TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — N° 11735 — JEUDI 21 OCTOBRE 1982



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr.; Espagne, 80 pes.; G.-B., 45 p.; Grèce, 50 dr. ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 l. ; Liban, 350 P ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; É.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 55 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

La campagne électorale en Espagne

Les socialistes veulent faire une « révolution bourgeoise »

LIRE PAGE 3

BULLETIN DU JOUR

M. Amine Gemayel à Paris

Le président Amine Gemayel, qui vient de plaider la cause du Liban à l'ONU et à Washington, effectue à Paris une visite-éclair officielle de moins de vingt-quatre heures, au cours de laquelle il devait être l'hôte à déjeuner de M. François Mitterrand, avant de recevoir lui-même dans sa résidence de l'hôtel Marigny plusieurs membres du gouvernement français.

Le chef de l'Etat libanais a, dans une interview au « Monde », précisé lui-même dans quel climat se dérouleraient ses entretiens. « Plutôt que demander, j'ai à remercier M. Mitterrand pour avoir toujours été attentif à l'appel du Liban. C'est la première fois depuis de Gaulle qu'un effort réel et tangible est déployé par la France, sans complexes, en faveur de notre pays... »

C'est parce que la France est à l'origine de la création du Liban qu'elle s'est toujours sentie une responsabilité particulière à son égard. C'est aussi la raison pour laquelle la participation de Paris à la reconstruction du Liban — celle-ci est estimée à quelque 15 milliards de dollars, — durement éprouvé par plus de sept années de guerre civile et l'invasion israélienne, devait être au centre des entretiens de M. Gemayel avec ses interlocuteurs, tout comme les efforts qu'il déploie pour assurer l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays.

Cette visite doit aussi permettre de passer en revue les différents aspects des relations bilatérales. Sur le plan économique, alors que la dette extérieure du Liban atteint 12,5 milliards de livres (3 milliards de dollars), les échanges bilatéraux se caractérisent par un fort déséquilibre au profit de Paris. La France est, en effet, le deuxième fournisseur du Liban, derrière l'Italie, et avant les Etats-Unis, la R.F.A. et la Grande-Bretagne : en 1981, ses exportations avaient atteint 1,8 milliard de francs, alors que ses importations plafonnaient à 29 millions.

La coopération culturelle, fort ancienne, est particulièrement intense et étroite. Elle s'exerce dans plusieurs domaines, notamment l'enseignement, les arts, la santé, les sciences et les techniques.

Enfin, le domaine militaire ne le cède en rien à celui de la culture. Sur le plan de la formation d'abord puisque quelque cent vingt sous-lieutenants effectuent des stages d'un an en France et que des officiers supérieurs suivent des cours à l'école de guerre. Sur le plan de l'assistance technique et des armements ensuite, l'armée libanaise étant équipée notamment de matériels français.

Mais, au-delà des chiffres, il existe en fait depuis des siècles entre Paris et Beyrouth des « affinités électives », que le quotidien libanais prophalangiste « Le Réveil » décrit en ces termes : « De multiples liens, mystérieux en vérité, appellent l'un vers l'autre nos deux peuples à travers la Méditerranée. C'est que, tout naturellement, à l'heure des malheurs, la France, quel que soit son régime, vient au secours du Liban. » On peut néanmoins s'interroger sur ce que réserve l'avenir alors que les Etats-Unis paraissent vouloir prendre en charge ce pays sur tous les plans et que M. Gemayel n'a pas hésité à affirmer que les relations entre Beyrouth et Washington sont « la pierre angulaire du nouveau Liban ».

(Lire nos informations page 6.)

Une défaite pour Washington à l'ONU

LE NICARAGUA EST ÉLU AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

(Lire page 6.)

La dictature en Turquie

Le projet de Constitution exclut pendant dix ans de la vie politique les anciens dirigeants des partis

Les généraux du conseil national de sécurité turc ont ratifié, le mardi 19 octobre, le projet de Constitution qui sera soumis au référendum le 7 novembre.

Ce texte prévoit notamment la nomination automatique du général Evren comme président de la République en cas d'approbation du projet. Il exclut les dirigeants des partis dissous de la vie politique pendant dix ans.

De notre correspondant

Ankara. — Le projet de Constitution, qui sera soumis le 7 novembre au référendum, a été entériné, avec quelques retouches finales, le mardi 19 octobre, par le conseil national de sécurité. Il a aussitôt jeté la consternation chez les anciens dirigeants des principaux partis politiques dissous en octobre 1981, qui se voient catégoriquement écartés de toute participation à la politique active pendant les dix prochaines années. Le « choc » ressenti est d'autant plus grand que ces derniers temps, tout laissait penser que cette « excommunication », déjà annoncée par les militaires, ne vaudrait que pour une seule législature, et surtout qu'elle ne figurerait pas parmi les articles transitoires de la nouvelle Constitution, mais plutôt dans la loi sur les partis politiques, qui sera préparée après le référendum (*le Monde* du 22 septembre).

Il n'en est rien. L'insertion d'une telle clause dans la Constitution montre que les généraux sont loin d'avoir « pardonné » aux anciens dirigeants civils, responsables, à leurs yeux, du chaos dans lequel le pays était plongé avant le 12 septembre 1980. Elle témoigne surtout de la certitude du conseil national de sécurité quant à l'issue positive du référendum de novembre, et cela malgré l'accroissement dans les estimations du pourcentage des partisans du non.

Sûrs de l'appui des masses, les hauts commandants, imperturbables, ont également retenu la formule, pourtant très critiquée dans les milieux intellectuels, de l'élection automatique pour sept ans de l'actuel chef de l'Etat, le général Evren, comme nouveau président de la République, en cas d'approbation de la Constitution. Les quatre autres membres du conseil formeront un « conseil présidentiel », qui fonctionnera pendant six ans après les élections législatives de 1983. Il aura pour tâche d'« *assister* » le président de la République.

L'interdiction de dix ans vise notamment le président, le vice-président, les secrétaires généraux et les membres des comités exécutifs des anciens partis en fonction le 1er janvier 1980. Cela concerne, précise le texte, les dirigeants du parti alors au pouvoir (le parti de la justice), ceux de la principale formation de l'opposition (le parti républicain du peuple), ainsi que des autres partis, à l'encontre desquels un procès est intenté devant les tribunaux militaires pour crimes contre l'Etat : le parti du mouvement nationaliste, le parti du salut national, et les petites formaions de gauche (parti ouvrier de Turquie, parti socialiste ouvrier de Turquie) dont les dirigeants sont actuellement jugés.

Le texte indique que les personnes visées ne pourront, pendant dix ans, ni former un parti politique, ni adhérer aux partis qui se formeront, ni être candidats, même à titre d'indépendant.

ARTUN UNSAL.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Partage

Il y a loin de l'opinion au comportement. Alors que le ministre des droits de la femme lance une campagne sur l'égalité des sexes dans l'emploi, le magazine Femme pratique *publie les résultats d'un sondage sur la répartition des tâches ménagères. On y apprend que 48 % des hommes sont pour partager, mais que, dans plus de 80 % des cas, ce sont les femmes qui font le ménage et la cuisine.*

Il en va ainsi dans beaucoup de domaines. La majorité des Français sont d'avis que tous participent à la réduction du déficit de la Sécurité sociale. Tous les autres.

BRUNO FRAPPAT.

Les dossiers sociaux

• FONCTION PUBLIQUE : les syndicats rejettent les propositions du gouvernement

• UNEDIC : le C.N.P.F. souhaite un délai de négociation supplémentaire

M. Anicet Le Pors, ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives, devait présenter au conseil des ministres du 20 octobre une communication sur les négociations salariales dans la fonction publique. La veille, il avait annoncé aux syndicats que les augmentations salariales de 1982 seraient décidées unilatéralement par le gouvernement. Avant la négociation salariale de 1983 qui commencera le 28 octobre, toutes les fédérations ont fait part de leur mécontentement.

M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales, va de nouveau recevoir séparément les partenaires sociaux sur l'assurance-chômage. Le 19 octobre à TF 1, M. Gattaz, président du C.N.P.F., a déclaré, à propos de l'UNEDIC : « Il faut repenser le système, et nous allons le repenser ensemble. Nous ne ménagerons pas notre collaboration, et nous voulons aider les chômeurs. » *Le C.N.P.F. souhaite, en conséquence, que soit accepté un délai supplémentaire de négociation.*

C'est un véritable coup de poker que le gouvernement a joué le 19 octobre dans la fonction publique. Sous la responsabilité du premier ministre dont il est le ministre délégué, M. Le Pors a annoncé aux fédérations de fonctionnaires, au cours d'une brève réunion, que les majorations de traitements qui interviendraient entre la sortie du blocage des salaires et le 1er janvier 1983 seraient octroyées de manière unilatérale. « *Tout en prenant acte des observations syndicales,* a déclaré le ministre, *le gouvernement a estimé devoir prendre ses responsabilités pour amorcer la sortie du blocage de 1982.* » Ainsi les traitements seront relevés, comme prévu, de 3 % au 1er novembre, mais contrairement à ce qui avait été indiqué le 15 octobre, il n'y aura pas d'augmentation de 1,5 % au 31 décembre mais un relèvement de 2 % au 1er janvier 1983.

Cette augmentation du 1er janvier 1983 est entourée d'une certaine ambiguïté. Doit-elle être prise en considération pour 1982, ce qui porterait la hausse générale pour cette année à 8,1 % en niveau ou entrer dans le cadre des revalorisations de 1983 ? Elle apparaît quelque peu en bascule... mais on assure au ministère qu'elle devrait être imputée sur la masse salariale de 1982, celle de 1983 devant évoluer, au total, de 8,3 %.

M. Le Pors a annoncé d'autres mesures : un point d'indemnité de résidence sera intégré dans le traitement au 1er novembre.

MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite page 40.)

Trois chantiers navals se regroupent

Usinor participera au capital

Après de longues et délicates négociations — contrariées durant plusieurs mois par la guerre du Liban, — le projet de fusion des trois grands chantiers navals de Dunkerque, de La Ciotat et de La Seyne va aboutir avec la participation d'Usinor.

Lancé en décembre 1981 sur l'initiative du ministère de la mer, ce projet — qui doit être complété par un second volet, à savoir le rapprochement entre les chantiers de Saint-Nazaire et ceux de Dubigeon-Normandie tous deux situés dans la basse Loire — a pour objectif de renforcer la compétitivité de la construction navale française, secteur vital pour l'indépendance nationale, à un moment où la conjoncture maritime mondiale est plus déprimée que jamais.

La fusion des trois chantiers est désormais possible depuis que, le 15 octobre, les dirigeants d'Intra Invest (ancienne Intra Bank), dont le siège est à Beyrouth, ont donné le feu vert à l'opération. Intra Invest, dont les propriétaires sont des financiers du Qatar, de Koweï te tdu Liban ,contrôle en effet à 89 % les chantiers de La Ciotat (Bouches-du-Rhône). Tant qu'ils n'avaient pas donné leur aval à l'opération, le « oui » que les deux autres partenaires s'étaient promis (avec la bénédiction des pouvoirs publics), c'est-à-dire les Constructions navales et industrielles de la Méditerranée (CNIM) à La Seyne (Var),, contrôlées à 84 % par le groupe Herlicq et les chantiers de France - Dunkerque (dans lesquels Empain Schneider est majoritaire) restait théorique. L'hypothèque est donc levée.

La nouvelel société, qui occupera environ onze mille salariés et qui soutiendra la comparaison avec les grands chantiers japonais, pourrait prendre le nom de Nord-Méditerranée. Elle prendra effet au 1er janvier 1983, mais les parts d'actifs qu'y apportera chacun des trois partenaires seront calculées rétroactivement à leur valeur du 1er janvier 1982. Le groupe Schneider devrait avoir 37 % du capital et assurer la direction industrielle de la société, Intra Invest, 36 %, les CNIM environ 7 % et les actionnaires minoritaire de La Ciotat 5 ou 6 %. En outre l'Etat interviendra dans le capital de la société par le biais de l'entreprise nationalisée Usinor pour 15 %.

Les pouvoirs publics, laisse-t-on entendre au ministère de la mer, sont prêts d'une part à accorder à la société une prime de restructuration à l'instar de ce qui a pu être fait en Belgique ou en Grande-Bretagne pour des opérations similaires.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(Lire la suite page 35.)

Point de vue

La crise de l'Europe est devant nous

Le quarantième sommet régulier franco-allemand doit s'ouvrir jeudi matin 21 octobre à Bonn, où MM. Mitterrand et Mauroy se rendront en compagnie de cinq ministres. Les entretiens porteront notamment sur la défense occidentale, les questions économiques et monétaires et l'avenir de la Communauté européenne. M. Jean François-Poncet, ancien ministre des affaires étrangères, expose ci-dessous son point de vue sur le rôle joué par les relations franco-allemandes dans la construction européenne.

par JEAN FRANÇOIS-PONCET (*)

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on parle de crise à propos de l'Europe. Mais le vocabulaire est parfois trompeur et le même mot recouvre, selon les époques, des réalités différentes.

Pendant longtemps, les crises qui défrayaient la chronique de l'Europe n'ont fait que signaler les moments importants de son histoire. Elles ont ponctué le passage à la seconde phase du Marché commun et l'adoption de la politique agricole commune comme, plus tard, la mise en place des ressources propres et la négociation d'élargissement. Dans la marche de l'Europe vers plus d'unité, elles correspondaient à la traversée d'un défilé. La difficulté n'était dramatisée que pour être mieux surmontée. La crise était le prix et l'instrument du progrès.

Survient 1973. La brutalité du choc pétrolier met le comble au dérèglement du système monétaire international. Les pays européens en subissent plus que d'autres les effets parce que, plus que d'autres, ils sont ouverts sur le reste du monde et dépendent de lui. Dans ce climat détérioré, les crises européennes, aggravées par l'élargissement de la Communauté à la Grande-Bretagne, prennent une dimension nouvelle. Elles rythmaient le progrès communautaire; voici maintenant qu'elles soulignent l'âpreté de la conjoncture mondiale. L'Europe avait des crises. Désormais, elle est dans la crise.

Et, pourtant, la Communauté poursuit sa route. Les vents sont devenus contraires ; les bourrasques obligent parfois à carguer les voiles ou à tirer des bordées ; le cap est maintenu. A aucun moment, l'existence même de l'Europe n'est mise en jeu. Au moins jusqu'à la fin de 1980, il n'y a pas encore, au sens fort, de crise de l'Europe. C'est elle, en revanche, qui menace aujourd'hui.

Pour saisir la portée du changement qui s'opère sous nos yeux, il faut revenir en arrière.

(*) Ancien ministre des affaires étrangères.

(Lire la suite page 6.)

L'introduction de la publicité à FR 3

Le 1er janvier 1983, la publicité fera son entrée sur la troisième chaîne française de télévision. Au-delà de la question de principe, qui est tranchée, cette arrivée, qui doit être très progressive, met en cause les ressources financières des quotidiens locaux et le développement des agences de publicité. L'existence de deux grands groupes de la publicité et de la régie, Havas et Publicis, et d'un régisseur national spécialisé dans la télévision, la Régie française de publicité (1) a déclenché de grandes manœuvres et une sorte de tempête dans l'univers habituellement si discret de la publicité pour savoir qui gérera les temps d'antenne et comment.

I. — Grandes manœuvres pour petits espaces

par JOSÉE DOYÈRE

L'arrivée sur les écrans de la troisième chaîne de spots publicitaires était inéluctable, inscrite dans le devenir de la télévision comme de la publicité ; c'est ce qu'affirment à qui mieux mieux tous les professionnels intéressés par cette décision : annonceurs, agences de publicité, mais aussi régisseurs (les gestionnaires de ces « espaces publicitaires » que sont les minutes d'antenne) et responsables de l'information (la presse écrite, l'affichage, le cinéma, etc.). Seuls les publiphobes avoués — associations de défense des consommateurs ou certains téléspectateurs exaspérés par les « pub-télé » — s'en désoleront. Mais les jeux sont faits sur le plan du principe.

Dans la pratique tout devrait se dérouler dans le meilleur des mondes publicitaires possible. Ce n'est pas le cas, car ce qui s'était pratiqué pour les deux premières chaînes nationales ne semble pas devoir s'appliquer tel quel à FR 3, chaîne régionale par excellence.

(1) Le capital de la R.F.P. est réparti entre l'Etat français (51 %), la Sofirad, Société financière de radiodiffusion, société de droit privé qui gère les participations de l'Etat dans les entreprises françaises et étrangères d'audiovisuel, et notamment à Europe 1, Radio Monte-Carlo, Sud-Radio (13,5 %), la Fédération nationale de la presse française (7 %) et l'Institut national de la consommation (5 %).

(Lire la suite page 42.)

Cinéastes d'aujourd'hui

DIALOGUE ENTRE CHANTAL AKERMAN ET WIM WENDERS

(Lire pages 17, 18 et 19 dans « le Monde des Arts et Spectacles ».)

Le Monde

idées

Droit d'asile en Europe

Le débat autour du droit d'asile ne cesse pas. Pourtant, M. Mitterrand, en août, après l'attentat de la rue des Rosiers, en a fixé les limites : il doit bénéficier à « toute personne qui veut défendre et servir la liberté ». Mais les inquiétudes demeurent. Ainsi Oreste Scalzone, sur le sort duquel la chambre d'accusation de Paris devait se prononcer, ce 20 octobre, à propos de la demande d'extradition qui le vise, invite-t-il la France à s'affirmer « porteuse d'une nouvelle culture du droit d'asile ». Lui aussi réfugié en France, Lanfranco Pace craint que ce droit n'évolue « au gré des rapports de force politiques ». Pour sa part, Maurice Barth rappelle que l'accueil des réfugiés est un honneur.

« L'exil » d'Oreste Scalzone

par JOSYANE SAVIGNEAU

UN petit homme frêle, volubile et plein d'humour, qui raconte les péripéties de sa récente arrestation en se décrivant comme *« Pinocchio entre les deux gendarmes »*, Oreste Scalzone, trente-cinq ans, théoricien de l'extrême gauche italienne, interpellé à Paris le 29 août, remis en liberté le 15 septembre par la chambre d'accusation, attendait que celle-ci rende un avis sur son extradition, réclamée par l'Italie. Ce devait être chose faite ce 20 octobre.

Arrêté en Italie le 7 avril 1979 en même temps que Tony Negri et d'autres dirigeants de l'extrême gauche, il avait été mis en liberté pour raison médicale le 13 septembre 1980, après une campagne de presse. En France, où il a trouvé refuge en 1980, il a demandé l'asile. Les autorités, qui n'ignoraient rien de son passé, lui ont délivré le 28 juillet un titre de séjour. Sur ce document, une adresse, celle où les policiers sont, sans difficulté, venus l'arrêter un mois et un jour plus tard.

S'il demeure réservé – et courtoisement évasif – sur les mobiles du gouvernement français dans cette affaire il suggère des éléments d'analyse tout en s'interdisant de faire un choix entre différentes explications : s'agit-il de la manifestation d'une contradiction inhérente aux Etats démocratiques dans leur conception du droit d'asile ou, plus ponctuellement, des retombées d'une « guerre des polices » après les événements de l'été et la mise en place de la lutte contre le terrorisme ? En Italie, ajoute-t-il, il est *« une image »*, une de ces *« représentations symboliques »* qui, relayées par les médias, focalisent l'attention du public et lui permettent de faire l'économie d'une analyse réelle. Il est décrit comme un des *« mauvais maîtres »*, un universitaire dévoyé, *« médiatisé »* par la presse.

Mais il pense que la multiplication des accusations portées contre lui est moins le fait de la *« symbolique du mauvais maître »* – plutôt réservée à Negri ou à Piperno – que l'utilisation combinée de différents dispositifs qu'il résume d'un mot : la *« contiguïté »*. *« En contiguïté »* avec les milieux les plus divers, des radicaux aux parlementaires, il est aussi *« accusé par contiguïté »* d'avoir connu quelqu'un qui connaissait quelqu'un... A ce jeu, tout moyen de se disculper s'évanouit, *« les accusations ne visant aucun fait précis »*, mais lui imputant une responsabilité infinie parce qu'indéfinie.

Faudrait-il voir là l'indice d'une mort de la démocratie italienne ? *« Il n'est pas question de dire que l'Italie n'est pas une démocratie,* précise-t-il. *Il y a quelque chose d'abusif dans des simplifications qui l'identifieraient à la Turquie ou à la Pologne. Mais c'est une démocratie malade. »*

Rupture

Aux glissements du droit s'ajoute une véritable rupture : la légalisation de la délation par les deux lois sur les « repentis » de janvier 1980 (article 4 de la loi Cossiga) et d'août 1981. Ces textes, selon Oreste Scalzone, consacrent entre autres la fin du principe d'égalité des citoyens devant la loi, le témoignage des repentis ayant valeur supérieure à la parole de ceux qu'ils accusent.

Cette législation constitue pour lui une des manifestations du *« divorce croissant entre la terrible inertie de l'Etat et la rapidité des transformations de la société »*. La revue *Metropoli*, à laquelle il participait, voyait l'origine de cette situation dans un système politique bloqué, où l'alternance est impossible ; *« un système où le parti communiste n'a su proposer que l'utopie misérable du compromis historique et la réalité du totalitarisme larvé du régime de l'unité nationale »*.

« Quatre mille prisonniers politiques et près de vingt mille inculpés ne sont que la partie visible de l'iceberg, constitué pour le reste d'un archipel de minorités, auxquelles la démocratie n'offre ni garanties, ni pouvoir décisionnel, ni libertés substantielles. Minorités nouvelles produites par une société complexe ; minorités sauvages, inquiètes, confrontées à une négation inexorable de leurs désirs, minorités que la désillusion a poussées à la dégénérescence de l'imaginaire révolutionnaire, à la poursuite du rêve de la lutte armée jusqu'au cauchemar de la dérive terroriste ».

Face à cela, Oreste Scalzone – comme beaucoup d'autres – a choisi l'exil. Non la clandestinité. Il a cherché refuge dans un pays où il espérait qu'on pût mener une réflexion, fût-elle complexe et conflictuelle, autour d'une nouvelle définition du droit d'asile.

L'enjeu essentiel

La France, en s'affirmant *« porteuse d'une nouvelle culture du droit d'asile »*, loin de devenir *« le vivier du terrorisme international »*, pourrait apporter *« la première pierre à l'édification de cet « espace social européen » que le gouvernement socialiste entendait substituer à l'espace judiciaire européen »*. C'est l'enjeu essentiel (et Oreste Scalzone y met une forme de passion) : *« ou l'Italie exporte sa maladie – l'anomalie de sa démocratie – ou la France, sans se prévaloir d'une quelconque vocation magistrale, contribue à sortir du cycle infernal de l'état d'urgence »*.

L'espoir a fait place à l'inquiétude lorsqu'on a évoqué le projet de tribunal européen après l'apparition du terrorisme aveugle de l'été sur le sol français. Si le problème est réel, sa solution passe par une volonté de clarté. *« Cela suppose qu'on refuse l'amalgame entre deux types de terrorisme : un terrorisme interne d'origine sociale et idéologique et un terrorisme à matrice internationale, aveugle dans la forme, étatique dans la logique, qui apparaît de plus en plus comme une diplomatie des attentats. »*

« La solution du terrorisme interne ne saurait être que politique, conclut Oreste Scalzone. *Une politique du droit d'asile, une, indivisible, égale, sans discrimination ni fourches caudines intellectuelles, est un premier pas dans cette direction, un acte de courage, une sorte de pari, un défi contre le cercle vicieux entre le raidissement autoritaire et la permanence des idéologies terroristes. »* Un pari et un défi, celui de l'amnistie, pour qu' *« une génération qui est aujourd'hui vouée à cent ans de solitude ait la possibilité de prendre une seconde chance dans l'Histoire »*.

Pour une solution politique

par LANFRANCO PACE (*)

AU cours du récent débat sur le terrorisme et le droit d'asile, certains ont cherché à opposer la violence légitime – dès lors qu'elle combat un régime tyrannique – à celle qui survient dans une démocratie, illégitime et incompatible avec elle. A une époque où les *idéologies déclinent* au profit d'une *fascination croissante* pour l'ambiguïté, une telle logique manichéenne ne peut que surprendre. Quoi qu'il en soit, tout le monde se réfère aux déclarations du président de la République sur le droit d'asile. Au point qu'on peut se demander si les idées de François Mitterrand n'auront pas le même destin que la pensée de Mao Zedong : inspirer à la fois la « bande des quatre » et Deng, le normalisateur.

Une précision sémantique s'impose en premier lieu : le terrorisme dont on parle ici est un phénomène interne et endogène aux sociétés industriellles bien différent de cette « diplomatie de la terreur » qui frappe aveuglement et témoigne d'une logique étatique. C'est le mérite, culturel plus encore que politique, de la gauche française d'avoir maintenu cette distinction, même sous le coup des récents événements.

La frontière entre violence légitime et illégitime est souvent incertaine. Une violence qui paraît illégitime à la majorité peut être légitime aux yeux d'une petite minorité. La pleine légitimité n'est souvent que le point d'arrivée, la sanction d'une victoire. La violence est liée à l'existence de parties en conflit, et il est parfois problématique de mesurer le soutien de chacune d'elles.

Dans ses mémoires, Giorgio Amendole évoque Sandro Pertini, à la veille de la Libération, traquant, pistolet en main, Mussolini dans le palais de l'archevêché de Milan pour lui faire justice rapidement. Au-delà d'un consensus populaire réel, mais difficile à évaluer à l'époque, où chercher la motivation du comportement du futur président de la République italienne, sinon dans « l'autolégitimation » provenant de la certitude culturelle d'agir dans le sens de l'Histoire ?

S'il est vrai que les terroristes rejettent la démocratie, tous ceux qui la refusent ne sont pas nécessairement des terroristes. Une partie des détenus et réfugiés italiens ont été impliqués dans des enquêtes sur le terrorisme au mépris de principes fondamentaux du droit. Certains, *dira-t-on, ont cependant réussi* à se soustraire à ce mécanisme. Ce fut mon cas et celui de Franco Piperno. Extradés de la France giscardienne, un non-lieu de la magistrature romaine vint infirmer les délits qui avaient motivé la décision des juges *français*.

Trouvera-t-on ici la preuve du bon *fonctionnement de la justice italienne* ? Pourtant, si je suis coupable, la justice se sera montrée laxiste et inefficace. Et si je suis innocent, ou bien coupable d'autres délits que ceux qui me sont imputés, la justice aura commis à mon égard une violence indécente. De plus, j'ai été libéré parce que le premier terroriste *repenti a exclu toute participation de ma part*, directe ou indirecte, à l'« affaire Moro ». Pourquoi un témoin qui a avoué d'innombrables crimes et délits a-t-il été cru sur parole ? Parce que cette même « parole » a permis de brillantes opérations de police et, il faut le dire, leur lot de cadavres. Je ne sais pas si tout cela *entre* dans le *fonctionnement* normal de la *démocratie*.

La trilogie

Cela dit, on ne peut *nier que* des *délits aient été commis*. Et qu'il existe des responsables. Posons, comme hypothèse, que tous les réfugiés italiens sont parmi ceux-ci. Pire : admettons que ces délits soient « particulièrement odieux ». Un pays démocratique comme la France peut-il accueillir *sur son territoire* des personnes poursuivies, à *juste* titre, par la *magistrature* d'un autre pays démocratique ?

D'abord, quel qu'il soit, celui qui demande l'asile rompt ainsi, par un acte public, avec son éventuel passé de conspirateur clandestin. Sans fuir ses responsabilités politiques, il accomplit un *geste de confiance envers les institutions*, même s'il est conscient de *s'exposer* au risque d'un refus.

Il n'y a *probablement pas de réponse si l'on s'en tient à la seule* trilogie : l'auteur, son mobile, sa victime. Dans ce cadre, l'auteur ne peut être qu'un fanatique ou un imbécile : il est difficile de dire lequel est le plus dangereux. Le mobile, lui, est *inexistant ou* inscrit dans une stratégie *délirante* : il est *politique*, bien sûr, mais alors c'est d'une mauvaise politique qu'il s'agit. La victime, quant à elle, est une cible choisie selon des critères purement *fortuits*.

Si le droit d'asile est une peau de chagrin fluctuant au gré des *rapports de force* politiques, la question est de *savoir si* une gauche *réformiste* gouvernant une *démocratie* peut venir à bout de ce terrorisme avec des méthodes purement répressives.

Le terrorisme qui a frappé certains pays industriels avancés à partir de la fin des années 60 ne peut être considéré comme une horreur *réémergeant* d'un passé préhistorique. Il est le symptôme dégénéré de causes qui sont tout autres, le témoin de la *limite atteinte* par les formes actuelles de la démocratie.

Compromis

Les Constitutions européennes, promulguées ou rénovées dans l'après-guerre, sont *fondées* essentiellement sur un *compromis* entre grands agrégats sociaux autour de la fonction et du rôle progressiste du travail. Qu'arrive-t-il quand ces agrégats se décomposent en intérêts divergents, voire opposés, quand de *nouveaux groupes entendent* imposer aussi leur *intérêt* particulier, quand l'intérêt général devient toujours difficile à définir ?

Il est inévitable qu'apparaissent alors des comportements outrepassant les règles du jeu, des exigences qui font du pacte social accordé par la Constitution un habit trop étroit. Entre la lutte ouvrière pour la *défense de l'emploi et une manifestation* d'une centaine de *milliers* de personnes réclamant le droit au mariage pour les homosexuels, il y a une distance que les démocraties européennes sont loin d'avoir comblée. Le terrorisme italien s'est situé dans *ce « no man's land »* : *entre* l'inquiétude de ceux qui veulent jouir *tout* de suite d'une richesse étalée et la lenteur d'un pouvoir sans imagination qui la rend inaccessible.

« Amnistie pour collabos »

Les militants *italiens* qui demandent l'asile en France fuient un pays où, précisément, la gauche a choisi de revenir en arrière en encourageant au nom de la raison d'Etat une *réponse* purement judiciaire et policière. Quand elle a dû reconnaître la *nécessité* d'un *nouveau pacte*, c'est avec le diable qu'elle l'a fait ; il en est accouché cette espèce d'« amnistie pour collabos » que constitue la loi sur les repentis. En Italie, donc, le lien entre le délit et la peine a été rompu, mais seulement pour ceux qui se *transforment* en témoins de l'accusation et *font acte d'allégeance* à cet Etat.

Résultat : pour résoudre un problème, on en a créé un autre, *celui* des quatre mille prisonniers politiques. Quel réformisme reste possible sous une contrainte aussi tragique ? En France, au contraire, la gauche a choisi de réduire les conflits : le politique l'a également emporté sur une pratique rigidement judiciaire. L'amnistie a été concédée pour des *faits même graves*, la gauche ayant considéré, à juste titre, que certains délits peuvent ne pas se répéter dans une situation sociale et politique nouvelle. Ne serait-ce pas un signe de schizophrénie que d'accorder une extradition pour des délits qui ont bénéficié en France de l'amnistie ?

Alors, pourquoi ne pas aggraver le contentieux entre des pays européens qui réagissent de manière si différente à un même phénomène ? *La gauche française ne peut-elle devenir le chef de file d'une gauche européenne* qui affronterait avec *lucidité* et courage ces conflits ? Dans cette toile de fond, une refonte du droit d'asile ne pourrait que sanctionner une homogénéisation de la gestion des conflits. Ce qui ne peut aller sans l'abolition des *législations* d'exception et *sans libération* des prisonniers dans l'Europe entière. Faute de quoi, c'est tout espoir de changement qui s'écroulera.

(*) Militant italien d'extrême gauche réfugié en France.

L'accueil des réfugiés : un honneur

par MAURICE BARTH (*)

DEVANT un drame inexpliqué, surtout lorsqu'à l'honneur de l'événement vient s'ajouter une signification symbolique, le groupe ainsi menacé est enclin, par *une réaction primitive, à désigner lui-même le « coupable » contre lequel* pourra être détournée la colère populaire. La société juive d'autrefois, en chargeant un bouc des péchés de la collectivité, témoignait d'une grande sagesse – en même temps que d'un humour dont nos sociétés modernes auraient bien besoin ! Mais aujourd'hui le bouc – d'ailleurs chassé *dans le désert et non pas massacré – ne nous suffit plus : il nous faut un* « vrai » coupable, individu ou peuple. C'est ainsi que le bouc a tour à tour fait place aux « sorciers », aux adeptes d'une religion non officialisée, aux juifs, aux Arabes...

Des *attentats ébranlent* la tranquillité des Français. L'un d'eux, particulièrement odieux, atteint la communauté juive de Paris. Les auteurs restent introuvables, mais l'opinion publique veut nommer des coupables. Le ministre de l'intérieur, sans aller jusqu'à désigner ceux-ci, évoque la possibilité d'un lien entre ces actes terroristes et la présence en France des étrangers, plus particulièrement des réfugiés politiques : il faut faire recenser *« tous ceux qui, parmi les étrangers, peuvent porter atteinte à la sécurité de la France, même s'ils s'y trouvent à titre officiel »* (après l'attentat de la rue Marbeuf). Après l'attentat de la rue des Rosiers : *« Il n'est pas question de supprimer le droit d'asile, mais il est nécessaire de mieux définir ce droit avec plus de précisions, car il n'est pas acceptable que des Français puissent être tués par des individus qui se réclament de ce droit sur notre territoire »*. Le ministre établit donc bien un lien entre ces actions terroristes et la présence en France des étrangers, plus précisément des réfugiés politiques. La chasse aux sorcières peut commencer !

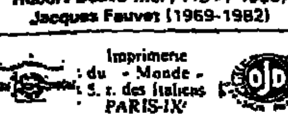
On attendait plus de discernement de la part d'un gouvernemeent dont le président évoquait, lors de son investiture, le respect et le développement du droit d'asile parmi les priorités de la nouvelle politique. Ne rappelait-il pas d'ailleurs, quelques jours après les déclarations de son ministre, que le droit d'asile est reconnu dans la Constitution française *« pour toute personne qui veut défendre et servir la liberté »* ?

Le ministre de l'intérieur serait d'ailleurs bien en peine de trouver – parmi les cent cinquante mille à deux cent mille étrangers qui, depuis 1939 (pour ne pas remonter plus haut !) se réclament du droit d'asile dans notre pays – un seul réfugié coupable d'un acte terroriste. Il a demandé l'asile parce qu'il a été persécuté, chez lui, pour avoir servi la liberté. Loin d'être marginalisé et encore moins désigné comme coupable potentiel, loin d'être simplement toléré, il mérite *notre reconnaissance pour avoir défendu, au péril de sa vie souvent, les idéaux qui constituent le fondement de notre société, nous qui nous réclamons de la démocratie et de la liberté. C'est ce que rappelle fort opportunément* Philippe Boucher (*le Monde* du 15 septembre 1982).

Cela entraîne des risques ? Bien sûr ! Comme de donner la vie, comme d'aimer...

(*) Chef du service droits de l'hommme de la CIMADE.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

EUROPE

Espagne

LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS DU 28 OCTOBRE

Les socialistes veulent faire une « révolution bourgeoise »

Madrid. — Quand il évoque le problème des forces armées ou la situation économique, le parti socialiste ouvrier espagnol (P.S.O.E.) préfère parler de *« modernisation »* plutôt que de transformation radicale. Il n'est pas question pour lui de heurter de front le patronat ou les militaires. *« Il nous appartiendra sans doute de faire la révolution bourgeoise que la droite n'a pas menée à bien »*, répètent les socialistes.

Ce n'est pas une simple boutade. La gravité de la crise économique réduit effectivement leur marge de manœuvre : le taux de chômage (deux millions de sans-emploi, soit près de 16 % de la population active) est le plus élevé de tous les pays de l'O.C.D.E., la Turquie exceptée. Mais comment lutter contre le chômage par une stratégie de relance alors que l'inflation dépasse le rythme de 15 % par an, que le déficit du secteur public (800 milliards de pesetas, soit 50 milliards de francs, en 1982) atteint déjà 4,5 % du P.N.B. et que l'endettement extérieur approche les 30 milliards de dollars ?

Le programme économique du P.S.O.E. tente de concilier optimisme et modération. Il promet la création durant les quatre prochaines années de huit cent mille emplois par une relance de la croissance (le taux est actuellement inférieur à 1 %). Pour atteindre cet objectif, les socialistes n'envisagent guère de bouleversements, et les différences entre leur programme et celui de la formation gouvernementale U.C.D. (Union du centre démocratique) apparaissent d'abord quantitatives.

« L'investissement public doit être le moteur de l'économie », affirment-ils. Non qu'ils envisagent d'importantes nationalisations : seule est prévue celle du réseau électrique de haute tension, déjà réalisée, d'ailleurs, dans la plupart des pays occidentaux. L'objectif, c'est que le secteur public permette une relance de la demande qui incite le secteur privé à l'investissement. Le secteur privé, précise le programme du P.S.O.E., *« reste le facteur déterminant du volume de création d'emplois »*.

« Dérapage »

Comment convaincre les chefs d'entreprise, réticents pour investir depuis plusieurs années, de montrer plus d'enthousiasme ? Les socialistes préparent ces mesures : la contribution du patronat à la Sécurité sociale (particulièrement lourde en Espagne) diminuera de 20 %, qui seront assumés par l'Etat ; la politique monétaire sera relativement libérale afin d'assouplir le crédit ; une réforme du système financier destiné à modérer les taux d'intérêt sera mise en œuvre ; des aides particulières sont prévues pour les petites et moyennes entreprises, qui représentent toujours l'essentiel du tissu industriel espagnol.

Comment financer ce programme ? Si l'Etat investit davantage, si ses transferts à la Sécurité sociale augmentent, si les charges sociales s'alourdissent (le programme prévoit également une revalorisation des pensions et un avancement de l'âge de la retraite) ne risque-t-on pas d'assister à un *« dérapage »* du déficit public ? Pour le combler, le P.S.O.E. envisage une pression fiscale accrue.

« Nous devons accepter une hausse provisoire du déficit, car c'est la seule manière de permettre une relance dans ce pays, mais à condition qu'elle soit financée à l'extérieur, affirme M. Joaquim Almunia, principal rédacteur du programme économique du parti. *Il est vrai que les taux d'intérêt élevés sur les marchés internationaux rendent l'entreprise difficile. Mais nous avons d'autres cartes. Il s'agit d'abord de lutter contre la fraude fiscale, que le ministère des finances lui-même évalue actuellement à 600 milliards de pesetas* (31 milliards de francs). *Nous bénéficions de plus de marge de manœuvre que les socialistes français : une modernisation et une réforme en profondeur de l'administration et de la Sécurité sociale devraient nous permettre de réaliser des économies appréciables. »*

De notre correspondant

Modernisation : c'est le maître mot. Pas question, pour les socialistes, de songer à élargir le secteur public sans d'abord chercher à améliorer son fonctionnement. La réforme d'une administration dont l'incurie est notoire figure en bonne place dans toutes les déclarations des responsables du parti. C'est l'une des promesses auxquelles les classes moyennes, sonscientes de l'échec des formations centristes dans ce domaine, se montrent le plus sensibles.

La stratégie du dialogue

Reste un problème de fond. Ayant renoncé aux réformes de structures malgré le mécontentement de l'aile gauche du parti, les dirigeants du P.S.O.E. réussiront-ils dans leur *« stratégie du dialogue »* avec les pouvoirs économiques traditionnels ? Sera-t-il possible de convaincre les chefs d'entreprise d'investir et d'améliorer leur gestion sans un plus grand interventionnisme ? Et sera-t-il possible d'obtenir des banques une modération des taux d'intérêt sans un plus grand contrôle public du crédit ?

Les principaux intéressés ne manifestent guère d'enthousiasme. *« Le programme socialiste me laisse sceptique*, affirme M. Carlos Ferrer, le président de la puissante C.E.O.E., la confédération patronale espagnole. *Il se traduira par une augmentation du déficit, que l'Etat cherchera comme toujours à combler en réduisant la part du crédit disponible pour les entreprises. Dans ces conditions, la politique monétaire ne résoudra rien : en cas d'assouplissement, l'inflation s'accélérera et en cas de restriction, les taux d'intérêt augmenteront, ce qui rendra plus difficile l'investissement. Le problème de fond, c'est que le P.S.O.E. nous propose un programme social-démocrate qui a déjà été appliqué sans succès par le gouvernement actuel. La thèse du rôle moteur du secteur public est déjà celle de notre ministre de l'économie, M. Garcia Diez. »*

« Pour faciliter le consensus politique, les gouvernements centristes ont assumé depuis cinq ans les positions économiques du P.S.O.E. », renchérit de son côté M. Gonzalez Estefani, qui vient d'abandonner son poste de président de la Confédération des petites et moyennes entreprises pour se présenter aux élections sur les listes de la formation conservatrice Alliance populaire. *« Ce programme a échoué, et il est donc absurde de nous le présenter à nouveau. En France, l'appui d'une partie des P.M.E. à M. Mitterrand s'est révélé électoralement décisif, et ceux qui avaient voté pour lui ont été rapidement déçus. Je crois que nous devons éviter de répéter cette expérience en Espagne. »*

Le ton n'est guère différent chez les financiers. *« Le P.S.O.E. veut remettre en cause la libéralisation du système amorcée depuis 1978, qui est pourtant bien relative »*, affirme le président d'une des principales banque sespagnoles. *« Il cherche simplement à substituer la recommandation impérative au décret-loi. Mais les taux d'intérêt évolueront davantage selon le marché et la politique monétaire qu'en fonction des conversations que nous pouvons avoir avec le gouvernement. »*

Le P.S.O.E. doit-il s'attendre à un dialogue de sourds avec le patronat ? Rien n'est moins sûr. Après la campagne électorale, pendant laquelle la C.E.O.E. appuiera de tout son poids les formations qui *« défendent l'économie de marché »*, les relations s'assoupliront peut-être. Alors qu'elle avait tenté d'empêcher la victoire des socialistes andalous aux élections régionales du 23 mai, la Confédération patronale d'Andalousie a bien accepté de s'asseoir à la table de négociation après leur arrivée au pouvoir. *« En faisant leurs comptes, les chefs d'entreprise se convaincront aisément qu'il est plus intelligent de leur part de parvenir à un accord avec un gouvernement socialiste que de s'y opposer »*, affirme M. Gonzalez, secrétaire général du P.S.O.E.

Les milieux d'affaires sont d'ailleurs loin d'être unanimes. Une récente enquête dans le patronat publiée par la revue économique *Mercado* a donné des résultats inattendus : 52 % des chefs d'entreprise interrogés considèrent que l'arrivée des socialistes au pouvoir n'affecterait guère l'investissement privé ; 71 % pensent qu'un tel événement les inciterait à créer plus de postes de travail ; 48 % sont d'avis que le problème du chômage pourrait être plus aisément résolu par le P.S.O.E. ; 85 % considèrent que M. Felipe Gonzalez est *« apte à diriger le pays »*.

Plusieurs banquiers, de leur côté, ne cachent pas en privé leurs réticences face à l'attitude « belligérante » adoptée à l'égard des socialistes par la direction de la Confédération patronale durant la campagne andalouse. Ils préfèrent une certaine neutralité, en invoquant ce qu'ils appellent *« le modèle anglais »*. *« Dans une période de crise comme celle que nous connaissons*, commente l'un d'eux, *aucune banque ne peut se permettre de faire la grève des prêts. Que ce soit avec un gouvernement socialiste ou conservateur, l'important pour nous est de continuer à travailler et à faire des bénéfices. L'arrivée éventuelle au pouvoir du P.S.O.E. n'y changera rien. »*

Des habitudes bousculées

Véritable atout des socialistes : aucune autre formation politique n'est apparemment en mesure d'offrir un programme économique plus crédible que le leur. Celui du parti conservateur Alliance populaire suscite le scepticisme : peut-on à la fois annoncer une réduction draconienne de la pression fiscale et la multiplication des dégrèvements, tout en promettant que l'Etat assumera davantage le fardeau de la Sécurité sociale, qu'il relancera les travaux publics et soutiendra financièrement les projets de reconversion industrielle du secteur privé ? Les propositions de relance des « reaganiens » espagnols ne rencontrent guère d'écho : comment imaginer un traitement de choc pour l'économie dans un pays où les faillites d'entreprises se multiplient en raison de la chute de la demande ? Où la marge de manœuvre sociale est très réduite compte tenu du taux de chômage ? Et où toute tension sociale intempestive risque de mettre en danger une démocratie politique encore fragile ?

Reste que le programme modéré des socialistes bouscule bien des habitudes dans une Espagne où, il y a moins de dix ans encore, la grève était réprimée, les centrales syndicales interdites, les négociations collectives prohibées et les partis de gauche contraints à la clandestinité. Même s'il ne s'agit pas encore de *« réformes socialistes »* (pas question d'y songer avant quatre ou cinq ans, affirment les dirigeants du parti), la simple *« modernisation »* a dans le contexte économique l'allure d'un défi.

THIERRY MALINIAK.

Irlande du Nord

Des attentats ont marqué la fin de la campagne électorale

Une recrudescence de la violence a marqué la fin de la campagne électorale en Irlande du Nord, où les citoyens étaient appelés, ce mercredi 20 octobre, à élire une assemblée de soixante-dix-huit membres. Dans un premier temps, cette assemblée sera chargée de contrôler les ministres nommés par Londres.

L'Armée de libération nationale irlandaise (INLA), organisation dissidente de l'IRA, a revendiqué, lundi, deux attentats, au cours desquels deux personnes ont été blessées, puis, mardi, l'explosion d'une bombe qui a provoqué des dégâts matériels au siège du parti unioniste officiel, dans le centre de Belfast.

Le S.D.L.P., parti catholique modéré, a présenté des candidats, mais ses élus boycotteront la nouvelle assemblée. Il considère que le plan proposé par M. Prior, secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, n'est pas viable et que « le moment est venu pour les Irlandais de prendre eux-mêmes une initiative », *comme nous l'a indiqué M. John Hume, leader du parti et député au Parlement européen.*

« Nous devons montrer que l'unité irlandaise n'est pas une menace pour les protestants »

nous déclare M. John Hume, dirigeant du principal parti catholique

Londonderry. — « Le vrai problème, *estime M. John Hume*, ne concerne pas seulement les relations entre catholiques et protestants à l'intérieur de la société nord-irlandaise, mais les relations entre le Nord et le Sud et entre Londres et Dublin. C'est pourquoi le seul cadre d'une solution possible est anglo-irlandaise. »

De notre envoyé spécial

— Qu'entendez-vous par « dimension irlandaise » ?

— Jusqu'à maintenant, toutes les propositions ont été d'origine britannique. Je pense que le temps est venu pour les Irlandais de prendre eux-mêmes une initiative. Au Sud, le gouvernement et les partis politiques parlent constamment d'unité irlandaise mais ils n'ont jamais dit ce qu'ils entendaient par là. Aussi longtemps qu'ils ne le feront pas, les Unionistes au Nord pourront dénoncer l'unité de l'Irlande comme étant la conquête du Nord par le Sud et la négation de leurs intérêts. Un vrai débat pourra s'ouvrir seulement quand existera un plan concret, qui montrera quel rôle les protestants auront à jouer dans une Irlande nouvelle, quels pouvoirs aura la communauté protestante, quelles seront les relations entre les Eglises et l'Etat.

— Les protestants ont toujours refusé toute idée de liens avec la République et ont même menacé de prendre les armes pour prévenir une telle menace. Comment pensez-vous les convaincre ?

— Nous proposons que le gouvernement du Sud crée un organisme où seraient représentés tous les partis démocratiques du Sud et du Nord qui croient à l'unité de l'Irlande. Sa fonction serait de préparer un projet et de faire la démonstration que ce dont nous parlons ne constitue pas une menace pour les protestants.

» Jusqu'à présent, l'unité irlandaise n'a été qu'une légende. Il faut lui donner un sens. Selon moi, ce plan pourrait prévoir la création d'une fédération avec un Etat autonome au Nord, où la majorité — c'est-à-dire les protestants — gouverneraient, où les droits des deux communautés seraient garantis. Des liens spéciaux seraient établis avec la Grande-Bretagne

— Pourquoi les protestants accepteraient-ils ce qu'ils ont toujours craint par-dessus tout : se retrouver minoritaires dans une Irlande catholique ?

— Le plan doit leur faire une proposition très généreuse. On a crée l'Irlande du Nord avec des frontières artificielles, sur la base des divisions religieuses. Quand vous dites à une communauté qu'elle restera liée à la Grande-Bretagne aussi longtemps qu'elle le voudra, comme le fait le gouvernement de Londres, vous renforcez les réflexes confessionnels. C'est pourquoi il n'y a pas de dialogue entre les deux communautés. Une Irlande du Nord non sectaire est un non-sens. Le sectarisme ne peut disparaître que dans un ensemble irlandais plus vaste.

— Ce plan ne suppose-t-il pas d'importantes réformes constitutionnelles au Sud pour enlever à la République son caractère clérical ?

— Je serais même partisan d'une Constitution tout à fait nouvelle plutôt que d'un replâtrage de l'ancienne. Ma proposition constitue également un défi aux partis politiques de la République.

— Pouvez-vous compter sur le soutien de vos collègues du Parlement européen ?

— Le mois dernier, j'ai présenté une motion demandant à la commission des affaires politiques de tenir des séances publiques sur la questions de l'Irlande du Nord. Le Parlement européen s'est occupé de beaucoup de conflits, depuis le Nicaragua jusqu'au Proche-Orient. Pourquoi ne s'intéresserait-il pas à ce qui se passe au sein de sa propre communauté et qui constitue un affront aux idéaux sur lesquels cette communauté est fondée ? Le groupe socialiste, auquel j'appartiens, a soutenu cette motion à l'unanimité, et je ne désespère pas d'obtenir une majorité au sein du Parlement. »

Propos recueillis par DANIEL VERNET.

● UN INSTITUTEUR PROTESTANT, M. David Wright, a été grièvement blessé à coups de fusil en pleine classe, sous les yeux de ses élèves, lundi 18 octobre à Newry (Irlande du Nord). Le commando de tueurs, qui appartenait à l'INLA (Armée de libération nationale irlandaise), selon cette organisation, a réussi à s'enfuir, cependant que les élèves de M. Wright sortaient de l'école en hurlant de terreur. L'organisation terroriste a également revendiqué la responsabilité d'un autre attentat, dont a été victime un jeune homme, blessé lorsque le tracteur qu'il conduisait a sauté sur une mine. Cet attentat visait probablement son père, M. David Overend, candidat aux élections provinciales de mercredi. — *(A.F.P., Reuter)*

Turquie

Les rigueurs du nouveau projet de Constitution

(Suite de la première page.)

Quant aux simples députés et sénateurs de la dernière législature, ils se voient imposer l'interdiction de créer un parti politique pendant cinq ans. Ils ne peuvent pas non plus figurer dans les instances centrales de ceux-ci. Toutefois, ils peuvent se porter candidats aux élections.

Les reclassements probables

Les généraux semblent miser, entre autres, sur l'émergence d'une nouvelle classe de politiciens, ceux qui sortent des échelons inférieurs des anciens partis, capables de *« faire oublier »* à l'électorat ses *« idoles »* passées. La compétition sera sévère parmi ces futurs politiciens, pour se tailler la part du lion dans l'électorat de droite. Les mesures d'interdiction frappent en effet un nombre important de fidèles de M. Demirel, chef de l'ancien Parti de la justice, qui pourra difficilement contrôler, par personne interposée les divers courants de la droite turque. Cette droite sera également privée du professeur Erbakan (pro-islamique), de M. Turkes (ultra-nationaliste) et de leurs amis, actuellement jugés par les tribunaux militaires. Dans ces conditions, le terrain pourrait être propice à un retour politique de l'ancien patron de l'économie nationale et champion du libéralisme, M. Ozal, qui avait démissionné en juillet de son poste de vice-premier ministre. Il ne cache pas son ambition de créer sa propre formation.

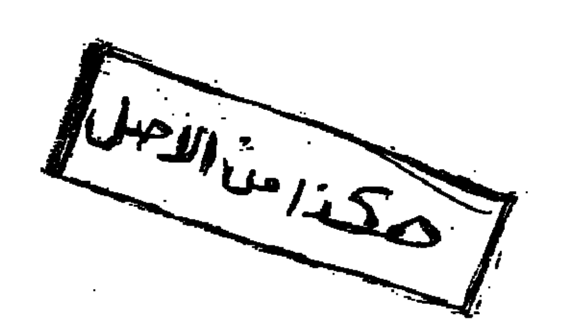
Au centre, on peut s'attendre au lancement de plusieurs partis se réclamant de l'idéologie kémaliste, mais visant aussi à attirer une partie de l'électorat libéral ou conservateur. C'est la tâche à laquelle pourrait s'atteler M. Feyzioglu, ancien chef du Parti de la confiance, qui ne tombe pas sous les interdits des articles transitoires de la nouvelle Constitution.

De même, de nouvelles formations de tendance social-démocrate verront vraisemblablement le jour. M. Ecevit, étant interdit pendant dix ans, et ses principaux adversaires au sein de l'ancien parti républicain du peuple, tels MM. Baykal, Topuz, Ugur, étant dans l'impossibilité de créer un parti pendant cinq ans, de nouveaux dirigeants, comme MM. Dalokay ou Kotil, respectivement anciens maires républicains d'Ankara et d'Istanbul, vont surgir.

Le Conseil national de sécurité, contrairement aux attentes s'est contenté d'apporter des modifications minimes dans le texte définitif de la nouvelle Constitution. Certaines prérogatives du président de la République, relatives à la désignation du directeur de la radio-télévision, du gouverneur de la banque centrale ainsi que du directeur des affaires religieuses, ont été retirées du projet. D'autres modifications de faible portée tendent à apaiser les milieux intellectuels et syndicaux à propos des droits et libertés fondamentales et des syndicats. L'interdiction de s'occuper de politique et d'avoir des relations avec les partis est toujours en vigueur pour les syndicats, pour le corps enseignant universitaire et tous les fonctionnaires d'Etat, de même que certaines restrictions apportées la liberté de la presse.

ARTUN UNSAL.

● RECTIFICATIF. — En page 6 de notre première édition datée mercredi 20 octobre, une malencontreuse inversion nous a fait publier sous le titre Argentine un article sur Haïti, et sous le titre Haïti une correspondance de Jacques Després sur l'Argentine.



EUROPE

Pologne

Plusieurs faits témoignent de la dégradation croissante des relations entre Varsovie et Paris

Les autorités polonaises ont annoncé, mardi 19 octobre, l'inculpation de M. Krzysztof Wolicki, ancien correspondant du *Matin de Paris* à Varsovie. Citoyen polonais, ancien résistant et longtemps membre du POUP, M. Wolicki est une personnalité connue de l'opposition polonaise, dont il était progressivement devenu depuis 1956 l'une des figures marquantes.

Militant actif de Solidarité dès sa création, parlant et écrivant le français aussi bien que sa propre langue, il avait assuré pendant un an environ, jusqu'à l'instauration de l'état de guerre, la couverture des événements polonais pour *le Matin*. Estimant qu'aucune loi n'interdisait à un journaliste polonais de travailler pour la presse étrangère, il s'était toujours refusé à demander aux autorités une quelconque autorisation qui, au demeurant, ne lui aurait certainement pas été accordée.

Activement recherché par la police, il vivait depuis le 13 décembre dernier dans la clandestinité. Il avait été interné au milieu de l'été après avoir été interpellé dans la rue lors d'un contrôle de routine. L'annonce soudaine de son inculpation procède peut-être d'une volonté du pouvoir de l'assimiler aux membres du KOR — auquel il n'a jamais appartenu — et de le faire poursuivre donc au même titre que MM. Kuron et Michnik. Reste, en attendant d'en savoir plus, que cette mesure est un nouveau signe de l'irritation croissante des autorités polonaises envers la France.

Après les violentes critiques lancées la semaine dernière (*le Monde* des 17 et 18 octobre) par le vice-premier ministre M. Mieczyslaw Rakowski contre MM. Mitterrand et Mauroy, les diplomates français en poste à Varsovie ont en effet été victimes ces derniers jours de plusieurs actes de vandalisme.

Dans la nuit de lundi à mardi, des ampoules de peinture rose ont ainsi été lancées contre la façade de l'ambassade de France, maculant notamment les fenêtres du bureau de l'ambassadeur. La résidence de l'attaché militaire aurait subi le même traitement, et quelques heures auparavant le secrétariat de l'école française avait reçu un coup de fil anonyme annonçant qu'un des écoliers allait être pris en otage.

Des mesures de sécurité particulières avaient dû être prises à la sortie des classes, et, au même moment les portes d'une demi-douzaine de voitures particulières garées devant la chancellerie avaient été fracturées. Au cours des semaines précédentes, les appartements et les véhicules de plusieurs diplomates français avaient été cambriolés. — B. G.

● *Selon le porte-parole du gouvernement polonais*, le primat, Mgr Glemp, devrait se rendre lundi *prochain au Vatican. Le* comité central, qui devait initialement se réunir les 21 et 22 octobre, est finalement convoqué pour les 27 et 28 octobre.

● *Vingt Polonais ont réussi*, mardi 19 octobre, à gagner clandestinement la Suède à bord d'un avion d'épandage. Les fugitifs (sept hommes, huit femmes et cinq enfants en bas âge) ont demandé l'asile politique. — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

Les mesures d'austérité ont d'importantes répercussions dans la vie quotidienne de la population

De notre correspondant

Belgrade. — Depuis l'entrée en vigueur, le 18 octobre, de l'ordonnance sur le dépôt obligatoire d'une somme de 5 000 dinars (750 F) par tout Yougoslave qui veut aller à l'étranger, les sorties du pays sont pratiquement désertes. A Semtilg, principal passage vers l'Italie, la frontière n'a été franchie le 19 octobre que par soixante et une personnes, pour la plupart des Yougoslaves travaillant en Occident qui ne sont pas astreints au dépôt des 5 000 dinars. Or jusqu'au 18 octobre, des milliers de personnes passaient quotidiennement par Semtilg où, notamment lors des week-ends et des jours de fête, se formaient des embouteillages énormes.

Selon la presse c'est la même situation à tous les autres passages frontaliers avec l'Italie, l'Autriche, la Hongrie (une dizaine de personnes seulement ont franchi la frontière yougoslavo-hongroise à Holgos et pas une seule à Kalabija), avec la Bulgarie et la Grèce. Pas un seul Yougoslave porteur d'une attestation de versement des 5 000 dinars ne s'était rendu le 18 octobre en Roumanie.

La plupart des trains partant de Belgrade vers l'Ouest (Vienne, Venise, Munich) étaient presque vides. Un autobus spécial pour Trieste, toujours bondé de gens qui ont fait de cette ville italienne depuis des années le grand centre d'un immense commerce illicite, a dû rentrer au garage faute de voyageurs. Le directeur de l'aérodrome de la capitale a déclaré que le 18 octobre les avions n'ont emmené à l'étranger aucun voyageur astreint au paiement du dépôt.

La procédure de dépôt n'étant d'ailleurs pas au point, des gens ont dû renoncer au dernier moment à partir parce que les banques ne possédaient pas encore les formulaires à remplir.

Rationnement de l'essence

En même temps une disposition administrative modifie, pour le moment du moins, les droits des titulaires de comptes en devises dans les banques. Il avait été affirmé officiellement que les propriétaires de ces comptes pourraient retirer comme auparavant toutes les sommes dont ils auraient besoin. Or, dès lundi, les banques ont fait savoir que le retrait mensuel ne pouvait être supérieur à deux cent cinquante dollars en espèces.

Un tel état de choses sera maintenu jusqu'à ce que le gouverneur de la Banque nationale et les gouverneurs des banques des Républiques prennent une décision à ce propos. Cette mesure ne concerne cependant pas non plus les Yougoslaves travaillant à l'étranger. Le traitement privilégié dont ils jouissent s'explique : la Yougoslavie a intérêt à ce qu'ils continuent de déposer leurs économies dans les banques nationales. Ces sommes sont de l'ordre de 4 à 5 milliards de dollars par an, ce qui, pour un pays comme la Yougoslavie, à court de devises, représente un apport considérable.

D'autre part, de sévères mesures de restriction du carburant entrent en vigueur ce mercredi 20 octobre. Les propriétaires de voitures de tourisme ne pourront obtenir mensuellement que quarante litres d'essence.

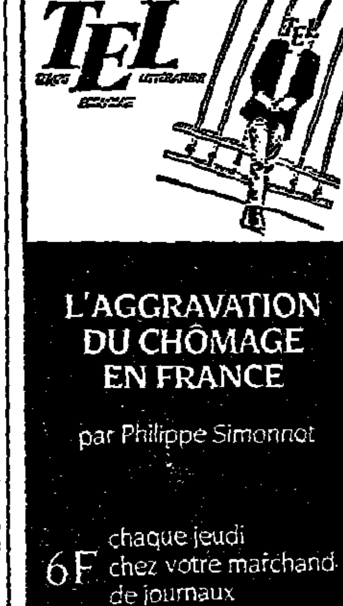
Des milliers de personnes seront ainsi empêchées de se rendre en voiture à leur travail et on ne voit pas comment les seuls moyens de transport en commun pourront les accueillir.

Pour des raisons d'économie, ministres et hauts fonctionnaires — et ils sont nombreux dans le système yougoslave — ne pourront plus se servir pour les déplacements officiels que de voitures de petite cylindrée. « *Ils ne pourront plus circuler en Mercedes* », remarque, non sans ironie, un quotidien belgradois.

Le rationnement de l'essence fait, en outre, peser une menace sur l'approvisionnement déjà médiocre des grands centres urbains, les paysans étant les principaux fournisseurs en fruits, légumes, volailles, produits laitiers et autres, qu'il transportent à bord de leurs voitures particulières. Les autorités se sont rendues compte du danger et les communes ont reçu l'autorisation d'accorder d'urgence aux « *producteurs agricoles individuels* » des quantités supplémentaires de carburant.

Mais tout cela demandera du temps et en attendant il faudra vivre... Le rationnement de l'essence ne concerne pas les voitures à immatriculation étrangère. Leurs propriétaires auront le carburant nécessaire, à condition d'en régler le prix en bons obtenus contre devises à l'entrée du pays ou en devises changées dans les pompes à essence.

PAUL YANKOVITCH.



AFRIQUE

Tunisie

APRÈS LES INCIDENTS DE ZARZIS, BEN-GARDANE ET DJERBA

La communauté juive aspire à l'apaisement des esprits

De notre envoyé spécial

Tunis. — Devant les portes cadenassées de la grande synagogue de Tunis, bâtiment blanc frappé de l'étoile de David, des policiers armés montent la garde. A droite du temple, une petite porte métallique nous est discrètement ouverte. Un des vieillards en prière se lève pour nous conduire, comme il nous avait été promis par téléphone, chez le grand rabbin, Frajie Uzan. Là, surprise : une femme nous prévient qu'il s'est senti soudain « fatigué » et qu'il n'a pas l'intention de recevoir « *pendant les congés* ». Le 15 octobre, on fête le dix-neuvième anniversaire de l'évacuation de la base de Bizerte, puis c'est le sabbat, et le 18 le Nouvel An musulman...

Pour qui ignorerait qu'un dispositif policier analogue est en place devant certaines ambassades, et que le grand rabbin a eu récemment des ennuis avec la presse, la tentation serait forte de prêter une oreille aux folles rumeurs qui ont circulé après les incidents ayant opposé des jeunes gens en colère à la communauté juive de Tunis les 26 et 27 septembre. N'a-t-on pas parlé de morts, d'avion affrété par les autorités pour évacuer les juifs du Sud, de ville bouclée par la police ? En fait, ces événements, dont il ne faut pas ignorer les incidences politiques, n'ont eu qu'une ampleur limitée.

⁂

Tout commence peut-être le 23 septembre, jour où *As-Sabah* (« *le Matin* »), le plus lu des quotidiens tunisiens, marqué par son militantisme pour la cause arabe, dénonce « *l'attitude ambiguë* » du grand rabbin après les massacres de Sabra et de Chatila. Le journal reproche aux religieux de « *n'avoir pas condamné l'armée israélienne pour son rôle direct ou indirect dans l'organisation de cette boucherie* », et souhaite des éclaircissements afin d'éviter « *toute mauvaise interprétation* ».

Le 26 septembre, à la veille des feêtes musulmanes de l'Aïd el Kebir (commémoration du sacrifice d'Abraham) et juive du Yom Kippour, le président Bourguiba, en séjour à Paris, lance un appel pour « *une reconnaissance mutuelle entre Israël et l'O.L.P. et une coexistence israélo-palestinienne* ». Le grand rabbin envoie alors un message public au chef de l'Etat : « *En ce matin du Yom Kippour, les sinagogues étaient remplies de fidèles, et en particulier au temple de la Goulette, où j'ai personnellement officié, j'ai adressé avec ferveur une prière à la mémoire de tous les innocents massacrés à Sabra et à Chatila. J'ai lu votre éminent message qui a ému toute l'assistance.* »

Hélas ! dans la soirée du 26, à Zarzis, localité proche de l'île de Djerba, une manifestation de jeunes qui crient des slogans pour la « *Palestine arabe* » et contre « *les régimes capitulards* », dégénère, malgré la présence de nombreuses forces de l'ordre. La ville compte une vingtaine de familles juives, le plus souvent des commerçants dynamiques. Certaines portes de magasins sont défoncées, une voiture est incendiée.

Le lendemain, à Ben-Gardane, dans le Sud non loin de la frontière libyenne, à la fin de la prière à la mosquée, un cortège se dirige, au cri de « *Palestine musulmane* », vers la Hara, le quartier juif où ne vivent plus que quatre familles non musulmanes. A Djerba, enfin, forte d'une communauté israélite de deux mille personnes, des lycéens, bravant une interdiction organisent une marche de soutien à l'O.L.P., observée avec appréhension dans la Hara.

L'erreur des autorités a sans doute été d'avoir cherché d'abord à occulter ces événements, accroissant les craintes d'une communauté dont les effectifs n'ont cessé de diminuer.

En 1947, avant la création de l'Etat d'Israël, il y avait cent vingt mille juifs en Tunisie. Ils n'étaient plus que quatre-vingt-six mille en 1956, année de l'indépendance. En 1961, lors de l'affaire de Bizerte, la rumeur publique accuse, malgré un démenti du Parti destourien, la communauté israélite d'avoir aidé les soldats français. Quinze mille juifs quittent alors le pays. En 1967, lors de la guerre israélo-arabe des magasins juifs et des synagogues sont incendiés et mis à sac : sept mille personnes, souvent des intellectuels.

Aujourd'hui, on évalue à cinq mille personnes la communauté juive de Tunisie. Environ un tiers d'entre eux ont la nationalité française, mais la majorité a opté pour celle du pays hôte. En outre, d'anciens résidents viennent dépenser, en vacances, les avoirs sur comptes bancaires bloqués alimentés par des entreprises ou des commerces gérés par le seul chef de famille, les enfants étant en France, ou par des associés. Malgré certains contentieux juridiques ou financiers, tous se plaisent à souligner la hauteur de vue et la tolérance du président Bourguiba, auquel « *la communauté juive reconnaissante* » rend hommage sur une plaque visible à la synagogue de la Ghriba, à Djerba, une des plus vieilles de la Diaspora et lieu de pèlerinage très fréquenté.

Au début d'octobre, les autorités, renonçant à leur silence, ont annoncé que vingt-six personnes étaient traduites en justice pour « *atteinte aux biens d'autrui et incendie de maison* ».

Tous les partis politiques qui comptent ont exprimé leur réprobation. A l'occasion d'une journée de solidarité avec les Palestiniens, le syndicat de l'enseignement supérieur s'est élevé contre le racisme. *Al Aman (l'Action)*, quotidien du Parti destourien, a publié une motion revêtue de cent quatre-ingt-dix signatures, « *exhortant les Tunisiens à proclamer leur refus de tels agissements* ». De leur côté, dix-sept « *citoyens juifs tunisiens* » ont publié un manifeste affirmant que « *Begin et ses acolytes se sont placés au rang des hérétiques* » pour n'avoir pas respecté le commandement de Dieu à Moïse sur le mont Sinaï : « *Tu ne tueras point.* »

Sans aller jusque-là, la majorité de la communauté juive tunisienne aspire à l'apaisement des esprits et ne songe nullement au départ, même si quelques précautions ont été prises.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

République Sud-Africaine

UN JOURNALISTE HOLLANDAIS EST EXPULSÉ

(De notre correspondant.)

Johannesburg. — M. Gérard Jacobs, envoyé spécial permanent de la radio (K.R.O.) et télévision (N.O.S.) néerlandaise est expulsé d'Afrique du Sud à compter du 30 octobre, le ministre de l'intérieur ayant décidé de ne pas renouveler le permis de séjour du seul journaliste hollandais en Afrique du Sud. Comme à l'accoutumée, aucun motif n'a été fourni à l'intéressé. La dernière expulsion en date remontait à octobre 1981, et visait une journaliste américaine de l'agence Associated Presse. L'Association des correspondants étrangers (F.C.A.), qui compte quelque quatre-vingts membres a « *vigoureusement* » protesté « *contre cette tentative d'influencer, par la menace et l'expulsion, sans avertissement et sans motif, des correspondants étrangers* ».

Mardi 19 octobre, à l'occasion du centenaire de l'Association des patrons de presse (N.P.U.), M. Marais Viljoen, président de la République, a déclaré tenir la liberté de la presse pour « *une haute priorité en démocratie* » à condition qu'elle se plie « *aux exigences de la sécurité de l'Etat* ».

Autre invité des patrons de journaux, M. Max Snijders, un Néerlandais, président de l'Institut international de la presse, a adressé une sévère mise en garde : « *La part de soi-disant liberté de presse qui reste en Afrique du Sud constitue l'un des derniers vestiges de respectabilité* » (du régime), a-t-il dit. « *Le gouvernement ferait bien de la chérir davantage* », at-il ajouté.

P. C.

Ile Maurice

M. BÉRENGER DÉMISSIONNE DE SON POSTE DE MINISTRE DES FINANCES

Port-Louis *(A.F.P., Reuter.)* — M. Paul Bérenger, ministre mauricien des finances, a remis sa démission, mardi 19 octobre, à sir Dayendranath Burrenchobay, gouverneur général de l'île.

Fondateur du Mouvement militant mauricien (M.M.M.), M. Bérenger fut l'un des artisans de la victoire de la gauche mauricienne lors des élections de juin dernier.

Les raisons de la décision de M. Bérenger n'ont pas été rendues publiques. Cependant, cette démission intervient après une série de frictions et de controverses entre dirigeants du M.M.M. et du parti socialiste mauricien (P.S.M.), membre de la coalition gouvernementale.

⁂

La démission de M. Bérenger fait peser un risque sérieux de rupture de la coalition gouvernementale entre M.M.M. et P.S.M.

Le principal sujet de divergence entre M. Bérenger et ses partenaires porte sur la politique économique et financière du gouvernement. Après une série d'entretiens avec les représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, le ministre mauricien des finances préconisait diverses mesures d'austérité destinées notamment à éviter une dévaluation de la roupie mauricienne. Parmi ces mesures figurait une hausse des prix du riz, nourriture de base des Mauriciens, et de la farine. Cet appel à la rigueur a été mal perçu, non seulement au sein du gouvernement mauricien, mais aussi, semble-t-il, au sein même du M.M.M.

D'autre part, M. Bérenger était en désaccord avec une récente décision de M. Harrish Boodhoo, secrétaire général du parti socialiste, « numéro deux » du régime, instituant un contrôle gouvernemental de fait sur la télévision.

On n'exclut pas dans certains milieux politiques que la décision de M. Bérenger relève en réalité d'une simple tactique destinée à faire pression sur ses amis, comme sur ses alliés du moment. Dans une telle perspective, M. Bérenger reviendrait rapidement sur sa décision, si toutefois il pouvait convaincre ses interlocuteurs.

Cependant, depuis quelques jours, la presse mauricienne évoque l'éventualité d'élections législatives anticipées en soulignant le malaise croissant qui pèse sur l'alliance entre le M.M.M. et le P.S.M., issu d'une dissidence du parti travailliste de l'ancien premier ministre, sir Seewoosagur Rangoolam. On remarquera que le M.M.M. dispose toutefois de 42 sièges au Parlement, alors que son partenaire P.S.M. n'en dispose que de 18. — Ph. D.

ASIE

En dépit des conseils de modération de M. Brejnev

Hanoï poursuit ses attaques contre la politique de Pékin

L'agence Tass, rendant compte des déclarations du secrétaire général du P.C. chinois, M. Hu Yaobang, après ses entretiens avec M. Georges Marchais, a signalé mardi 19 octobre, pour la première fois, la reprise des consultations sino-soviétiques sur les conditions d'une normalisation des relations entre les deux pays. L'agence déplore, en même temps, les « expressions inamicales » employées par M. Hu Yaobang à propos de la politique extérieure soviétique, sans toutefois les citer.

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — La reprise du dialogue entre les deux « Mecques » du communisme n'a pas eu pour effet de modérer les critiques des dirigeants vietnamiens à l'encontre de leurs homologues de Pékin. Aucun changement de ton majeur n'est perceptible du côté de Hanoï, même après la récente visite officielle en Union soviétique de M. Truong Chinh, président du Conseil d'Etat. Dans le communiqué conjoint publié à l'issue de ce voyage, les deux parties avaient soigneusement évité de faire nommément référence à la Chine.

Les dirigeants de Hanoï ont bel et bien « oublié » les conseils de modération que leur avait donnés M. Brejnev. Ils ne se privent pas, depuis lors, par toutes sortes de canaux et dans toutes sortes d'enceintes, de fustiger avec virulence les noirs desseins des « *forces réactionnaires au sein des milieux gouvernants de Pékin* ». Il se passe peu de jours où le *Nhan Dan*, le quotidien du P.C.V., ne vilipende la Chine et ne dénonce « l'axe Washington-Tokyo-Pékin ».

En visite à Cuba, M. Truong Chinh a d'ailleurs retrouvé sa langue pour appeler un chat un chat et vouer aux gémonies « *les expansionnistes et les hégémonistes chinois* ». Dans un entretien accordé à un journal japonais, M. Vo Dong Giang, ministre par intérim des affaires étrangères, ne mâche pas ses mots non plus : « *Il n'y a aucune réalité qui permette au peuple vietnamien de relâcher sa vigilance*, affirme-t-il. *Nous nous préparons à faire face à toutes les éventualités, même les plus mauvaises, que pourraient nous causer les milieux réactionnaires de Pékin.* » A une note de protestation des dirigeants de Pékin relevant cent neuf incidents de frontière au cours des récentes semaines, les autorités de Hanoï opposent une fin de non-recevoir. Les représentants du régime pro-vietnamien de Phnom-Penh mêlent leurs voix à ce concert d'imprécations. Devant les cadres de l'Ecole politique centrale, M. Hun Sen, ministre des affaires étrangères, prétend démasquer « *les manœuvres perfides des expansionnistes chinois en Asie du Sud-Est* ». Il livre au public des compte rendus inédits de conversations dans lesquelles M. Deng Xiaoping, l'homme fort de Pékin, conseillait, en janvier 1979, aux Khmers rouges de « *mettre en veilleuse le parti communiste et, au contraire, de braquer toute la lumière sur le patriotisme, le nationalisme, la démocratie* ».

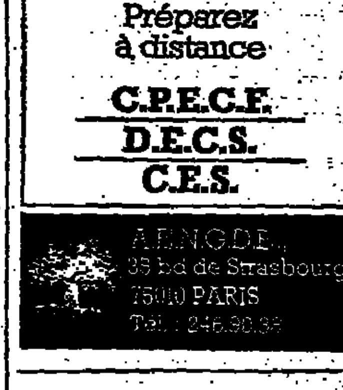
Toutefois, dans cette diatribe, les dirigeants de Hanoï prennent soin d'épargner le peuple chinois que « *le peuple vietnamien ne considérera jamais comme son ennemi* ». Ils soulignent que leurs propositions de réouverture du dialogue se sont toujours heurtées au refus de Pékin. *Ils se* disent prêts à reprendre ces discussions « *à n'importe quel niveau, à n'importe quel endroit et dans le meilleur délai* », comme l'a récemment répété, devant l'Assemblée générale des Nations unies, M. Hoang Bich Son, vice-ministre des affaires étrangères.

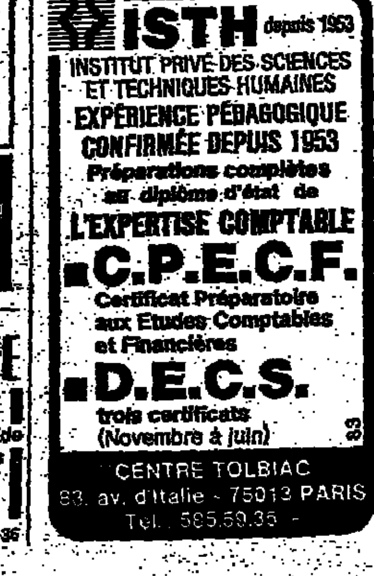
Les autorités de Hanoï continuent de croire dur comme fer que les dirigeants de Pékin, notamment M. Deng, n'ont de communiste que le nom et dissimulent leur vraie nature « *derrière un riche vernis marxiste-léniniste* ». Elles restent apparemment inébranlables dans leur conviction que « *la menace venant de la Chine demeure intacte* ».

Moscou a les moyens de faire plier Hanoï. Mais la meilleure solution n'est-elle pas, dans un premier temps, de ménager son nationalisme ombrageux, de manière à ne pas compliquer des rapports qui manquent déjà singulièrement de chaleur ?

JACQUES DE BARRIN.







LA RESTAURATION DE L'UNITÉ DU TCHAD

Avec les soldats du Nord effarés par le Sud

De notre envoyé spécial

Moundou. — Ils se sont installés, pistolet en bandoulière ou Kalachnikov sous le bras, autour d'une table basse sur les fauteuils et les canapés du salon, devant une bière ou un orange-soda, mal à l'aise, eux qui sont habitués à se déchausser avant de s'étendre sur un tapis autour d'une tasse de thé. Pour décapsuler les canettes, le coin d'un chargeur de Kalachnikov se révèle plus efficace que le couteau à huîtres, vainement mis à contribution. Les boissons sortent d'un grand congélateur — le nécessaire indispensable de l'expatrié sous les tropiques — qui trône désormais au milieu de la salle à manger. L'un des soldats de Hissène Habré feuillette le cahier d'un écolier, le dernier exercice de grammaire est daté du 3 juin.

Petits, minces, mal rasés, affublés de tenues hétéroclites, ils ne portent aucun insigne de grade. La villa de M. Thomsen, une des plus belles de Moundou, domine le bras occidental du Logone. Des livres traînent sur les étagères d'un vaisselier. Au mur est suspendue une jolie porte de grenier, en bois sculpté, sans doute d'origine voltaïque. En la voyant, ils éclatent de rire tant la chose est incongrue à leurs yeux. Les verres à pied — du faux cristal taillé — restent vides sur la table. Ils ont toujours bu au goulot. A l'extérieur, la piscine est crasseuse et la pelouse jonchée de papiers.

Les Tchadiens se redécouvrent

Au cœur du Sud tchadien, Moundou, en cette fin de la saison des pluies, a retrouvé une végétation luxuriante qui va brûler dans quelques mois sous le soleil ou, plus simplement, parce que les paysans y mettent le feu pour faire paître leurs troupeaux. Devant les cases, le maïs est haut et, en brousse, la récolte de coton ne se fera que dans quelques semaines. Ce Sud vert et souriant paraît d'autant plus étrange aux nouveaux venus qu'ils n'en parlent pas les langues et que, très souvent, ils ne font que baragouiner le français. Eux qui sont habitués aux terres arides du Nord, ils se sentent gênés et empruntés. Ils n'ont jamais vu tant de richesse — tout est relatif — et tant de nonchalance.

Il y a là Akouma Ali, chef d'état-major local des FAN, les Forces armées du Nord ; Barkai, son adjoint, et trois autres combattants. Les hommes de Hissène Habré ont gagné la guerre du Tchad. On les appelle les Goranes — c'est la langue qu'ils parlent et qui est répandue dans une partie du nord et de l'est du pays. Ils viennent du « caillou ». Ils ont leur épopée. Depuis les massacres de 1979, le Sud était pratiquement coupé du reste du pays et vivait replié sur lui-même, plus proche de Garoua au Cameroun ou de Bossangoa au Centrafrique que de N'Djamena. Il vivait sous la houlette du colonel Kamougue — on ne parle ici que du *« colon »* — et de son groupe politico-affairiste, ce fameux « comité permanent » qui s'est entredéchiré sur le tard. Les FAT, les Forces armées tchadiennes du « colon », faisaient la loi.

Les éléments des FAT, de plus en plus nombreux à se rallier aux FAN, ont aidé ces derniers à conquérir le Sud. En moins de deux mois, Moundou, la capitale sudiste, siège du « comité permanent », est tombée (le 4 septembre) pratiquement sans combat. Depuis, les Tchadiens se découvrent ou se redécouvrent. Il en est un qui s'en rend mieux compte que les autres : le capitaine Bechir, officier des FAT rallié, de formation française, qui porte ses galons sur un treillis réglementaire, mais qui est du Nord, de Biltine, plus exactement. Il est musulman. Il est aussi un Gorane. Nommé commandant de la région depuis la prise de Moundou, il joue les intermédiaires entre les « combattants » et les autorités civiles nommées par M. Hissène Habré, des sudistes qui s'étaient retournés contre Kamougue.

Le domicile de M. Thomsen est la propriété de M. Naimbaye — qui fut ministre de l'ancien président Tombalbaye et de M. Goukouni, — un riche homme d'affaires, membre du défunt « comité permanent ». Il a été réquisitionné, au même titre qu'une dizaine d'autres « cases » de luxe de Moundou. Celle de Kamougue, sur la concession de la puissante Coton-Tchad, est occupée par le capitaine Bechir. La superbe Chevrolet du « colon » traîne dans la cour, le pare-brise enfoncé. *« Le moteur a l'air intact, mais personne n'arrive à la faire démarrer »*, se plaint Bechir. Mais qui oserait s'afficher à Moundou — une dizaine de kilomètres de goudron et des pistes abîmées — dans la voiture la plus connue du Sud.

Tchadiens du Nord et du Sud réapprennent à se connaître. L'opération n'est pas facile. Le local de Radio-Moundou n'est qu'une petite villa délabrée dans laquelle on a aménagé un studio de fortune — un seul micro — dont le climatiseur est inutilisable, *« à cause des interférences »*, pendant les heures d'émission, de 6 h à 9 h le matin et de 16 h à 18 h 30 l'après-midi. Radio-Moundou, après avoir copieusement insulté M. Hissène Habré, pendant des années, en chante, aujourd'hui, les louanges. La petite équipe de journalistes demeure la même. En règle générale, l'administration est restée en place, comme à N'Djamena. Moundou a des traces de combats, près de chez M. Thomsen, là où se trouvent, sur le fleuve, l' « hôtel des chasses », toujours fermé, et les deux villas du « comité permanent », dont une était réservée à Kamougue. Mais ces combats remontent à début juin, quand le « comité permanent » et les FAT — divisés avant tout sur l'opportunité de négocier ou non avec M. Hissène Habré, — se sont livrés à une petite guerre de positions. Les dégâts ne sont pas considérables.

Un peu moins d'un mois après l'arrivée des FAN, la réconciliation piétine. *« Il faut qu'ils s'en aillent »*, lanceront des lycéens venus passer le baccalauréat à propos des *« combattants »*. Ils en ont surtout assez de ces années « blanches », sans examen, en raison des troubles, et rêvent, « bachot » en poche, de partir à l'étranger. Les Goranes ne comprendraient sûrement pas ce rêve de promotion sociale, à l'exemple des Blancs, plus nombreux dans le Sud et ses plantations. Eux se passeraient volontiers des fourchettes et des couteaux qu'on leur tend chez « Monsieur le Préfet », un autre sudiste rallié, que les FAN ont sorti de prison.

Un fossé énorme

Le fossé est énorme, après trois années de séparation ouvertes sur la fuite des sudistes de N'Djamena et sur le massacre de milliers de Goranes dans le Sud. *« Pendant trois ans, Kamougue et Radio-Moundou ont décrit Hissène Habré comme le diable »*, explique un témoin. Le climat de méfiance est sensible. Il prête même aux rumeurs les plus incroyables. Par exemple, on a dit que Kamougue avait déclaré à Radio-Israël qu'il ferait bombarder Moundou, le samedi 25 septembre, par quatre chasseurs Jaguar. Le marché s'est vidé deux heures plus tôt que de coutume. Bien entendu, rien ne s'est passé. On dit aussi qu'au siège du « comité permanent », personne n'ose pénétrer dans le bureau du colonel, où il aurait laissé sa casquette et une bouteille de champagne rose — sa boisson favorite — à côté d'un petit mot disant : *« N'y touchez pas, je reviendrai. » « Ridicule ! »*, s'esclaffe le capitaine Bechir.

Il y a eu des *« bavures »*, reconnaît le préfet. Les « combattants » (autre dénomination des FAN) se sont emparés des derniers véhicules. Ils n'ont plus le droit de porter des armes en ville depuis le 23 septembre pour éviter des incidents. Toutefois, les exactions sont en grande partie dues aux FAT.

La population a inévitablement profité des événements pour vider des habitations abandonnées par les gens qui se sont enfuis en brousse. La capitale du Sud n'en donne pas pour autant l'impression d'être sur le qui-vive. Compte tenu de l'animosité accumulée au fil des années, les choses ne se passent pas si mal dans une ville qui vit autour de sa brasserie — la très populaire bière Gala, — de son huilerie et des magasins de la Coton-Tchad, dont les mille salaires locaux touchent, par le biais de la grande famille africaine, la majeure partie de la population. Usines et centre agro-industriel ont d'ailleurs été strictement respectés ou même protégés, quand il le fallait, par les FAN.

Avec peu de combats et un minimum d'abus, la prise du Sud s'est déroulée dans des conditions qui en font un indéniable succès pour M. Hissène Habré, auquel ses pairs africains ne pourront pas reprocher de s'être rendu maître du Tchad à n'importe quel prix. Le calme qui paraît régner en brousse en porte témoignage. Sur les principales pistes, en d'autant plus mauvais état qu'elles n'ont pas été entretenues depuis trois ans, les barrages ont été levés. On en comptait, du temps de Kamougue, pas moins de cent soixante sur le seul axe Sarh-Moundou : milices, gendarmes, soldats, policiers qui, tour à tour, prélevaient leur dîme sur les camions de marchandises et les passagers des taxis-brousse.

En s'éloignant des villes...

En règle générale, la gabegie de l'administration du « comité permanent » était à peu près équivalente — ce qui n'est pas peu dire, — à celle du GUNT de M. Goukouni Oueddei à N'Djamena. En trois ans, fonctionnaires et enseignants n'ont touché que deux mois et demi de salaires et trois fois des indemnités équivalant à un demi-mois. Les fonds prélevés, sous forme de « taxes » ou d'extorsion sur les grandes sociétés, échouaient le plus souvent dans des coffres privés. Le système était à bout de souffle, comme l'ont prouvé les complicités dont les FAN ont pu bénéficier en dépit de la terrible réputation qui leur avait été faite.

A Dobara, l'un de ces villages nombreux le long du Logone occidental, à une cinquantaine de kilomètres de Moundou, les paysans ont recueilli des parents qui ont fui la ville ou des « enfants » — ainsi appelle-t-on les jeunes gens, — soldats défaits de Kamougue, qui ont apparemment abandonné pour de bon le métier de militaire. L'ambiance semble paisible. Le 26 septembre, quelques coups de marteau sur un énorme tambour de frein de camion annoncent que la messe va être célébrée dans la bien modeste chapelle — briques de terre, toit de tôle et sol de terre battue, — construite par les villageois et où chacun apporte son siège ou son banc. Les gens ont suivi les événements à la radio. Certains ont fui le village puis sont revenus. Personne n'a jamais vu, ici, un « combattant ».

La messe, en n'gambaye, langue de la région, est dansée et chantée au son d'un tam-tam. *« Celui qui gouverne bien*, dit un catéchiste, *nous l'acceptons pour que tous les Tchadiens avancent ensemble. »*

Il y a eu, dans le Sud, comme le répète sans cesse N'Djamena, de l'*« intoxication »*. Le colonel Kamougue était-il pour autant sur le point de proclamer une « République cotonière », ce qui aurait précipité l'avance des FAN et des FAT ralliés à leur cause ? C'est impossible à vérifier. Toujours est-il que le « colon » était prêt à passer un marché avec n'importe qui — peut-être même avec les Libyens — pour tenir *« son »* Sud et qu'il a été contraint de se sauver en catastrophe. Les anciens « administrés » ne sont visiblement pas faciles à rassurer. Ils ont eu très peur et attendent des garanties sur leur avenir.

On le constate encore à Sarh, deuxième agglomération de la région, bourg de trente mille habitants, non loin duquel une société sucrière, la Sonasut, a établi son usine et ses plantations de cannes, qui emploient, en permanence, mille cinq cents personnes (trois mille en pleine campagne). Kamougue est originaire du coin, au même titre que feu Tombalbaye, dont le « palais » — une bâtisse peu pratique et délabrée — est occupé par le nouveau préfet, en l'occurrence l'ancien directeur de la sûreté du premier président du Tchad. On y mange autour d'un buffet. L'argenterie vient de chez Christofle, les meubles sont du faux Louis-XVI ou du faux Empire. Des centaines de crapauds font une sieste dans la piscine.

BORKOU-ENNEDI-TIBESTI · NIGER · KANEM · BILTINE · BATHA · LAC · TCHAD · N'DJAMENA · GUERA · OUADDAI · SALAMAT · SOUDAN · NIGERIA · CAMEROUN · CENTRAFRIQUE · Mao · Bol · Salal · Biltine · Abéché · Adré · Ati · Oum Hadjer · Mongo · Melfi · Am Timan · Bongor · Laï · Moundou · Doba · Sarh · Pala · Kélo

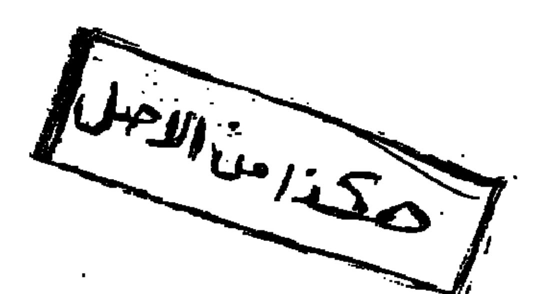
0 kilomètres 300

1 - LAC TCHAD 2 - CHARI-BAGUIRMI
3 - MAYO-KEBBI 4 - TANDJILE
5 - LOGONE OCCID. 6 - MOYEN CHARI
7 - LOGONE ORIENTAL

Pour assurer le maintien de l'ordre — éviter des règlements de compte entre sudistes et contrôler la tenue des « combattants », — à Sarh comme à Moundou, des brigades mixtes ont été constituées. A Sarh, le chef d'état-major des FAN aurait même réuni ses hommes un jour pour les menacer d'exécution sommaire au cas où ils commettraient un forfait. Depuis, la vie se normalise lentement mais assez sûrement. Dans le Sud, les exploitations agricoles vont pouvoir relancer leur production. Celle de coton, selon les premières estimations, passera de 70 000 tonnes en 1982 à 80 000 l'an prochain. La Sonasut compte également produire 22 000 tonnes de sucre en 1983 — soit de quoi couvrir ou presque les besoins de la consommation nationale — contre 18 000 tonnes cette année.

Si le rétablissement de la confiance demeure fatalement à la merci d'un incident — que la rumeur s'emploierait vite, le cas échéant, à grossir et à déformer, — il serait accéléré par certaines mesures. Par exemple, une fois que les conditions de sécurité le permettront, cantonner les FAN et les FAT dans des casernes hors des centres urbains. Ensuite, relancer l'enseignement — les épreuves du bac ont déjà eu lieu. Enfin, payer les fonctionnaires. *« Si Hissène*, dit-on à Moundou, *paie la fonction publique, il aura définitivement gagné la partie. »* La « République cotonière » du Logone ne serait alors que le souvenir d'un mirage.

J.-C. POMONTI.



DIPLOMATIE

UNE DÉFAITE POUR WASHINGTON A L'O.N.U.

Le Nicaragua est élu au Conseil de sécurité

Le Nicaragua a été élu, **mardi 19 octobre, par l'Assemblée des Nations unies, membre non permanent du Conseil de sécurité pour deux ans avec effet le 1er janvier. Ont été également élus à la majorité requise des deux tiers Malte, les Pays-Bas, le Pakistan et le Zimbabwe.**

Le Nicaragua, qui succédera à Panama, a été élu au deuxième tour par 104 voix contre 50 à la République Dominicaine.

L'élection a été immédiatement saluée comme *« une nette défaite des Etats-Unis »* par le Père d'Escoto, chef de la diplomatie du Nicaragua, qui était présent aux Nations unies et qui a été chaudement félicité par de nombreux délégués du tiers-monde. Elle a été également saluée par une explosion de joie à Managua, la capitale du pays, où des milliers de personnes se sont rassemblées sur la place principale. *« C'est le deuxième triomphe du Nicaragua depuis la victoire de la révolution sandiniste »* (qui porta la gauche au pouvoir en 1979) disait-on.

Mme Kirkpatrick, ambassadrice des Etats-Unis à l'ONU, qui avait fait une intense campagne en faveur de la République Dominicaine, a publié un communiqué déclarant : *« Nous regrettons l'élection du Nicaragua au siège traditionnellement réservé aux pays latino-américains. Le gouvernement du Nicaragua n'est en aucune manière représentatif des intérêts et des sentiments majoritaires en Amérique latine. De notre point de vue, le Nicaragua est un Etat contrôlé qui adhère rigoureusement à la ligne soviétique. Mais, manifestement, une majorité des nations membres des Nations unies ne partage pas encore ce point de vue. »*

En 1983 et 1984, la composition du Conseil de sécurité sera la suivante : membres permanents (disposants du veto) : Etats-Unis, U.R.S.S., Chine, France, Grande-Bretagne. Membres non permanents : Guyana, Jordanie, Malte, Nicaragua, Pays-Bas, Pologne, Togo, Zaïre et Zimbabwe.

La présence au sein du Conseil de sécurité du Nicaragua et de Malte modifiera sans doute son équilibre politique, mais ce n'est qu'à l'usage que l'on verra si elle provoquera des changements importants, estiment les observateurs. Le Nicaragua pourra plus facilement contrer toute action américaine considérée comme une menace pour ses intérêts. En mars, Managua avait accusé Washington devant le Conseil de vouloir déstabiliser le régime sandiniste, mais n'avait pu obtenir le vote d'une résolution, les Etats-Unis ayant mis leur veto.

Le débat sur l'expulsion d'Israël n'aura pas lieu

D'autre part, la Libye et l'Iran auraient renoncé à demander à l'Assemblée de l'ONU de rejeter les lettres de créance de la délégation israélienne, écartant ainsi la menace d'une crise grave à l'ONU, apprend-on dans les milieux proches des délégations arabes. Les Etats-Unis avaient fait savoir samedi qu'ils suspendraient leur participation à l'Assemblée de l'ONU (et leurs paiements à l'organisation) si Israël était expulsé de fait.

L'Algérie aurait joué un rôle crucial dans les tractations en intervenant directement à Tripoli et à Téhéran. Les deux capitales renonceraient à présenter une motion formelle lundi à l'Assemblée, lorsque celle-ci statuera sur le rapport de la commission de vérification des pouvoirs. Elles accepteraient d'adresser seulement au président de l'Assemblée un document signé par la plupart des pays arabes exprimant leurs *« réserves expresses »* sur les pouvoirs d'Israël à l'Assemblée.

La crise de l'Europe est devant nous

(Suite de la première page.)

En 1973, tous les pays européens sont frappés par la crise internationale, mais tous ne réagissent pas de la même manière. La Belgique et le Danemark s'abandonnent à la facilité ; l'Angleterre est obsédée par l'idée fixe de la renégociation ; l'Italie n'a d'yeux que pour ses problèmes intérieurs. En réalité, malgré les difficultés qu'elles partagent avec leurs partenaires, seules, parmi les Etats membres, l'Allemagne et la France gardent assez de force et de largeur de vue pour imposer une direction aux événements. Elles forment le môle autour duquel pourra s'organiser la résistance.

Jamais peut-être les deux pays n'avaient eu autant besoin de s'épauler l'un l'autre. Jamais non plus leur coopération n'a été plus étroite, plus continue, plus confiante. Miracle, si l'on veut ; hasard, sûrement pas. Il y a fallu, à Paris comme à Bonn, la tenace volonté de dirigeants convaincus que l'entente était, pour leurs propres pays et pour l'Europe, la clé du salut.

Moyennant quoi, s'il a pu y avoir ici et là, des retards ou des blocages, globalement, la Communauté a continué d'avancer. Même réduit à l'essentiel, le bilan de ces années difficiles est impressionnant. L'élection de l'Assemblée au suffrage direct et la création du consil européen achèvent et couronnent l'édifice institutionnel de l'Europe. Le maintien et le développement de la politique agricole commune, l'élimination presque complète des montants compensatoires, la participation active de la communauté aux négociations multilatérales, la mise en place, surtout, du système monétaire européen, traduisent une vigueur intacte et un dynamisme retrouvé. L'entrée de la Grèce dans le Marché commun, le renouvellement des accords de Lomé, l'initiative des sommets des pays industrialisés, témoignent du rayonnement de l'Europe dans le monde.

Enfin, l'Europe trouve, dans le resserrement de sa coopération politique, notamment avec la déclaration de Venise, la mission de M. Thorn au Proche-Orient, le moyen de faire entendre sa voix et d'affirmer une ambition au service de la paix.

Rien de tout ceci n'aurait été possible sans la cohésion et la force entraînante du couple franco-allemand. S'il y a lieu de s'inquiéter, c'est parce que, malgré les bonnes intentions proclamées de part et d'autre, cette cohésion et cette force entraînante sont aujourd'hui mises en cause.

La prolongation de la crise, la lassitude des opinions, la permanence des problèmes, ne sauraient masquer ce fait nouveau capital. Depuis quelque dix-huit mois, les deux piliers de l'Europe, le pilier français et le pilier allemand, s'affaissent et s'écartent l'un de l'autre dans le même mouvement.

Pour la France, l'évidence, hélas ! est aveuglante. Camouflée sous l'emphase des discours officiels, la crise s'inscrit en chiffres rouges sur tous les cadrans du tableau de bord économique : déficit du commerce extérieur, dévaluation de la monnaie, montée de l'endettement et, pour ce qui est de la production ou de l'emploi, décalage dramatique entre les espoirs affirmés et les résultats constatés. Ainsi se mesure à ses fruits la folle légèreté d'une politique qui, au moment où s'exaspère la concurrence internationale, a choisi de relancer la consommation face à un appareil de production qu'on s'emploie à accabler de charges quand on ne le désorganise pas par un flot de réformes aussi inutiles que coûteuses. Les mesures hâtivement improvisées depuis l'été expriment-elles une tardive prise de conscience des réalités ou l'illusion d'y échapper par de vains artifices ? Le redressement promis pour demain n'est pas certain ; la débâcle d'hier et d'aujourd'hui ne l'est que trop.

Le malaise allemand est plus complexe. Bornons-nous à quelques constatations simples. L'économie, fleuron de la réussite allemande, subit désormais de plein fouet le choc de la crise. Mais l'édifice reste solide. L'industrie allemande demeure pleinement compétitive et conserve toute sa place à l'exportation. La remise en ordre de ses structures, les progrès de sa productivité, la force du deutschemark, lui permettront de tirer profit des premiers souffles de la reprise lorsque ceux-ci se feront sentir.

La situation est beaucoup plus incertaine du point de vue politique. Les élections du mois de mars seront décisives. Elles diront si, comme il faut l'espérer, la nouvelle coalition des chrétiens-démocrates et des libéraux est approuvée par le corps électoral et mise à la barre pour cinq ans, ou si le déclin du parti libéral et la montée du courant écologiste et pacifiste condamne le système politique allemand tout entier à une paralysie analogue à celle qui frappe, depuis les dernières élections, la ville de Hambourg et l'Etat de Hesse. Les conséquences en seraient redoutables pour la République fédérale comme pour l'Europe. A plus long terme, on ne peut s'empêcher de craindre une « dérive » de la social-démocratie allemande, dont l'aile gauche, conduite par l'ancien chancelier Brandt, subit l'attraction et recherche l'alliance des contestataires.

Différentes par leur origine et leur ampleur, les évolutions française et allemande ont, du point de vue qui nous occupe, le même résultat : les deux pays-clés de l'Europe manquent désormais de ce surplus de ressources et, plus grave encore, de ce supplément d'âme que, depuis plus de trente ans, ils se faisaient gloire d'investir ensemble dans un grand projet européen.

Sans doute la continuité du vocabulaire et la permanence du décor peuvent-elles faire illusion. On célèbre toujours et en toute sincérité l'entente franco-allemande. La liturgie des sommets déroule ses rites immuables. Mais l'autel, désormais, est vide. Pas un seul projet nouveau n'a vu le jour depuis dix-huit mois ; pas même le char franco-allemand qui aurait pu être la grande affaire de la décennie, et dont on nous faisait encore espérer, il y a moins d'un an, la réalisation.

L'équilibre est rompu

Il y a plus grave. Si la coopération est en panne, c'est d'abord parce qu'elle ne peut fonctionner sainement qu'entre des partenaires égaux, et que, à cet égard, l'équilibre est rompu par la faiblesse économique du partenaire français ; c'est ensuite que, au lieu d'être accordées, les orientations des deux gouvernements sont diamétralement opposées. Sur les bords de la Seine, on croit aux vertus de la réglementation ; sur les bords du Rhin, aux lois du marché ; d'un côté, on parle reconquête du marché intérieur ; de l'autre, offensive d'exportation ; ici on ne s'est résolu qu'à contrecœur et tardivement à revenir sur le laxisme dont bénéficiaient les révolutionnaires de toute obédience ; là, on n'est pas près d'oublier la lutte implacable qu'il a fallu mener contre le terrorisme. L'entente naissait jadis d'un accord sur l'essentiel. Elle ne survit plus aujourd'hui que pour dissimuler le désaccord.

Rien d'étonnant, dès lors, si les projets des deux capitales ne parviennent plus à se rencontrer. Chacun parle de relancer l'Europe. Mais qu'est-il advenu des savantes dissertations françaises sur « l'espace social européen » ou des propositions allemandes d'élargir la coopération politique aux questions de défense ?

On s'est beaucoup vanté, au printemps dernier, d'avoir résolu le problème budgétaire posé par l'Angleterre. Et il est vrai que Londres, aux prises, alors, avec l'affaire des Malouines, s'est contentée d'une compensation plus faible que dans le précédent arrangement. Mais il y a tout à parier que le coût pour la France n'en sera pas allégé. Le paradoxe s'éclaire quand on sait que la République fédérale a exigé, pour prix de son accord, de laisser la moitié de sa quote-part à la charge des autres membres de la Communauté, et donc de la France.

Pareille concession est sans précédent, mais ne sera malheureusement pas sans conséquence. Le compromis du printemps, en effet, ne règle les choses qu'à court terme, et le problème va se reposer d'ici à la fin de l'année dans des conditions à tous égards dégradées.

La politique agricole commune survit, et il faut s'en féliciter. Mais elle ne fait que survivre, et l'effet combiné des exigences britanniques, de la lassitude allemande et du plafond de 1 % de la T.V.A., ne permettra plus très longtemps de retarder les échéances. Par un effort persévérant, l'Europe s'était débarrassée des montants compensatoires monétaires. Les voici de retour et, apparemment, pour longtemps.

Le système monétaire européen, en effet, a subi plus de secousses en un an que dans les trois années qui ont précédé. La plus récente date seulement du mois de juin. Qui oserait parier qu'elle est la dernière ? Déjà le franc a perdu plus de terrain par rapport au mark qu'au cours des trois mois qui ont suivi la dévaluation d'octobre 1981. Tant il est vrai qu'il n'y a pas de parité monétaire qui tienne sans un parallélisme minimal des politiques.

La politique industrielle commune ? A quoi bon en parler quand la France, qui cherche la sienne depuis dix-huit mois, avoue qu'elle ne l'a pas encore trouvée ?

Trouverons-nous au moins dans le développement de la coopération politique de quoi nuancer le tableau d'une note plus claire ? Ici, en tout cas, l'alibi des contraintes économiques ne vaut pas. Les Européens, pour la première fois, s'étaient mis d'accord sur une position commune à propos du Proche-Orient. Ils étaient même en passe d'en tirer le programme d'une action concrète menée collectivement. La France avait un rôle moteur dans l'entreprise. Qu'en est-il advenu ? Initiative européenne, déclaration de Venise, sont devenues pour le gouvernement français, des expressions taboues. Ce sont des mots qui ne passent plus ses lèvres et des souvenirs qu'il croit étouffer sous le poids de son silence comme s'il voulait éteindre un remords. A-t-on assez observé que, dans son entretien télévisé du mois d'août, pas une fois M. Mitterrand ne s'est référé à l'Europe ou à l'action qu'elle pourrait mener au Proche-Orient ? Visiblement, la France a choisi de faire cavalier seul. Indépendance gaullienne susurrent, ravis, les inconditionnels de la complaisance ! Sans voir que la France a troqué dans cette affaire le premier rang européen qu'elle avait et que personne ne lui disputait pour un rôle, certes, fort utile et même courageux, mais qui s'est inscrit dans une mise en scène réglée par M. Habib, c'est-à-dire par l'Amérique. Paris s'est satisfait au Liban d'une présence dont la rançon est l'absence de l'Europe.

A la veille de fêter son premier quart de siècle, la Communauté a devant elle un avenir chargé d'incertitudes. Les échéances s'accumulent. L'Angleterre, forte de sa victoire aux Malouines, s'apprête à revenir à la charge sur la question du budget. La politique agricole attend la réforme qui ferait d'elle autre chose qu'un mort en sursis. L'Espagne, dont on annonce la conversion au socialisme, ne va-t-elle pas frapper à coups redoublés à la porte du Marché commun ? Que sera-ce si, de surcroît, les tensions atteignent à nouveau le point de rupture au sein du S.M.E. ?

Devant la marée montante des égoïsmes sacrés, la fermeté du couple franco-allemand faisait, jusqu'ici, office de digue. Mais si la digue se rompt, qui protégera l'Europe contre elle-même ?

Ce n'est pas la première fois que la question se pose de savoir si l'Europe n'est pas devenue à Paris et à Bonn un fardeau trop lourd et une ambition trop grande pour l'intelligence et le courage de leurs dirigeants. Jamais elle ne s'est posée de façon aussi aiguë. Les mois qui viennent nous diront si le précieux capital patiemment accumulé par vingt-cinq ans d'efforts sera sauvé ou ruiné. Une chose est sûre en tout cas : la crise de l'Europe, la vraie, est devant nous.

JEAN FRANÇOIS-PONCET.

● *Le chancelier Kohl* rencontrera le *président Reagan* le 15 novembre prochain à Washington, a annoncé lundi 18 octobre l'office fédéral de presse ouest-allemand. Il sera accompagné de M. Hans-Dietrich Genscher, ministre des affaires étrangères. — *(A.F.P.)*

● **MISE AU POINT.** — *M. Alfonso Garcia Roblès,* prix Nobel de la paix, nous fait savoir qu'il a *« lu avec surprise »* le passage suivant dans le compte rendu publié dans *le Monde* du 15 octobre : *« Tant de personnes le méritaient plus que moi », a dit notamment à la télévision mexicaine M. Roblès. Comme on lui demandait s'il pensait par là à M. Lech Walesa, l'ambassadeur du Mexique a répondu : « Peut-être. »* M. Roblès nous indique à propos de ce texte, extrait d'une dépêche d'agence, qu'*« il s'agit là d'une invention de toutes pièces »*. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

Washington estime que le retrait des troupes étrangères du Liban devrait être achevé le 1er janvier

Par 58 voix contre 50, la Knésset a approuvé la politique du gouvernement de M. Begin. Celui-ci avait réaffirmé son opposition à tout partage de la « Terre d'Israël » et, faisant allusion aux propositions de paix de M. Reagan, avait indiqué qu'il était « irréaliste » d'envisager un accord de paix avec le roi Hussein de Jordanie.

Deux sondages, l'un effectué en Israël, l'autre aux Etats-Unis, paraissent refléter l'incompréhension grandissante entre les deux pays. Selon le sondage publié par le « Jerusalem Post », 53,2 % des Israéliens se déclarent « mécontents » et 28,6 % « extrêmement mécontents » des initiatives américaines de paix, jugées comme des « ingérences » inadmissibles dans les affaires intérieures de l'Etat.

Le sondage publié par l'hebdomadaire « Time » indique, pour sa part, que 64 % des Américains estiment que le gouvernement israélien devrait accepter les propositions de paix de M. Reagan. Israël reste un allié de confiance pour 44 % des Américains, contre 58 % en décembre 1981.

De notre correspondant

Washington. — Le retrait des forces israéliennes, syriennes et palestiniennes du Liban n'a pas été réglé au cours de la visite que M. Amine Gemayel a faite à Washington le mardi 19 octobre. Et elle ne le sera pas dans les prochains jours, affirme-t-on dans les milieux officiels américains. De nouvelles négociations sont jugées nécessaires avec Jérusalem, avec Damas et avec l'O.L.P. par l'intermédiaire des Saoudiens. Tout cela demandera du temps, mais les Etats-Unis se sont fixé une date limite pour l'évacuation des troupes étrangères : le 1er janvier prochain.

La force multinationale de sécurité restera très probablement sur place jusqu'à cette échéance. M. Gemayel l'a demandé explicitement à Washington, souhaitant en outre que soient accrus la taille et le rôle de ce contingent de trois mille quatre cents hommes (Américains, Français et Italiens). M. Reagan a pris la requête libanaise *« en sérieuse considération »*. Quitte à faire remarquer à son hôte qu'il serait difficile de faire accepter au Pentagone, puis au Congrès, l'augmentation du nombre des « marines » et même leur déploiement en dehors de Beyrouth.

Les Etats-Unis souhaitent, en tout cas, que la force multinationale soit élargie à d'autres pays. Peut-être pourrait-elle alors jouer un rôle au Sud-Liban. M. Begin insiste toujours auprès de Washington pour que la future zone-tampon soit contrôlée par des forces libanaises. Il y verrait, entre autres avantages, une reconnaissance presque officielle d'Israël par le Liban. On affirme cependant ici que l'opposition de Jérusalem à la présence de soldats étrangers le long de la frontière *« n'est pas définitive »*.

Premier président de la République libanaise à faire une visite officielle aux Etats-Unis, M. Gemayel y a été accueilli avec beaucoup d'égards et de cordialité. Il s'est d'ailleurs présenté comme un allié modèle, aussi reconnaissant qu'admiratif. Son pro-américanisme sonnait d'autant plus fort qu'il était exprimé en termes très reaganiens. Côte à côte, sur la pelouse de la Maison Blanche, les deux chefs d'Etat — l'un âgé de soixante et onze ans, l'autre de quarante ans — évoquaient un père et un fils qui se rencontreraient pour la première fois.

M. Gemayel a exprimé une adhésion totale aux propositions de paix de M. Reagan pour le Proche-Orient. Il a notamment déclaré : *« Le Liban a été l'exemple le plus récent — et, pour nous, le plus douloureux — de l'assaut d'hommes libres par les forces des ténèbres et de l'occupation (...). Notre résistance nous a permis de retrouver la fierté en nous-mêmes, mais aussi de retourner dans le monde libre. »* Selon lui, les relations entre Beyrouth et Washington sont *« la pierre angulaire de ce nouveau Liban »* et il s'est engagé à soutenir en retour *« tous les objectifs des Etats-Unis »* qu'il considère comme *« le leader du monde libre... »* Même sur la pelouse de la Maison Blanche, M. Reagan n'a pas souvent l'occasion d'entendre un langage aussi réconfortant.

Le président libanais n'a pas beaucoup parlé avec ses interlocuteurs de l'aide économique américaine. Celle-ci a déjà atteint 105 millions de dollars depuis juin dernier, et les Etats-Unis ne comptent pas aller au-delà pour le moment. C'est à la Banque mondiale, estiment-ils, de coordonner une assistance à laquelle devraient être associés d'autres pays.

M. Gemayel s'est entretenu, mardi, pendant une heure, avec le président de cette organisation, M. Clausen. Suite à leur rencontre, la Banque mondiale a annoncé l'envoi d'une mission d'études à Beyrouth le mois prochain pour évaluer les besoins du Liban. Besoins qui, selon les experts américains, oscillent entre 10 et 15 milliards de dollars.

Washington est décidé, en revanche, à accroître son aide militaire. Une mission du Pentagone, dirigée par le général Bartlett, vient de rentrer dans la capitale américaine avec une série de propositions. On va les étudier et les soumettre au Congrès. Sous réserve de cette approbation — qui ne fait guère de doute — le Pentagone se déclare prêt à *« assister les forces armées libanaises, pour de l'entraînement, du matériel et un support logistique »*. Les premiers envois de matériels consisteraient en tanks légers et divers véhicules blindés.

M. Gemayel s'est publiquement engagé à *« travailler la main dans la main avec tous les secteurs de la société libanaise pour constituer une nation dont tous les citoyens ont des droits, des responsabilités et des privilèges égaux »*. Dans le bureau ovale, on lui demande s'il comptait assurer la sécurité des Palestiniens. Selon un responsable américain, il aurait répondu en substance : mon gouvernement garantira la sécurité de tous les habitants du pays mais ne tolérera plus jamais le terrorisme qui est un poison, non seulement pour le Liban mais pour toute la région. Et je me fais fort de concilier ces deux objectifs.

ROBERT SOLÉ.

● *M. ALAIN HAUTECŒUR,* député socialiste du Var, a été nommé, mardi 19 octobre, parlementaire en mission chargé de coordonner les aides françaises au Liban.

[M. Alain Hautecœur est membre du comité directeur du P.S. depuis 1972, et vice-président du groupe parlementaire socialiste. Avocat à Draguignan, âgé de quarante-deux ans, il est vice-président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes et juge titulaire à la Haute Cour de justice. Il a présidé la commission d'enquête parlementaire sur le SAC (Service d'action civique), récemment dissous. Ancien président de la jeune chambre économique de Draguignan et du Haut-Var, il est vice-président de la commission d'enquête parlementaire sur les incendies de forêts en Méditerranée.]

En Israël

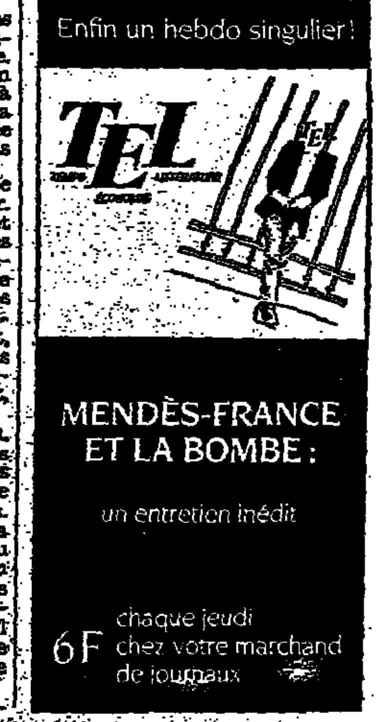
LES TRAUMATISMES DE LA GUERRE

Jérusalem, (A.F.P.). — Quelque six cents soldats israéliens ont été hospitalisés pour troubles psychiatriques à la suite de l'offensive au Liban, a-t-on indiqué lors d'un congrès médical qui s'est tenu à l'hôpital Tel-Hashomer de Tel-Aviv.

Selon les organisateurs du congrès, les victimes atteintes de troubles du comportement ont représenté 23 % du total des blessés de la guerre au Liban contre 10 % seulement lors de la guerre israélo-arabe d'octobre 1973. Une centaine des six cents soldats qui ont été hospitalisés sont encore en traitement psychiatrique, a-t-on précisé à ce congrès.

● *M. David Shifman,* cinquante-sept ans, vice-ministre israélien des transports, est décédé lundi soir 18 octobre des suites d'un cancer. Membre du parti libéral et maire adjoint de Tel-Aviv jusqu'en 1980, il devait être promu au rang de ministre la semaine prochaine. — *(A.F.P.)*

● *Grève des employés des aéroports israéliens.* — Les mille cinq cents employés des aéroports d'Israël, qui réclament une nouvelle convention collective, ont déclenché une grève de quarante-huit heures, mardi 19 octobre, provoquant des perturbations dans le trafic aérien. Le ministre des transports M. Haim Corfou a réquisitionné cinq cent cinquante employés de l'aéroport Ben-Gourion près de Tel-Aviv pour éviter que le pays ne soit coupé de l'étranger. Leurs représentants ont cependant annoncé qu'ils feraient la grève du zèle, ce qui s'est traduit mardi matin par des retards. — *(A.F.P.)*



Le TGV se multiplie.

PARIS 6h15
LYON BROTTEAUX 8h51*

PARIS 6h36
DIJON 8h57

PARIS 7h10
MARSEILLE 12h54
MONTPELLIER 12h42

PARIS 7h15
LYON BROTTEAUX 10h05*

PARIS 7h45
GENÈVE 12h00

PARIS 8h15
LYON BROTTEAUX 10h51*
ST-ETIENNE 11h41

PARIS 9h07
MARSEILLE 14h45
MONTPELLIER 14h40

PARIS 9h15
LYON BROTTEAUX 11h51*

PARIS 10h55
MARSEILLE 16h37
MONTPELLIER 16h33

PARIS 11h15
LYON BROTTEAUX 13h59*

PARIS 12h08
DIJON 14h18

PARIS 12h15
LYON BROTTEAUX 14h57*

NOUVEAU
PARIS 12h28
GENÈVE 16h43

PARIS 12h45
MARSEILLE 18h15

PARIS 13h15
LYON BROTTEAUX 15h51*
ST-ETIENNE 16h41

PARIS 14h15
LYON BROTTEAUX 16h51*

NOUVEAU
PARIS 14h26
MARSEILLE 19h59

PARIS 16h15
LYON BROTTEAUX 18h53*

NOUVEAU
PARIS 16h20
MARSEILLE 21h53

PARIS 17h15
LYON BROTTEAUX 19h59*

NOUVEAU
PARIS 17h20
MARSEILLE 23h03
MONTPELLIER 22h58

PARIS 18h15
LYON BROTTEAUX 20h57*
ST-ETIENNE 21h47

NOUVEAU
PARIS 18h37
MARSEILLE 0h18

NOUVEAU
PARIS 19h12
CHAMBERY 23h12
GENÈVE 23h34

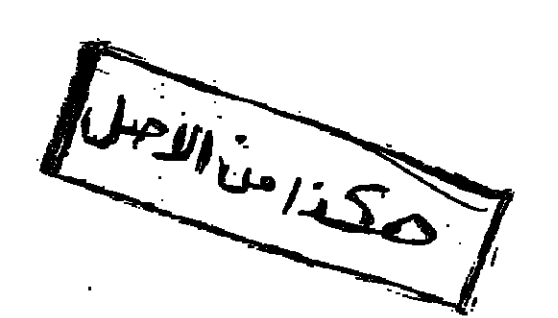
PARIS 19h20
LYON BROTTEAUX 22h08*

PARIS 19h35
DIJON 21h45
BESANÇON 22h36

PARIS 20h15
LYON BROTTEAUX 22h51*

* Arrivée à Perrache 10 à 15 mn après.

TGV. Gagnez du temps sur le temps. SNCF



L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE LE PROJET RELATIF A LA SÉCURITÉ SOCIALE

Au lendemain de la mort de Pierre Mendès France, comment ne pas se souvenir qu'il avait payé cher de s'être attaqué au « lobby des alcools » ? L'histoire (1) en donne une relation sans complaisance : « *L'insuffisance et l'inapplication de la législation antérieure ont donc amené le gouvernement Mendès France, au mépris des dangers qu'encourt tout gouvernement s'attaquant aux privilèges et à l'immunité scandaleuse d'une minorité de fraudeurs, fort soutenus au Parlement, à avoir le courage de prendre les douze décrets anti-alcooliques de novembre 1954.* » Il s'agissait, notamment, à l'époque, du privilège des bouilleurs de crus. L'histoire ne se répète jamais exactement. Il n'empêche...

Le jeudi 16 octobre 1980, à l'Assemblée nationale, M. Papon se heurtait aux députés qui, tous groupes confondus, refusaient une surtaxe sur les alcools. Le lendemain matin, vaincu par un flot d'éloquence à haut degré, le ministre du budget lâchait prise : les députés viticoles avaient gagné. La majorité votait contre le gouvernement.

L'héritage du « mendésisme »... Mardi 19 octobre, à l'Assemblée nationale, M. Bérégovoy a subi les mêmes assauts, respiré les mêmes effluves délétères. Au-delà des divergences politiques, un consensus s'est dégagé. Mais le ministre des affaires sociales a eu, malgré tout, gain de cause : la « cotisation » sur les alcools de plus de 25° et le tabac s'appliquera à une date qui sera déterminée par le gouvernement.

A l'issue d'un débat que l'on n'ose qualifier, il ne s'est trouvé que douze députés socialistes pour refuser de suivre le ministre de la solidarité nationale. Douze députés socialistes, l'ensemble de l'opposition et le groupe communiste (ce dernier ne prenant pas part au vote). Pour une raison simple : à leurs yeux, le sort des viticulteurs concernés et des planteurs de tabac est plus important que les méfaits, pour la collectivité nationale, de l'alcoolisme et du tabagisme. Démonstration éclatante : dans certains cas, les intérêts particuliers et locaux priment l'intérêt national. Comment ne pas voir — aussi — que ce choix-là est celui de l'électoralisme ?

L'intérêt national ? M. Evin et le ministre des affaires sociales ont rappelé de quoi il s'agit : en 1981, le coût de l'alcoolisme s'est élevé à 25,2 milliards de francs ; et 10 milliards pour le tabagisme. Avec courage, M. Bérégovoy a parlé de cancer, de maladies cardiaques, de cirrhoses... M. de Lipkowski (R.P.R.), ancien député mendésiste, a fait part de son expérience : « *Avez-vous vu un ivrogne étalé dans la rue avec une bouteille de cognac trois étoiles sortant de sa poche ?* » M. Laborde (P.S.) a fait état de ses certitudes : l'armagnac « *n'a aucune responsabilité dans l'alcoolisme* ».

Il est clair que le groupe socialiste a toléré ce « baroud d'honneur » de ses députés viticoles, du moment que, sur l'essentiel — le vote de l'article litigieux — le gouvernement a pu compter sur le soutien de la principale composante de la majorité. Les députés intéressés peuvent se consoler : ils pourront diffuser leur intervention auprès de leurs électeurs. Et puis, au bout du compte, force est de constater que l'histoire ne s'est pas répétée : les socialistes ont renâclé, mais ils ont voté une mesure impopulaire, au nom de l'intérêt général. La majorité, qui soutenait, en 1980, M. Papon, n'avait pas la même conception des choses.

Ceci explique-t-il cela ? Toujours est-il que, « sensible » aux arguments qui lui ont été présentés, M. Bérégovoy a accepté de faire marche arrière en ce qui concerne les cotisations que devront acquitter les préretraités : les cotisations d'assurance-vieillesse et d'assurance-veuvage sont supprimées. A l'issue de la discussion, M. Bérégovoy s'est dit « réconforté » de ce débat. C'est sans doute un jugement global...

LAURENT ZECCHINI.

(1) *L'Année politique 1954.*

M. BEREGOVOY : pas de santé sans sobriété

Mardi 19 octobre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité sociale (voir notamment *le Monde* du 1er octobre).

Après avoir adopté l'article 12 (maintien — dans certains cas — du système du prix de journée dans les établissements soumis à budget global, notamment pour servir de base à la facturation des soins et de l'hébergement des malades non couverts par un régime d'assurance-maladie), les députés adoptent l'article 15. Cet article renforce le contrôle médical des organismes d'assurance-maladie sur les établissements hospitaliers soumis au système du budget global, en autorisant non plus seulement un contrôle individuel sur l'assuré, mais aussi un contrôle sur l'activité du service. Pour l'opposition, ce système est inquisitorial.

L'Assemblée reprend ensuite l'examen des articles 1 à 5, réservés la veille. L'article premier tend à assujettir à la cotisation d'assurance-vieillesse les assurés en situation de pré-retraite et, dans le régime général et celui des salariés agricoles, à cotisation d'assurance-chômage. M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, annonce que le gouvernement, sensible aux observations de la majorité comme à celles de l'opposition, a décidé de supprimer les cotisations vieillesse et veuvage, tout en la cotisation maladie, dont la date d'application reste fixée au 1er avril 1983 (c'est à cette date qu'arrivera à expiration le système de la garantie de ressources et qu'entrera en vigueur la retraite à soixante ans). La préretraite représentera donc 75,9 % du salaire net, au lieu de 78,8 %, précise M. Bérégovoy. Mais « *comme la préretraite augmentera de 4 % le 1er avril prochain, le préretraité ne subira aucune ponction sur son revenu* ». En compensation, indique le ministre des affaires sociales, la taxe sur la publicité pharmaceutique sera portée de 4 % à 5 % et, ajoute-t-il, « *nous prendrons par voie rélementaire diverses dispositions concernant les médicaments* ».

En conséquence l'Assemblée supprime ensuite l'article 2 (assimilation des préretraites aux salaires pour le calcul de certaines pensions de vieillesse).

L'article 3 prévoit l'alignement du taux de la cotisation d'assurance-maladie due par les préretraités sur le taux de la part ouvrière de la cotisation des salariés actifs relevant du même régime de sécurité sociale. Dans la pratique, le taux de cette cotisation passe de 2 % à 4,7 % dans la fonction publique, 5,5 % dans le régime général, 6 % dans le régime des marins, etc. M. Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, suppléant M. Bérégovoy, rappelle qu'il y aura déplafonnement total de la part salariale et indiaue que le salaire antérieur brut passera ainsi de 68 % à 64,5 %, soit 78,8 % du salaire net à 75,9 %.

Le gouvernement retire un amendement tendant à avancer au 1er janvier 1983 la date d'application de cet article, afin de compenser en partie la perte de recettes due à la suppression de l'article premier. Les députés adoptent un autre amendement du gouvernement tendant à marquer que la cotisation d'assurance-maladie s'applique à l'ensemble des préretraités, y compris les contrats de solidarité, les préretraites des ouvriers de l'État, les préretraites progressives et celles résultant d'accords collectifs conclus au sein d'une profession ou d'une entreprise. M. Labarrère souligne, d'autre part, que la cotisation applicable aux préretraités sera exigible de façon progressive. en revanche, par 326 voix contre 152, l'Assemblée repousse un amendement présenté par M. Barrot (U.D.F., Haute-Loire) tendant à conserver l'ancien taux de cotisation pour les assurés en situation de préretraite ou de cessation d'activité à la date de promulgation de la loi. L'ancien ministre de la santé parle de rétroactivité, indiquant : « *Le contrat passé au moment du départ de l'entreprise se trouve donc unilatéralement rompu.* » M. Labarrère lui répond en arguant de l'égalité de tous les citoyens devant les charges publiques, c'est-à-dire devant l'impôt, principe garanti par la Constitution.

L'article dispose que le prélèvement des cotisations sociales sur les préretraites ne peut les réduire à un montant inférieur au plancher d'exonération, c'est-à-dire au SMIC. En conséquence, les titulaires de préretraites égales au SMIC sont exonérés de la cotisation, et ceux dont la préretraite est comprise entre 100 % et 110,3 % du SMIC brut (dans le régime général) sont exonérés partiellement.

L'article 5 crée une contribution sur les dépenses de publicité de l'industrie pharmaceutique, à hauteur de 4 %, au profit de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés. En sont exonérées les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 50 millions de francs, sauf lorqu'elles sont filiales à 50 % au moins d'une entreprise dont le chiffre d'affaires consolidé, réalisé en France, dépasse cette limite. L'opposition proteste vivement contre cette mesure, qui, estime-t-elle, frappe à la fois une industrie indispensable au bon fonctionnement du système de santé (l'industrie pharmaceutique), la presse médicale, ainsi que l'activité des visiteurs médicaux.

L'Assemblée repousse deux amendements de suppression de l'article 5 émanant de MM. Geng (U.D.F., Orne) et Kaspereït (R.P.R., Paris), puis plusieurs amendements de M. Geng tendant à conférer un caractère exceptionnel à cette contribution, ou à en abaisser le taux. Le député U.D.F. explique qu'une taxation de 4 % correspond à « *un prélèvement du tiers des résultats des entreprises* ». A l'initiative du gouvernement, ce taux est porté de 4 à 5 %. Sur proposition de M. Evin (P.S., Loire-Atlantique), rapporteur de la commission, il est précisé que le seuil d'exonération est revalorisé en fonction de l'évolution des conditions économiques. L'Assemblée adopte enfin un amendement de la commission et du groupe communiste stipulant que la contribution « *est exclue des charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés* ».

L'article 19 déroge au principe de tarification fondé sur le paiement à l'acte et crée un mode de financement par dotation forfaitaire pour des actions expérimentales, notamment de prévention. Pour M. Blanc (U.D.F., Lozère), ce dispositif est le prélude à la création de « *centres intégrés de soins* », ce qui est « *dans la voie de la socialisation* ». M. Labarrère assure que ces actions expérimentales ne concerneront qu'environ « *cent médecins dans les deux années qui viennent* ». Sur proposition de la commission, il est précisé que ces actions seront « *de caractère médical et social* ».

« On ne s'enivre pas avec le cognac ! »

L'article 27 crée un timbre sur les dépenses d'alcool et de tabac au profit du régime général d'assurance-maladie. Le timbre sur les paquets de cigarettes s'élèvera à 0,25 franc par franc ou fraction du prix du paquet, et, pour l'alcool, le timbre sera apposé sur les bouteilles de plus de 25 degrés, s'élevant à 10 francs pour les bouteilles d'un litre, 15 francs jusqu'à 1,5 litre. La cotisation doit rapporter 3,5 milliards de francs pour la consommation de tabac et 3 milliards de francs pour celle d'alcool. Elle entrerait en vigueur au plus tard le 30 juin 1983.

Plusieurs députés de régions viticoles prennent la parole : M. Villette (P.S., Charente) plaide en faveur du cognac. M. Laborde (P.S., Gers) dénonce une discrimination entre les diverses catégories de boissons alcooliques. Précisant qu'il est le « *représentant* » de l'armagnac, il explique qu'il ne faut pas assimiler un certain nombre d'eaux-de-vie naturelles avec les alcools industriels, et ajoute « *30 000 personnes vivent de la production de cette eau-de-vie, qui n'a aucune responsabilité dans l'alcoolisme* ». « *Nous sommes ici des députés de régions*, indique M. Beix (P.S., Charente-Maritime), *pas de groupes de pression* ». C'est, ajoute-t-il, « *un domaine infiniment complexe* ».

M. Gengenwin (U.D.F., Bas-Rhin) déclare : « *Je me fais donc le porte-parole des planteurs de tabac et, plus particulièrement des 2 000 planteurs de tabac alsaciens* ». Il évoque l'aggravation du déficit du commerce extérieur du tabac, « *au profit de l'importation et des multinationales* ». M. Dutard (P.C., Dordogne) juge cet article « *insupportable pour l'ensemble des intéressés* ». Notre consommation de tabac, assure-t-il, est inférieure à l'ensemble de celle « *de l'ensemble des pays industrialisés* ». Parlant d'une baisse de 500 à 600 emplois à la SEITA, et de la nécessité de « *la reconquête du marché intérieur* », il ajoute : « *Nous allons assister à la disparition de centaines d'exploitations familiales* ».

« *En voulant pénaliser le consommateur*, note M. Soury (P.C., Charente), *c'est le producteur qu'on va atteindre !* ». M. Bourg-Broc (R.P.R., Marne) évoque lui aussi « *l'inquiétude* » des employés de la SEITA. M. de Lipkowski (R.P.R., Charente-Maritime) proteste d'abord contre le commentaire d'une journaliste de TF 1, qui aurait présenté certains parlementaires comme les défenseurs du « *lobby de l'alcool* ». Faisant allusion aux interventions des députés de la majorité, il constate : « *Nous pourrions échanger nos discours !* ». S'adressant à M. Bérégovoy, il déclare : « *Avez-vous vu un ivrogne étalé dans la rue avec une bouteille de cognac trois étoiles sortant de sa poche ?* ». M. Hamel (U.D.F., Rhône) déclare qu'il votera « *sans hésiter* » l'article 27. M. Branger (N.I., Charente-Maritime) affirme : « *Le cognac est un produit que l'on déguste ; on ne s'enivre pas avec le cognac !* »

M. Evin souligne que l'acoolisme entraîne 34 à 45 % des hospitalisations. Le coût de l'alcoolisme, selon diverses études, s'élèverait, en 1981, à 25,2 milliards de francs, dont 13,8 milliards à la charge de la sécurité sociale, ce qui représente 8 % de l'ensemble des soins de santé tous régimes confondus. Le coût global du tabagisme, ajoute le rapporteur, a été estimé en 1981 à 10 milliards, ce qui représente un peu plus de 5 % des dépenses de santé.

M. Bérégovoy met l'accent sur le développement du cancer, des maladies cardiaques, des cirrhoses. « *Notre devoir à l'égard de la communauté nationale*, insiste-t-il, *est de considérer ces faits.* » Le ministre des affaires sociales assure que le coût de l'alcoolisme et du tabagisme représente plus de 100 milliards par 10646...an. Il justifie le seuil de taxation des alcools de plus de 25° en citant les études effectuées par le professeur Jean Bernard, études qui montrent que c'est ce type d'alcool qui est le plus néfaste. Le vin, la bière, le cidre, ajoute-t-il, sont des boissons de consommation courante. M. Bérégovoy parle encore du « *devoir de solidarité* » à l'égard de la collectivité et de la nécessité de réduire le nombre des décès et des accidents. En conclusion, il lance : « *Gouverner, c'est aussi choisir !* ».

L'article 27 est ensuite adopté par 272 voix contre 155 sur 431 votants et 427 suffrages exprimés, le groupe communiste ne participant pas au vote.

Sur proposition du groupe communiste, l'Assemblée adopte un amendement indiquant : « *le comité d'entreprise ou d'établissement est informé trimestriellement de la situation de l'entreprise au regard des cotisations de la sécurité sociale* ».

Dans les explications de vote, M. Lajoinie (Allier), président du groupe communiste, tout en rappelant les réserves de son groupe, indique notamment : « *Au moment où la droite s'attaque violemment au gouvernement d'union de la gauche et à la participation des ministres communistes, nous ne voulons pas sur cette question importante mettre en cause la cohésion de la majorité.* »

La séance est levée, mercredi 20 octobre, à 2 h 45.

L.Z.

Douze indisciplinés

Il est rare que des députés socialistes ne se sentent pas tenus par la discipline de vote qui est de règle dans leur groupe. Il n'est jamais arrivé, depuis le début de la législature, que douze d'entre eux ne respectent pas cette règle. Cela s'est produit, mardi 19 octobre, lors du vote sur la taxe sur les alcools et les tabacs.

Les députés élus de départements producteurs de cognac et d'armagnac se sont particulièrement mal tenus de ce point de vue, ou bien tenus si l'on prend en compte les intérêts d'une partie de leur électorat. En Charente-Maritime, Mme Colette Chaigneau (apparentée socialiste), suppléante de M. Crépeau, ministre de l'environnement, s'est abstenue tandis que MM. Roland Beix et Philippe Marchand n'ont pas pris part au vote. En Charente, MM. Bernard Villette et Jean-Michel Boucheron ont adopté la même attitude que les deux précédents élus de cognac. M. Jean Laborde (Gers), élu de l'armagnac, en a fait autant.

A ces « indisciplinés », il faut ajouter M. Jean-Pierre Gabarrou (Tarn) qui s'est abstenu volontairement et MM. Jean-Pierre Sueur (Loiret), Pierre Bernard (Rhône), Roger Lassalle (Yonne) qui n'ont pas pris part au vote.

Deux députés socialistes ont voté contre le texte du gouvernement, MM. Jacques Cambolive (Aude) et Robert Le Foll (Seine-et-Marne).

Les séquelles de la lutte contre l'O.A.S.

Le projet de loi tendant à effacer toutes les séquelles des affaires liées à l'action de l'O.A.S. a provoqué certaines réserves dans les rangs du R.P.R.

Au cours de la réunion de ce groupe mardi 19 octobre, il a été en définitive admis que M. Emmanuel Aubert (Alpes-Maritimes) défendrait un amendement tendant les dispositions du projet du gouvernement aux victimes de l'O.A.S. M. Aubert, soutenu par M. Chirac estime que la loi de « réconciliation » sera ainsi mieux équilibrée et qu'elle n'établira pas de traitements différents selon les camps dans lesquels se trouvaient les acteurs du drame algérien. Si le gouvernement tient compte de l'amendement de M. Aubert, a estimé M. Labbé, la plupart des députés R.P.R. pourront voter le projet de loi.

Toutefois quelques élus gaullistes préféreraient soutenir l'amendement préparé par M. Jean Foyer (Maine-et-Loire) tendant à exclure de la réhabilitation ceux des membres de l'O.A.S. qui ont commis des assassinats. L'amendement de M. Foyer n'a pas été retenu par le groupe R.P.R.

CORRESPONDANCE

« Une question d'équité »

M. Louis Rix, président de l'associatin des anciens fonctionnaires de l'Assemblée de l'Union française, nous écrit notamment : « *Le projet de loi relatif au règlement de certaines conséquences des événements d'Afrique du Nord soulève une question d'équité.*

Lorsque le gaullisme s'empara du pouvoir, après la sédition militaire d'Alger du 13 mai 1958, il balaya avec brutalité tous ceux qui travaillaient légalement à donner aux territoires d'outre-mer les moyens de gérer eux-mêmes leurs propres affaires. Ces gens étaient à ses yeux soit des tricheurs, soit même des traîtres.

Tel a été le cas des deux cent cinquante fonctionnaires de l'Assemblée de l'Union française, licenciés ou mis à la retraite d'office avec pensions proportionnelles réduites le 12 mai 1959.

Malgré de multiples interventions (...), les intéressés n'ont jamais pu obtenir l'effacement d'une sanction lésant leur honneur professionnel (...).

Ce serait nier l'équité la plus simple que de refuser à des fonctionnaires ayant consacré douze ans de leur vie à la formation des élites politiques d'outre-mer, et qui sont demeurés irréprochables malgré le traitement complètement arbitraire qu'ils ont subi, la compensation des mesures de contrainte dont ils ont été l'objet durant vingt-trois ans, alors qu'on se montre généreux pour d'autres qui n'ont pas voulu respecter la légalité ni souvent se respecter eux-mêmes. »

M. Le Pen : un projet positif

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national (extrême droite), nous a déclaré, à propos des réserves exprimées, tant par les parlementaires du P.C. que par ceux du R.P.R., à propos du projet de loi visant à effacer complètement les séquelles de la guerre d'Algérie : « *Ce n'est pas la première fois que les gaullistes s'allient aux communistes. Si ce projet d'amnistie était un piège électoral tendu à la droite par le gouvernement, on peut dire que le R.P.R. y est tombé tête baissée. Si le R.P.R. maintenait sa position, ce serait électoralement suicidaire. Nous pensons, quant à nous, que ce texte procède d'arrière-pensées électoralistes et qu'il aurait pu être plus large, mais c'est un texte positif.* »

L'INDEMNISATION DES CHOMEURS

La majorité sénatoriale laisse passer le projet du gouvernement mais refuse de le voter

Les sénateurs ont adopté mardi 19 octobre, par 129 voix (P.C., P.S., M.R.G., gauche dém.) contre 0, le projet de loi instituant une contribution exceptionnelle dans la fonction publique, en faveur des travailleurs privés d'emploi.

R.P.R., républicains indépendants et centristes, après avoir voté, avec l'ensemble du Sénat, une disposition qui leur appliquait la contribution de 1 %, ont refusé leurs voix dans le scrutin final : « *Nous nous abstiendrons*, a déclaré M. Chérioux (R.P.R., Paris) au nom de la majorité sénatoriale, *car ce texte est une simple opération fiscale. Le courage, pour le gouvernement et sa majorité, eût été de reconnaître qu'on s'était trompé il y a un an.* » M. Gamboa (Essonne), au nom du groupe communiste, avait au contraire annoncé que ses amis voteraient un projet « *qui prépare l'avenir et témoigne de l'esprit de responsabilité des organisations syndicales* ».

M. Fosset (Un. cent., Hauts-de-Seine), rapporteur de la commission des finances, s'en était remis pour le vote final « à la sagesse du Sénat », déclarant qu'il ne pouvait recommander un vote positif. « *Nous n'avons jamais cru à vos remèdes*, avait-il dit, *et nous en avons proposé d'autres. Vous ne nous avez pas entendu. (...) Vous aurez du mal à faire admettre que la situation actuelle de l'UNEDIC incombe aux gouvernements précédents.* » « *Ces propos*, réplique M. Schwint (Doubs) au nom des socialistes, *feraient sourire, si le sujet n'était aussi dramatique lorsqu'on se souvient de l'incapacité du gouvernement Barre à résoudre le problème du chômage. (...) En 1974, il y avait 400 000 chômeurs et 1 800 000 en 1981. Pourquoi l'UNEDIC ne s'est-elle pas adaptée à cette évolution ?* »

« *Lorsque le système de protection des chômeurs a été conçu, il y a vingt-cinq ans*, précise M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, *il y avait 93 000 chômeurs. (...) Ce que je propose aujourd'hui, c'est une contribution de solidarité de ceux qui ont la garantie de l'emploi envers ceux qui en sont privés. (...) Vos arguments sur la montée du chômage en France auraient plus de portée si vous aviez reconnu que le chômage a augmenté, dans les douze mois écoulés, de 50 % en R.F.A. et de 30 % aux États-Unis.* »

Le Sénat a adopté plusieurs amendements. L'un précise que le Fonds de solidarité pour l'emploi sera administré par un conseil « doté de l'autonomie financière ».

Sécurité sociale : la composition des conseils

Un autre amendement voté, lui, contre l'avis du gouvernement, tend à exclure de l'assiette de la contribution un certain nombre de primes et indemnités. Manque à gagner : 240 millions sur les 4,5 milliards prévus. Voté par 170 voix contre 81 (P.C., P.S.). Enfin, le gouvernement est invité à présenter chaque année en annexe de la loi de finances un rapport sur la gestion du Fonds de solidarité.

Les sénateurs ont ensuite commencé, en séance de nuit, l'examen du projet de loi modifiant la composition des conseils d'administration des organismes de Sécurité sociale du régime général.

Il s'agit, a dit M. Bérégovoy, de « responsabiliser » les gestionnaires des caisses de Sécurité sociale et d'associer tous les citoyens aux décisions qui les concernent. La redistribution des rôles sera opérée après concertation avec les gestionnaires qui seront élus en 1983. Pour le rapporteur, M. Souvet (ratt. R.P.R., Doubs) le projet constitue un « *arbitrage critiquable entre les ordonnances de 1945 et de 1967* ». Les orateurs de la majorité sénatoriale reprochent au texte d'instituer « *le monopole syndical des candidatures* », de « *supprimer un système qui n'avait pas démérité pour le remplacer par un simulacre de démocratie* » (M. Chérioux), « *d'accorder la majorité aux représentants des salariés* » (M. Belcour, R.P.R., Corrèze).

Les sénateurs adoptent plusieurs amendements qui répondent à ces critiques : ils écartent le monopole syndical des candidatures. Ils enlèvent aux associations le choix de la représentation des retraités pour le donner aux conseils d'administration des caisses. Ils renforcent la représentation patronale pour rétablir le paritarisme. Ils précisent que les administrateurs représentent l'ensemble des assurés sociaux et non pas seulement les salariés.

Onze articles sur trente-cinq et cent trois amendements ont été examinés lorsque la séance est levée à minuit trente.

A. G.

Nouveaux circuits de l'opposition

III. — LA « COURROIE DE TRANSMISSION » DES INTELLECTUELS

par PATRICK JARREAU

Rien ne permet de penser que les piliers de l'État (armée, police, justice, administration) sont grignotés par l'opposition en vue de « déstabiliser » le pouvoir. Du côté des catégories socioprofessionnelles, des militants nouvelle manière sont nés face à ce qu'ils estimaient être la faiblesse opérationnelle des partis et des organisations traditionnelles. (*le Monde* des 19 et 20 octobre).

Ils avaient fleuri à l'automne de 1981. Bien peu ont passé l'hiver. Les clubs, comités et associations, nés de l'initiative d'hommes politiques ou de « citoyens de base », ont connu, après l'enthousiasme qui accompagne toute création d'un mouvement, l'étiolement des bonnes volontés, la difficulté de maintenir une activité régulière.

Leurs points communs : la volonté de résistance, de reconquête, et la méfiance vis-à-vis des partis politiques. Ceux-ci avaient d'abord contre eux d'avoir été battus, et d'être considérés comme responsables de leur défaite. Les partisans de M. Valéry Giscard d'Estaing accusaient les chiraquiens de trahison. Les amis de M. Jacques Chirac expliquaient l'échec du président sortant par la politique trop centriste qu'il avait menée pendant sept ans. Cette thèse trouvait des défenseurs au sein de l'U.D.F., tandis que d'autres reprochaient à l'ancien chef de l'État d'avoir trop cédé au R.P.R.

L'affaiblissement des dirigeants nationaux a encouragé les simples adhérents ou électeurs de la nouvelle opposition à tenter de prendre leurs affaires en main, en se regroupant par-delà les clivages de parti. L'unité, qui avait fait défaut au sommet, on allait la faire à la base. Il n'aura pas fallu longtemps, toutefois, pour que ces tentatives échouent sur le constat que les divisions partisanes correspondent à des divergences réelles, qui obligent à se situer. Les partis, d'ailleurs, ne sont pas restés inactifs et ont su recouvrer le rôle qui leur était contesté.

Il leur a fallu, aussi, du moins pour l'U.D.F., rattraper certains de leurs responsables qui, lassés des combats d'appareil, s'étaient prescrit à eux-mêmes une cure de « débat d'idées ». L'exemple des clubs de gauche des années 60 était là pour démontrer que l'influence politique peut se gagner ailleurs que dans les partis. De cette floraison-là non plus, il ne reste pas grand-chose.

En définitive, ceux qui ont profité le plus de cet engouement pour les structures informelles et les débats idéologiques, ce sont les clubs ou organisations qui n'avaient pas attendu le 10 mai pour se proposer de donner un nouveau souffle à la droite.

Le Club de l'Horloge, par exemple, rendu célèbre par le débat sur la nouvelle droite, en 1979, a vu l'assistance à ses colloques passer de deux cents personnes, en moyenne, à huit cents, voire mille cinq cents personnes, selon ses dirigeants. Le club lui-même compte deux cent cinquante membres, admis après au moins deux entretiens avec des dirigeants et payant une cotisation mensuelle de 200 francs. Il s'agit, pour moitié, de fonctionnaires et de cadres du secteur public, pour moitié de cadres du secteur privé, d'universitaires et de membres des professions libérales. La lettre d'information du club est servie à mille abonnés et adressée gratuitement à un certain nombre de responsables politiques. Le tirage de la revue *Contrepoint* varie entre trois mille et quatre mille exemplaires.

Présidé par M. Yvan Blot, directeur du cabinet de M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., le Club de l'Horloge avait été créé en 1974 par des élèves de l'ENA. Son secrétaire général, M. Yves Le Gallou, appartient au comité directeur du parti républicain. A travers ses dîners-débats, ses séminaires, ses colloques, ses publications, il s'efforçait, avant l'arrivée au pouvoir de la gauche, de combattre ce qu'il appelait la « socialisation rampante » de la majorité d'alors. Ses membres sont de ceux qui pensent que la droite a préparé sa défaite en faisant la part trop belle aux idées de la gauche.

La plupart des responsables du pouvoir étaient conscients, cependant, qu'ils devraient encore jouer à la marge l'élection présidentielle de 1981 et qu'il convenait de ne pas rebuter certaines catégories flottantes de l'électorat. Tout en marquant quelques points, grâce, notamment, à l'appui du *Figaro-Magazine*, la nouvelle droite était contrainte à une certaine discrétion. Elle peut voir, aujourd'hui, dans l'échec de M. Giscard d'Estaing la vérification de ses analyses. Du moins le Club de l'Horloge s'efforce-t-il d'apparaître comme un laboratoire d'idées, d'où pourrait sortir une stratégie pour l'opposition, au prix de quelques concessions ou faux-semblants doctrinaux.

Ainsi tente-t-il de concilier le thème de la « défense de la République » contre le socialisme avec l' « anti-égalitarisme », qu'il continue de professer et qui s'affirme dans le caractère résolument élitiste de son recrutement. La lutte des « républicains » contre les « marxistes », c'est le slogan du R.P.R. : le Club de l'Horloge se sent moins seul. M. Chirac a dénoncé, le 26 septembre, aux journées parlementaires du R.P.R., les « injustices du socialisme », sujet du dernier ouvrage publié par le club.

Le socialisme est injuste, contre-nature, même. Cette certitude est-elle susceptible de justifier la rébellion ? Le Club de l'Horloge est trop soucieux de respectabilité pour prêter le flanc à des accusations de ce genre.

Les contre-pouvoirs de M. Mégret

Le Club de l'Horloge se réserve d'autres domaines que celui de l'agitation. En revanche, pas très loin de lui, idéologiquement et politiquement, les comités d'action républicaine ne veulent pas « laisser la France aux socialistes ». Leur président, M. Bruno Mégret, ancien candidat du R.P.R. aux élections législatives de 1978, n'a pas le même souci de clarté quant au recrutement et aux ressources de son organisation. *« Combien de comités ? — Plus d'une centaine. — Combien d'adhérents ? — Plus de quatre mille. — Quelles ressources ? — La cotisation est de 200 F par an... enfin, en moyenne. »* On ne demandera pas à M. Mégret de faire défiler ses adhérents pour qu'on les compte, mais, plutôt, en quoi consistent leurs activités. *« Nous faisons des campagnes. Par exemple, en mai dernier, sur le thème : « Les socialistes bradent la France ». Aujourd'hui, nous dénonçons les manuels scolaires marxistes. »*

Les comités d'action républicaine veulent disputer à la gauche le pouvoir qu'elle s'était acquis dans les syndicats, les universités, les lycées. Face aux socialistes, estime M. Mégret, *« le combat ne peut pas être seulement électoral »*. Il pourfend, lui aussi, l' « égalitarisme socialiste » et veut créer des contre-pouvoirs. Déstabiliser ? Tout dépend de ce que l'on entend par là. Les CAR se situent dans la légalité et récusent tout rapprochement avec le défunt SAC ou les lointains comités de défense de la République. Les CAR ont participé, localement, à la diffusion de propos de M. Jacques Attali, conseiller spécial auprès du chef de l'Etat, qui pouvaient laisser croire à une défense systématique de l'euthanasie. Cette campagne avait été particulièrement soutenue par des médecins, milieu dans lequel l'opposition recrute certains de ses partisans les plus intraitables. Les citations étaient tronquées ; le procédé est mal honnête.

On reconnaît là le vieux penchant d'une certaine droite pour la calomnie. Mais, enfin, il n'y a pas si longtemps — en juillet 1980, exactement, — M. Georges Marchais affirmait : *« La bourgeoisie française aime la jeunesse saignante »...*

En revanche, si déstabiliser veut dire saper les bases du pouvoir, tel est bien le projet ambitieux des CAR. Leur campagne contre les manuels d'histoire « marxistes » (relayée par le *Figaro-Magazine* du 9 octobre) en est un exemple. Les comités d'action républicaine estiment que la façon dont l'histoire est enseignée valorise les idées dont la gauche est porteuse. Exemple : l'accent mis sur les diffférences de condition en France avant la Révolution de 1789. La réaction, en 1982, ne renie pas ses ancêtres.

Sécurité...

Plus modestement, l'association Solidarité et libertés, qui réunit des parlementaires du R.P.R. et de l'U.D.F., et que préside M. Charles Pasqua, sénateur (R.P.R.) des Hauts-de-Seine, cherche à combattre ponctuellement l'action de la gauche, sur des thèmes susceptibles d'émouvoir l'opinion. La sécurité est l'un de ces thèmes, et l'on avait vu les responsables de l'association défiler dans la rue, après l'attentat terroriste de la rue Marbeuf, en avril dernier, pour dénoncer l'incapacité du gouvernement à assurer la protection des citoyens. Solidarité et libertés s'intéresse aussi à la télévision : un groupe de travail, auquel participent, selon M. Pasqua, des employés des différentes chaînes, assure une « observation des programmes », en liaison avec l'association de téléspectateurs que dirige M. Jacques Baumel, député (R.P.R.) des Hauts-de-Seine. Le groupe de travail sur les droits fondamentaux, qu'anime M. Maurice Schumann, sénateur (R.P.R.) du Nord, réunit, notamment, des juristes et des universitaires. Solidarité et libertés a réussi à susciter la création, au Sénat, d'une commission d'enquête sur les services de sécurité du ministère de l'intérieur.

L'association bénéficie, selon M. Pasqua, de nombreuses informations, qui lui sont transmises anonymement. *« Les cabinets ministériels sont une passoire »*, affirme le sénateur des Hauts-de-Seine. *« Les socialistes*, ajoute-t-il, *ont su bénéficier des photocopieuses, dans le passé. Elles fonctionnent, maintenant, à leurs dépens. »*

C'est ainsi, indique M. Pasqua, que Solidarité et libertés avait reçu copie de l'intégralité de la correspondance échangée entre M. Laurent Fabius, ministre du budget, et M. Pierre Mauroy, à propos du contrat gazier signé avec l'Algérie. C'est que, selon M. Pasqua, le pouvoir se déstabilise lui-même, d'abord parce qu'il lèse les intérêts des différentes catégories sociales, l'une après l'autre ; ensuite parce qu'il y a des désaccords en son sein.

La gauche, dans l'opposition, n'avait pas organisé pareille structure de harcèlement du pouvoir. Les choses étaient plus spontanées. La volonté de démontrer à tout prix l'incompétence ou la malfaisance des responsables de l'Etat relève d'un procès d'intention qui a, en lui-même, peu de prise sur l'opinion. Autre chose est d'entraver l'action du gouvernement, pour en dénoncer, ensuite, l'inefficacité. Solidarité et libertés se tient à la limite de ces deux comportements, à la frontière où la contestation de la légitimité du pouvoir peut se traduire en actes. Il ne semble pas, jusqu'à présent, que cette frontière ait été franchie de façon significative.

De sorte que la résistance la plus grave à laquelle la gauche doit faire face paraît être, en définitive, celles des intellectuels, ou plutôt d'une partie des intellectuels. Comme l'explique M. Alain Ravennes, secrétaire général du Comité des intellectuels pour l'Europe des libertés, la gauche souffre d'un décalage entre son arrivée au pouvoir et l'évolution qui s'est faite chez les intellectuels au cours des dernières années. Une certaine forme d'engagement, voire l'engagement lui-même, au sens où ce mot était employé depuis la libération, a perdu de son prestige et de sa force, sous les coups des déceptions provoquées par la mise en œuvre des systèmes socialistes auxquels il se référait, directement ou indirectement.

... et libertés

Le CIEL, créé en javier 1978, se veut le héraut d'un nouveau rôle de l'intellectuel, délivré du service des idéologies d'Etat et voué à la défense des libertés fondamentales.

Soupçonné d'être l'agent d'un ralliement des intellectuels au libéralisme giscardien, M. Ravennes fait valoir que le CIEL ne s'était pas gêné pour critiquer l'ancien pouvoir, y compris sur des décisions telles que l'extradition du militant d'extrême gauche italien Francesco Piperno.

Avec ses mille quatre cents adhérents, versant une cotisation de 200 F par an (50 F pour les étudiants et les chômeurs), le CIEL revendique une totale autonomie, tout en admettant qu'il bénéficiait, jusqu'au 10 mai, de subventions ponctuelles des ministères de l'éducation et des affaires étrangères, ainsi que du détachement d'un enseignant. Il reçoit, aujourd'hui, une subvention de la Ville de Paris, au titre des manifestations internationales qu'il organise.

Fermement opposé à la participation des communistes au gouvernement, le CIEL se veut « en » opposition, plutôt que « dans » l'opposition. Par ses colloques, ses assises, ses textes d'orientation, il entend mener une critique radicale du totalitarisme, que M. Ravennes situe tant du côté de la nouvelle droite que de celui du P.C.F. et du CERES : même anti-américanisme, même culte de la nation et de l' « énergie vitale » des peuples, dit-il.

Le CIEL a joué un rôle incontestable dans la mise en évidence de la désagrégation d'une certaine idéologie de gauche. On ne le lui pardonne pas, et M. Ravennes se plaint des pressions qui auraient abouti à l'empêcher de publier un roman dans la collection « Libre-Hallier », chez Albin-Michel, et de monter à Paris une pièce de théâtre.

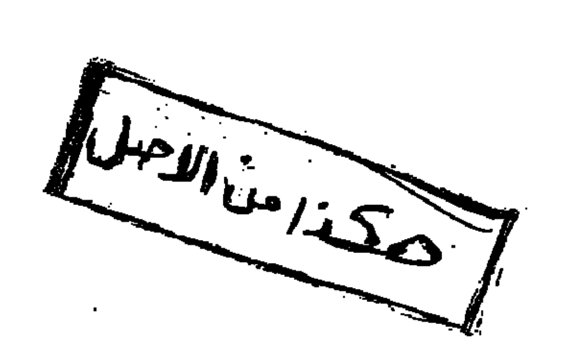
La même inspiration libérale anime les Cercles universitaires, que dirige M. Michel Prigent, et qui sont implantés dans toute les villes universitaires. Chef du département éditorial des Presses universitaires de France, M. Prigent situe l'action des Cercles universitaires dans la perspective d'une *« réhabilitation du statut académique de l'intellectuel »*, mis à mal, dans le passé, par le précepte d'engagement au service d'une cause politique. Cela n'empêche pas les cercles de réunir des universitaires giscardiens et chiraquiens, à côté d'autres qui refusent d'appartenir à un parti. Plus d'une centaine de membres des cercles seront candidats sur des listes d'opposition aux élections municipales de mars 1983, et certains d'entre eux dirigeront ces listes. Les cercles se proposent de publier, à l'automne de 1983, un projet de plate-forme pour l'opposition, et ils organisent un colloque sur l' « après-socialisme ».

La vitalité des Cercles universitaires donne la mesure d'une opposition à laquelle beaucoup de responsables de la gauche ne s'attendaient pas. Certes, les intellectuels de droite ont toujours été nombreux, s'ils étaient, souvent, plus silencieux que les autres. Le fait nouveau est, peut-être, que ce sont les intellectuels de gauche, aujourd'hui, qui ont tendance à se taire. On ne les voit guère « monter au créneau » pour défendre la politique du gouvernement. Cette situation se répercute au sein de la gauche et rejoint, en partie, ses débats internes. Le principal risque d'instabilité se situe en son sein.

Prochain article :

La reconquête du quatrième pouvoir

par YVES AGNÈS.



POLITIQUE

Après la mort de Pierre Mendes France

M. MINKOWSKI : un conciliateur courageux au Proche-Orient

Le professeur Minkowski nous a déclaré : *« Le sort a voulu qu'il y a cinq jours je me trouvais aux côtés de Pierre Mendès France au Sénat où l'on rendait hommage à Nahum Goldmann. Comme je lui parlais de la guerre du Liban et de ses conséquences, il me dit ceci : « Les plaies sont actuellement tellement vives des deux côtés que la moindre goutte de mercurochrome est plus utile et plus nécessaire que la moindre critique des différentes parties, et en particulier d'Israël. » Cela était d'autant plus méritoire et noble que sa prise de position avec Nahum Goldmann, il y a quelques semaines, en faveur d'un dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens, avait été rejetée durement par Israël et avec mépris par le Conseil des institutions juives de France.*

» De la même manière, il y a quelques années (en 1976) lorsqu'un colloque sur les Palestiniens à Tel-Aviv, où j'avais fait un compte rendu de l'état sanitaire des enfants dans les camps de Sabra et Chatila, en préconisant le dialogue et l'ouverture (en dépit de la charte de l'O.L.P. que je continue à récuser), il avait fait taire les journalistes et les parlementaires israéliens qui voulaient m'empêcher de parler.

» Lors de conversations que j'ai eues au téléphone avec lui cet été, il m'a toujours conseillé de tempérer mes propos, dont je concède aisément que si je ne renie en rien le fond, la forme est parfois trop vive. Bref, malgré l'audace et le courage de ses positions, il se posait en conciliateur (et cela bien qu'il m'ait dit que la politique de Begin conduisait Israël au suicide).

» Enfin il a été, comme beaucoup d'autres, trahi par sa famille politique, et j'en ai été le témoin. Ayant été militant mendésiste, en 1956, avec beaucoup d'intérêt et même de passion, j'ai pu assister de près aux basses manœuvres du parti radical pour le couler : Maurice Faure, Edgar Faure, plus tard les Molletistes et la S.F.I.O. ont contribué à étouffer, au début de l'affaire algérienne, celui, le seul, qui peut-être aurait su l'éviter. »

● *M. Pierre Mauroy* s'est rendu, mardi après-midi 19 octobre, au domicile de Pierre Mendès France, où il s'est incliné devant la dépouille de l'ancien président du conseil. A sa sortie le chef du gouvernement s'est refusé à toute déclaration.

● *M. Paul Quilès*, membre du secrétariat national du P.S., député de Paris, a écrit mardi 9 octobre à M. Jacques Chirac pour proposer que l'une des places ou des grandes avenues de la capitale prenne le nom de Pierre Mendès France.

M. ARAFAT : un ami sans complaisance du peuple palestinien

Le bureau parisien de l'Organisation de libération de la Palestine a diffusé le message suivant de M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'O.L.P., à M. Mitterrand :

« Nous partageons votre deuil après la mort de Pierre Mendès France, un homme dont l'intégrité et la vision imposaient le respect de tous.

» Pour nous, victimes de l'injustice, son amour de la vérité et de la paix a été, depuis longtemps, une raison d'espérer. Son combat courageux, en tant que socialiste français et en tant que juif de France, pour la paix au Moyen-Orient, avait fait de lui un ami véritable et sans complaisance du peuple palestinien.

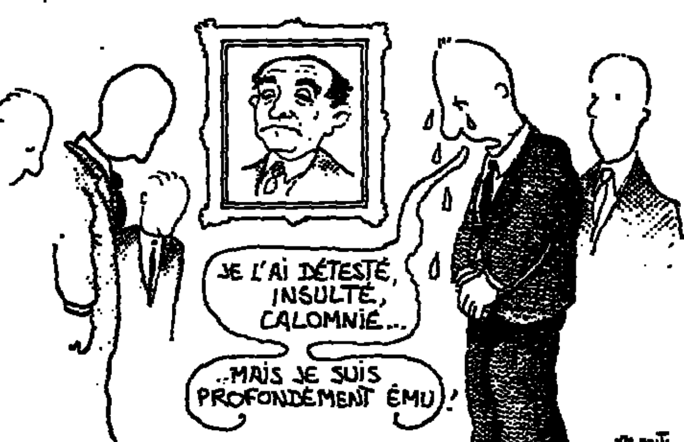
» Recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre commune tristesse. »

● *M. Willy Brandt*, président du parti social-démocrate ouest-allemand, écrit, dans un télégramme adressé à Mme Mendès France, que son mari *« restera dans ma mémoire comme un des grands socialistes et hommes politiques de notre temps, dont le rayonnement a largement dépassé les frontières de son pays ». – (A.F.P.)*

● *L'omission d'un passage de la déclaration de M. Klibi*, secrétaire général de la Ligue arabe (*le Monde* du 20 octobre), en a déformé le sens. Voici les lignes qui manquaient à la fin du premier paragraphe :

« J'ai eu, en tant que responsable tunisien, l'honneur de connaître Pierre Mendès France, et nous avons eu, tout récemment, un entretien au cours duquel je lui ai exprimé ma haute appréciation pour l'appel qu'il avait co-signé en faveur de la paix au Moyen-Orient. Nous étions convenus de nous revoir pour en parler plus longuement », etc.

● M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING a adressé, mardi 19 octobre, à Mme Pierre Mendès France, une lettre dans laquelle il écrit notamment : *« Pendant la brève période où il lui a été permis de diriger le gouvernement de la France, Pierre Mendès France a apporté la démonstration de la fermeté de ses vues et de la conception moderne qu'il avait du rôle et du style d'un homme d'Etat. L'un et l'autre expliquent le profond ascendant qu'il exerçait sur la jeunesse dont une partie en conserve encore l'empreinte. Son prestige international était grand et il apparaissait aux yeux des dirigeants étrangers comme l'un des hommes d'Etat les plus capables de proposer des solutions positives lorsque notre pays traversait des temps difficiles. »*



(Dessin de PLANTU.)

● LA FEDERATION DE L'EDUCATION NATIONALE (FEN) : *« Avec le décès de Pierre Mendès France, la démocratie perd un de ses militants exemplaires. La FEN se fait l'écho de tous ceux qui appréciaient en lui la hauteur de vue, la rigueur intellectuelle, le courage et l'intégrité politique qui font les valeurs de la démocratie. »*

● *Les propos de M. Jean-Pierre Fourcade*, président des Clubs perspectives et réalités, (*le Monde* du 20 octobre), n'étaient pas une réaction à la disparition de Pierre Mendès France mais s'inscrivaient dans le cadre de l'émission « Parti pris » sur Europe 1. S'agissant de Pierre Mendès France, M. Fourcade tient à dire qu'il participe à l'hommage général rendu à l'ancien président du conseil.

ERRATUM. – Dans le témoignage de Jean-Pierre Gonon, secrétaire général de l'association France-Algérie, sur Pierre Mendès France (*le Monde* du 20 octobre), il fallait lire : *« Sa sollicitude inquiète allait vers ceux, trop peu nombreux, qui tentaient sur place à défaut de faire triompher la justice, au moins d'en porter témoignage »* (et non *« trop nombreux »*).

● M. GEORGES MARCHAIS, secrétaire général du P.C.F., a déclaré à Yichang (Chine centrale) où il séjourne actuellement : *« Pierre Mendès France a joué un certain rôle dans la vie politique française et pour ce qui me concerne, j'ai particulièrement apprécié, dans la dernière période, la position courageuse qu'il a prise avec notamment Nahum Goldmann sur les problèmes touchant le Liban et le peuple palestinien, en s'adressant avec un grand esprit de responsabilité aux dirigeants israéliens. C'était sans doute son dernier acte politique et il est important. »*

● M. LOUIS MERMAZ, président de l'Assemblée nationale : *« Pierre Mendès France, pour les hommes de ma génération, a représenté l'espoir d'une société plus juste, plus démocratique. Il proposait comme objectif une société solidaire et une méthode pour y parvenir. Il alliait à une grande rigueur morale une connaissance profonde des problèmes économiques et financiers. Son influence durable s'est donc fondée à la fois sur un programme et sur une morale (...). Son rayonnement en France et dans le monde reposait sur une dynamique de pensée et d'action. »*

LES DÉPLACEMENTS EN PROVINCE DE M. MITTERRAND

Une nouvelle stratégie de communication

Le président de la République devait inaugurer, mercredi après-midi 20 octobre, à Troyes, le Musée d'art moderne (donation Pierre et Denise Levy). La veille, M. Mitterrand avait visité une entreprise de la banlieue de Bordeaux, présentée comme un exemple de dynamisme à l'exportion. Le 15 octobre dernier, après avoir rendu visite à l'armée de terre, au camp de Canjuers (Var), le chef de l'État s'était arrêté à Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence).

La multiplication de brefs déplacements en province relève d'une nouvelle stratégie de communication. Au cours de son voyage en Midi-Pyrénées (les 27, 28 et 29 septembre dernier), M. Mitterrand avait indiqué que, à ses yeux, l'explication de l'action gouvernementale était imparfaite et qu'il veillerait lui-même à l'améliorer. Au cours de l'été, le chef de l'État avait aussi évoqué la perspective d'interventions télévisées conçues de telles façons que puisse s'établir un dialogue direct avec les Français. Son voyage en Midi-Pyrénées semble l'avoir convaincu qu'il fallait rechercher ce dialogue sur place, sans omettre de faire passer un message au plan national.

Chaque déplacement est donc pour lui l'occasion de s'adresser brièvement aux Français sur tel ou tel sujet particulier, en prononçant quelques phrases devant les caméras de télévision. Ainsi a-t-il pu parler successivement de l'automobile, en inaugurant le Salon, de la défense nationale, à Canjuers, de commerce extérieur à Bordeaux. A chaque fois, il reprend un ou plusieurs thèmes du discours prononcé le 27 septembre dernier à Figeac, ordonné autour de deux mots d'ordre : résister, conquérir.

Pour le déplacement de Bordeaux, l'Elysée avait pris soin de limiter la présence de la presse, afin de s'assurer, semble-t-il, que le message serait repris dans de bonnes conditions par la télévision, afin également de permettre au chef de l'Etat de dialoguer avec les personnels de l'entreprise visitée. Une telle pratique, courante sous le précédent septennat, évite au chef de l'Etat, selon l'Elysée, d'être pressé ou harcelé par les syndicalistes ; cela lui permet aussi de limiter ses interventions au seul message qu'il entend délivrer.

L'autre objectif de ces déplacements brefs et ponctuels est d'améliorer l'image du président de la République. Ce dernier n'ignore pas que, selon les sondages d'opinion, il est perçu comme *« le président de ses propres électeurs »* et non, comme il le souhaiterait, comme le président de tous les Français. Dans ces conditions, il n'est pas inutile de rendre visite à des mairies d'opposition, et de placer ainsi les voyages en province sous le signe du *« dialogue républicain »* et de l'unité nationale. Aux mairies U.D.F. de Rodez et de Toulouse, pendant la visite en Midi-Pyrénées, sont venues s'ajouter celles de Barcelonnette (dont le maire, M. Jean Chambre, est R.P.R.) et, *lest but not least*, Troyes, dont le maire est M. Robert Galley ; l'ancien ministre et député de l'Aube avait déjà dû répondre, devant le groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, des conditions dans lesquelles il avait accepté de se rendre au Rwanda à l'occasion du voyage du président de la République dans ce pays (*le Monde* du 13 octobre). Il est sûr que de telles rencontres sont de nature à combattre l'idée d'un président partisan, d'un *« chef de majorité »*, selon l'expression de M. Jacques Chirac.

J.-M. C.

A BORDEAUX

M. Mitterrand promet de veiller à ce que les entreprises « s'en sortent »

De notre correspondant.

Bordeaux. – M. François Mitterrand a visité, mardi matin 19 octobre, une P.M.E. bordelaise, Lectra Systèmes, qui a réussi à s'implanter sur de nombreux marchés étrangers (*le Monde* du 20 octobre). Le président de la République s'est tout d'abord entretenu autour d'une table avec les principaux responsables de l'entreprise avant de la visiter. Puis il a tiré les conclusions de sa courte visite. *« Ce que j'ai vu ici*, a-t-il dit, *offre un bel exemple de résistance et de conquête : résistance afin de sauvegarder notre industrie textile nationale face à la concurrence étrangère, industrie sauvée de justesse par le plan de M. Dreyfus ; conquête de marchés à l'intérieur et à l'extérieur, si nécessaire à l'heure où le redressement de notre commerce international est la condition même de la réussite de la France. A cet égard, j'observe que ce déficit porte davantage sur les biens d'équipement que sur les biens de consommation, ce qui prouve que notre industrie ne répond pas suffisamment à la demande française.*

» On achète à l'étranger ce que nous pourrions faire ou fabriquer nous-mêmes. Ce que j'ai vu ici, ainsi que dans d'autres entreprises, montre que l'on peut renverser la tendance. Il faut que nous cessions d'importer ce qu'il est possible de faire chez nous. Certes, il faut des entreprises en mesure de supporter la concurrence et je me préoccupe de leurs difficultés. Je veillerai à ce qu'elles s'en sortent. Mais, en revanche, il faut aussi qu'elles mobilisent toutes les capacités, les intelligences, les imaginations, les compétences. Elles peuvent le faire et le font dans de nombreux cas. Il faut se convaincre que nous pouvons être les meilleurs. Ce que je constate ici en est bien l'illustration, à condition que nous ayons ensemble l'idée-force de l'intérêt national. »

P. C.

Réactions après le décès d'Alain de Rothschild

M. Pierre Mauroy a adressé au CRIF et à la veuve d'Alain de Rothschild ses condoléances, déclarant notamment : *« Je tiens à rendre hommage à son humanisme et à son sens de la solidarité. »*

Dans un message à Mme Alain de Rothschild, M. Valéry Giscard d'Estaing rend hommage à *« l'action digne, courageuse et ferme »* du président du CRIF.

M. Jean-Paul Elkann, président du consistoire central israélite de France, souligne les traits de caractère d'Alain de Rothschild, *« son courage, la délicatesse et sa modestie (...) »*. *« Il fut*, précise-t-il notamment, *parmi les fondateurs de la conférence mondiale des synagogues après la guerre des six jours. »*

RECTIFICATIF. – M. Jacques Attali a été vice-président non pas du CRIF, comme nous l'avons écrit (*le Monde* du 20 octobre), mais du Fonds social juif unifié (F.S.J.U.), organisme représenté au CRIF.

● *Les deux rapporteurs généraux du Budget* MM. Christian Pierret et Maurice Blin, respectivement député socialiste des Vosges et sénateur centriste des Ardennes, seront reçus jeudi 21 octobre à 15 h 15 à l'Assemblée nationale (salle Empire) par l'Association des journalistes parlementaires. Les deux rapporteurs généraux débattront de la loi de finances pour 1983 dont les deux Assemblées du Parlement ont été saisies et répondront sur ce sujet aux questions des journalistes.

● *Le groupe R.P.R. du Sénat* consacrera chaque mois une journée d'étude à une région de France. M. Charles Pasqua, président du groupe, a précisé que la première se déroulerait dans la région Nord-Pas-de-Calais. Les sénateurs R.P.R. seront accueillis le 22 octobre à Valenciennes, dont le maire est M. Pierre Carous, sénateur.

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* fera, les 9, 10 et 11 novembre, une visite en Alsace, qui le mènera à Barr (Bas-Rhin), Colmar et Masevaux (Haut-Rhin).

LA PRÉPARATION

LA DÉSIGNATION DU CANDIDAT SOCIALISTE A LA MAIRIE DE PARIS

Une bataille de courants et une querelle de personnes

Cinq mille militants socialistes parisiens sont appelés, jeudi 21 octobre, à choisir leur chef de file pour la campagne des élections municipales dans la capitale. La fédération revendique six mille militants, mais seuls peuvent voter ceux qui adhèrent au P.S. depuis au moins trois mois et qui sont domiciliés à Paris. Deux candidats sont en présence, MM. Paul Quilès, député de Paris, membre du secrétariat national du parti socialiste, et M. Georges Sarre, député de Paris, président du groupe socialiste du conseil de Paris.

L'un et l'autre candidats ont adressé au militants une profession de foi en date du 15 octobre. Chacun insiste naturellement sur les atouts dont il pense disposer. M. Georges Sarre, *militant socialiste* depuis 1964 (M. Quilès n'est entré au P.S. qu'en 1972) rappelle qu'il a pris *« une part active »* à la construction du parit socialiste né à Epinay en 1971 et qu'il a été élu, la même année, au conseil de Paris. Chef de file des socialistes lors des élections municipales de 1977, il écrit que *« le candidat doit être un militant expérimenté, nourri des batailles contre notre adversaire, un camarade qui connaisse les dossiers et qui a parcouru le terrain un battant de tous les instants pour notre projet politique »*. Ainsi, M. Sarre se prévaut de son expérience, de ses *« vingt ans de vie militante »* et de la contribution qu'il a apporté au P.S. lorsque, secrétaire à l'organisation, aux fédérations, et aux entreprises, il a personnellement participé, dès 1971, à son développement.

Au fil de sa profession de foi, M. Sarre fait apparaître, en filigrane, les défauts qu'il prête à M. Quilès. Le succès, estime-t-il, *« n'est pas le produit de quelques actions spectaculaires, mais le fruit du rassemblement de nos patientes énergies »* et le combat ne soit pas être *« celui d'un homme mais celui d'une équipe, sans discrimination »*.

Face à M. Sarre, membre du C.E.R.E.S. – courant qui dirige la féderation de Paris – M. Quillès oppose un dimension qu'il veut « nationale ». C'est ainsi qu'il mesure l'enjeu de l'élection locale de Paris car *« Chirac, leader de la droite dure et revancharde veut à l'évidence en faire un test »*. Il se présente, sans le dire explicitement, comme le mieux placé, en regard de la campagne menée par M. Sarre en 1977, pour conduire un combat d'ampleur nationale. *« Directeur de la campagne de François Mitterrand, j'ai pu mesurer en 1981... comment il était possible d'inverser un résultat considéré comme acquis d'avance »*. Décidé, dit-il, à *« forcer la victoire »*, il écrit : *« nous démonterons le mythe Chirac de la bonne gestion, comme nous avons démonté le mythe Giscard de la compétence et de la réussite »*. M. Quilès souhaite que la « primaire » organisée entre M. Sarre et lui ne se transforme pas *« en affrontement de courants ou de personnes »*.

L'enjeu fédéral

Les affrontements, pourtant, ne sont pas négligeables. C'est le C.E.R.E.S., dont M. Sarre est l'un des fondateurs, qui a réimplanté le parti socialiste à Paris et qui, par conséquent, a contrôlé la fédération jusqu'au congrès de Metz en 1979. A partir de cette date, compte tenu de l'alliance nouée au niveau national avec les « Mitterrandistes », les animateurs du C.E.R.E.S. avaient du partager les postes de responsabilité. La désignation de l'un ou l'autre candidat confortera donc pour longtemps, l'un ou l'autre de ces « anciens » courants.

M. Quilès dispose du soutien public de M. Lionel Jospin qui s'est prononcé en sa faveur *« en tant que militant »*. Bien que M. Sarre considère que *« chaque voix à le même poids, celle du premier secrétaire comme celle du militant de base »*. L'intervention de M. Lionel Jospin dans le débat ne peut être tenue pour négligeable. D'autant que les amis de M. Pierre Mauroy soutiennent M. Quilès ; M. Roger Fajardie, membre du secrétariat national, s'est clairement exprimé sur ce point. En outre, M. Quilès fait partie du cercle restreint des socialistes proches de M. François Mitterrand.

M. Sarre, pour sa part, dispose du soutien de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie. Les *« rocardiens »* de la fédération de Paris ont fait figure d'arbitres. Mais, partagés entre la crainte d'être diminués par une candidature de M. Quilès (ils se souviennent qu'il a conduit le combat contre M. Rocard lors de la pré-campagne de désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle) et le souci de l'efficacité électorale, leurs dirigeants ont refusé de choisir. D'autant que la « primaire » de Paris leur paraît engagée sur la voie d'une querelle de personnes.

JEAN-YVES LHOMEAU.

POLITIQUE

DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

M. Henri Malberg (P. C.) : l'union dès le premier tour

« Au moment où ils gouvernent ensemble, socialistes et communistes doivent dès le premier tour s'unir dans la clarté pour battre la droite » a déclaré le lundi 18 octobre M. Henri Malberg, premier secrétaire de la fédération de Paris du parti communiste qui vient d'être désigné (« le Monde » du 16 octobre) comme « chef de file des candidats communistes aux élections municipales » à Paris.

Le temps n'est plus, comme en 1977, où, maîtres de l'union de la gauche à Paris, les communistes revendiquaient la possibilité de présenter un des leurs au fauteuil de maire. Rôle qui fut joué par M. Henri Fiszbin (exclu depuis du P.C.), mais les amis de Georges Marchais entendent bien peser de tout leur poids (vingt-six mille adhérents, une bonne implantation dans certains quartiers de la capitale et dans les entreprises) non seulement pour la composition de ces listes d'union avec les socialistes, mais aussi pour élaborer une nouvelle politique municipale destinée à mettre fin, selon M. Malberg, *« au déchaînement spéculatif animé par les banques d'affaires qui a chassé des centaines de milliers de familles »*. Car, a ajouté le candidat communiste *« au milieu de l'opulence, nulle part si visible qu'à Paris, la vie est dure pour des dizaines de milliers de familles, le chômage frappe, des jeunes se trouvent sans formation professionnelle, la vie se dégrade dans certains quartiers. »*

Est-il possible de faire une autre politique dans la capitale ? *« Oui,* répond M. Malberg, *si on s'appuie sur la nationalisation des banques d'affaires qui sont d'immenses propriétaires à Paris, si on s'appuie sur la nouvelle orientation des services publics P.T.T., S.N.C.F., R.A.T.P. et hôpitaux, si on regarde de plus près ce que deviennent les 0.9 % du logement payé par les employeurs. »*

Dans quel esprit les communistes parisiens abordent-ils la négociation avec les socialistes ? *« Les listes constituées devront tenir compte du bilan et des influences acquises, par chacun, dans la réalité parisienne et les arrondissements et de l'ensemble des résultats électoraux depuis les dernières élections municipales »*, déclare M. Malberg. Contrairement à ce qui s'est passé en 1977, les communistes ne revendiquent donc pas de conduire toutes les listes d'union de la gauche dans les secteurs populaires de la capitale (11e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements) comme ils l'ont fait depuis 1965. Aux élections législatives de juin 1981, le P.C. a, dans la capitale, perdu tous ses sièges de députés occupés par les socialistes, mais au Conseil de Paris, le groupe communiste (dix-sept membres) est plus important que le groupe socialiste (quatorze élus). Le rééquilibrage sera d'autant moins facile que ce qui sera en jeu, lors des prochaines municipales ce seront non seulement, le poste de maire de la capitale, mais aussi le siège de maire des nouveaux arrondissements.

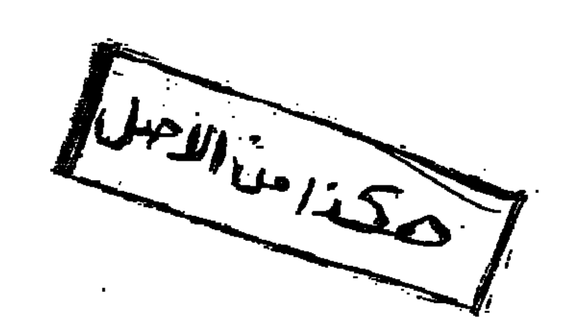
Répondant à une question à propos de M. Henri Fiszbin, M. Henri Malberg a déclaré : *« La présence d'Henri Fiszbin, sur la liste d'union de la gauche ne nous semble pas une bonne hypothèse pour la gauche, car elle la divise et l'affaiblit. M Fiszbin consacre toutes ses activités à affaiblir le P.C. La volonté d'affaiblir le P.C. n'a jamais abouti à renforcer la gauche. »*

● *S.O.S. Paris : une représentation des associations.* — L'association S.O.S. Paris regrette que le projet de loi sur le statut de Paris « ne comporte aucune disposition permettant la participation des associations à la gestion municipale. Elle souhaite au minimum que, dans les conseils d'arrondissement prévus, siègent avec voix consultative des représentants de la vie associative, en nombre au moins égal à la moitié des élus. Ces représentants devraient être choisis, pour chaque arrondissement, par moitié par le commissaire de la République, et par moitié par le conseil municipal, sur des listes établies par les associations, et dont la validité serait contrôlée par une commission de trois magistrats ».

● *M. Brice Lalonde : une fumisterie.* — Dans le dernier bulletin d'information des Amis de la Terre, M. Brice Lalonde écrit, sous le titre « Fumisterie » : *« La réforme du statut de Paris n'est qu'une affaire politicienne. Elle n'apporte rien à la démocratisation de la vie municipale, sinon le pouvoir pour la gauche seule de placer ses pions dans le jardin de Chirac. En effet, la combinaison du nouveau mode de scrutin retenu pour les municipales et du découpage par arrondissement crée un obstacle à peu près infranchissable aux candidats qui refusent la bipolarisation. »*

● *Le groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale.* — comme l'avait fait celui du Sénat la veille — a déposé mardi 19 octobre une demande de constitution de commission d'enquête parlementaire sur les relations entre les bureaux d'études et les municipalités avec lesquelles ils concluent des contrats.





DÉFENSE

La mort du général Béthouart

Les obsèques du général Antoine Béthouart, décédé dimanche 17 octobre à Fréjus, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, auront lieu le jeudi 21 octobre, en l'église Saint-Louis-des-Invalides.

Un soldat modéré

A quatre-vingt-douze ans, Antoine Béthouart était l'un des derniers représentants d'une génération d'officiers sortis de Saint-Cyr avant la première guerre mondiale et qui ont joué un rôle de premier plan dans la seconde. Charles de Gaulle avait un an de moins que lui, Jean de Lattre de Tassigny, le même âge, et Alphonse Juin, un an de plus. Tous les quatre seront ensemble à l'Ecole spéciale militaire et, trente ans plus tard, leurs destins s'entrecroiseront au fil de l'histoire. Sans parler du destin exceptionnel de de Gaulle, il est à noter que de Lattre sera proconsul en Indochine et Juin au Maroc. Béthouart sera, pendant cinq ans, haut commissaire de la République française en Autriche.

Moins flamboyant que ses anciens camarades, il est, dès le début de sa carrière, orienté vers l'étranger : Allecarrière, orienté vers l'étranger : Allemagne, Finlande, Yougoslavie. Homme de réflexion et de sang-froid, il sera, en 1940, un des rares vainqueurs de cette période sombre. A Narvik, avec l'accord des Britanniques en plein désarroi, il réussira à repousser les forces allemandes. A son arrivée à Londres, il rencontre de Gaulle. Il lui donne raison, mais veut regagner la France :

« *Tu verras*, lui dit de Gaulle parlant de Pétain et de son entourage, *ce sont de vieux dégonflés.*

– *S'il en est ainsi, je reviendrai.*

– *Tu ne le pourras pas.* »

Deux ans et demi plus tard, Béthouart, averti par un des comploteurs d'Alger, Jean Rigault, de l'imminence du débarquement allié en Afrique du Nord, encercle, le 8 novembre 1942, à Rabat, le palais du général Noguès, résident général de France, qui ne croit pas à un débarquement en force des alliés. Noguès le fait encercler à son tour. Béthouart est arrêté, emprisonné et traduit devant un tribunal militaire. Il sera libéré le 17 novembre, mais il traînera longtemps l'hostilité de ses anciens camarades de Vichy. Pas question pour lui d'un commandement dans l'armée d'Afrique. On l'envoie à Washington. De Gaulle en fera son chef d'état-major de la défense nationale et Béthouart obtiendra en 1944, chez de Lattre, le commandement d'un corps d'armée qu'il conduira jusqu'en Autriche.

Il y sera le représentant de la France. Sa connaissance des problèmes de l'Europe centrale, sa courtoisie et son humanité le feront apprécier des Autrichiens soumis alors à une quadruple occupation.

Ce soldat modéré siégera ensuite longtemps au Sénat sous la bannière du M.R.P. Est-ce le souvenir de sa « mutinerie » de Rabat qui, en 1969, l'empêchera de siéger à l'Académie française ? L'histoire de l'après-guerre est remplie de telles rancunes tenaces et de telles vengeances politiques !

Antoine Béthouart, à quatre-vingt-dix ans, avait eu une dernière joie. Il avait été accueilli triomphalement à Narvik lorsqu'en mai 1980, accompagnant M. Barre, il y célébra le 40e anniversaire d'une victoire trop vite oubliée.

J. P.



AU 17e RÉGIMENT DU GÉNIE PARACHUTISTE

Le métier de démineur ou le face-à-face avec la perversité humaine

De notre envoyé spécial

Le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a rendu hommage, mardi 19 octobre, au *« bilan impressionnant »* de l'activité, à Beyrouth, de la force française qui, à ce jour, a déminé 16 kilomètres de routes, dépiégé huit immeubles et récupéré, dans soixante-sept emplacements différents, au bénéfice de l'armée libanaise, plus de quatre cents armes individuelles et collectives, des mortiers, des canons et 1 000 tonnes de munitions.

Montauban. – *« Il n'y a pas de bon démineur. Il n'y a que de vieux démineur. »* Cette profession de foi en faveur de la sécurité, le colonel Christian Quesnot tente de la faire partager aux neuf cent vingt hommes du régiment qu'il commande depuis quatre mois, le 17e régiment du génie parachutiste (R.G.P.). Cantonné habituellement à Montauban (Tarn-et-Garonne), ce régiment est aujourd'hui engagé à Beyrouth et au sud du Liban dans des opérations de déminage, de désobusage ou de dégrenadage au profit de la force trilatérale d'interposition ou de la force intérimaire des Nations unies (FINUL).

Selon les experts, ce régiment qui dépend de la 11e division parachutiste a atteint la notoriété internationale. Tant en Afrique noire qu'au Proche-Orient où il a été mobilisé après 1978, aucune autre unité, américaine ou européenne, n'a paru en état d'accomplir les tâches qu'on lui a confiées de destruction d'engins non explosés, laissés par les guerres successives, ou de rétablissement des communications, ou encore d'aménagement d'infrastructures locales au bénéfice des armées étrangères ou des populations civiles.

Durant dix-sept mois, entre 1978 et 1980, au Tchad, un groupement de deux cents hommes, au maximum, du 17e R.G.P. a manipulé 60 000 mètres cubes de terrassement, participé à l'évacuation de 105 000 personnes et de 5 000 véhicules au Cameroun durant la guerre civile, et il a déminé la ville de N'Djamena où le quart des munitions échangées n'avait pas explosé.

Au sud du Liban, depuis quatre ans dans la région de Tyr, une compagnie d'une centaine d'hommes a dégagé les itinéraires pour les « casques bleus » de l'ONU, et elle s'est chargée de la protection des P.C. enterrés de la FINUL au nom de cet autre précepte, cher au colonel Quesnot : *« Militaires de tous les pays, enfouissez-vous ! »*

Des volontaires

En août dernier, à Beyrouth, quarante-sept autres sapeurs de ce même régiment ont, durant trois semaines, en se contentant de rations individuelles et collectives pour sept ou huit heures de travail quotidien sur le terrain, récupéré ou détruit des tonnes d'explosifs divers, de munitions, de bombes de 250 kilogrammes, d'obus, de roquettes, de mines et de grenades. Sans oublier plus de 1 700 *cluster bombs units* (C.B.U.) d'origine américaine, ces terribles conteneurs de mines ou de grenades à dispersion qui libèrent un éclat de métal ou une bille tous les 30 ou 50 centimètres sur un hectare et dont Israël a armé ses avions, hélicoptères ou ses pièces d'artillerie.

Plus récemment, une compagnie de cent dix hommes a regagné Beyrouth avec la deuxième vague de la force italo-américano-française de sécurité.

Le colonel Quesnot n'a pas eu de mal à recruter des volontaires. Il a suffit qu'un matin, au rapport, il annonce cette nouvelle mission pour obtenir déjà, avant même le déjeuner, quarante sapeurs prêts à partir, parmi lesquels douze appelés du contingent – le 17e R.G.P. est, pour un tiers de ses effectifs, composé de jeunes recrues – qui devaient être libérés de leur service militaire cinq jours plus tard. Douze appelés sur les cinquante-trois jeunes du contingent qui devaient retourner à la vie civile.

L'attribution d'une prime de 158 F par jour n'explique pas, à elle seule, cet afflux de volontaires. En réalité, ce métier dangereux exerce une bien curieuse et bien étrange attirance.

Entre le sapeur et la mine, il se crée comme un lien de dépendance, de fascination, dû à la rage de comprendre du premier. Dans ce défi entre l'homme et l'engin, il ne doit y avoir nulle place laissée au hasard. *« Le démineur part à égalité avec l'engin,* explique le sergent-chef Saunière, *mais il n'a pas le droit à l'erreur. »* Exigeant maîtrise de soi et minutie, le métier, dit encore ce sous-officier qui rentre de Beyrouth, est *« une façon de s'autovaloriser, au risque, dans cette partie de poker ou de bridge, de mouiller sa culotte ».*

Résultat : le 17e R.G.P. devient une affaire de famille, une bande – une « équipe » rectifie immédiatement le colonel – où l'on pratique l'autosélection tant les candidats sont nombreux. On y est affecté, puis on demande à y retourner ou à y rester, comme dans les anciens régiments à l'anglaise.

Un musée

Entre la moitié et les deux tiers des officiers y ont commencé leur existence professionnelle ou y ont déjà séjourné à un grade ou à un autre de leur carrière. Le quart des engagés y furent des appelés du contingent, comme le tiers des caporaux-chefs ou le quart des sous-officiers. On n'engage plus sur dossier, on se permet le luxe, pour le moment, d'inviter le candidat à passer une journée au régiment où il est examiné, soupesé, testé par un encadrement qui fonctionne comme une direction du personnel.

Dans les caves du quartier Doumerc, où ils tiennent garnison, les officiers ont constitué un petit musée de toutes les *« vacheries »*, comme ils disent, que le génie humain a conçues et avec lesquelles ils ont eu le temps de se familiariser au Tchad et au Proche-Orient.

Exposés derrière des vitrines et étiquetés, tous les matériels découverts – mines antipersonnel, mines antichars, roquettes, grenades, mortiers ou *cluster bombs units* – ont été répertoriés et servent désormais à l'instruction des débutants.

A la différence du Tchad, observent ceux qui ont fait toutes les campagnes de déminage depuis 1978, *« Beyrouth n'est pas le royaume de la bricole »* et *« les poseurs, palestiniens ou chrétiens, d'explosifs sont d'authentiques professionnels »*, même si leurs équipements n'étaient pas de la dernière génération, qu'ils aient eu pour origine la Tchécoslovaquie, la Belgique, l'Union soviétique, la Yougoslavie, la France, la Chine populaire, les États-Unis, Israël ou la Grande-Bretagne. Une vraie tour de Babel des « marchands de canons » et un long travail d'identification, en perspective, pour les services spécialisés dans l'étude des circuits du trafic international.

A bonne école

Des découvertes surprenantes, les sapeurs du 17e R.P.G. en auront faites à Beyrouth, et ils auront été à bonne école.

Deux tonnes de charges américaines et soviétiques sous un carrefour. Huit cents kilogrammes sous un pont. Des mines antipersonnel progressivement enfouies sous quinze centimètres de terre et toujours actives sept ans après. Des merlons de terre, de huit mètres de haut sur sept mètres de base, destinés à s'opposer à l'avance d'un char et dans lesquels ont été enfouies des armoires piégées ou disposées, au ras de leur socle, des mines descendues dans un trou aménagé à la barre à mine. Des grenades piégées sous un pantalon ostensiblement abandonné. Des mines collées au mur et explosant lorsque la porte est enfoncée d'un coup de pied brutal. Des explosifs dans une valise jetée sur des gravats d'immeubles ou dans les fosses de décantation des égouts. Enfin, des grenades à main antichars, accrochées à un mini-parachute pour être lancées d'un balcon.

Beyrouth aura été un incomparable terrain d'apprentissage au combat de rues pour le 17e R.G.P. *« Les villes deviennent des pièges*, observe le colonel Quesnot, *qu'il faut contourner si l'on veut éviter des lourdes pertes. »*

Mais, déjà, le 17e R.G.P. doit se préparer à de nouvelles formes de conflits et ne pas satisfaire de son expérience acquise sur le tas au Liban. Saint-cyrien, licencié de mathématiques et ingénieur civil des Ponts et Chaussées, le colonel Quesnot, quarante-quatre ans, appartient à cette catégorie des jeunes chefs de corps que le ministre de la défense, M. Charles Hernu, veut promouvoir dans l'armée de terre. Il sait que la révolution de demain [dans sa spécialité], *« c'est le piégeage électronique ».* Demain, le démineur aura à affronter, dans son face-à-face avec la perversité humaine, ces piégeages ou ces explosifs commandés à distance et dont le désamorçage tiendra du quitte ou double.

JACQUES ISNARD.

Trois nouvelles inculpations dans l'affaire du « Coral »

M. René Schérer, professeur de philosophie à l'université de Paris-VIII, a été inculpé, mardi 19 octobre, dans le cadre de l'affaire de mœurs du Coral, à Aimargues (Gard), d'*« excitation de mineurs à la débauche »*, par M. Michel Salzmann, juge d'instruction à Paris, et laissé en liberté. M. Schérer, qui proteste vivement contre cette inculpation, fondée, selon lui, sur les accusations d'un seul homme, figurerait sur la liste des noms livrés le 6 octobre par M. Jean-Claude Krief (*le Monde* du 20 octobre). Les personnes figurant sur cette liste auraient, selon ce témoin, participé à des réunions de pédophiles au mas le Coral.

Ce même jour, deux autres personnes ont été inculpées par M. Salzmann pour des faits en relation avec cette affaire. Il s'agit de M. Gérard Durand, trente-sept ans, professeur de flûte à bec, et Willy Marceau, vingt et un ans, sans profession. M. Durand a été placé sous mandat de dépôt.

D'autre part, M. Gabriel Matzneff, écrivain, a été interpellé, ce mercredi 20 octobre à l'aube, et conduit dans les locaux de la brigade des stupéfiants et du proxénétisme de la préfecture de police de Paris pour y être entendu comme témoin, les enquêteurs ont perquisitionné à son domicile. Enfin, M. Jean-Claude Krief a été incarcéré, mardi 19 octobre, pour une tout autre affaire. Inculpé pour escroquerie et falsification de chèques, et laissé en liberté, il n'avait pas respecté certaines obligations qui lui étaient imposées par le contrôle judiciaire auquel le juge d'instruction l'avait soumis.

De son côté, en apprenant les nouvelles inculpations, le directeur de l'action sanitaire et sociale du Gard, M. Bernard Abeil, a tenu à faire une mise au point. *« Des contrôles ont bien été effectués,* a-t-il précisé. *Les rapports avaient mis l'accent sur des problèmes d'hygiène douteuse au Coral. »* Il a ajouté que *« s'il avait eu connaissance d'actes de pédophilie, il aurait immédiatement alerté la justice. »*

L'origine d'un faux

Parallèlement, les enquêteurs cherchent à établir l'origine d'un faux procès-verbal d'audition de M. Jean-Claude Krief mettant en cause un ministre en exercice et M. René Schérer. Une enquête a été ouverte par l'inspection générale des services pour déterminer l'origine de ce faux, qui, selon les milieux proches de l'enquête, ne peut avoir été écrit par un policier en raison du caractère non administratif de sa rédaction. Ce faux procès-verbal est à en-tête de la préfecture de police de Paris (direction de la police judiciaire), mais le papier sur lequel il est rédigé n'est plus utilisé actuellement. D'autre part, ce faux procès-verbal est signé Michel Rion, alors que le prénom du commissaire de police de la brigade des stupéfiants et du proxénétisme chargé de cette affaire est Patrick.

L'instruction de l'affaire du Coral est confiée à M. Michel Salzmann, juge d'instruction à Paris. Agé de trente-neuf ans, M. Salzmann fait partie d'une section du parquet de Paris, dite « majeurs-mineurs », qui traite tous les dossiers mettant en cause des personnes majeures et dont les victimes sont des mineurs. Les dossiers en question vont du rapt d'enfant aux affaires d'excitation de mineurs à la débauche. M. Salzmann fait partie de cette section depuis sept ans.

Désir et thérapie

Notre époque admet toutes les manifestations de la sexualité pourvu que l'autre soit consentant. Elle ne reconnaît pas moins que l'enfant — le père de l'homme après tout — n'est pas cet incapable à qui toute parole, tout jugement, tout désir, serait interdit, du moins, relatif à l'univers de l'enfance poétique, mais définitivement fermé aux adultes. La peur, qui n'était peut-être que la nostalgie de l'âge tendre, ne dérange plus autant qu'autrefois les adultes qui, de plus en plus, écoutent cette *« vérité qui sort de leur bouche »*. On leur accorde un vrai bon sens, du vrai courage et, bien entendu, une vraie sexualité que des siècles d'hypocrisie leur avaient confisquée. Nos enfants ont pris de l'âge et du poids.

Les méthodes éducatives tiennent compte de ce nouveau regard sur l'enfance, et l'indifférence bienveillante, jadis la règle, apparaîtrait aujourd'hui comme un modèle de sévérié. Cette autre distribution des rôles a pour conséquence de brouiller des limites jusque-là infranchissables. Dans les « lieux de vie », où les éducateurs ont affaire à des cas difficiles *« en rupture d'institutions »*, cette conception moderne, *« vivre avec »*, s'impose plus que partout ailleurs. C'est le cas sans doute du Coral, à Aimargues, où l'application des grands principes hérités du passé n'entraînerait à l'évidence que des échecs.

Mais il y a toujours une loi et une morale. Des idées tolérantes et neuves ne suffisent pas à fonder le consentement de l'enfant, son libre arbrite. Ils n'en découlent pas nécessairement, et peut-être qu'après tout l'enfant est en retard sur les désirs des hommes de bonne volonté qui, déjà, le voudraient plus libre qu'il n'est.

Les pédophiles, eux, ne s'interrogent pas tant pour trouver à bon compte des raisons de leur passage à l'acte.

Des faits sont établis. Des photographies prises au Coral — et publiées dans des revues pornographiques étrangères — montrent de jeunes garçons et des fillettes apparemment heureux de se masturber. On les voit aussi sodomisés par des adultes (non reconnaissables). Il est possible que certains n'en aient pas été traumatisés — du moins ceux qui ne se sont pas plaints. Mais les arguments thérapeutiques, la philosophie du bonheur, qui, pour leurs partenaires adultes, justifieraient de tels actes, ne permettent pas d'ignorer le libre accord des enfants. Et comment le combat ardent des intellectuels pédophiles, serait-il totalement désintéressé ? Comment l'action thérapeutique elle-même, quand il s'agit d'enfants débiles ou psychotiques, serait-elle dénuée d'intentions moins avouables et pure de la satisfaction d'un désir urgent et tyrannique ? La naïveté avec laquelle un éducateur du Coral, incarcéré pour *« excitation de mineurs à la débauche »*, a répondu devant le juge d'instruction, M. Michel Salzmann — décidément à l'ancienne mode, — incite à penser qu'ils ont agi de bonne foi ? Ils ont reconnu des attouchements et des pratiques, mais c'était *« pour le bien des enfants »*. Certains parents eux-mêmes l'ont admis. Les services officiels, plus proches que jadis de ces expériences nouvelles, n'ont qu'émis des réserves sur l'hygiène, sans chercher à en savoir davantage. Puis il y eut « l'œil neuf » des policiers, qui ont eu les photographies entre les mains. Ce même regard, sans doute, que nous aurions tous, gêné, inquiet, apitoyé, comme devant chaque victime d'un désir sexuel qui ne respecte rien.

CHRISTIAN COLOMBANI.

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Les documents de Frédéric Oriach : deux versions pour un article

Frédéric Oriach, vingt-neuf ans, ancien membre des NAPAP (Noyaux armés pour l'autonomie populaire), arrêté le 12 octobre et accusé d'avoir participé à plusieurs attentats durant l'été, a comparu, le 19 octobre, devant Mme Martine Anzani, premier juge d'instruction. Ses avocats, Mes Jacques Vergès, Isabelle Coutant-Peyre et Nadine Chauvet, en ont profité pour demander l'audition de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat à la sécurité publique.

Dans un communiqué, ils s'élèvent en effet contre le fait qu' *« avant même que Frédéric Oriach n'ait été entendu par le juge d'instruction, la police l'a présenté comme le poseur de bombes responsable, entre autres, des attentats de l'avenue de la Bourdonnais et de la rue Cardinet »*. Les avocats ajoutent : *« Le secrétaire d'Etat a même affirmé qu'il avait la preuve des liens d'Oriach avec des mouvements palestiniens et libanais suspectés d'être les auteurs d'un certain nombre d'attentats. Nous tenons à apporter à ces allégations le démenti le plus formel. »* Me Vergès insiste : *« Si M. Franceschi a connaissance de faits précis, qu'il ne les cèle pas plus longtemps à la justice, car rien de tel ne figure au dossier ! »*

Le texte écrit par Frédéric Oriach — qui a notamment permis son incarcération — serait long de douze feuillets manuscrits. Il s'agit vraisemblablement d'un article destiné à être publié dans une revue militante. Au moment de son arrestation, Frédéric Oriach avait en poche des billets de train Paris-Bruxelles, ville où se trouve une imprimerie qui s'est spécialisée dans la publication de textes d'ultra-gauche. En fait, les policiers auraient découvert dans la cache de Frédéric Oriach (une consigne de la gare du Nord) trois versions de son article : un manuscrit, une copie dactylographiée et une version définitive pliée sous enveloppe. L'un des passages de l'article (*« Notre groupe a participé aux actions des mois de juillet et d'août et cela nous porte à poser différentes questions sur ces actions. Certaines n'ont pas été revendiquées de façon assez claire pour être authentifiées »*) n'avait pas été conservé dans la version définitive.

En outre, ce texte, comme nous l'indiquions dès l'arrestation de Frédéric Oriach, n'est pas toujours facile à interpréter ni toujours « revendicatif ». Un passage précise ainsi : *« Pour ce qui est de l'action contre la firme GANCO* (cf. adresse et liste des activités), *nous ne pouvons que nous réjouir de son efficacité technique (aucune victime civile) et de son choix très clair. Nous ne savons pas si la revendication est authentique et nous regrettons de ne pas connaître à son sujet de communiqué qui aurait pu nous expliquer entre autres la signification du nom Panthères rouges, si la revendication sous ce sigle est bien réelle. »* Les avocats de Frédéric Oriach ont donc demandé le retrait de l'un des cinq mandats de dépôt décernés contre leur client : celui relatif à l'attentat contre la société GANCO. Frédéric Oriach devrait à nouveau être entendu par Mme Anzani le mardi 26 octobre. — L. G.

Un manifeste d'Action directe

Les membres d'Action directe, qui ont fondé ce groupe en 1979, viennent de rendre public un texte de huit feuillets — rédigé début octobre — qui expose leurs convictions et leurs analyses. Dans ce texte, qui réaffirme le combat « communiste » et « anti-impérialiste » d'Action directe, le groupe prend ses distances avec les *« attentats-massacres »*. Nous publions ci-dessous un extrait du communiqué d'Action directe : *« Nous devons combattre les complots qui se trament ; ne pas se limiter au catastrophisme, mais combattre. C'est dans ce contexte que nous avons lancé une campagne limitée visant des objectifs américains et israéliens. Nous sommes convaincu que des attentats-massacres tels que Marbeuf, Copernic, la rue des Rosiers, sont concertés et planifiés de façon systématique par des groupes de pression, et particulièrement les services secrets. Des intentions politiques précises et des conflits inter-Etats se cachent derrière ces actes. Désamorcer toute opposition éventuelle, même d'autodéfense, devant la politique de guerre économique et militaire créée par les Etats, tel est le véritable but de ces attentats. (...) Mêler, comme le fait une certaine presse, les groupes de guérilla à ces actes, c'est leur donner le prolongement politique qu'attendent leurs instigateurs. Suffira-t-il de manipuler un déséquilibré qui mettra une bombe à 6 heures dans la gare Saint-Lazare, et de signer Action directe, pour que l'on demande nos têtes ? »*

1982 : Une année record pour les attentats en Corse

UNE FEMME BLESSÉE A LUMIO (HAUTE-CORSE)

« Si l'on peut parler de record, l'année 1982 est une année record. » C'est un policier de Bastia qui s'exprime ainsi. En Corse, le cap des cinq cents attentats est déjà dépassé. Un record absolu. L'année 1980, la plus mauvaise cependant, avait enregistré quelque quatre cent soixante-quinze attentats.

Depuis le mois d'août, les attentats par explosifs se multiplient. Mais dans la nuit du 18 au 19 octobre deux charges de plastic (environ 500 et 300 grammes) ont blessé Mme Danièle Bourelly, trente-deux ans, femme d'un architecte résidant à Lumio, en Haute-Corse. Mme Bourelly souffre de six fractures à une jambe, de multiples coupures au visage et a l'oreille gauche à moitié arrachée.

M. Bourelly avait reçu, il y a quelques mois, plusieurs lettres de menaces et des appels téléphoniques du F.L.N.C. (Front de libération nationale de la Corse) visant à lui faire payer une « dime ». M. Bourelly avait envisagé de grouper, dans un comité de défense, les victimes du F.L.N.C.

D'autres attentats ont été commis dans la nuit de lundi à mardi. Trois à Bastia : contre une crêperie, une poissonnerie et un atelier de peinture sur soie ; deux à Porto-Vecchio : contre une pharmacie et un magasin de décoration. Tous visaient des « continentaux ».

• *Après la mort d'un banquier, Jean Baron,* retrouvé assassiné en juin dernier à Montréjean (Haute-Garonne), la police a arrêté jeudi 14 octobre M. Charles Croge, cinquante-neuf ans, une figure connue du milieu toulousain.

RELIGION

EN GRANDE-BRETAGNE

Un groupe de travail de l'Eglise anglicane préconise le désarmement nucléaire unilatéral

De notre correspondant

Londres. — Les partisans du désarmement unilatéral en Grande-Bretagne, qui avaient déjà l'appui du parti travailliste et d'une majorité du parti libéral, viennent de recevoir le soutien d'un groupe de travail de l'Eglise d'Angleterre. En 1979, le synode avait chargé une commission de sept membres présidée par le Dr John Austin Baker, évêque de Salisbury, de préparer sur le désarmement un rapport qu'elle a publié lundi 18 octobre sous le titre « L'Eglise et la bombe ». Ce rapport prend nettement position en faveur du désarmement unilatéral pour des raisons à la fois morales et stratégiques.

Il n'est pas certain que ce rapport sera approuvé par la hiérachie de l'Eglise anglicane ni par le synode auquel il sera soumis en février prochain. Il témoigne toutefois d'un sentiment largement répandu dans la population britannique. L'Eglise méthodiste, la deuxième confession d'Angleterre, est également « unilatéraliste ». Un sondage de la chaîne commerciale de télévision vient de montrer qu'une majorité de prêtres anglicans est favorable au désarmement unilatéral mais opposée à un démantèlement de la force de dissuasion britannique.

Le rapport du groupe de travail affirme que *« les armes nucléaires sont une négation directe de la conception chrétienne de la paix »*. Avec elles, il ne peut y avoir de guerre juste parce que le mal infligé est toujours plus grand que le mal que l'on est supposé combattre. *« L'élément de dissuasion n'est pas suffisamment fort,* poursuit-il, *pour faire contrepoids aux énormes impératifs moraux qui parlent contre les armes nucléaires en tant que telles. »*

Le Dr Baker et ses collègues se défendent d'être pacifistes, bien qu'ils admettent que la question nucléaire ne puisse être examinée en dehors de la problématique de la guerre en général. Mais ils acceptent le maintien de la Grande-Bretagne dans l'Alliance atlantique et ils recommandent que les sommes économisées sur l'armement nucléaire soient consacrées au renforcement des moyens de défense conventionnels.

Selon eux, un geste unilatéral de la Grande-Bretagne porterait en lui *« l'espoir que d'autres pays s'engagent sur la voie du désarmement unilatéral »*. Sans doute la fin de la force britannique de dissuasion introduirait-elle un élément de déséquilibre — encore que marginal — dans la balance des forces entre les deux blocs. Mais le risque apparaît moins grand que la poursuite de la course aux armements.

« L'Eglise et la bombe » répond aussi à l'objection inévitable sur le surarmement de l'Union soviétique en proposant à ses lecteurs de *« regarder le monde à travers les yeux soviétiques »* et en expliquant que l'escalade nucléaire de la part de Moscou traduit plus un « réflexe de peur » qu'une volonté de domination. Le rapport propose en conséquence l'annulation du programme Trident, le démantèlement progressif des fusées Polaris et des sous-marins atomiques, la fermeture des bases américaines en Grande-Bretagne et le refus d'accueillir, à partir de l'année prochaine, les missiles de croisière américains.

DANIEL VERNET.

SCIENCES

• *Le prochain lancement de la navette spatiale américaine* aura lieu le 11 novembre à 14 h 32 (heure française). Elle se posera cinq jours plus tard sur la base aérienne d'Edwards (Californie) et fera, pour ce cinquième vol, son retour en pilotage automatique. Le contrôle manuel ne sera repris par l'équipage qu'à 800 mètres d'altitude pour assurer la phase ultime de la mission. — *(A.F.P.)*.

• *Démission au Centre national de la recherche scientifique.* — M. Wladimir Mercouroff, directeur des relations extérieurs du C.N.R.S., a remis sa démission au directeur général de l'organisme, M. Pierre Papon. Le nouveau statut du C.N.R.S. prévoit la création de deux directions scientifiques, l'une pour la valorisation des applications de la recherche, l'autre pour la diffusion de l'information scientifique, dont les tâches recouvriront pour l'essentiel celles qui relevaient de la direction des relations extérieures. M. Mercouroff occupait ses fonctions depuis le 19 février 1980.

SOCIÉTÉ

UN PROJET DE Mme YVETTE ROUDY SUR L'ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI

Un outil pour les femmes

Après avoir lancé la troisième phase de sa campagne pour la contraception avec des messages dans la presse régionale et un feuilleton intitulé « Le choix » (diffusé sur FR 3 le dimanche à midi du 24 octobre au 5 décembre), Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, entame une nouvelle bataille, cette fois pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'emploi. Elle la mène sur deux fronts : celui des médias (spots publicitaires, affichettes...) et celui de la législation. Un avant-projet de loi modifiant le code du travail a été soumis au conseil des ministres du 29 septembre. Il est actuellement examiné par le Conseil d'État. Il devrait être réexaminé incessamment par le conseil des ministres. Ce texte vise à faire la chasse aux discriminations mais, surtout, il donne aux femmes les moyens de faire appliquer la loi.

« Je construis des outils pour que les femmes se défendent mieux. A elles de s'en emparer... », nous déclarait récemment Mme Yvette Roudy. L'avant-projet de loi sur l'égalité professionnelle élaboré par son ministère représente un outil de choix. Il fait la guerre aux discriminations à tous les niveaux : dans les offres d'emploi au moment de l'embauche, en matière de salaire, de formation continue ou de promotion et même lors des licenciements. Mais, surtout, il permet à une organisation syndicale de saisir la justice pour se substituer à une victime de discrimination si celle-ci le désire. Ainsi lorsqu'une femme victime d'une injustice n'osera pas poursuivre son employeur par crainte de représailles, elle pourra toujours demander à son syndicat d'entamer les poursuites judiciaires.

Il ne faut pas se leurrer, un employeur qui ne pourra pas évoquer des « motifs légitimes » tels que des déplacements fréquents obligatoires trouvera d'autres stratagèmes pour ne pas embaucher de femmes. En revanche, il lui sera probablement plus difficile de maintenir les femmes dans les bas salaires et de leur refuser des promotions sous peine de s'exposer à des procédures judiciaires incessantes. La loi prévoit que le juge pourra condamner une entreprise à respecter un plan dit d'égalité professionnelle prévoyant des mesures de rattrapage pour les femmes.

Pour s'assurer que cette égalité sera effective, le texte prévoit que les employeurs (dans un premier temps pour les entreprises de plus de trois cents salariés et à partir de 1985 pour celles de plus de cinquante salariés) présentent chaque année aux comités d'entreprise ou aux délégués du personnel un rapport comparatif de la situation des hommes et des femmes (effectifs, salaires, conditions de travail, etc.).

Un conseil supérieur de l'égalité professionnelle où siègent les partenaires sociaux sera chargé de veiller à l'application de la loi et de suggérer des propositions.

Ce projet, important, n'est qu'une partie de l'action que Mme Roudy compte mener contre les inégalités entre les hommes et les femmes dans les activités professionnelles. Dès à présent, va, en effet, démarrer une campagne d'information confiée au publicitaire Jacques Séguéla. Elle durera dix-huit mois sous le slogan « Allez les femmes, supprimons les obstacle! », et se découpera en trois phases. La première, qui utilisera les spots publicitaires à la télévision, les affichettes, montrera la situation des femmes dans le monde du travail en France. La seconde mettra l'accent sur l'orientation des jeunes filles ; le thème de la troisième n'est pas encore fixé mais concernera peut-être les plans d'égalité professionnelle conclus avec des entreprises pilotes.

Une campagne qui ressemble à une gageure en période de crise économique : *« La tâche est difficile,* reconnaît Mme Roudy. *Il est plus aisé de se battre pour l'emploi des femmes en période d'expansion qu'en période de récession, mais nous travaillons à moyen et long terme. Nous souhaitons créer un autre état d'esprit, arriver au moment où il sera admis qu'un emploi est aussi important pour une femme que pour un homme. Il n'y a pas de dignité sans indépendance économique. Les parents devraient se convaincre qu'une bonne qualification, un bon niveau de formation, sont la meilleure des assurances-vie. »*

CHRISTIANE CHOMBEAU.

SPORTS

OMNISPORTS

Le C.N.O.S.F. s'alarme du projet de budget pour 1983

Les dernières négociations budgétaires n'ayant pas apporté de modifications significatives au projet de budget des sports pour 1983, le Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.), qui a tenu une réunion exceptionnelle le 18 octobre à Paris, *« a estimé de son devoir de lancer un cri d'alarme au gouvernement et au Parlement »*.

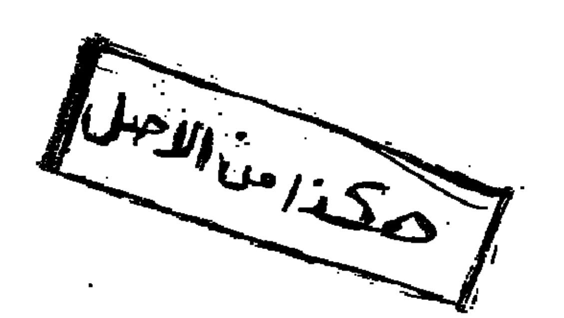
« L'examen des chapitres IV, V et VI, concernant plus particulièrement le mouvement associatif sportif, permet de constater que les subventions aux fédérations ne sont en augmentation que de 5 % et les crédits d'équipement en diminution de 15 % », constate le C.N.O.S.F. *« Dans son ensemble, le budget des sports n'est en augmentation que de 5 % et les crédits d'équipement en diminution de 15 % »*, constate le C.N.O.S.F. *« Dans son ensemble, le budget des sports n'est en augmentation que de 3 % ce qui, en francs constants, correspond en fait à une diminution de l'ordre de 8 à 9 %. Par ailleurs, le budget ne prévoit aucune création de postes budgétaires, ni de postes de cadres techniques, ni d'enseignants, ni de préparation olympique.*

» Bien que représentant neuf millions de pratiquants et un million de dirigeants bénévoles, le mouvement sportif, conscient des grandes difficultés économiques que traverse notre pays, n'entend pas présenter d'importantes revendications, qui, pour être justifiées, n'en prendraient pas moins, dans la conjoncture actuelle, un caractère irréaliste, note le C.N.O.S.F. *Mais, s'il est prêt à faire montre de civisme, le mouvement sportif ne comprend pas les raisons pour lesquelles le budget des sports est, de loin, le plus défavorisé de l'ensemble du projet de loi de finances, d'autant plus que la reconduction en francs constants du budget 1982 ne constituerait qu'une dépense minime puisque le budget des sports ne représentera que 0,25 % du budget de l'État. »*

Le C.N.O.S.F. demande donc au gouvernement et au Parlement *« de prendre des mesures budgétaires et extra-budgétaires qui témoigneraient que l'État n'entend pas se désengager vis-à-vis du sport et qu'il est toujours convaincu du rôle déterminant qu'il joue, et qu'il peut encore davantage jouer, dans la formation de la jeunesse »*.

• *« Certes, tout n'est pas possible »*, a déclaré le 19 octobre M. Paul Laurent, secrétaire du Comité central du P.C.F., *« mais nous sommes choqués que ce budget, déjà petit, soit encore désavantagé par rapport aux budgets moyens. Ce n'est pas juste, surtout si l'on considère la perspective d'engager la France dans l'organisation des Jeux olympiques de 1992. Nous allons exprimer notre avis à ce sujet lors de la prochaine discussion budgétaire. »*

• *Le Syndicat national des professeurs d'éducation physique (SNEP)*, tout en reconnaissant les *« avancées »* obtenues depuis juin 1981 (création de trois mille postes d'enseignants et d'une agrégation d'éducation physique), s'inquiète d'un budget 1983 *« globalement insuffisant »*. Le SNEP constate que *« le chiffre de créations de postes de professeurs est le plus bas jamais atteint »* et que le CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique) se présente pour 1983 *« dans des conditions inacceptables : près de trois mille candidats pour deux cents à trois cents postes. »*



ÉDUCATION

Rentrée universitaire à « Angers-tranquillité »

De notre envoyé spécial

Angers. – *10 francs. Un coup* de tampon sur le poignet. Mais attention : n'entre pas qui veut. Pour être admis à rejoindre la grande salle du *foyer*, il faut être soi-même inscrit à l'Institut universitaire de technologie (I.U.T.). En fait, ils seront quatre cents à venir danser. C'est la « boum » du bizutage des élèves de première année de l'I.U.T.

Comme le dit Thierry, qui commence sa scolarité à l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA), « *la rentrée est agitée... par les bizutages* ». Anciennes ou plus récentes, les traditions étudiantes persisent. Mais bien délimitées : à l'I.U.T., à l'ESSCA – cet établissement privé solidement construit sur le campus de Belle-Beille, non loin des bâtiments préfabriqués de l'université – à la faculté de médecine, aussi, où les nouveaux étudiants ont dû se procurer leur « *Bizut membership card* » dont « l'invalidité » est d'une année...

Le rituel initiatique n'a pas réussi toutefois à gagner du terrain ; probablement parce qu'ailleurs le « *sentiment de promo* » est absent.

Etudiant de troisième année en droit public, François ne sait pas s'il doit le regretter ou s'en amuser : « *Chaque année, à la fac de droit, une affichette annonce un bizutage, et puis il n'y a jamais de bizutage.* »

Ce n'est pas trop, pourtant, de ces réjouissances pour animer quelque peu ce début d'année universitaire. A « *Angers-tranquillité* » comme le proclament les affiches municipales, les cours ont repris sans heurts. « *A l'angevine* », les étudiants sont un peu plus nombreux, surtout en sciences exactes et naturelles où l'accroissement prévu atteindrait près de 30 %. En droit, sciences économiques et sociales, en revanche, l'effectif restera stable. L'augmentation, au *total*, avoisinerait 4 %. Ce qui porterait le nombre d'étudiants de sept mille quatre cent vingt-huit à plus de sept mille sept cents.

Tout le monde s'en réjouirait sans ce vieux problème des locaux. La maladie congénitale de l'université d'Angers. Après la disparition, à la Révolution, de l'université médiévale, seule une école de médecine, *née avec l'Empire, assurait au siècle dernier un enseignement supérieur.* En 1875, les facultés catholiques sont créées. Il faudra attendre 1972 pour qu'une université moderne voie le jour. Encore ne doit-elle son existence qu'à la volonté des collectivités locales. Pour forcer la main à l'Etat, le conseil général du Maine-et-Loire et la municipalité d'Angers financent les constructions, à l'exception du restaurantuniversitaire, des résidences de l'I.U.T. et d'un bâtiment de l'université. Ne voulant pas concurrencer la « *catho* » au centre-ville, ils exilent la nouvelle université, selon le mot d'un élu de gauche, « *au far-west de Belle-Beille* », sur un plateau à la périphérie de l'agglomération.

Aujourd'hui, les « *préfabriqués* » avouent leur âge. Des rameaux de lierre viennent assister aux cours entre murs et plafonds. La place manque. Les horaires de travail ont dû être prolongés jusqu'à 21 heures et jusqu'au samedi midi. « *Déplacer une heure dans un emploi du temps,* affirme un maître assistant de mathématiques, *pose un problème de salles insoluble* ». Une étudiante d'histoire se désole : « *Impossible de trouver un bout de local pour travailler en groupe* ». Et le doyen des Lettres, M. Philippe Séjourné, n'a pas plus d'espoir que *dans une tornade* » qui, détruisant tout, précipiterait la reconstruction projetée. Il n'en faudrait pas moins, en effet : même M. Jacques Laugery, adjoint au maire socialiste d'Angers et professeur de géographie à l'université, est déçu des lenteurs du ministère de l'éducation nationale. Les plans étaient pourtnt bien avancés. Le coût de l'opération, conçue pour 3 500 étudiants de droit et de lettres, était évalué à cent millions de francs. La ville offrait le terrain, des anciens haras au cœur de la ville. « *Trop près de la « catho » : tollé du conseil général* », raconte M. Laugery qui, lui, entrevoyait plus « *une complémentarité des deux universités qu'une concurrence* ». Du coup, le ministère s'est retranché sur une position d'attente. « *Cette rentrée,* conclut un étudiant de quatrième année de droit, *sera comme les autres : celle de l'espoir perdu d'avoir une fac en dur* ».

A peine désabusé. Pas d'angoisse en tout cas. Dérision ou sérénité sincère, ces étudiants n'affichent guère d'inquiétude sur leur avenir. Ainsi, Yann estime « *avoir franchi le cap difficile* » des deux premières années de droit. La licence ne peut lui échapper, et c'est « *un diplôme côté* ». Il vise un emploi dans un service contentieux d'une grande entreprise ou administration, type Sécurité sociale ou Equipement. Comme « *le secteur étatique s'étend de plus en plus* », il ne doute pas de sa chance et s'avoue heureux.

Ces quatre étudiants qui entrent en licence d'administration économique et sociale (A.E.S.) non plus ne sont pas préoccupées. « *on sait qu'on pourra se rabattre sur les concours administratifs.* C'est aussi l'avis de Sylvie et de Véronique qui commencent un DEUG d'A.E.S. Fille, l'une d'agriculteurs, l'autre d'artisan peintre en bâtiment, elles couvrent une partie des frais de leurs études en travaillant deux mois de l'été. Elles seront fonctionnaires, « *P.T.T. ou autre. De toute façon tous les boulots sont emmerdants* ». Thierry a passé, pendant sa première année de DEUG de sciences, un concours d'entrée au Trésor, niveau B.E.P.C., « *pour le cas où il aurait raté le DEUG* ». Fabrice, en deuxième année de génie électrique à l'I.U.T., essaiera de continuer vers une maîtrise de sciences et techniques « *Innovation scientifique* ». S'il n'y parvient pas, il compte sur son diplôme pour trouver un emploi, car « *l'automatisation des chaînes de montage est en plein développement* ».

les apprentis médecins sont moins détendus. Ledoyen, au cours d'une séance d'information, il y a quelques jours, les a prévenus que leurs études seront longues et difficiles. « *Dire qu'il ne nous a pas découragés serait un euphémisme* » ironise l'un deux, tandis que M. Jean Pillet, chef de service de chirurgie vasculaire à l'hôpital d'Anger et professeur d'anatomie reconnait que, cette année, «*il est pénible pour les étudiants de commencer leur études sans savoir quel sera le cursus qui sera exigé d'eux* ».

Sérénité à la « Catho »

La sérénité, on la retrouve à « *la Catho* ». Depuis une douzaine d'années, l'université catholique de l'Ouest s'est structurée en *Instituts* : des mathématiques appliquées, de perfectionnement en langues vivantes,de psychologie et sciences sociales appliquées, etc. Au milieu des magnolias, les bâtiments cossus accueillent 2 600 étudiants, sans *compter* le millier qui étudient dans les écoles *supérieures* de commerce (l'ESSCA), d'électronique, de chimie. La préparation aux examens « *traditionnels* », licence et maîtrise, est enrichie d'un tiers de temps *supplémentaire correspondant* à une formation professionnelle. Le nombre de places est limité en fonction des débouchés escomptés. Pour s'inscrire à l'Institut de formation des professeurs, par exemple il faut avoir conclu un accord avec une direction diocésain de l'*enseignement* catholique qui assurera l'emploi, les études terminées

Si la finalisation professionnelle des filières est moins systématisée à l'université d'État, celle-ci n'est pas en reste. *Il s'agit même de* « *l'une des caractéristiques de son développement récent* », affirme Mme Geneviève Rivoire, élue présidente en février dernier. Ce qui ne signifie pas l'anbandon d'une formation culturelle. Spécialiste d'optique non linéaire, Mme Rivoire, qui continue d'assurer son enseignement à l'I.U.T. et consacre une journée et demi par semaine à sa recherche au sein d'une équipe associée au C.N.R.S., est formelle : « *Nous avons la prétention de réconcillier professionnalisation et culture. De former des professionnels cultivés* », déclare-t-elle, prévenant les objections de ceux qui, telle France, étudiante d'histoire et élue sur une liste UNEF-I.D. craignent que l'université devienne trop soucieuse de « *débouchés* », de « marchés de l'emploi » et « *brade la culture* ».

Parmi les habilitations récentes de seconds cycles à finalité professionnelle : le contrôle et la *gestion* de la *qualité*, d'une part, et le tourisme, d'autre part. Elles ont été précédées de nombreux contacts avec les milieux industriels. « *J'ai interrogé plus de cent personnes pendant un an et demi dans des entreprises et des laboratoires* », précise M. Michel Thibeau, professeur de physique et promoteur de la licence et de la maîtrise *Contrôle et gestion de la qualité.* Ces formations sont pluridisciplinaires. Des cadres, des ingénieurs, des *professeurs* des Arts et Métiers participent à l'enseignement.

C'est parmi les universitaires tournés vers ces perspectives professionnelles que s'est fait jour le plus de *déception*, à la suite des directives ministérielles rappelant les obligations de résidence et de service des enseignants. « *Nous étions encorelà le 30 juillet ; nous sommes revenus début septembre, et l'on vient nous parler comme à des déserteurs*, s'indignent-ils. *Nos contacts avec les milieux professionnels nous prennent un temps fou, au détriment de la recherche parfois, qui seule, avec l'enseignement, sera prise en compte dans nos horaires.* »

L'inquiétude, la mauvaise humeur, elles sont bien là, chez les enseignants beaucoup plus que chez les étudiants. Avivées, à Angers, par laa comparaison que font certains avec la situation de leurs collègues de la « catho », qu'ils connaissent d'autant mieux que plusieurs y donnent eux-mêmes *des* cours : une rémunération moindre, mais un bureau pour deux enseignants, et des locaux fonctionnels, en très bon état et bien équipés. La menace d'allon*gement* de leur temps de travail que *fait* peser la réduction de 17 % des crédits d'heures complémentaires pour l'année 1983 ajoute à leur irritation, que n'atténue pas la création de dix postes d'enseignants dont sept d'assistants. En lettres, notamment, plusieurs devront encore assurer le double de leur *service normal* d'enseignement. « *Nous sommes nés dix ans trop tard*, constate le doyen, *pour avoir pu profiter de dominations de professeurs en nombre suffisant.* »

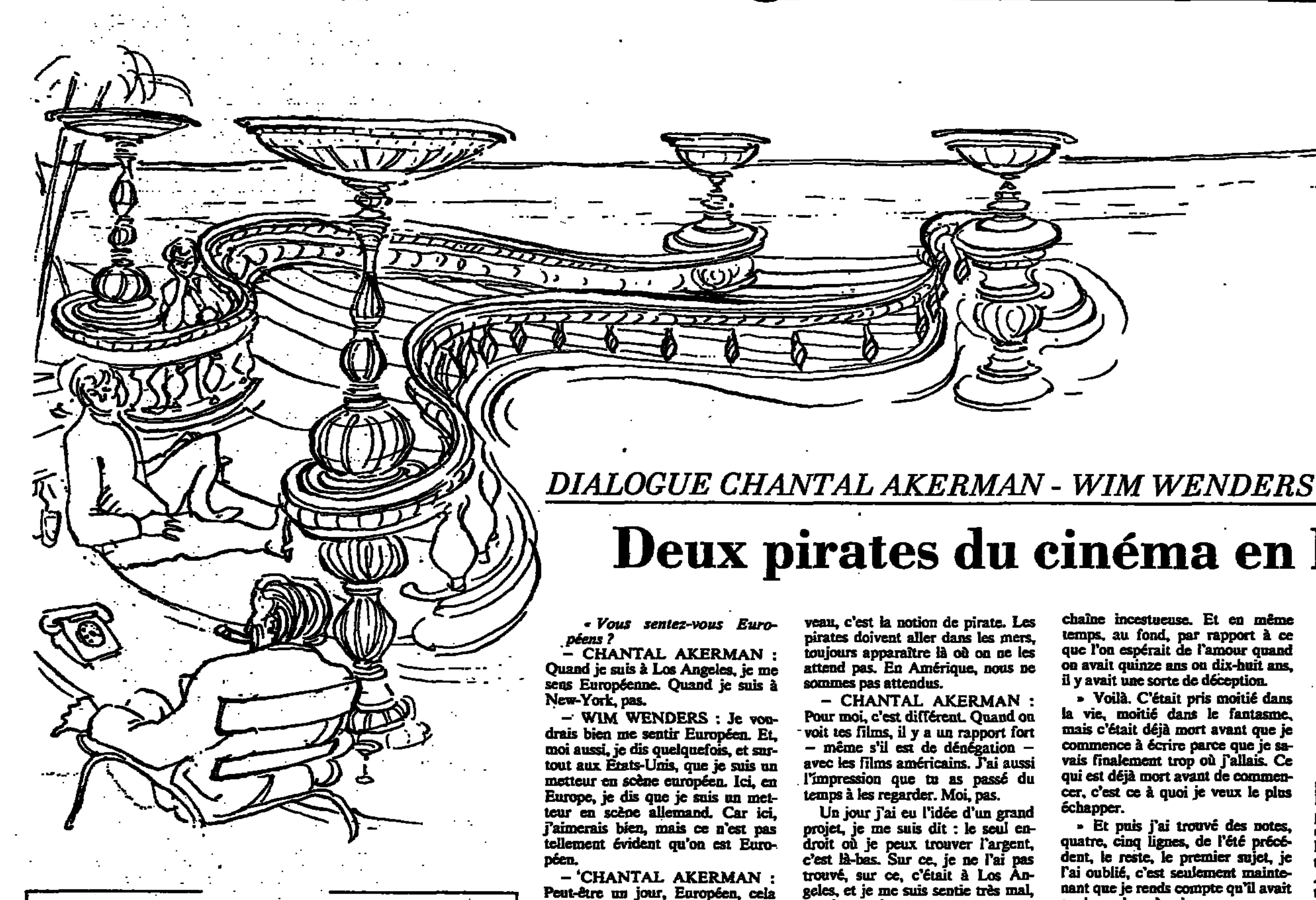
Comme pour exacerber leur « ras-le-bol », aucun n'ignore la cause supplémentaire qui met au plus mal les finances de leur université. *La municipalité* d'Angers, lasse de voir les atermoiements du ministère à prendre le relais des collectivités locales pour assurer, non seulement la reconstruction mais le fonctionnement de l'établissement, lasse d'avoir versé 12 milliards de centimes de 1968 à 1980 a « *fait un bras de fer* » à l'Etat selon le mot de M. Laugery. Elle a annoncé un « *plan de désengagement progressif* » en quatre ans. Première *application* : *en* 1982 ; les crédits d'aide au fonctionnement général ont été réduits d'un quart (1 million de francs). Ils le seront d'un autre quart en 1983 et ainsi de suite. Les quelques fonds de réserves *ne suffisent* plus à *colmater* la brèche.

Alors, l'université d'Angers glisse-t-elle vers la faillitte ? Ses étudiants, ses personnels iront-ils dans la rue pour l'empêcher ? Il y a deux ans, les jeunes angevins causèrent une surprise en *manifestant* vigoureusement contre l'expulsion de deux étudiants marocains. Les c.r.s. revinrent à Angers « *pour la première fois depuis 1962* », atteste un étudiant. Non. Le vent serait plutôt aux pétitions, démarches et *discussions.* Sans attendre, l'université d'Angers qui intensifie sa coopération avec ses voisines de Nantes, Tours, Le Mans, a décidé l'élaboration d'un « *plan de développement* ». Un colloque ouvert au public, début novembre, une consultation de tous les partenaires prépareront sa mise au point. Mme Rivoire voudrait aussi aboutir à la création d'une « *bourse des postes* » entre universités. Avec son conseil scientifique, elle déborde de projets. « *Notre jeune université a maintenant dix ans*, dit-elle. *A dix ans, il est temps de penser à maîtriser son avenir* ».

CHARLES VIAL.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES



DIALOGUE CHANTAL AKERMAN - WIM WENDERS

Deux pirates du cinéma en liberté

« Vous sentez-vous Européens ?

– CHANTAL AKERMAN : Quand je suis à Los Angeles, je me sens Européenne. Quand je suis à New-York, pas.

– WIM WENDERS : Je voudrais bien me sentir Européen. Et, moi aussi, je dis quelquefois, et surtout aux Etats-Unis, que je suis un metteur en scène européen. Ici, en Europe, je dis que je suis un metteur en scène allemand. Car ici, j'aimerais bien, mais ce n'est pas tellement évident qu'on est Européen.

– CHANTAL AKERMAN : Peut-être un jour, Européen, cela voudra dire quelque chose. A présent, ça existe, le cinéma américain, et en face, des pays formant l'Europe et qui peuvent constituer le cinéma européen. Mais je crois que c'est sociologique. Il y a des sociétés de production, par exemple la Gaumont, qui veulent créer un cinéma européen. Mais il n'y a qu'à lire leurs déclarations – nous sommes vraiment en dehors, parce que nous sommes des gens... particuliers. Nous faisons un cinéma particulier, eux veulent un cinéma du général.

– WIM WENDERS : C'est plutôt une autre idée de grandes compagnies, de grands studios.

– CHANTAL AKERMAN : Nous ne sommes pas là pour parler de Daniel Toscan du Plantier, mais il veut faire le cinéma des pères : Bergman, Fellini...

– WIM WENDERS : S'il y a une attitude commune, qu'on pourrait appeler un cinéma européen, c'est peut-être que nous, et d'autres, nous avons la même façon de survivre, à côté du cinéma des pères. Avec les mêmes méthodes, les mêmes idées.

– CHANTAL AKERMAN : Oui. On est des pirates.

– Et vis-à-vis de l'Amérique, comment vous situez-vous ?

– WIM WENDERS : De nouveau, c'est la notion de pirate. Les pirates doivent aller dans les mers, toujours apparaître là où on ne les attend pas. En Amérique, nous ne sommes pas attendus.

– CHANTAL AKERMAN : Pour moi, c'est différent. Quand on voit tes films, il y a un rapport fort – même s'il est de dénégation – avec les films américains. J'ai aussi l'impression que tu as passé du temps à les regarder. Moi, pas.

Un jour j'ai eu l'idée d'un grand projet, je me suis dit : le seul endroit où je peux trouver l'argent, c'est là-bas. Sur ce, je ne l'ai pas trouvé, sur ce, c'était à Los Angeles, et je me suis sentie très mal, je suis rentrée.

Sinon, quand j'avais vingt et un ans, j'ai habité deux ans à New-York. Là, il y a d'un côté Hollywood, des metteurs en scène, et de l'autre des artistes qui n'ont aucune relation avec le système. Moi, j'ai travaillé toute seule, mais quand même parmi eux ; j'ai fait des films marginaux. Je ne peux pas dire que c'est un rapport à l'Amérique. Ici, en Europe, je fais d'une certaine manière partie du système, il y a un mélange, une coexistence.

– Mais vous faites quand même figure de pirate.

– CHANTAL AKERMAN : C'est fou parce que, la littérature, la peinture, la musique, on laisse ces arts avancer. Nous, chaque fois qu'on met un tout petit pied en avant...

– WIM WENDERS : Tous ces arts-là se sont remis en question. Le cinéma, parce qu'il est si jeune, ne s'est jamais remis en question.

– CHANTAL AKERMAN : Pourtant, quand on voit les films muets, ils sont plus modernes. Le cinéma est né au moment de la remise en question de tous les arts, et, puis, je ne sais pas à quel moment, dans les années 30, 40, il a fini par se scléroser, pour finir dans les années 80, où c'est le pire.

Vouloir garder, vouloir trouver

– C'est-à-dire ?

– WIM WENDERS : Il y a tant de films ces jours-ci qui vivent du cinéma au lieu de se nourrir de la vie ou d'idées. Tout le cinéma que l'on voit, avec des exceptions, évidemment, est une répétition.

– CHANTAL AKERMAN : Maintenant, il y a un rapport d'amour au cinéma d'avant. Même des gens qui ont fait des choses belles reprennent presque des plans tels quels ; ils injectent ça avec des acteurs qui ne sont plus les mêmes et font un travail qui ne marche ni pour maintenant ni pour avant.

– WIM WENDERS : L'extrême, c'est le cinéma qui vient des Etats-Unis, le fantastique, les grands spectacles. Il est fait avec des moyens qu'il n'y avait jamais eu auparavant, mais ce qu'il raconte comme histoires, ou comme fantaisies ou comme rêves, relève vraiment de la deuxième ou troisième « génération ».

» J'ai vu *Napoléon* à Londres l'an dernier. Il faut avoir honte, c'est tourné en 1924-1926, avec tant d'idées ; rien du point de vue du cadrage, du montage, rien ne s'est passé depuis, rien. Au contraire, depuis, on a perdu beaucoup de choses.

– Vous-mêmes, où puisez-vous la matière de vos films ?

– WIM WENDERS : Chaque fois c'est différent. Mais il y a deux sources. La plus importante, ce sont sans doute des expériences, une accumulation d'expériences qui, pour ne pas se perdre, ont besoin de trouver une forme. Moi, j'oublie très vite, et, quelquefois, je ne veux pas oublier.

» L'autre source, c'est le contraire, une envie de faire une recherche, de connaître quelque chose de nouveau, une envie de partir dans un terrain inconnu. Ces deux *impulse* sont toujours au début d'un film : vouloir garder, vouloir trouver.

– CHANTAL AKERMAN : Pour moi aussi, c'est chaque fois différent. Par exemple, pour *Toute une nuit*, c'était la première fois que je n'avais pas à rédiger un projet dans l'idée de recevoir de l'argent. J'en avais et je pouvais faire ce que je voulais. J'avais juste une idée, vraiment deux images en tête.

» L'une était une image d'enfance : une petite fille avec sa mère dans un salon de thé dansant, comme il y en avait à Bruxelles, dans les grands magasins où on allait faire les courses avec ma mère. Un jour m'est venue l'idée que la petite fille assistait à un coup de foudre.

» L'autre image était que je voyais mes amis, tous les couples, quand on se rencontrait à six, le frère de l'une avait été avec la sœur de l'autre etc., c'était une sorte de chaîne incestueuse. Et en même temps, au fond, par rapport à ce que l'on espérait de l'amour quand on avait quinze ans ou dix-huit ans, il y avait une sorte de déception.

» Voilà. C'était pris moitié dans la vie, moitié dans le fantasme, mais c'était déjà mort avant que je commence à écrire parce que je savais finalement trop où j'allais. Ce qui est déjà mort avant de commencer, c'est ce à quoi je veux le plus échapper.

» Et puis j'ai trouvé des notes, quatre, cinq lignes, de l'été précédent, le reste, le premier sujet, je l'ai oublié, c'est seulement maintenant que je rends compte qu'il avait quelque chose à voir.

» En fait, les notes, elles se terminent très vite, on ne sait pas la suite ni ce qui a précédé, il y a comme ça un côté énigmatique stimulant pour l'imaginaire des autres. Je me suis dit que j'allais en faire quelque chose : m'est venue l'idée de la chaleur, de l'été, parce que c'était ce que j'étais en train de vivre, aussi ; et on a commencé à tourner, mais je ne savais pas du tout ce que ça donnerait. On cherche quelque chose, en effet, qui est autant de l'ordre de la forme que du senti.

– WIM WENDERS : L'histoire de mon film est parallèle à la tienne. Avant de commencer *l'État des choses*, je venais de travailler deux ans et demi à Hollywood et tout à coup il y avait un temps mort de six mois, parce que on a interrompu le tournage de *Hammet*, et tout d'un coup j'ai pu respirer, je me suis rendu compte dans quelle situation j'étais.

» Je revenais en Europe pour la première fois depuis trois ans. Par hasard je suis passé par Lisbonne, par hasard j'ai vu cette équipe de cinéma, le film de Ruiz, Henri Alekan, et ça m'a rappelé mes propres tournages d'il y avait longtemps, *Alice* ou *Au fil du temps*, c'était un travail très calme, très amical. Il n'y avait personne qui hurlait, il n'y avait pas de pression. C'est là tout à coup qu'il y avait quelque chose à raconter, que je savais, qui traitait du système de production américain et du cinéma européen. Et il y avait à découvrir un pays, le Portugal, et quelque chose d'inconnu, une douzaine de personnages.

» Notre histoire est très pareille, je trouve. Et puis chaque fois qu'on commence un film, le premier jour de tournage on risque de perdre cette idée qu'on avait au début, et chaque fois il faut risquer de la perdre, car si on tient trop à cette idée, on peut ne plus rien découvrir.

Dépasser la maîtrise

– CHANTAL AKERMAN : C'est toujours cette lutte contre la sclérose. Et on va aussi contre soi. Par exemple, pour ce film, j'ai voulu essayer de dépasser un peu la maîtrise.

» Il y a eu cette tentative, *les Rendez-vous d'Anna*, avec plus d'argent, un scénario très écrit, etc. Quand j'ai commencé à tourner, il y avait une attente des autres, des producteurs, pour que je fasse un film qui soit quand même dans le système. Ce que je n'ai pas fait, mais j'ai eu tellement peur, j'ai tellement voulu maîtriser tous les éléments qu'il y a quelque chose, je crois, que je n'ai pas laissé échapper.

» Tandis que ce film-ci, je l'ai fait en toute liberté. Je sais que je peux bien découper, bien cadrer, diriger les acteurs, ce n'est plus un problème. Alors je peux aussi me permettre une fois de moins bien cadrer. Ce film n'est pas du tout mal cadré, mais disons qu'il est moins contrôlé. J'ai essayé de me laisser aller, de laisser un sentiment de frémissement. Je ne sais plus pourquoi je racontais ça. Si : cette maîtrise est aussi liée au système, et le système... Quand on voit certains grands films commerciaux, qui sont tellement mal faits, on se dit qu'on sait mieux faire un film, on a plus de maîtrise.

– WIM WENDERS : Ces films dont tu parles, ils sont mal faits parce qu'ils ne savent même pas raconter, ou tout ce qu'ils savent, c'est comment raconter à la télévision.

– CHANTAL AKERMAN : Le décor est bien, la lumière, l'image, les acteurs sont bien. Chaque corps de métier a bien fait son travail, mais après ça ne fait pas un film.

– WIM WENDERS : Quelqu'un m'a dit hier : il y a tout un cinéma qui prétend raconter et qui ne raconte plus vraiment, qui fait semblant, qui ne présente que la forme d'un spectacle, et ça suffit pour avoir un certain succès.

– Jusqu'à présent vous avez parlé d'une liberté que vous avez les moyens de vivre. Ce n'est pas le discours habituel.

– CHANTAL AKERMAN : Mais aussi, la liberté, les gens ne la demandent pas. Ils pourraient. Écoutez, quand on rencontre un autre cinéaste dans un café, au lieu de dire ce qu'il a envie de faire, il va vous parler des difficultés de monter sa production, des ennuis qu'il a avec les agents, de l'avance sur recettes. Ils ont ce qu'ils méritent. Parce qu'on peut faire autrement.

– Quand même, ce que l'État des choses raconte...

– CHANTAL AKERMAN : Oui, mais il se contredit parce qu'il existe.

– WIM WENDERS : Tout à fait d'accord, heureusement, il se contredit.

– CHANTAL AKERMAN : Moi j'en ai marre des gens qui se plaignent. Je ne peux plus supporter ça. Le cinéma est un métier dangereux, mais les trois quarts des gens qui le choisissent s'imaginent qu'ils vont recevoir un oscar, rencontrer des belles actrices. J'enseigne à Bruxelles et je vois bien, avec mes étudiants, je vous assure que très peu choisissent le cinéma parce qu'ils aiment ce langage. C'est le rêve d'Hollywood, la fascination de Coppola, l'odeur de l'argent, le veau d'or.

– WIM WENDERS : Ça a toujours été très attirant.

– CHANTAL AKERMAN : On a tous été petits, une partie de notre enfance reste toujours en nous, et aller recevoir mon oscar à Hollywood, ça me ferait plaisir à moi aussi, mais ce n'est pas ça d'abord, ce n'est pas ça au départ.

– WIM WENDERS : C'est drôle. Tu crois que c'est vrai, c'est au départ pour tant de gens ?

– CHANTAL AKERMAN : On a demandé à une classe de l'école où j'enseigne : vous voulez travailler avec Chantal ou Claude Miller ? Ils ont dit : on préfère Claude Miller parce qu'on veut apprendre à faire du cinéma commercial.

Propos recueillis par
CLAIRE DEVARRIEUX

(Lire la suite page 18.)

L'état des choses

UNE équipe de cinéma tourne un film de science-fiction : les Survivants, *remake d'un film américain des années cinquante. Puis le tournage s'interrompt, il n'y a plus de pellicule, plus d'argent ; le producteur, reparti pour les Etats-Unis, est impossible à joindre. Friedrich, le metteur en scène, ira le retrouver à Los Angeles, et en mourra. Entre-temps, l'équipe survit, dans un hôtel moderne au Portugal, ruiné par la tempête et la mer.*

Wim Wenders, et c'est le titre de son film, montre « l'état des choses » : des personnages dans un moment suspendu, sans travail et pourtant réunis, avec les uns envers les autres des regrets, des désirs, des moments silencieux ou bien autobiographiques, des souffrances dues à la mort, ou au doute.

Il y a dans le film deux petites filles, il y a aussi deux sacrées personnalités : Samuel Fuller, soixante et onze ans, qui joue le rôle du directeur de la photographie et fume des cigares comme dans la vie, et puis Henri Alekan, soixante-quatorze ans, qui est, derrière la caméra, le directeur de la photographie de l'Etat des choses.

∴

Hervé Guilbert explique plus loin la genèse du film en compagnie des acteurs.

L'Etat des choses, *Lion d'or au Festival de Venise 82* (1), *est en effet une étape pour une génération, une pierre blanche. Parenthèse dans* Hammet *que Wenders était en train de tourner aux Etats-Unis et son indissociable complément, son revers, démonstration de liberté, en noir et blanc et apparemment sans histoire, règlement de comptes entre l'Europe et l'Amérique, c'est une œuvre aussi importante par ce qu'elle montre que par ce que l'on raconte d'elle. Elle raconte un métier tragique, le cinéma, mais les témoins de l'aventure et le résultat montrent quel bonheur était en jeu.*

∴

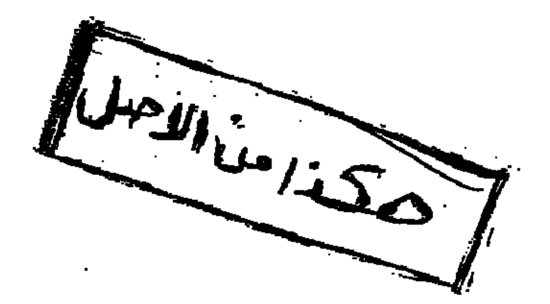
Le rapprochement Wim Wenders-Chantal Akerman s'imposait. Ils sont nés respectivement en 1945 et 1950, ce sont des enfants de l'après-guerre, la nouvelle vague qui suit la précédente, même s'ils tiennent à préciser que ce qui les rapproche, c'est d'être partis de rien, d'aucun cinéma existant, l'un étant allemand, et l'autre belge : ils n'avaient pas à travailler en révolte contre des aînés, ils ont trouvé leur chemin seuls.

Wim Wenders représente le voyage, la passion moderne de l'enregistrement des sons et des images, un univers masculin (Alice dans les villes, Faux Mouvement, Au fil du temps, l'Ami américain). *Chantal Akerman est peut-être plus expérimentale, soucieuse de déconstruire un peu plus chaque fois le récit filmique* (Je, tu, il, elle, Jeanne Dielman, New from Home, les Rendez-vous d'Anna). *Nous reparlerons prochainement de son nouveau film, également présenté à Venise* (2), Toute une nuit, *qui sort le 27 octobre.*

Tous deux puisent dans leurs vies, au plus près des nôtres, la matière et la forme même de leurs films, reconstituent dans leurs fictions une perception de l'univers qui libère enfin de la vision standardisée présentée comme universelle par la télévision. – Cl. D.

(1) *Le Monde* daté 5-6 septembre.

(2) *Le Monde* du 9 septembre.



Dialogue

WIM WENDERS ET LES ACTEURS

Deux pirates en liberté

(Suite de la page 17.)

– WIM WENDERS : Pour nous, au départ, le plus important était qu'il n'y avait pas de tradition, rien. Pour les gens qui commencent à étudier le cinéma, maintenant, il y a, par exemple, Chantal Akerman et Wim Wenders. Il y a une continuité du cinéma, et c'est beaucoup plus difficile de se définir.

– CHANTAL AKERMAN : Nous, *il y avait* Godard.

– WIM WENDERS : En Allemagne, pas tellement. Il s'agissait vraiment de se définir dans un pays où il n'y avait rien. Bien sûr, nous avions la nouvelle vague comme exemple, Godard, c'est vrai, mais il était peu vraisemblable qu'on pourrait un jour faire quelque chose de pareil. Moi, j'ai tourné trois, quatre films, sans jamais penser que ça pourrait devenir ma profession. Ç'aurait pu finir du jour au lendemain.

– CHANTAL AKERMAN : Pour moi, ce n'est pas que cela aurait pu finir, mais jusqu'à *Jeanne Dielman*, je n'ai jamais essayé de sortir mes films, ils allaient juste parfois dans les festivals. C'est seulement quand *Jeanne Dielman* a été montré à la Quinzaine des réalisateurs, à Cannes, que des gens ont voulu montrer ce que j'avais fait avant. Sinon, ce n'étaient pas des essais, mais une manière de vivre, pour moi, mes amis, une vingtaine de personnes dans le monde.

– *Et maintenant, où en êtes-vous avec le public ?*

– CHANTAL AKERMAN : On y pense après. J'espère que les gens vont aller voir mon film, c'est tout ce que je peux dire.

– WIM WENDERS : J'ai voyagé avec mes films, je les ai montrés au Japon aussi bien que dans des universités américaines, j'ai discuté beaucoup. Alors je peux dire que je connais le public qui va voir mes films, je connais, à Chicago, Reykjavik, Sydney ou Glasgow, des gens qui vont aller voir *l'Etat des choses*. Je les connais personnellement. Je sais qu'il y a des gens qui sont pareils.

– CHANTAL AKERMAN : Il y a des films qui font le choix entre ceux qui sont vos amis et ceux qui ne le sont pas. A ceux-ci on n'a rien à dire. Un film, parfois, ça crée des rapports affectifs. C'est un peu terroriste ce que je dis, mais c'est vrai.

– WIM WENDERS : Cela crée aussi une certaine responsabilité de connaître des gens qui attendent quelque chose de toi, parce qu'ils t'ont parlé, ils ont vu tes films, ils ont posé des questions, ils disent qu'ils ont éprouvé une satisfaction. Tu sais qu'ils vont aller voir le prochain, et tu ne peux pas les décevoir, ils attendent que tu bouges, tu ne vas pas leur dire ce qu'ils connaissent déjà, ce qu'ils ont déjà entendu, ils attendent que tes films présentent une idée de changement et une idée de progrès.

– CHANTAL AKERMAN : Moi, par rapport aux femmes, j'étais coincée. *Jeanne Dielman* a été pris comme un film féministe, et il l'est en partie, mais ce n'était pas ça l'idée pour moi, je voulais faire un film sur l'occupation du temps. En voyant *Toute une nuit*, une fille m'a dit : « *Oh ! ce n'est pas un film féministe.* » Elle était déçue. Je me suis rendu compte que des gens attendaient de moi que j'exprime ce que eux voulaient dire, enfin, ce que les femmes voulaient dire, des choses politiques. Il y a eu erreur sur la personne, parce que je n'ai jamais voulu faire des films politiques. *Jeanne Dielman* concordait avec ce que des femmes pensaient à un certain moment. Mais après j'ai continué mon chemin, et on a voulu déjà m'arrêter là. La demande était que je me répète. Tu dis qu'ils demandent que nous changions, il y en a qui demandent que nous restions juste les mêmes.

C'est drôle. On ne demande pas à une musique d'être féministe, ou de gauche.

Le film le plus musical

– *Le cinéma et la musique, ce n'est pas le même art.*

– CHANTAL AKERMAN : Mais si, c'est la même chose.

– WIM WENDERS : Pas d'accord.

– CHANTAL AKERMAN : Musique et film, ça se déroule sur un certain temps. Ce n'est pas le cas avec la littérature, où c'est un temps que le lecteur prend, et qui est libre. Le cinéma et la musique, c'est un temps imposé, et c'est la façon dont on organise ce temps qui crée un film ou une musique. La musique, ce sont des hauts et des bas, du long et du court, et, au cinéma, des plans courts, des plans longs, etc. Les bruits, les sons, c'est du réel, ils existent. Les images existent aussi.

– WIM WENDERS : Sauf que envers une image, il y a un choix de réactions tellement plus grand. Envers la musique, il est difficile d'apporter une expérience, ou d'ajouter une identification.

– CHANTAL AKERMAN : Le film de Godard, *Passion*, je me suis laissée emporter, il me fait l'effet d'une d'une certaine musique.

– WIM WENDERS : Tu as raison, c'est le film le plus musical que j'aie vu depuis longtemps, c'est vraiment un concert.

– CHANTAL AKERMAN : C'est le genre de films que j'aime. Il procure un effet physique, et je n'ai pas essayé de comprendre ce que les gens y disaient. La musique produit un effet physique, et c'est ce qui m'intéresse dans le cinéma. Quand je suis sortie de *Passion*, j'avais envie de sauter dans la rue.

– WIM WENDERS : Je trouve que ce sentiment va beaucoup plus loin dans le cinéma que dans la musique. On peut sortir d'un concert avec cette envie de sauter dans la rue, mais un film qui produit cet effet-là le produit sur d'autres niveaux. Ce n'est pas seulement physique, je ne peux pas me satisfaire de ça. Un film comme *Passion*, on se sent comme après un concert, mais il a une autre dimension, il ouvre quelque chose qui ne relève pas du physique, un bon film ça ouvre les yeux et des possibilités dans ta vie. Ça ouvre ta tête. Tu peux sortir et faire quelque chose que tu n'as pas fait auparavant, tu peux réagir et dire à quelqu'un ce que tu n'aurais pas osé dire. Ça n'arrive pas après un concert.

– CHANTAL AKERMAN : Eh bien, je ne suis pas sûre.

– WIM WENDERS : Un concert n'a jamais une qualité morale, et le cinéma a tout à fait cette dimension. Dans la peinture, ça existe aussi, dans la musique, je ne vois pas.

– CHANTAL AKERMAN : Schoenberg, quand tu comprends comment c'est fait, tu vois que c'est lié à une éthique. Comme dans n'importe quel art.

– WIM WENDERS : Oui, mais dans les autres arts, tu dois le chercher ; dans le cinéma, ça apparaît plus facilement, souvent ça saute à tes yeux, souvent aussi, ça ne se produit pas...

– CHANTAL AKERMAN : Par exemple, moi, j'ai un rapport avec l'image que je n'ai pas encore vraiment élucidé parce que j'ai été élevé dans la religion juive où il est interdit de faire des images (1). C'est un des dix commandements. Tu ne feras pas d'images parce qu'elles ont à voir avec l'idolâtrie. Tu ne représenteras pas. Je suis donc dans un rapport de transgression, et c'est pour ça que je suis d'accord : avec l'image se pose toujours le problème de la morale. Toujours. Dès qu'il y a représentation.

– WIM WENDERS : Je crois qu'avec une éducation catholique comme la mienne c'est presque le contraire, parce que les catholiques, en Europe, étaient les premiers à créer des images.

– CHANTAL AKERMAN : Godard m'avait un jour demandé : oui, pourquoi vous, les juifs, n'avez-vous jamais fait de films sur des camps de concentration ? On ne peut pas, c'est l'irreprésentable, l'inimaginable. Si on montre, on banalise. On ne peut pas le montrer, il ne faut pas essayer, d'abord on n'y arrivera pas.

– WIM WENDERS : Je suis d'accord qu'il y a pas mal de choses qui méritent d'être traitées de cette façon. D'un autre côté, le cinéma, malheureusement, a toujours fait le contraire, toujours essayé de trouver ce qui est irreprésentable et de le montrer. Ce sont vraiment, là, des choix personnels à faire.

– CHANTAL AKERMAN : On peut en parler, prendre ça comme sujet, mais pas avec des images.

– WIM WENDERS : Au cinéma, souvent, on peut parler plutôt que montrer, les gens peuvent raconter, comme dans les films de Godard. Ça, c'est bien. »

Propos recueillis par
CLAIRE DEVARRIEUX.

(1) « *Craignez de vous pervertir en vous fabriquant des idoles, représentations ou symboles de quoi que ce soit.* » (Ancien testament).

Délit

Interroger les acteurs du film de Wenders, c'est un peu remonter le fil du temps pour tenter de cerner un nœud, une bulle, un point suspendu en dehors des habitudes, raccommoder des paroles éparses, des témoignages contradictoires, ou qui se recouvrent tellement qu'ils en deviennent suspects.

Que s'est-il passé exactement, dans cet intervalle qui va du mardi 27 janvier 1981 au matin du 10 mars, pendant ces cinq semaines de tournage, dans cet endroit à la fois clos et ouvert, ensablé, brisé, par où le ressac pénètre, cet hôtel moderne le long d'une plage, près de Lisbonne, le lieudit Plaïa Grande ? Chacun, apparemment, a vécu les choses au même moment, chacun veut se souvenir. Pourtant, on ne sait pas quel délit a pu se commettre, ce n'est certainement pas un crime. Patrick Bauchau est ressorti indemne du coup de feu qu'on a tiré sur lui à Los Angeles. Il n'y a pas eu de sang, mais de la pellicule noir et blanc qui a traversé la caméra en suivant la vie au plus près du vide. Alors, qu'a-t-il pu se passer entre ces dix petits nègres blancs du monde entier auxquels, ce jour de janvier 1981, Wim Wenders a envoyé un billet d'avion pour le Portugal ?

Des bruits courent, un scénariste aurait perdu la tête, et l'acteur qui jouait le rôle du scénariste aurait été frappé d'une congestion cérébrale. Mais les indices sont minces, les bribes de souvenirs à la fois floues et précises, et la pièce à conviction reste le film lui-même. Les acteurs ne s'en sont pas remis, ils sont toujours comme en convalescence du film, frappés d'un mal qui serait comme une insidieuse nostalgie, d'un état d'exception, où le travail a été la vie, et la vie le travail, où la vie sans qu'on la force est devenue un film. Et si le délit commis n'était qu'un délit de vie, de cinéma, un délit de bonheur ? – H.G.

COMME pour une reconstitution policière, pour recevoir le journaliste, Jeffrey Kim, le grand gaillard blond, a revêtu son sweater rose où il est écrit : *Texas Lisboa Bar*, il va chercher son agenda, transformé en journal, et s'acharne à retrouver les dates exactes : « *Nous avons terminé le film de Raoul Ruiz*, le Territoire, *le 22 janvier, et les premières scènes du film de Wim ont été tournées le lundi 2 février* ».

Avant de tourner dans le film de Ruiz, et d'être débauchés, ou réembauchés par Wenders, les cinq acteurs étaient en panne, au bord de l'abandon. Anglais, Jeffrey Kim, qui avait joué au théâtre dans *Equus*, vivait en faisant des doublages de films. Américain, Geoffrey Carey, après des classes au Conservatoire chez Vitez et des petits rôles au théâtre, était reparti vivre à New-York où il était devenu guide pour les Nation unies. Américaine née d'un père allemand et d'une mère irlandaise (tous ces cosmopolitismes ont dû plaire à Wenders, l'Allemand allant tourner au Portugal avec une équipe française), Rebecca Pauly était installée à Paris depuis six ans, et n'avait trouvé que des rôles à la télévision.

Patrick Bauchau, révélé dans *la Collectionneuse* de Rohmer, s'était tourné vers l'écologisme (« *une autre forme de théâtre* ») et faisait vivre sa famille de cinquante métiers différents, du décorateur au vendeur de foire. Isabelle Weingarten, enfin, qui n'avait pu tourner en dix ans que trois films importants, *Quatre nuits d'un rêveur* de Bresson, *la Maman et la Putain* d'Eustache et *les Enfants du placard* de Jacquot, se posait des questions sur l'idée de carrière.

Les uns et les autres n'étaient pas satisfaits de leur condition d'acteurs. Jeffrey Kim raconte ainsi son travail antérieur dans des films commerciaux, ou dans des dramatiques télévisées : « *J'acceptais tout, je voulais avoir l'expérience de la caméra, et je ne faisais aucun snobisme, j'ai tourné des films avec Louis de Funès. On a entre deux et sept jours de tournage : on arrive sur le plateau et si on a de la chance on vous a envoyé les quelques pages du script qui correspondent au rôle, jamais le scénario en entier. On ne sait pas où placer son jeu, on vient, on assure et on repart. Le metteur en scène ne se souvient de vous qu'en tant qu'élément qui n'a pas fourni de problème.* »

Des rumeurs dans l'air

Mais le hors-la-loi, le sauveur Wim les attend, *tout marche sur un* coup de chance et chacun raconte sa rencontre avec Wenders d'une façon un peu mystérieuse, comme on parle d'un nouvel ami : « *J'étais revenu à Paris pour un film qui finalement ne s'est pas fait*, dit Geoffrey Carey, *et j'étais coincé. Mon amie Rebecca me dit : « Tu dois » appeler Raoul Ruiz, un Chilien » qui cherche des Américains. » Je donnais des cours dans une petite école de banlieue et tout à coup j'ai dans la tête que je dois faire ce film. Je téléphone, Ruiz me dit : « Venez, c'est étrange, je viens » d'avoir un désistement ». Je prends un taxi que je paye avec un chèque, Ruiz m'offre un verre de vin, il me dit : « T'es grand, t'es » Américain, je t'engage, est-ce que » tu veux partir demain pour le » Portugal ? » Au Portugal, il y avait des rumeurs dans l'air, on disait que Wim Wenders allait passer sur le tournage pour rencontrer le producteur. Après quinze ans de coups de théâtre, deux mille photos envoyées et cinq mille auditions vaines, j'allais pouvoir rencontrer Wenders...* ».

« *Il y a deux ans*, raconte Isabelle Weingarten, *je reçois un coup de fil de Wim que je ne connaissais pratiquement pas (je l'avais juste croisé un soir dans un dîner), il demande à me rencontrer pour un projet de film qu'il voulait faire en novembre, il ne savait pas quoi exactement. On a fait connaissance et il est reparti en Amérique, je suis partie au Portugal tourner le film de Ruiz. De retour en Europe, il a fait un détour pour nous rendre visite. Et il a pris la décision de faire son film au Portugal, de retenir une partie de l'équipe de Ruiz. Il est parti en Allemagne pour monter la production et il est revenu avec les moyens, un titre et une idée de départ : une équipe de cinéma est en train de tourner une série B de science-fiction, et le film s'arrête parce qu'il n'y a plus de pellicule...* ».

« *Wim avait vu un décor génial auprès de la mer qui lui avait donné l'idée du film*, raconte Jeffrey Kim. *Il voulait le faire avec l'équipe déjà formée, et surtout travailler avec Alekan. Il nous a réunis, il a parlé de son projet, il nous a dit que tout le monde devait s'y encastrer. Il est reparti le lendemain à New-York, nous, nous devions terminer le film de Ruiz, il restait une bonne semaine de tournage. Wim nous a téléphoné une fois ou deux en disant que tout allait bien. Lors d'une escale d'aéroport, avant de repartir sur Berlin, il est repassé une fois nous voir, dans l'hôtel qui nous servait de quartier général. Il nous a dit que le film allait se faire, et nous sommes revenus un week-end à Paris pour payer les notes d'électricité. De retour au Portugal, le nouveau film était commencé; la costumière teintait déjà tous les vêtements en argent...* ».

« *J'avais vu* l'Ami américain, *dit Patrick Bauchau, et, un jour, une amie qui remplit le rôle de manager me dit : « Wim passe demain à » Paris, pourquoi tu ne vas pas » prendre un café avec lui ? » Ce que j'ai fait. Maintenant il est difficile de définir le contact que nous avons eu, mais il nous a laissé mutuellement une sorte de gage de reconnaissance. Quinze jours plus tard, Wim m'a envoyé un billet d'avion aller-retour sur le Portugal ; Comme il y avait un retour, j'y suis allé, je n'avais jamais vu le Portugal* ».

« *Au Portugal*, dit Geoffrey Carey, *on pense constamment à la mort. C'est le pays des veuves, des marins qui trouvent des filles dans des îles et qui ne reviennent pas. Depuis que j'y suis allé, je m'habille toujours en noir...* ».

A partir de là, les versions diffèrent peu. Chacun évoque un dîner étrange, presque magique. Dans la version Carey, la plus spectaculaire, il y a « *une petite ville bénie avec de l'eau sacrée, une grande table, des chandelles : l'actrice américaine Viva qui déboule en hurlant : « Est-ce qu'il y a du jus » d'orange et du lait frais non » chimique ? », Robert Kramer et son chapeau de cow-boy* ». Dans la version Weingarten, il y a juste « *le grand salon d'une villa portugaise* » : « Wim nous a expliqué qu'on devait vraiment participer à l'élaboration du film, que le soir on écrirait le scénario, que chacun de nous devait s'impliquer complètement dans ce travail, ce n'étaient

de bonheur

pas ses mots, je ne me souviens plus de ses mots exacts... ».

« Avec Kramer, dit Jeffrey Kim, *on a fait des réunions pour parler des personnages. On se racontait ce qu'ils pouvaient aimer, quels vêtements ils pouvaient porter, quelles pouvaient être leurs relations... Je n'avais jamais pu fournir un travail aussi créatif en tant que comédien, sauf dans des expériences de théâtre marginal. Là, dans le film, si j'écoute cette musique dans la baignoire, c'est parce que c'était la musique que j'écoutais vraiment en prenant mon bain. Je l'ai fait écouter à Wim et il l'a prise car les paroles collaient au film. De même, si c'est moi qui conduis Sam Fuller à Lisbonne, c'est parce que je conduis dans la vie une vieille voiture dont j'avais un jour parlé à Wim... Chaque fois qu'on a tourné des scènes entre deux ou trois personnages, on tournait juste après ce que pouvaient faire tous les autres personnages au même moment. Un vrai bout à bout qui suivrait tous les personnages durerait quatre heures et demie. »*

« Wim a su réunir autour de lui un groupe de gens qui créaient constamment, qui étaient en train de produire, et jamais en attente de sa direction, explique Rebecca Pauly. *Robert Kramer écrivait en même temps, et toute la journée ou toute la nuit il était disponible pour nous, nous avions la liberté de créer des choses. Wim était ouvert à chaque idée, et on pouvait avoir de très mauvaises idées, ce qui est merveilleux... On arrivait, il ne disait presque rien, et on parlait de ce qu'on allait faire, on proposait et lui, à un moment donné, il disait : « Oui, c'est ça, on fait ça », il était en même temps directif et ouvert. Certaines scènes étaient écrites, d'autres improvisées. Tout le monde se sentait inspiré par Wim, il sait créer un espace où l'on peut se dépasser. En même temps, rien n'était stable, on était en danger, on devait donner beaucoup de soi, mais on avait confiance dans l'instant. On ne peut pas aller loin sans la confiance. »*

Pour Geoffroy Carey, *« là où Wim est génial, c'est quand il prend des choses quotidiennes et un peu banales pour les rendre lyriques. Il savait très bien nous mettre en position, couper des phrases du dialogue, suivre un timing, nous regarder délicatement. Il ne disait jamais : « Ça ne va pas », mais : « C'est bien mais peut-être... ».*

» Avec lui, on a l'impression de ne pas jouer, on est seulement des êtres. C'est fou qu'il ait su filmer le « maintenant » à ce point-là. Wim aime les acteurs, il aime la vie en performance. Tout le monde était presque la peau de la pellicule. On se retrouve lié au film comme personne, et c'est formidable. Quand ils me rencontrent, les spectateurs ne disent pas : « C'est » l'acteur du film », mais : « C'est » le garçon qui est dans le film ». je le prends comme un gros compliment. »

« On avait l'impression que chaque chose qu'on faisait dans notre vie pouvait avoir une implication sur le personnage qu'on interprétait, dit Isabelle Weingarten. *Moi, je vivais en rapport avec le personnage d'un film dont je ne savais pas le rôle. Ce qui m'intéressait, c'était de représenter un sentiment de vacuité. La vacuité, c'est une immobilité qui permet de ressentir le monde dans son entier. Et nous voulions représenter la vie quotidienne en dehors d'actions ou d'anecdotes, nous obliger à représenter le vécu, un vécu. »*

Patrick Bauchau, qui a survécu à la partie portugaise, raconte ainsi son expérience : *« Wim nous a donné une feuille de papier qui résumait le film tel qu'il le voyait, il appelait ça une espèce de documentaire sur un film qui s'arrête, il m'a dit : « Tu vas jouer le rôle du met- » teur en scène. » Deux jours plus tard, il a dit : « On va faire un essai » pour une scène », il a donné le signal « action », et il a commencé à tourner. Il a juste lancé quelques indications : « Samuel Fuller est » ton opérateur, tu sais que sa » femme est mourante, vous parlez » de cinéma. » Des scènes écrites se sont mélangées à des scènes seulement indiquées, le reste était mis au point entre nous, ou pas mis au point.*

» Dans tout tournage, l'acteur jette un coup d'œil vers le metteur en scène, c'est un très bref contact, il lui demande si ça allait ou si ça n'allait pas. Avec Wim, il n'y a jamais eu cet échange de deux coups d'œil, et jamais de commentaires en fin de prise. Rien, la prise dans le fond partait du silence et y retournait complètement. Dans ce coup d'œil, en général, on prend appui l'un sur l'autre. Le silence de Wim nous renvoie complètement à nous-mêmes. Dans un premier temps, on a tendance à s'inquiéter de ça, comme si l'on posait sa main quelque part pour s'appuyer, et qu'il n'y avait rien, on a une sensation de vide, on doit se déshabituer de cette prise.

» Un mois et demi est passé entre les deux parties du tournage, au Portugal et à Los Angeles, et il m'a peut-être paru un peu long, car je n'avais aucune certitude. Dans tout le travail avec Wim, j'ai senti un « je ne sais pas », *et un* « je sais » *s'est surimposé au travail, lui n'avait pas plus l'idée que moi de ce qui se faisait, à aucun moment. J'avais l'impression qu'il travaillait de mémoire, ou qu'il exécutait un plan, c'était sans but. On se sentait très près de la créativité, si je lui posais une question je savais qu'il ne pouvait pas y répondre plus vite que moi.*

» Quand j'ai vu le film monté, à la différence de tous les autres travaux que j'ai faits au cinéma, il m'a paru extraordinairement familier. Généralement, l'acteur se sent dépossédé en salle de projection : il y a toujours un décrochage entre ce qu'on a essayé de faire et ce qui est fait. On se retrouve devant l'écran dans une situation aussi embarrassante que de savoir qu'on meurt et

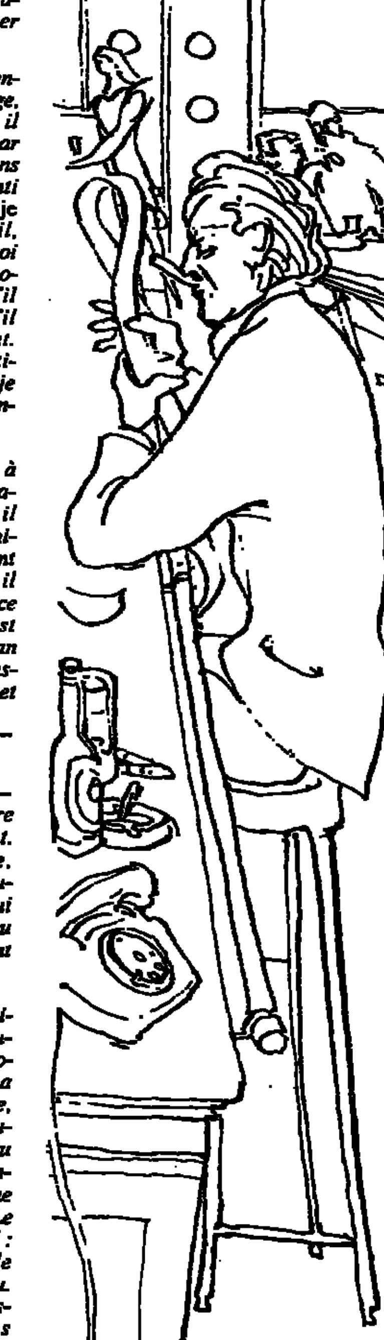


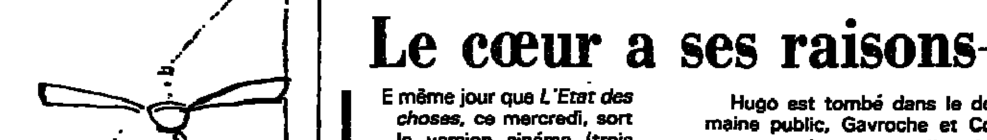
Un classique instantané

qu'on laisse un cadavre derrière soi. Là, je n'ai pas eu ce sentiment. Le film m'a paru irréfutable, comme un classique instantané auquel j'aurais pu participer, et qui aurait pu aussi bien avoir eu lieu dans un passé extraordinairement lointain.

» L'état des choses *est un bon titre pour le film, il n'y a aucune surimposition chez Wim entre un projet hypothétique et un film, il n'y a pas de voile, pas de maquillage, pas de mémoire. Je trouve très touchant, dans ce film sur l'air du temps, sur la sensation de précarité, de voir cette grosse machine lancée qui tout à coup s'arrête. Le film glisse du fictif au temps réel : la scène de la promenade dans le jardin est filmée en temps continu. Il n'y a plus d'espoir ou de désespoir possibles, c'est le temps comme il est. »*

HERVÉ GUIBERT.





« LES MISÉRABLES », de Robert Hossein

Le cœur a ses raisons

LE même jour que *L'Etat des choses*, ce mercredi, sort la version cinéma (trois heures) des *Misérables* de Robert Hossein, que l'on verra en version télévision (six épisodes de 52 mn) en 1984. L'ensemble a coûté 59 millions de francs.

Ce sera long, deux ans à attendre. Parce qu'enfin, ce qu'a fait Hossein, c'est de la télévision. Cette compilation n'est malheureusement pas un vrai film, mais les six heures auront un bon rythme, on le sent.

Mais tenons-nous en la version présente. Hossein taille, résume, synthétise, avec des images où ce ne sont pas les discours d'Hugo qui comptent – et le dialogue d'Alain Decaux s'entend peu, – mais ce devoir : *« Travailler à l'âme humaine »*. Fantine a de beaux cheveux, elle les coupe, Fantine a des dents qui manquent : trois plans, trois visages suffisent. De même, quand Hugo écrit *« plusieurs années s'écoulèrent ; Cosette grandissait »*, une simple volte-face des personnages fait le saut dans le temps.

Marcel Bluwal, lui aussi pour la télévision, avait raisonné idéologiquement, s'intéressant à Marius plûtot qu'à Jean Valjean. Hossein, comme en 1980 lorsqu'il montait sa comédie musicale au Palais des sports, travaille avec son cœur, choisit la rédemption de Valjean et se tient près de Thénardier. Bien sûr Enjolras et Courfeyrac sont là qui s'enflamment et Marius a ses choix politiques. Mais Hossein, c'est la misère et les surprises qui l'intéressent, celles des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue, celles qui perturbent les enfants dans les livres.

Hugo est tombé dans le domaine public, Gavroche et Cosette sont à nous, on n'ira plus au bagne pour avoir volé un pain. Hossein a fait attention avec le patrimoine, il a été fidèle au souvenir collectif. La silhouette de Michel Bouquet-Javert, la force de Lino Ventura-Valjean, l'ignominie subtile de Jean Carmet-Thénardier, animent assez bien le feuilleton que la mémoire a retenu du roman.

Alors, évidemment, c'est de la télévision, avec un parler des acteurs particulier, trop de visages, peu d'espace, des moments de banalité. Mais Hossein ne fait pas de la télévision standard. Outre Serlat et Bordeaux, il s'est enfermé dans les studios de Bry-sur-Marne où on lui a construit de gros décors tout gris, mais il ne se laisse pas aplatir par leur irréalisme, il les transfigure.

Dans la fabrique de M. Madeleine, dans le taudis des Thénardier à Paris, dans les rues mouillées avec les pauvres, au tribunal quand Valjean se dénonce, les personnages deviennent inouis, filmés comme des créatures d'enfer sublimes.

Sur les barricades, Hossein se prend carrément pour Delacroix et s'envole, sans grande foule, avec seulement de la musique et des mouvements enchevêtrés. *« Ecraser les fanatismes et vénérer l'infini »*, écrivait Hugo. Dans ces scènes-là, il y a bien de l'infini, dans certains regards aussi. Celui qui s'en émeut a raison, il ne s'agit pas d'autre chose, chez Hossein. – Cl. D.

* *Voir les films nouveaux.*



SÉLECTION

CINÉMA

Inédits de Fassbinder

Le Théâtre de la Commune à Aubervilliers organise jusqu'au 26 octobre une semaine intitulée « Fassbinder, l'Allemagne, le désir et la mort ». Plusieurs films du cinéaste, inédits en France, seront projetés, notamment *le Bouc* (le 24, à 15 h 30), *L'amour est plus froid que la mort* (le 26, à 21 heures) et *Bolwieser*, réalisé pour la télévision (le 23, à 13 heures).

La nuit de San Lorenzo des Taviani

Un village et la libération. Le spectacle de l'histoire est là, revu et corrigé par la mémoire.

ET AUSSI : *Victor, Victoria*, de Blake Edwards (la confusion des sexes). *Comédie érotique d'une nuit d'été*, de Woody Allen (les surprises d'une partie de campagne).

THÉATRE

Carmen aux Bouffes du Nord

A partir du 26 octobre, reprise du spectacle fameux, adapté de Mérimée et Bizet, par Peter Brook, Jean-Claude Carrière et Marius Constant.

ET AUSSI : *Purgatoire à Ingolstadt*, au Théâtre de la Commune, Aubervilliers : la tragédie déboussolée des enfants de banlieue. *Léonce et Léna*, sous chapiteau, à Gennevilliers : la fable tragique d'une fin d'enfance. *La Nuit des rois* et *Richard II* à la Cartoucherie. Théâtre du Soleil : Shakespeare dans le lointain Orient. *Les Malheurs de Sophie*, à Chaillot : heureuse reprise.

MUSIQUE

Les Pays-Bas au Festival de Lille

Journée importante que le 23 octobre au Festival de Lille qui explore cette année les « bas-pays » (Hollande, Belgique, nord de la France) : une journée commune des radios de 8 h 15 à 24 heures, l'ouverture de la grande exposition « A la conquête des mers », l'ensemble Musique nouvelle de Liège qui créera le prix de composition du festival, attribué à Claude Ledoux, avec des œuvres de Risset et Goeyvaerts (18 heures), enfin l'Orchestre de Lille, dirigé par J.-Cl. Casadesus, avec des œuvres de Lekeu, Lalo et Stravinski, avec le grand violoniste Oleg Kagaan (20 h 30).

DANSE

Merce Cunningham

Le retour très attendu au théâtre des champs-Élysées d'un artiste qui a ouvert le champ de la danse et dont on commence à mesurer l'importance.

Le Tokyo Ballet

Les Japonais à la conquête du répertoire classique et contemporain sans Makarova remplacée au châtelet par Edvokimova.

–ET AUSSI : *Rosalind Newman and dancers* au Forum de la danse (Centre Georges-Pompidou), *Jim Self* au Centre américain, *Lila Green* à la Forge (22 octobre), les *Rencontres chorégraphiques de l'Ouest* à Nantes (cinq compagnies régionales), *l'Automne chorégraphique d'Angers* (neuf compagnies françaises contemporaines).

JAZZ

Festival de Paris

Du 24 au 31 octobre, au Musée d'art moderne, au Théâtre de Paris, au T.M.P./Châtelet, du jazz à n'en plus finir avec Sonny Rollins, le Liberacion Music Band reformé avec Carla Bley, Charlie Haden, Don Cherry et Alberta Hunter, la vieille dame du blues, Michel Portal et tant d'autres et tant d'autres. Renseignements : 306-50-77.

EXPOSITIONS

La FIAC au Grand Palais

La Foire internationale d'art contemporain, la FIAC, avec ses grandes espérances et son chiffre d'affaires. Du 22 au 30 octobre, c'est au Grand Palais, comme « Les trésors d'Irlande », qui ouvre le même jour. A quoi l'on ajoutera, en face, au Petit Palais, « De Carthage à Kairouan ».

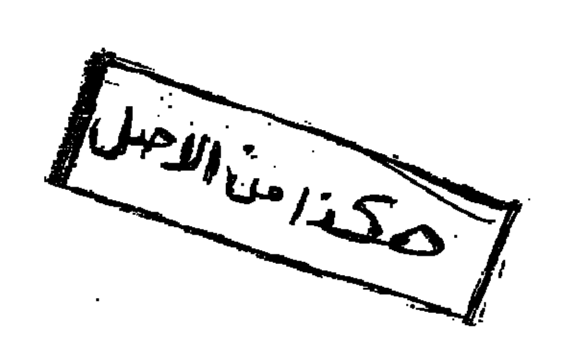
Varia

C'est le 20 octobre que s'ouvre le *musée d'art moderne de Troyes* avec la donation de Pierre et Denise Levy. M. François Mitterrand assiste à l'inauguration, ce qui tiendrait à prouver que c'est important.

VARIÉTÉS-ROCK

Raymond Devos

Raymond Devos présente son récital *(Un ange passe)* au Théâtre Montparnasse, pour cinquante représentations, avec de la bouffonnerie et du fantastique.



UN ENTRETIEN AVEC PAUL BLANQUART, DIRECTEUR DU C.C.I.

La culture en quatre dimensions

Sis au Centre Georges-Pompidou, le Centre de création industrielle, plus communément appelé C.C.I., ce qui provoque parfois d'intéressantes confusions avec son anagramme, un célèbre établissement bancaire, a changé de directeur au mois de février. M. Paul Blanquart a succédé à M. Jacques Mullender. Dominicain, le Père Paul Blanquart a été maître de conférences à la faculté de philosophie de l'Institut catholique de Paris. Connu pour ses sympathies révolutionnaires, il devait être relevé de ses fonctions de maître des étudiants de la province dominicaine de Paris en 1972. En 1981, il a publié les *Itinéraires d'un chrétien marxiste (1967-1980)*. Un de ces itinéraires a été sa collaboration à *Politique Hebdo* et à *la Gueule ouverte*. Son intérêt pour la sociologie urbaine n'est sans doute pas étranger à sa nomination au C.C.I., organisme culturel qui a connu bien des bas, mais aussi quelques moments brillants, selon qu'il parvenait ou non à concilier une certaine propension à l'intellectualisme et son ouverture à un large public. Bien armé philosophiquement, mais de stature carrée, Paul Blanquart entreprend de réconcilier les extrêmes et de retrouver la signification du centre. Il nous a présenté les grandes lignes de son action et de son programme.

– *« Êtes-vous satisfait de la situation géographique du C.C.I. au Centre Pompidou?*

– Certainement : j'ai un point de vue imprenable sur la Piazza. Je suis donc obligé de penser continuellement à cette caractéristique de notre société : la dissolution du social, sa disparition, son hémorragie. Ce que je vois de ce bureau, ce n'est pas une foule, c'est un magma d'individus, de monades distinctes qui s'agglutinent et se séparent, qui viennent battre les portes, entrent ou non, sans véritable sens. Il n'y a plus de société, parce que fait défaut le lien social, c'est-à-dire le symbolique. Or que devons-nous être sinon un agent de production de symbolique, de reconstitution du social à partir du culturel ?

– *Ce quartier où les gens affluent, se cherchent, et peut-être se retrouvent un peu, ne remplit-il pas déjà une part de cette fonction ?*

– Oui et non. D'abord, je ne sais pas si tout le monde vient. Beaucoup viennent parce qu'il y a l'appel d'air du R.E.R. et du Forum des Halles. Mais n'y a-t-il pas certaines catégories sociales qui se perdent en route ? Et puis, surtout, peut-on comparer le flux de ce quartier aux mouvements ou aux rassemblements intenses qui, à certaines époques, en certains lieux, refondent la vie et la relancent ? Ce que je vois d'ici me donne plutôt le sentiment d'une certaine dégénérescence. Mais avec un élément d'attente : une société en suspens.

– *Dans ce contexte peu reluisant, quelle est alors la vocation du C.C.I. ?*

– Le Centre Pompidou peut être une grande réserve d'imaginaire où l'on vient puiser. Dans ce cadre, le travail du C.C.I. consiste à greffer ceux qui passent sur les réalités les plus modernes, mais de telle façon qu'il en sorte une culture, une civilisation. Nous nous trouvons aujourd'hui devant des problèmes tout à fait inédits, car nous assistons à une nouvelle rupture dans l'histoire de la société industrielle. On parle du reste d'une « troisième révolution » liée aux techniques de l'information et de la communication. En face d'un problème nouveau, on a besoin de réserves d'imagination, on fait appel à d'autres disciplines. Le fait que le C.C.I. soit au contact permanent, ici, de certaines œuvres est à cet égard un atout. Celles du domaine pictural en particulier qui, on le sait par l'histoire, anticipent souvent sur la sensibilité, sur les représentations d'une époque.

Le nouvel État industriel

– *Sommes-nous vraiment plus démunis devant cette nouvelle rupture que ne l'étaient nos prédécesseurs ?*

– Une hypothèse : l'histoire de la modernité occidentale, je crois, a été marquée, depuis la charnière XVI[e]-XVII[e] siècle, par une série d'opérations intellectuelles rétrécissantes pour l'existence, écrasantes pour le symbolique. Première opération qu'on pourrait dater de Descartes : pour avoir une emprise scientifique sur le monde, on sépare l'étendue de la pensée, la matière du sujet. L'univers devient une étoffe homogène, matérielle, et c'est la mécanique, la grande mécanique, qui s'empare et rend compte de tout, l'homme compris. Pour penser, on exclut, on sépare, et c'est un premier appauvrissement. Plus tard, avec le développement de l'économie politique – et l'on retrouvera cela chez Marx, – ce n'est plus la séparation, c'est la réduction de tous les phénomènes de la vie à un seul qui détermine les autres au point de les rendre évanescents. Troisième forme d'appauvrissement, le refoulement dont parle Freud : pour que la civilisation progresse, dit-il, il faut refouler un certain nombre de choses.

» Alors, il nous reste aujourd'hui ce qui n'a pas été exclu, réduit, ou refoulé : une vie très sérieusement diminuée, privée d'un tas de ressources. Dans les situations de crise, nous ne sommes plus en mesure de réagir. Pour reprendre la formulation de John Kenneth Galbraith dans *le Nouvel État industriel*, il y a d'un côté les fins de la technostructure, l'efficacité, la rentabilité, et de l'autre les fins inaccessibles au système industriel, c'est-à-dire les fins esthétiques. Nous sommes aujourd'hui dans une dualité complète : le système industriel est pauvre de ce qui est en dehors de lui, tandis que l'art est pauvre de ce système. L'objectif du C.C.I. est de réunir l'art et l'industrie de telle sorte que ça fasse une culture. Car, dans une culture vivante, tous les éléments se renvoient les uns aux autres.

» L'important, c'est que la relation des individus avec leur environnement soit la plus riche possible. Il faut que ça ait de la saveur, de l'odeur, de la densité. Il faut que ça entraîne la jouissance. Quand tout est plat, ça ne résonne pas. Quand c'est purement mécanique, ça ne permet pas une grande jouissance.

– *Pourtant, la ou les coupures dont vous parlez se perpétuent. Les nouvelles créations gouvernementales, les nouveaux mastodontes type Orsay, La Villette et autres sont fidèles au cloisonnement.*

– C'est aussi pour cela qu'il est bon d'être ici. Lorsque j'ai été nommé, j'étais un peu inquiet. N'allais-je pas gérer une institution appelée à disparaître parce que d'autres apparaissent ou se renouvellent ? Le musée d'Orsay, par exemple, se réenracine dans le social. Dès lors, la galerie rétrospective du C.C.I. ne vient-elle pas doubler Orsay ? Si l'on considère ce dont traite le C.C.I. comme des *morceaux matériels séparés*, l'architecture ira à l'IFA, le design aux Ateliers de création industrielle qui vont incessamment s'ouvrir, l'innovation technique à La Villette, les communications visuelles à la Défense, etc. Il ne reste plus rien.

» Or, précisément, il reste l'originalité du C.C.I., où l'on pose ces problèmes en termes de culture : il y a la possibilité de transversalité, de décloisonnement, tout ce qui peut permettre que ces éléments tiennent ensemble à l'intérieur d'un système qui en acquiert un sens. Être à la hauteur de ces intentions est évidemment une autre paire de manches.

– *En avez-vous les moyens ?*

– Si le C.C.I. est vraiment reconnu à l'intérieur du Centre Pompidou, il aura les moyens. Au cours des dernières années, son budget a connu un déclin relatif par rapport à l'ensemble du Centre, également ses espaces et son personnel. On m'a expliqué que ce déclin avait pour principale raison le manque d'initiatives du C.C.I. Nous avons donc à prendre des initiatives en matière de programmation.

» Pourtant, je ne crois pas que cet organisme doive avoir l'ambition de devenir une grosse institution. Il doit faire des coups, des coups significatifs. Il doit avoir la capacité de saisir l'important de l'époque et d'y intervenir de façon percutante. Finalement, c'est une question d'individus, de mobilisation individuelle et collective sur des objectifs que l'on traite avec rigueur et acuité.

– *Quels sont alors les objectifs et l'orientation du C.C.I. dans les mois à venir ?*

– Nous sommes peut-être à un moment charnière analogue au Quattrocento italien. Pour la perception de l'espace notamment. Avec les voyages interplanétaires, les télécommunications, tout est simultanément partout, il n'y a plus d'espace intermédiaire. L'espace, ce n'est plus le sol où nous marchons, c'est le « spatial ». N'en résulte-t-il pas une transformation très profonde du rapport au corps, du rapport aux autres individus, au temps ? Il doit y avoir des retombées de cela dans tous les domaines. Dans l'architecture : va-t-on encore construire des places comme à la Renaissance ? Dans le domaine des objets : ne va-t-on pas vers un profond renouvellement de leurs formes, de leur statut même ? C'est là un exemple de cette transversalité que le C.C.I. doit établir entre les différents « matériels » par lesquels on le définit habituellement. Une exposition va du reste être consacrée à cette modification de l'expérience de l'espace.

– *Pourtant, si vous prenez l'exemple de l'architecture, beaucoup semblent prendre le chemin inverse de celui que vous définissez.*

– Vous voulez parler du postmodernisme ? Aucune explication n'est jamais totale, mais je crois que, en face de problèmes nouveaux, une des premières réactions est de faire l'inventaire du passé. Il y a toujours un moment rétro. Quand vous êtes dans une impasse, ou vous faites un pas en arrière, ou vous faites un pas de côté. Le pas en arrière, c'est le rétro ; le pas de côté, c'est l'exotisme. Et souvent on fait les deux à la fois. L'important est de ne pas en rester à ce moment, mais de s'appuyer sur lui, détour par le passé ou par l'ailleurs, pour faire une percée nouvelle ici et maintenant, inventer une alternative dans la modernité. La rétro spective est utile, mais dans la perspective d'une prospective. Aller voir vers le Sud aide à imaginer d'autres façons de construire l'avenir.

» D'une façon générale, pour la programmation des prochaines années, j'ai retenu deux grands axes : d'une part les nouvelles technologies et leurs retombées, l'axe Nord-Sud d'autre part. Ce sont deux faits incontournables puisqu'on ne peut refuser ni les nouvelles techniques ni la mondialité des échanges. Sur le premier axe, il y aura notamment une grande exposition sur « Matériaux nouveaux et création » dans la galerie du cinquième étage, en 1984, centrée sur le passage d'une société d'énergie intensive à une société d'information intensive. Mais aussi, parmi bien d'autres projets, plusieurs initiatives sur le thème « Communication et socialité » : à différents vecteurs de communication correspondent différentes natures de socialité.

– *L'axe Nord-Sud ?*

– Plusieurs projets assez divers. Une petite exposition sur la Guadeloupe, dont la langue, le créole, et l'architecture sont faites d'emprunts à une culture dominante qu'ainsi elles transforment. Une résistance faite d'emprunts : cela montre la possibilité d'inventer, d'affirmer son identité à partir de bricolages sur des éléments qui, au point de départ, ne sont pas vôtres. Ce qui suggère qu'on n'est jamais complètement foutu. Fin 83, nous irons voir du côté des immigrés de la deuxième génération, et plus généralement des flux migratoires dans nos pays d'Europe occidentale : de quelles dynamiques culturelles inventives sont-ils porteurs ? Comme on parle beaucoup ces temps-ci de « latinité » comme source de contre-propositions par rapport aux modèles nord-occidentaux, nous irons tester la validité opératoire de ce thème à Macao, vieille et toujours actuelle terre de rencontre entre les mondes lusitanien et chinois. Enfin, un grand projet réalisé en commun par les divers départements du Centre sur le thème « Intercultures : Nord-Sud » est à l'étude pour 1985.

Produire du social

– *Vous fondez largement votre réflexion et vos propositions sur les idées de « communication » et de « socialité ». Mais les nouvelles techniques de communication ne risquent-elles pas surtout de réduire, sinon d'exclure cette sociabilité dont vous parlez puisqu'elles peuvent apparaître comme autant de filtres supplémentaires entre les individus ?*

– C'est sans doute un défi. Il faut considérer en fait ces nouveautés techniques par rapport aux autres composantes de la société, économiques, politiques. Evidemment, si les techniques ne sont contrôlées que par les technostructures, ça ne va pas produire du social. Ça sera un instrument de domination terrible. D'où cette définition du C.C.I., celle que je préfère finalement : il doit contribuer à la constitution d'un mouvement culturel à propos de l'environnement quotidien produit par le système industriel. Un mouvement culturel et pas seulement social, lequel pourrait se limiter à n'être qu'un mouvement de consommateurs passifs. Un mouvement de créateurs, de gens qui s'approprient les outils, leur donnent un sens, leur sens. Ça suppose qu'on les mette en rapport avec les machines non pour appliquer des programmes, mais pour qu'ils les programment eux-mêmes.

» Il y a tout un travail à inaugurer : une action régionale, des coproductions, la constitution d'un réseau tel que beaucoup de monde soit touché, d'un réseau qui puisse faire pression sur les industriels, sur les technostructures...

» *Reste le problème de la traduction concrète de toute ces idées, le problème de la pédagogie du C.C.I., qui a eu parfois quelques raisons d'être critiqué.*

– Nous allons faire, collectivement, des efforts pour répondre à cette critique. Par exemple en établissant des liens plus étroits et réciproques avec les secteurs associatifs, d'éducation. Il ne faut pas esquiver l'exigence d'un message clair – bien que toujours problématique, hypothétique, et par conséquent stimulant, – par la joliesse ou la flatterie de la mise en scène. Et il ne faut pas avoir peur de s'adresser de façon claire à tel ou tel public particulier.

» Je vois trois types d'espaces. Des espaces pour expositions quasi « finies », particulièrement travaillées au point de vue de la mise en scène. D'autres qui seraient totalement expérimentaux, avec droit à l'erreur. Enfin, des espaces pédagogiques au sens presque scolaire, pour initier ceux qui, par exemple, ne se sont jamais interrogés sur ce qu'est un objet, qui n'ont jamais pris conscience que l'objet est beaucoup plus et autre chose que lui-même ; la cristallisation d'une société, d'une culture. Cela est très important pour aider à une relance du design en France. Nous avons eu en ce domaine de grands professionnels, mais notre industrie ne s'y est jamais vraiment intéressée, et surtout l'opinion publique n'y a jamais été vraiment sensibilisée. Il s'agit maintenant de contribuer à la formation de l'humus d'où sortiront des créateurs.

Propos recueillis par
FRÉDÉRIC EDELMANN.

RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 22 au 28 octobre

Les programmes du mercredi 20 et du jeudi 21 octobre sont en page 24.

« MOZART » par Marcel Bluwal sur TF 1

La conformité

VINGT-CINQ mille figurants. Cent cinquante rôles. Mille cent habits d'époque. Des acteurs, soit hongrois, soit autrichiens, soit français, soit allemands, soit italiens. Une coproduction à laquelle n'ont pas participé moins de quatorze pays différents, Italie et Allemagne en tête, sans parler du Canada, du Japon ou même de la télévision colombienne. En un mot, une production lourde : budget supérieur à 35 millions de francs. Mais, dira-t-on — si l'on a eu vent des sommes annoncées par la S.F.P., en ce qui concerne *les Misérables*, — 35 millions de F pour neuf heures de film, ce n'est pas énorme. Pour raconter la vie de Mozart, rien ne devait être « trop ».

Il était bien normal aussi que le réalisateur Marcel Bluwal ne dispose pas de moins de trois ans et des équipes nécessaires pour préparer le tournage de ce qui devait, ce qui aurait dû être, après le mémorable « Dom Juan », son deuxième chef-d'œuvre. Ce qui aurait pu marquer une « date » dans l'histoire semée d'embûches des biographies filmées, le *Mozart* de Bluwal va constituer — représente déjà — un « événement » d'importance. Mais on ne pourra pas dire : « *Il a fait ce que l'on pouvait faire de mieux. Rien à ajouter, tout est là. Et, en plus, le génie.* »

Une œuvre cousue main

On n'en conclura pas pour autant que Bluwal s'est « ramassé » comme on dit vulgairement. Non, celui qui a adapté au petit écran le « Lulu » de Wedekind propose une œuvre cousue main. Haute couture. Qualité garantie. Couleurs étudiées. Décors authentiques ou remarquablement recréés. On est transporté pour de vrai de la Residenz, le palais des princes de Salzbourg, à la galerie des glaces du château de Versailles. On passe bien par une copie exacte de la maison natale de Mozart, et par ces chambres d'hôtel où Léopold Mozart, entraînant sa famille, descendit pour montrer à travers les cours européennes son enfant miraculeux.

Tout est conforme à la vraisemblance historique. Marcel Bluwal et Béatrice Rubinstein, pour écrire le scénario de la vie de Mozart entre 1764 (l'enfant inouï avait presque six ans) et sa mort en 1788, ont œuvré en chartistes scrupuleux. Lisant tout ce qu'on pourrait lire. S'appuyant sur la correspondance du compositeur et sur les meilleurs ouvrages, notamment l'étude d'Hildesheimer (1). L'idée de demander à Félicien Marceau que les dialogues aient en prime l'air de dater d'aujourd'hui n'était peut-être pas mauvaise. Toutefois, il semble bizarre d'entendre dans la bouche de l'épouse de Mozart en costume d'époque qu'il fait « *une chaleur pas possible* » et telle autre sortant d'une première déclarer que « *la qualité d'écoute* » était exceptionnelle.

Peut-être n'est-ce pas grave ? Pas rédhibitoires non plus, dira-t-on, ces chapeaux, d'ailleurs très laids, que les cantatrices, à en croire les images, ne quittaient même pas pour répéter... Et ceux qui voulaient pleurer à la mort des quatre enfants que Wolfgang Amadeus Mozart et sa femme Constance perdirent sur les six qu'ils eurent resteront sur leur faim. Des enterrements, certes, mais point trop longs. La mort, très vite, n'effraya plus Mozart. En ce temps-là, on n'en faisait point une tragédie.

Il est bien vu d'ailleurs le personnage du premier amour du compositeur, celle qui sut être sa femme. Quoi qu'on en ait dit. C'est peut-être là (lorsqu'il étudie plus à fond la nature de la relation qui existait entre Mozart et celle qui partageait son existence, interprétée, bien, par Martine Chevalier) que Bluwal, racontant probablement plus de lui-même, touche le plus. Là, et bien sûr aussi lorsque, filmant Michel Bouquet métamorphosé en ce père fier, possessif et jaloux de son rejeton, il raconte une autre histoire dans l'histoire, et qui l'intéresse diablement, lui, Bluwal.

Admirable Michel Bouquet, renouvelant, afin d'être le vice-maître de chapelle à la cour de Salzbourg, le même talent scrupuleux qu'il avait mis à devenir Rembrandt pour le réalisateur de télévision Michel Axel, et modifiant son jeu au fil des voyages, à mesure que l'enfant grandit.

Mozart est successivement joué par le petit Karol Zuber, puis, à douze ans, par un jeune pianiste virtuose (Jean-François Dichamp), puis, pour l'âge adulte, par le comédien allemand Christoph Bantzer : Mozart, tour à tour face à sa sœur Nannerl, à sa mère (dont Bluwal esquisse tout juste le portrait), Mozart éveillant l'admiration de Melchior Grimm, ou, sur les genoux de Jean-Chrétien Bach, puis tombant malade de surmenage, etc.

La musique, en fin de compte ? A été bien traitée. Et constitue le vif du sujet, non point une illustration. Bruno Monsaingeon, le réalisateur de l'excellent portrait de Glenn Gould, a donné des conseils. Conseils heureux : des interprètes de qualité ont été invités à jouer : le pianiste Zoltan Kocsis, des musiciens hongrois de haut niveau et aussi les chanteurs de l'Opéra de Budapest. Leurs techniques respectives, ainsi que le son de leurs instruments, ne correspondent sûrement pas à ce que les contemporains de Mozart entendaient. Mais qui s'en plaindrait ? Le play-back est impeccablement réalisé.

Bref, on ne discutera pas de l'utilité de faire découvrir l'être humain Mozart, qui mourut en 1788 et fut enterré dans une fosse commune. Mais voilà ici, l'on assiste, désespérément, à de la télévision, à une « mise au format télévisuel », selon les canons. Ces canons réducteurs. Bluwal avait habitué à davantage de réinvention, de culot. Il propose là un document, une série et espère et sait que cela « plaira ».

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ A partir du dimanche 24 octobre, 20 h 35, TF 1.

(1) Editions Buchet-Chastel.

« PAROLE DONNÉE », de Daniel Karlin et Claude Otzenberger, sur FR 3

Gorge serrée

BARDES de cuir, ils sont toujours là où il ne faut pas, au coin d'une rue ou aux portes des habitations à loyer modéré, à narguer du haut de leur motocyclette pétaradante le passant tranquille. Ils sont insupportables. Les gens ne les aiment guère et les appellent des loubards. Après les sourds-muets de l'Ecole des Gravouses, le deuxième numéro de « Parole donnée », de Claude Otzenberger et Daniel Karlin, leur est entièrement consacré.

Six garçons et trois filles de quatorze à dix-neuf ans issus des milieux défavorisés résidant dans les H.L.M. de Saint-Laurent-du-Var, près de Nice, auront la possibilité de s'exprimer dans cette émission qu'ils ont eux-mêmes intitulée « Les Ecorchés du point du jour ». Ils seront seulement assistés d'un journaliste, Bernard Violet, et d'un réalisateur, Renaud Saint-Pierre, qui se mettront à leur disposition pour que cette heure d'émission soit la leur, pour que leur parole passe sans censure à l'écran. C'est la règle de « Parole donnée ».

Avec ces neuf chenapans, on pouvait s'attendre aux pires outrances et provocations. Mais, comme dit l'un d'eux : « *Le film coûte 40 briques ; c'est sérieux, il ne faut pas le louper !* » Alors Fabienne, Mohamed, Bouledog ou Gousse d'Ail se sont pris au jeu de « Parole donnée ». Ils se sont mutuellement interviewés dans une voiture ou dans une baignoire ; comme l'un d'eux le désirait, ils ont parlé du travail (la plupart sont chômeurs « professionnels »), de l'école (ils n'y mettent les pieds que pour toucher les allocations familiales), des riches (qu'ils volent pour s'amuser) ou du père absent ou de la mère indigne. Bref, ils parlent inconsciemment de tout ce qui leur manque. C'est l'efficacité de la méthode Karlin-Otzenberger de nous révéler en clin d'œil les carences économiques et affectives d'un milieu proche du sous-prolétariat.

En guise de punition « légère » !

De cette faune à la limite de la délinquance — le réalisateur a toutes les peines du monde à les faire se tenir tranquilles. — la caméra a choisi un adolescent blond au regard teigneux. C'est Luc, l'apprenti d'un pâtissier, qui pique des ronds dans la caisse parce que son père empoche l'argent qu'il gagne. On s'en doutait un peu. Mais le plus surprenant tient dans ses rapports avec son patron, des rapports sado-masochistes qui, progressivement, surgissent au cours d'une discussion anodine entre lui et son employeur. Stupéfait, on apprend que, en guise de punition « légère », Luc est enfermé dans un réfrigérateur ou plongé la tête la première dans la cuvette de W.-C. Le pâtissier l'avoue sur un ton de plaisanterie...

La télévision a souvent pris les marginaux à distance, de haut, comme on photographie les macaques au jardin d'acclimatation. Ici, on leur a donné la parole, qu'ils ont utilisée avec passion, parfois avec maladresse, toujours la gorge serrée. Entendons-nous bien : le contenu du message importe peu, c'est la manière, les non-dits chuchotés par des voix angoissées qui font la valeur de ce reportage.

MARC GIANNÉSINI.

★ Mardi 26 octobre, 20 h 35, FR 3.

« TOUTES GRIFFES DEHORS », sur A 2

Chacun pour soi

Comment faire quand on a la cinquantaine dynamique, qu'on vient de donner sa démission d'une boîte de haute couture en train de sombrer faute de renouvellement et qu'on se retrouve chez soi face à un mari un peu pot-au-feu, comment faire quand on pète le feu ? Les pantoufles, les pots de confiture, ce n'est pas pour Fanny Laurent (Sophie Desmarets), féministe sans le savoir. Elle a bien essayé de rester chez elle ; elle s'est trop ennuyée. Aussi Fanny décide-t-elle de monter, contre l'avis de tout son monde — contre celui de son mari, contre celui de sa fille, — sa propre affaire. Elle ouvrira une boutique avec le dessinateur Gilles Dautun (Serge Avedikian), jeune homme doué qui a quitté « la boîte » en même temps qu'elle.

Fanny va se battre pour trouver de l'argent, pour ouvrir le magasin, pour amener des clients. Elle va se battre ensuite pour faire face à l'afflux des demandes (il faudra qu'elle sous-traite avec des Turcs, avec des Asiatiques). Elle va se battre contre tous les ennemis qui rêvent sa ruine. « Toutes griffes dehors », le prochain feuilleton qu'on verra bientôt sur la deuxième chaîne — six épisodes réalisés par Michel Boisrond (*Une parisienne, L'homme qui valait des milliards, On est toujours trop bon avec les femmes*) — raconte, sur le ton de comédie légère, l'histoire d'une petite entreprise qui grandit et la lutte que se mènent impitoyablement les êtres humains.

Cela démystifie un peu la vision gnangnan qu'on nous inflige parfois dans d'autres feuilletons. Ici tout le monde se veut du mal ouvertement et tout le monde a la langue bien pendue. Les rapports sont agressifs, mais l'on s'écrase et l'on s'esquinte gaiement. C'est la vie. Il y a de bonnes reparties. Sophie Desmarets est marrante. Cela dit, ça ne va pas plus loin que du théâtre de Boulevard avec la même idéologie un peu poujadiste. On griffe au passage le milieu de la mode, du commerce, les couples, l'immigration. C'est normal, c'est la vie.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Chaque vendredi à partir du 22 octobre, 20 h 35, A 2.

Vendredi 22 octobre

Un film

AVANTI

Film américain de Billy Wilder (1972), avec J. Lemmon, J. Mills, C. Revill, E. Andrews, G. Barra. A 2, 23 h 5.

★ *Au soleil d'Ischia, une comédie macabre qui devient la tendre histoire d'amour du fils d'un homme d'affaires américain (décédé) et de la fille un peu trop rondelette de la maîtresse du mort. L'hypocrisie puritaine, la fidélité conjugale, le faux romantisme italien et, même, la C.I.A. et Kissinger, reçoivent les flèches d'une ironie cinglante. Comme toujours, Billy Wilder frôle, volontairement, le mauvais goût.* — J. S.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Météorologie.
12 h 10 Juge Box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h 05 Télévision scolaire.
Eveil à dominante sciences sociales : A la recherche de Jean Ango.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 05 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Les cinglés du du music-hall.
Emission de J.-C. Averty
(Lire notre sélection.)
21 h 35 Feuilleton : L'Esprit de famille.
Réal. Roland Bernard, avec M. Sirand.
La famille Moreau réunie autour de la grand-mère, en Bourgogne, fête Noël. Pauline rencontre au cours d'une promenade un homme de trente ans. En sera-t-elle amoureuse ?
22 h 30 Histoires naturelles : Sachez chasser le perdreau.
Emission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h Aujourd'hui la vie.
Les cafés-théâtres.
15 h Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
15 h 45 Reprise : Lire c'est vivre.
Diffusée le 19 octobre à 22 h 5.
16 h 40 Document : Bourdelle.
16 h 55 Itinéraires.
Un enfant de onze ans dans un village de pêcheurs près de Gotonou (Dahomey) ; un reportage sur les enfants des bidonvilles de Lima au Pérou.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Toutes griffes dehors
De Michel Boisrond, avec Sophie Desmarets, Jany Holt, Jacques François, etc.
(Lire notre article ci-dessus.)
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot
De saint François d'Assise à Jean-Paul II.
Avec O. Englebert (*Vie de saint François d'Assise*), H. Queffélec (*François d'Assise, le jongleur de Dieu*), A. Frossard (*la Baleine et le ricin*; dialogue avec Jean-Paul II).
22 h 55 Journal.
23 h 05 Ciné-club (cycle Billy Wilder) : Avanti.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
C.G.C. (Confédération générale des cadres).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les jeux de vingt heures.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
20 h 35 Le nouveau vendredi : Al Djazaïr 82.
Reportage de M. Alkama, réal. P. Gandrey-Rety.
Cet été une équipe de journalistes accompagnent Odile Redon, une « pied-noir » native de Tlemcen, qui retrouvait vingt ans après l'Algérie. Un tour d'horizon des problèmes économiques et agricoles. Avec des interviews de MM Brahimi, ministre du plan et de l'aménagement du territoire, et Brerehi, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
21 h 35 De la rue de Siam à Recouvrance.
De Caroline Cler et Mari Kermareg.
Brest et la poésie qui en émane. De Prévert aux chanteurs Pierre Menoret, Pierre Reggiani, Jacqueline Danno. Une évocation nostalgique d'une ville continuellement harcelée par la pluie.
22 h 30 Journal.
23 h Prélude à la nuit.
Borodine : *Quintette en do mineur*, par le Quintette Pro Arte de Monte-Carlo

Souvenirs, souvenirs

LES CINGLÉS DU MUSIC-HALL. TF 1, 20 h 35.

« A vos cassettes vidéo ! », pourra conseiller la présentatrice de TF 1 en annonçant cette nouvelle émission de Jean-Christophe Averty. A moins que le réalisateur ne le zozote lui-même, emporté par l'enthousiasme communicatif dont il déborde lorsqu'il évoque le music-hall d'antan. « *L'avenir ne m'intéresse pas, car il n'existe pas*, explique-t-il. *Mais j'aime tout ce qui est ancien, et le passé, toujours réinventable, est pour moi la seule vraie science-fiction. C'est inlassablement que l'on peut redécouvrir un poème ou une chanson. Voyez comme un vieux disque peut raviver de souvenirs !* »

Programmés depuis quatre ans sur France-Inter, « les Cinglés du music-hall » y ont obtenu un franc succès, mais « *il n'est pas question pour autant*, note Averty, *de faire aujourd'hui de la radio en images* ». On s'en doutait. Ce n'est pas le genre de ce collectionneur insatiable dont le but, cette fois, est de constituer, avec le maximum d'authenticité, une encyclopédie unique sur la chanson française depuis 1850. « *Le résultat*, précise-t-il, *de cinq années de prises de contacts et de... cinquante ans de recherches personnelles.* » Ainsi, sur des images d'époque (affiches, formats, cartes postales...), s'incrusteront, en images vidéo, des acteurs choisis pour leur ressemblance avec les chansonniers de l'époque, et qui chanteront en play-back sur des enregistrements originaux.

Une idée d'Averty, des images d'Averty, un commentaire — en vers ! — d'Averty... L'humour, le talent et le perfectionnisme de ce cinglé de télévision donneront, sans aucun doute, à l'émission, le caractère d'un document. — A. Co.

FRANCE-CULTURE

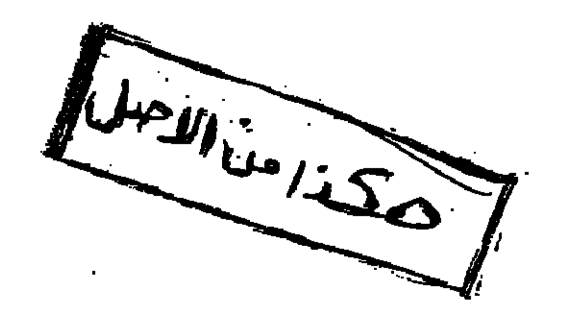
7 h 2 Matinales : clé pour comprendre le rôle de l'épargne ; Mémoire vivante : le dalaï-lama ; neuf mois après... la Pologne.
8 h Les chemins de la connaissance : l'histoire orale ; à 8 h 32, loup y es-tu ? à 8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7 Matinée des arts du spectacle.
10 h 45 Le texte et la marge : « le Montage », de V. Volkoff.
11 h 2 Festival de Lille : la semaine des radios (et à 13 h 30).
12 h 5 Nous tous chacun.
12 h 45 Panorama, avec Pierre Debray-Ritzen.
14 h Sons : métros.
14 h 5 Un livre, des voix : « les fous de Bassan », de A. Hébert.
14 h 45 Les après-midi de France-Culture : les inconnus de l'histoire (Jean Jouvenel).
16 h Pouvoirs de la musique : actualités du festival de Lille.
18 h 30 Feuilleton : Cerisette.
19 h Actualités magazine.
19 h 30 Les grandes avenues de la science moderne : congrès international de l'histoire de la physique des particules.
20 h Relecture : Pierre Choderlos de Laclos, par H. Juin, avec R. Desné, L. Versini. Textes lus par J. Negroni et D. Lebrun.
21 h 30 Jazz (festival de Lille) : Misha Mengelbert, piano, et Maarten Altena, quartet.
22 h 30 Nuits magnétiques : arrêts fréquents.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Couperin, Mozart, Liszt, Vivaldi, Stravinsky.
8 h 7, Quotidien-Musique : Semaine des radios : les Pays-Bas.
9 h 5, D'une oreille l'autre : Musiques de Belgique ; œuvres de Villa-Lobos, Berio, Pousseur, Chevreville.
12 h, Equivalences : œuvres de Chopin.
12 h 35, Jazz, s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes (en direct du Studio 119) : œuvres de Jongen, Cabus, Quinet, Bäck, Tchaïkovski, Schubert
14 h 4, Boîte à musique : œuvres de Bartok, Stravinsky.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, D'une oreille l'autre : musiques de Hollande ; œuvres de Hollande ; œuvres de Sweelinck, Fesch, Wilms, Rontgen, Zweer.
17 h 2, L'histoire de la musique : Josquin des Prés
18 h 30, Studio-Concert : Festival de Saintes 1982 ; œuvres de Couperin, Mozart, D'Anglebert, Soler, J.-S. Bach, Balbastre, W.-F. Bach; par Ton et Tini Koopman, clavecins.
19 h 38, Jazz : le clavier bien rythmé.
20 h, Musiques contemporaines.
20 h 20, Concert (émis de Stuttgart) : « Tristan », prélude pour piano, orchestre et dispositif électronique de Henze ; « Wesendonck-Lieder » pour orchestre de chambre et voix d'alto de Wagner/Henze ; « Tristan et Isolde », prélude et mort, de Wagner : par l'orchestre symphonique de la radio de Stuttgart ; dir. : H.W. Henze ; sol. : G Maurice, alto, H. Francesch, piano
22 h 15, Nuit de Chine (en direct du Théâtre des Mondes à l'Alliance Française à Paris) : The Tainan Nan-Sheng Music Group.

● NUIT DE CHINE (FM., de 22 h 15 à 6 h du matin). — Pour saluer la première tournée en Europe, à l'initiative du sinologue Kristofer Schipper, de la troupe du Conservatoire de Nan-Sheng, France-Musique conservera ses antennes ouvertes toute la nuit. Sur la dizaine d'ensembles qui existaient en Chine avant la révolution culturelle, cette troupe est actuellement la dernière à maintenir vivant le style Nan-Kouan. Patronnée, selon la coutume, par une association religieuse locale et installée dans le temple de la protection de la paix à Tainan, elle perpétue la tradition authentique du Nan-Kouan, l'une des rares formes de musique chinoise à s'être maintenue depuis le quatorzième siècle. Le Nan-Kouan plonge ses racines dans la musique de cour (poèmes chantés et dansés) de l'époque Song (960-1278) et s'apparente, par bien des aspects, à la musique courtoise occidentale des troubadours.

G. C.



Samedi 23 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Philatélie-Club.
10 h 15 Accordéon, accordéons.
10 h 35 La séquence du spectateur.
11 h 15 La maison de TF 1.
13 h Journal.
13 h 35 Pour changer.
Séries : *la Conquête de l'Ouest, les Incorruptibles* ; 16 h 10, Etoiles et toiles ; 17 h 10, Mégahertz.
18 h Magazine auto-moto.
18 h 30 Archibald le magichien.
18 h 35 Trente millions d'amis.
Dave et son chien ; un chien d'aveugle.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
Les handicapés.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Droit de réponse.
Emission de Michel Polac.
Les routiers.
21 h 50 Série : Dallas.
Le goût du succès.
Bobby, promu président de la société, découvre la pesanteur du pouvoir. J.R., comme à son habitude, tente de saboter les actions de son frère...
22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
Le grand témoin : Jean-François Revel, écrivain, journaliste ; la télévision des autres : l'Algérie.
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 15 A.N.T.I.O.P.E.
11 h Journal des sourds et des malentendants.
11 h 30 Idées à suivre.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Les quenelles de merlan.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Drôles de dames.
14 h 20 Série : San Ku Kai.
14 h 50 Les jeux du stade.
17 h Récré A 2.
17 h 45 Les carnets de l'aventure.
Jean du Sud autour du monde, réal. Y. Gélinas.
De Saint-Malo au cap de Bonne-Espérance avec un homme dans un bateau.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
Avec *Georges Moustaki, Sylvie Vartan, Chantal Goya, Richard Anthony, Reiser, etc.*
21 h 50 Série : Deuil en 24 heures.
D'après le roman de V. *Pozner*, réal. F. Cassenti. Avec A. Cuny, R. Bohringer, P. Clémenti, L. Szabo...
Trois tankistes sauvent leur char sur la Meuse. Paris s'évacue. C'est le grand exode de juin 40. Une fresque de la débâcle, correctement mise en images, bien jouée mais un peu lente.
22 h 50 Jazz : La grande parade.
De J.-C. Averty.
Avec Lionel Hampton.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h Objectif-entreprise.
13 h 30 Horizon.
14 h 30 Entrée libre (C.N.D.P.).
18 h 30 Pour les jeunes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les jeux de vingt heures.
20 h 35 On sort ce soir : Musiques d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique.
Avec R. Shankar et A. Rakha, S. Grappelli et ses musiciens, O. Assard, duo de guitare brésilien, A. Kouyate et P. Diabate Cora du Mali et chants Mandeng).
Concert de gala sous les auspices de l'UNESCO à l'occasion de la journée des Nations unies.
22 h 35 Journal.
23 h 05 Prélude à la nuit.
Grieg *Holberg's suite opus 40, par les Solistes de Zagreb.*

FRANCE-CULTURE

7 h 2 Matinales : vie pratique (les mariages mixtes) ; neuf mois après... la Pologne.
8 h Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h 30 Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : de droite ou de gauche, l'héritage culturel est-il dévalué ?
9 h 7 Matinée du monde contemporain.
10 h 45 Démarches, avec François Rivière. « Profanations ».
11 h 2 La musique prend la parole : pour un nouveau vocabulaire musical (Beethoven).
12 h 5 Le pont des arts.
14 h Sons : Marseille.
14 h 5 Les samedis de France-Culture : la crise financière mondiale (et à 17 h 30).
16 h 20 Semaine des radios à Lille : Philippe Boesmans, un compositeur à découvrir.
19 h 10 Disques.
19 h 25 Jazz à l'ancienne.
19 h 30 *Radio-Canada présente* : La poésie néo-africaine des Amériques (les Antilles françaises).
20 h La double *mort de Frédéric* Belot (1re partie), de C. Aveline et M. Manoll. Avec J. Rochefort, J.-N. Sissia, D. Ivernel, J.-F. Rémi... ; et entretien avec M. B. Endrebe.
22 h 5 La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

0 h. *Nuit de Chine* (en direct du Théâtre des Mondes à l'Alliance française à Paris) : The Tainan Nan-Sheng Music Group, dir. Lin Chan-Lun.
6 h 2, Samedi-Matin : œuvres de Ravel, Mozart, Vivaldi, Guridi, J. Brahms, Haydn, Porter.
8 h 15, Journée commune des radios, œuvres de Stravinsky, par l'Orchestre national de France (R.F.) ; œuvres de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de la B.R.T. ; œuvres de Mozart, par le Nouvel Orchestre symphonique de la R.T.B.F. ; 10 h, Musiques pour chœurs : R.F. : Chœurs de Radio-France ; B.R.T. : œuvres de Janequin, Brahms, Nees, Jong, Holst, Horowicz ; R.T.B.F. : œuvres de Mendelssohn, Lassus, Rousseau, Schütz, par l'Ensemble choral Nord-Picardie ; 11 h, Les festivals ; R.F. : Echos du Festival d'Aix-en-Provence 1982 ; R.T.B.F. : 12 h, Le Nord en chansons ; 13 h 15, Jeunes interprètes ; œuvres de Schumann, Massard, J. Brahms ; 14 h, Les orgues, œuvres de J.-S. Bach, Kerkhoven ; 15 h, Musiques traditionnelles ; 16 h, Compositeurs à découvrir.
18 h, Concert (en direct du Pavillon Saint-Sauveur, à Lille) : œuvres de Risset, Goeyvaerts, Ledoux, par l'Ensemble musique nouvelle de *Liège*, dir. G. Octors, M.M. de Gualdre, soprano.
19 h 15, Jeunes interprètes : œuvres de *Debussy* (R.F.) ; œuvres de Carulli, Villa-Lobos, J.-S. Bach (B.R.T.) ; œuvres de Saint-Saëns (R.T.B.F.).
20 h 30, Concert (en direct du Palais des sports, à Lille) : « Hamlet », de Lekeu ; « Symphonie espagnole », de Lalo ; « l'Oiseau de feu », de Stravinsky, par l'Orchester national de Lille et les chœurs de la région de Nord - Pas-de-Calais ; Chef des chœurs : J. Bacquet ; O. Kagan, violon. Dir. J.-C. Casadesus.
22 h 30, Les festivals.
23 h, Jazz-Club.

● « **Hamlet** », de Lekeu (F.M., 20 h 30). — Belge de naissance mais français par la musique puisqu'il fut l'élève de Franck et de d'Indy, Guillaume Lekeu était dans les années 1890 un des principaux outsiders de l'école franckiste. Sur lui se concentraient tous les espoirs que n'ont déçus ni un quatuor d'un joli lyrisme, ni quelques pièces symphoniques d'une belle *densité d'idées. Profondément doué pour* la *mélodie*, à l'inverse de Vincent d'Indy, esprit poétique de surcroît (poète lui-même, il fut le seul musicien à partager l'intimité de Mallarmé), Lekeu a encore signé un chef-d'œuvre avec une « Sonate pour violon » que l'on compare parfois à celle de Franck. Il espérait en achever d'autres, mais le typhus l'emporta à vingt-quatre ans. Aussi *faut-il se contenter d'écouter* « *Hamlet* », *étude symphonique bien réelle, bien que paradoxalement* ignorée. — T. Fr.

Dimanche 24 octobre

Un film

LILIOM
Film français de Fritz Lang (1934), avec C. Boyer, M. Ozeray, Florelle, Alcover, R. Toutain, R. Arnoux, V. Romance, A. Artaud.
FR 3, 22 h 30.
★ *Le seul film tourné en France — dans des conditions difficiles — par Fritz Lang, après sa fuite de l'Allemagne nazie et avant son départ pour les Etats-Unis. Une féerie désuète et naïve, tirée d'une pièce hongroise de Ferenc Molnar. Mélange bizarre de populisme à la française (le champ de foire, le manège avec Florelle) et d'atmosphère d'Europe centrale avec Charles Boyer en mauvais garçon traduit devant la justice divine, et Madeleine Ozeray en fille séduite. Une œuvre à part, chez Lang, et très discutée.*
J. S.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe célébrée à Beaulieu-sur-Layon (Maine-et-Loire). Prédicateur : Père Pierre Talec.
12 h Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 25 Série : Starsky et Hutch.
14 h 15 Jeu : Dira, dira pas.
15 h Sports dimanche.
Tiercé ; Golf : Trophée à Saint-Nom-la-Bretèche : Gymnastique : Coupe du monde à Zagreb.
17 h Pour vous.
18 h Série : Arnold et Willy.
18 h 30 Jeu : Qui êtes-vous ?
18 h 55 Les animaux du monde.
Fou comme un lièvre.
19 h 25 Jeu : J'ai un secret.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Mozart.
Scénario et adaptation B. Rubinstein et M. Bluwal, dialogues F. Marceau et M. Bluwal, réal. M. Bluwal, avec K. Zuber, F. Dichamp, M. Bouquet...
(Lire notre article page 21.)
22 h 05 Documentaire : Good morning world.
A l'occasion de la journée des Nations unies pour le désarmement et la paix dans le monde différents pays participent à cette émission de la télévision suédoise. La Suède avec L. Ullman, la Yougoslavie avec des champions des Jeux olympiques, l'Italie avec la chorale d'Assise, la Norvège et se vieilles traditions, la France avec J.-C Brialy, la Suisse et une intervention de M. Keller, la Grèce avec I. Papas, l'Irlande et l'Espagne.
23 h 05 Pleins feux.
Magazine culturel de J. Artur et C. Carbisu.
Extraits de la Vie est un songe, *de Calderon, mise en scène de Jorge Lavelli ; interview de Ludmila Mikael, Jacques Toja, Jean-Pierre Vincent et Jorge Lavelli.*
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 40 Cours d'anglais.
10 h Gym tonic.
(et à 10 h 45.)
10 h 30 Magazine du cheval.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 35, *Série : L'homme qui tombe à pic* ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 05 Série : Les fils de la liberté.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Bourvil, un éclat de rire.
Réal. Roger Pradines.
Avec Annie Cordy, Georges Guétary, Pierrette Bruno, Gérard Oury, etc.
21 h 35 Document : Loin de Séoul.
Réal. J. Antoine.
Un peintre chamaniste ; un « kout » au cours d'une séance de sorcellerie ; le monastère de Tougdo-sa haut lieu du bouddhisme ; le village de Tchoug-Hak Dong et ses habitants qui vivent selon les préceptes de Confucius.
22 h 35 Musique : Petrouchka, de Stravinsky.
Par l'Orchestre national de France, dir L. Maazel, (en liaison avec France-Musique).
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Images de...
10 h 30 Mosaïque.
Portrait de la communauté africaine.
12 h Le choix.
Emission proposée par l'association Contre-Chant *et* le ministère des droits de la femme.
12 h 15 D'un soleil à l'autre.
13 h Les jeux du dimanche.
14 h Feuilleton : Rocambole.
15 h Ouvert le dimanche.
Voix publique avec *Giorgio* Strehler, metteur en scène ; 16 h, Musique : le patrimoine instrumental français ; 17 h, Littérature : petits éditeurs, grands auteurs ?
18 h Magazine de la photo : Flash 3.
De Jean Bardin, Pierre Dhostel *et Jérôme Equer.*
Revue de presse ; Les cinquante ans de Vogue ; Portrait : Michel Folloroce ; Flash pratique : Les zooms version 1983.
18 h 45 L'Echo des bananes.
Emission de V Lamy.
Avec les groupes The Cure, les Tueurs de la lune de miel, Otages et Toure Kounda, un groupe africain du Sénégal.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Bizarre, bizarre.
De Roald Dahl.
De la musique pour chats.
20 h 35 A la recherche du temps présent : Nous sommes tous fils des étoiles.
Emission de F. Sabbagh et R. Clarke, réal. M. Ginsay, avec H. Reeves, astrophysicien.
L'histoire de la création du monde, du végétal, du minéral, de l'inerte comme du vivant par l'astrophysicien Hubert Reeves, directeur de recherches au C.N.R.S. Une merveilleuse manière de raconter l'univers
21 h 25 A l'occasion de la présence de John Huston à l'Institut Louis-Lumière de Lyon : *Hollywood U.S.A.*
Emission de C Laporte-Coolen, réal. M. Minaud.
Une interview d'une demi-heure du cinéaste américain à Porto-Vallarta sur la côte mexicaine. Des extraits d'« African Queen », d'« Annie », de « la Bible ».
21 h 50 Aspects du court métrage français.
Métroparoles, écrit et réalisé par Elisabeth Huppert.
Une litanie à la mère absente, un poème d'amour, un cri chuchoté sur fond de métro.
22 h Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : Liliom.
De Fritz Lang.
0 h 25 Prélude à la nuit.
Concert Jacques Offenbach : *la Fille du tambour-major* (ouverture), par l'orchestre Bordeaux-Aquitaine, sous la direction de R. Benzi.

FRANCE-CULTURE

7 h 9 La fenêtre ouverte.
7 h 15 Horizon, magazine religieux.
7 h 40 Chasseurs de son : chasse et nature.
8 h Orthodoxie.
8 h 30 Protestantisme.
9 h 10 Ecoute Israël.
9 h 40 Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste.
10 h Messe à Vauhallan (Essonne).
11 h Regards sur la musique.
12 h 5 Allegro.
12 h 45 *Musique de chambre* : œuvres de Beethoven et Berg.
14 h Sons : Marseille.
14 h 5 Théâtre ouvert : « Ecritures de femmes », enregistré au Jardin d'hiver ; « Au bord » et « Quand Speedoux s'endort », de L. Doutreligne.
16 h 5 Heures musicales du Périgord : cabaret périgourdin.
17 h 30 *Rencontre avec... Jean Mons.*
18 h 30 Ma non troppo.
19 h 10 Le cinéma des cinéastes.
20 h Albatros : Nani Balestrini.
20 h 40 *Atelier de création radiophonique* : « Traudeutung - Trois faces », d'Edoardo Sanguinetti.
23 h Bandes passantes.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade : Musique viennoise et musique légère ; œuvres de Roger, Moscheles, Seiter, Bochsa, Robert, Beethoven, Tchaïkovski, Chaplin, Mendelssohn, Meyer-Helmund, Rossini, Waldteufel, Kreisler, Donizetti, Lanner.
8 h 2, Cantate : Intégrale des cantates de J.-S. Bach.
9 h 10, Les matinées de l'orchestre : Leopold Stokowsky ; œuvres de Stravinsky, Respighi.
11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées, à Paris) : œuvres de Mahler, Schubert.
12 h 5, Magazine international : Les Pays-Bas.
14 h 4, D'une oreille l'autre : œuvres de Zelenka, Haydn, J. Brahms, Bartok, Liszt, Beethoven, Mahler.
17 h, Comment l'entendez-vous ? par Q. *Lutoslawski* ; œuvres de Chopin, Szymanowski.
19 h, Jazz vivant.
20 h, Les chants de la terre : Magazine des musiques traditionnelles.
20 h 30, Concert (donné le 21 février 1978 au Royal Festival Hall *de Londres*) : « La procession des nobles », extrait de « Mlada », de Rimski-Korsakov ; « Concerto n° 5 pour piano et orchestre », de Beethoven ; « Shéhérazade », de Rimski-Korsakov, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Y. Svetlanov ; sol. J. Lill, piano.
22 h 35, La nuit sur France-Musique : en simultané avec *Antenne 2* ; « Petrouchka », de Stravinsky (extrait d'un concert donné au Théâtre des Champs-Elysées, le 23 janvier 1982), par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel ; 23 h 15, Entre guillemets ; 0 h 5, Round about midnight.

Lundi 25 octobre

Deux films

L'HOMME ORCHESTRE
Film français de Serge Korber (1970), avec L. de Funès, O. de Funès, N. Adam, P. Adams, F. Fabrizzi.
TF 1, 21 h 35.
★ *Une sorte de comédie musicale cherchant à faire apparaître Louis de Funès sous un aspect comique nouveau. Une troupe de ballerines, deux bébés tombés du ciel et des numéros chorégraphiques. Il faut avoir vu et entendu Louis de Funès réciter* le Loup et l'Agneau.

LES VIEUX DE LA VIEILLE
Film français de Gilles Grangier (1960), avec J. Gabin, P. Fresnay, Noël-Noël, M. Goya, Y. Etievant.
FR 3, 20 h 35.
Trois grands acteurs français jouent les vieillards terribles et portés sur la bouteille, dans un village vendéen et un hospice tenu par des religieuses. Consternante anthologie du gâtisme précoce. — J. S.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Météorologie.
12 h 10 Juge Box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Portes ouvertes.
13 h 50 Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui.
17 h 20 Croque-vacances
Variétés, dessins animés, bricolage.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 05 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Santé : L'acupuncture et la vertébrothérapie.
Emission d'I. Barrère et E. Lalou.
Le principe de l'acupuncture et son application thérapeutique Avec les docteurs Leprestre, Ysov Vennay Seen, Maigne, le point sur cette méthode qui commence seulement à avoir droit de cité dans la médecine classique contemporaine.
21 h 35 Cinéma : L'homme orchestre.
De Serge Korber.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h Journal.
12 h 35 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Cette semaine sur A 2.
13 h 45 Série : La vie des autres.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
15 h 55 Reprise : Loin de Séoul.
(Diffusée le 24 octobre à 21 h 35.)
16 h 45 Reprise : Petrouchka.
(Diffusée le 24 octobre à 22 h 35.)
17 h 15 La télévision des spectateurs.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Emmenez-moi au théâtre : Apprends-moi Céline.
De M. Pacome, réal. A. Boudet. Avec M. Pacome, D. Auteuil, F. Berné.
Un émule d'Arsène Lupin est pris la main dans le sac par deux jeunes filles, sourds d'hôtel, qui vivent seules dans une maison à la campagne Ce cambrioleur est un fabricant de tableaux...
22 h 20 Document : Des villes (Vienne).
Réal. N. Lilienstein
Le portrait d'une ville paisible sans conflit apparent ou se pratique la collaboration de classe.
23 h 10 Journal

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 *Pour les jeunes.*
18 h 55 *Tribune libre.*
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace
20 h Les Jeux.
20 h 35 Cinéma : Les vieux de la vieille (le rire du lundi).
De Gilles Grangier.
22 h Journal.
22 h 30 Magazine : Thalassa.
23 h Musiclub.
Passion pour Verdi.

FRANCE-CULTURE

7 h 2 Matinales : l'avenir du Liban ; *le monde* au *futur* ; la *violence* extra-familiale.
8 h Les chemins de la connaissance : *le jeu des portraits* ; à 8 h 32, Loup y es-tu ? à 8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7 Les lundis de l'histoire : Israël au vingtième siècle : A propos du livre d'E. Barnavi.
10 h 45 Le texte et la marge : « le Montage », de V. Volkoff. (2e partie).
11 h 2 Evénement musique : la rentrée discographique.
12 h 5 Nous tous, chacun.
12 h 45 Panorama, avec Luc Bouquiaux.
13 h 30 Atelier de recherche vocale et instrumentale : « Symphonie du Lubéron », Knud Viktor.
14 h Sons : Marseille.
14 h 5 Un livre, des voix : « le Cheval chauve », *de P. Joffroy.*
14 h 45 Les après-midi de France-Culture : le monde au singulier ; 15 h 30, Points de repère ; 16 h 30, *Le rendez-vous* ; 17 h, Roue libre : Albert Londres.
17 h 32 Bach, ou la référence en question (*en marge du congrès* de musicologie de Strasbourg).
18 h 30 Feuilleton : Cerisette.
19 h 25 Jazz à *l'ancienne.*
19 h 30 Présence des arts : Europalis - Grèce ; exposition Francis Braun (Bruxelles), Claude Manesse (Ostende).
20 h La double mort de Frédéric Belot (2e partie), de C. Aveline et M. Manoll. Avec J. Rochefort, J.N. Sissia, D. Ivernel, J.-F. Rémi...
21 h L'autre scène ou les vivants et les dieux : Jacob Boehme, l'engendrement des mondes, par C. Mettra.
22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique légère de Radio-*France* : *œuvres de* Durand, Bonneau, Legrand.
6 h 30, Musiques du matin : œuvres de Marcello, Field, Fauré, Rosetti, *Offenbach.*
8 h 7, Quotidien musique.
9 h 5, Le matin des musiciens : Violences et passion ; œuvres de Haydn, K.P. Bach, Mozart, Graun.
12 h, Chasseurs de son stéréo.
12 h 35, Jazz.
13 h, Jeunes solistes : œuvres de Schubert, Chopin, Ravel, par N. Nakai, piano.
14 h 4, Emissions d'auteur : Le romantisme dans la musique tchèque pour piano ; œuvres de Dusik, Beethoven, Tomasek, Vorisek, Hummel, Reicha ; 15 h 30, Il y 200 ans naissait Paganini.
17 h 2, *Repères contemporains* : Hommage à ...Varèse ; œuvres de Manzoni
17 h 30, Les intégrales : Des œuvres de L. Janacek, sans les opéras.
18 h 30, Concert : Jazz, Festival de Paris (*en direct du Théâtre de* Paris).
19 h 38, Boîte à musiques...
20 h, Les muses en dialogue.
20 h 30, Concert (donné le 5 mars 1982 en *l'église* Saint-Médard) : *Fêtes* Baroques. Oratorio : « Un peccator pentito », « Mi son fatto nemico », de Rossi ; « *Lagrime d'amants* », de Monteverdi ; « O Cecita », de Rossi, par l'ensemble *Les Arts florissants*, dir. W. Christie.
21 h 50, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; 23 h 5, Aspects de la musique française ; œuvres de Levinas, Magnard, Ohana ; 0 h 5, Musiques du Nord ; *œuvres de Larsson*, Roman, Olsson.

● **Musique romantique tchèque** (F.M., 14 h 04). — Colonie autrichienne vouée à l'arrogance de l'Empire austro-hongrois, Prague n'était au dix-huitième siècle qu'un faubourg *musical* de Vienne. *Pourtant, à l'orée du dix-neuvième siècle, la musique a été comme le signe précurseur de la future indépendance* tchèque. Tomasek, encouragé par Goethe et Berlioz, s'est révélé, avec des œuvres presque shubertiennes, le principal détonateur de cette révolution, qu'on imagine trop souvent commencer avec Smetana. Il faudrait citer, bien sûr, encore quelques disciples : Vorisek, Dreyschoff et Sechter qui a influencé Wagner. Savamment comme *toujours, Antonio Ruiz Pipo ne manquera pas de le faire, traçant un panorama* de cette musique si sincère dans son nationalisme qu'elle est parvenue à supplanter le « folklore » superficiel de Dvorak, musicien pourtant officiel du pays.
T. Fr.

Télévisions francophones

VENDREDI 22 OCTOBRE

● R.T.L., *les Fêtes galantes*, film de R. Clair.
● T.M.C., 20 h 30, *l'Ogre de Barbarie*, film de P. Matteuzzi. 22 h 10, Chrono-Magazine *de* l'automobile.
● 20 h 15, Théâtre : *J'y suis, j'y reste*. Pièce de R. Vincy et J. Valmy.
22 h 35, Spectacle Magazine.
● T.S.R. 20 h 35, Feuilleton Dallas. 21 h 20, *Jardins divers.*

SAMEDI 23 OCTOBRE

● 21 h, *le Couple idéal*, téléfilm de T. Flicker. 22 h 55, Ciné-Club : *la Malle de Singapour*, film de T. Garnett.
● T.M.C., 20 h 35, *Opération Scotland-Yard*, film de B. Dearden. 21 h 55, Chansons de toujours.
● R.T.B., 21 h 55, Téléfilm : *Nul n'est parfait*, de C. Chabrol.
● T.S.R., 20 h 10, Feuilleton : Shogun.

DIMANCHE 24 OCTOBRE

● R.T.L., 21 h, *l'Arbre aux sabots*, film d'E. Olmi.
● T.M.C., 20 h 35, *Nobody runs forever*, film de R. Thomas. 22 h 25, Série : Whoops Apocalypse.
● R.T.B., 20 h 45, Téléfilm : *Jules* et Juju, de Y. Ellena.
● T.S.R., 20 h 50, Parfaire ses gammes : émission musicale.

LUNDI 25 OCTOBRE

● R.T.L., 21 h, *Scruggie* (3e partie) film d'A. Levi.
● T.M.C. 20 h 35, *la Meute*, film de Y. Butler.
● R.T.B., 19 h 55, *Oppenheimer, la naissance de la bombe atomique*, film de J. Else.
● TELE 2, *19* h 55, *Série historique* : de mémoire de Belges.
● T.S.R., 20 h 10, *la Mort en direct*, film de B. Tavernier.

MARDI 26 OCTOBRE

● R.T.L., 21 h, *le Distrait*, film de P. Richard.
● T.M.C., 20 h 35, *Cet emmerdeur de Charlie*, film de S. Hayers.
● R.T.B., 20 h, Feuilleton : Shogun.
● TELE 2, 19 h 55, Point de mire : 50 ans d'actualité en Belgique.
● T.S.R., 20 h 05, Roland Magdane ; 21 h 05, Noir sur blanc, émission littéraire ; 22 h 50, les Visiteurs du soir : G. Simenon.

MERCREDI 27 OCTOBRE

● R.T.L., 21 h, *Au bout du bout du banc*, film de P. Kassovitz.
● T.M.C., 20 h 35, *l'Ennemie dans l'ombre*, film de O. Gerard.
● R.T.B., 20 h 55, Variétés : chansons à la carte.
● TELE 2, 14 h 55, Sports 2.
● T.S.R., 20 h 05, Cœur en fête. 21 h 10, Télescope, magazine scientifique.

JEUDI 28 OCTOBRE

● R.T.L., 21 h, *l'Homme au bras d'or*, film d'O. Preminger.
● T.M.C. 20 h 35, *Du soleil plein les yeux*, film de M. Boisrond.
● R.T.B., 20 h 20, *la Revanche d'un homme nommé cheval*, film de I. Kershner.
● TELE 2, 19 h 55, Série : Dialogue avec le sacré : arts traditionnels de Côte d'Ivoire.
● T.S.R., 21 h 10, Série : Divorce ; 21 h 55, *Avant que ne vienne l'hiver*, film de J. Lee Thompson.

Mardi 26 octobre

Deux films

MON AMIE FLIKA

Film américain d'Harold Schuster (1943), avec R. McDowall, P. Foster, R. Johnson, J. Bell, J. Corey.
A 2, 20 h 40.

L'amitié d'un jeune garçon et d'une pouliche aussi attendrissante que la fidèle chienne Lassie. Cette conception hollywoodienne du film pour enfants a pris un sérieux coup de vieux.

L'EMPREINTE DES GÉANTS

Film français de Robert Enrico (1980), avec Z. Chauveau, S. Reggiani, M. Adorg, A. Ferreol, D. Laffin, R. Harnstorl, P. Chesnais.
FR 3, 21 h 30.

La vie sur le chantier d'une autoroute, en Bourgogne, en 1965. Camions-bennes, grues et bulldozers photogéniques, tradition populiste outrancière dans la peinture de mœurs (hommes à la virilité agressive, femmes qui s'ennuient ou qui cherchent l'aventure sexuelle), au détriment de la réalité ouvrière. A voir, à la rigueur, pour Zoé Chauveau et Mario Adorf, qui échappent aux stéréotypes. — J. S.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Météorologie.
12 h 10 Juge Box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 45 Les après-midi de TF 1 : Féminin présent.
A votre santé ; Feuilleton : l'Ile fantastique ; 15 h, Dossier : 17 h, Variétés.
17 h 20 Croque-vacances.
Dessins animés ; 17 h 35, Cirque et initiation à l'élevage.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 05 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
Le prix du crédit gratuit.
20 h 35 L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau.
Du sang chaud dans la mer.
L'équipe de la Calypso retrace l'histoire des mammifères marins, des premières vies uni-cellulaires il y a trois milliards d'années à la baleine ou au dauphin. L'histoire de la mer en belles images.
21 h 35 Documentaire : Jean-Michel Jarre, les concerts en Chine.
22 h 50 Balle de match.
Magazine mensuel du tennis, de H. Duthu et F. Janin.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 05 Journal.
12 h 30 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : La vie des autres.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h 05 Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
15 h 50 Reprise : Bourvil, un éclat de rire.
(Diffusée le 24 octobre à 20 h 35.)
16 h 45 Entre vous.
De L. Bériot.
Pères profonds, terres inhabitées, de Jean Vidal.
L'évolution de l'humanité à travers les fouilles archéologiques du Languedoc.
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
20 h 40 Cinéma : Mon amie Flicka.
De L. Hayward.
22 h 15 Mardi cinéma.
Avec J. Poiret et G. Jugnot.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les Jeux.
20 h 35 Parole donnée : Les écorchés du point du jour.
Emission de C. Otzenberger, réal. M. Fresnel.
(Lire notre article page 21.)
21 h 30 Cinéma : L'empreinte des géants.
De Robert Enrico.
23 h 45 Journal.
0 h 15 Prélude à la nuit.
Alain Kremski, pianiste, interprète *Mégalithes. Dans le temple Gaur'Inio.*

FRANCE-CULTURE

7 h 2 Matinales : l'avenir du Liban ; la violence extra-familiale.
8 h Les chemins de la connaissance : le jeu des portraits ; à 8 h 32, Loup y es-tu ; à 8 h 50, Destins et sortilèges.
9 h 7 La matinée des autres : les îles Salomon.
10 h 45 Etranger mon ami : H. Bianciotti. « l'Amour n'est pas aimé ».
11 h 2 En marge du congrès international de musicologie de Strasbourg (et à 17 h 32).
12 h 5 Nous tous, chacun.
12 h 45 Panorama, avec J.J. Brochier.
13 h 30 Libre parcours variétés.
14 h Sons : Marseille.
14 h 5 Un livre, des voix : « La grande roue » de Lorris Murail.
14 h 45 Les après-midi de France-Culture le monde au singulier ; 15 h 30, Points cardinaux ; 16 h 30, Micromag ; 17 h, Roue libre.
18 h 30 Feuilleton : Cerisette.
19 h 25 Jazz à l'ancienne.
19 h 30 Sciences : douze clés pour la physique.
20 h Dialogues franco-allemands : Goethe et la littérature du vingtième siècle, avec H. Mayer et P. Grappin.
21 h Musiques de notre temps : ébauches pour un alphabet : Xenakis, Herma Isang Yun, Loyang Zimmermann.
22 h Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Haendel, Tartini, Franck, Telemann, Albeniz, R. Strauss.
8 h 7, Quotidien-Musiques.
9 h 5, Le matin des musiciens : œuvres de K.P.E. Bach, Haydn, Mozart.
12 h, La musique populaire d'aujourd'hui.
12 h 35, Jazz.
13 h, Opérette : « les Cloches de Corneville », de Planquette.
14 h 4, Boîte à musique.
15 h, Emissions d'auteur : Un disque pour la semaine ; œuvres de S.H. Harty.
15 h 30, Il y a 200 ans naissait Paganini : œuvres de Paganini, Liszt, Schumann.
17 h 2, Repères contemporains : Hommage à... Kandinsky : œuvres de Kremsky.
17 h 30, Les intégrales : des œuvres de L. Janacek — sans les opéras.
18 h 30, Concert : Jazz ; Festival de Paris.
19 h 38, Jazz.
20 h, Premières loges : œuvres de Wagner.
20 h 30, Concert : 70e anniversaire de Markevitch ; (donné Salle Pleyel le 8 octobre 1982) « Symphonie n° 6 », de Beethoven ; « Laurent le Magnifique », de Markevitch ; « Prélude à l'après-midi d'un faune », de Debussy ; « Bacchus et Ariane », de Roussel, par l'Orchestre national de France, dir. : I. Markevitch, sol. : L. Strow, soprano ; P. Gallois, flûte.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musique de nuit ; 23 h 35, Jazz-Club.

● **IGOR MARKEVITCH** (F.M., 20 h 30). — Chef réputé, compositeur émérite (encore que méconnu), musicologue aussi, puisqu'il vient de réviser l'œuvre symphonique de Beethoven jusque-là embarrassée de rajouts et d'incertitudes, Igor Markevitch est un musicien complet, en même temps qu'un précieux témoin de tous les grands évènements musicaux du siècle. Le concert donné récemment à la salle Pleyel, et que retransmet aujourd'hui France-Musique, fêtait ses soixante-dix ans, tout en lui donnant aussi l'occasion de déployer la gamme de ses talents. A son interprétation « revue et corrigée » de la « Pastorale », de Beethoven, à celle vibrante et poétique du « Prélude à l'après-midi d'un Faune », succède l'exécution d'une de ses compositions les plus réussies : « Laurent le magnifique », vaste et somptueux poème incantatoire. — T. Fr.

Mercredi 27 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Météorologie.
12 h 10 Juge Box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Un métier pour demain : des métiers de l'optique de précision.
13 h 50 Mer-cre-dis-moi-tout.
Variétés ; Dessins animés ; Ateliers ; Dossier spécial Salon de l'enfance.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 05 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
19 h 53 Tirage de la loterie nationale.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Les mercredis de l'information.
Emission de M. Thoulouze.
Gitans : le clou volé.
Un reportage de Ludi Boeken et Gérard Bernard sur la condition de gitan. Un peuple venu des Indes, continuellement persécuté au cours de son histoire, une ethnie en marge et suspecte.
21 h 35 Musique en délire : Concert à la mémoire de G. Hoffnung.
Dans le cadre du Festival estival *(Lire notre sélection.)*
22 h 40 Documentaire : le Monde tribal.
Réal. David Collinson.
Derrière le masque.
Symboles, couleurs vives, emblèmes, tout un langage sans parole qui est celui du masque africain utilisé par le sage lors des danses rituelles ou des cérémonies religieuses.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 05 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Stade 2 midi.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h Les carnets de l'aventure.
Kayak Alaska.
14 h 30 Dessins animés.
Wattoo-Wattoo ; Goldorak.
15 h 05 Récré A 2.
Les légendes indiennes.
17 h 10 Platine 45.
De P. Leguen et C. Puech.
Avec Cheena Easton, Johnny Hallyday, Constantin et le groupe Dire Straits.
17 h 45 Terre des bêtes.
D'A. Bougrain-Dubourg. L'actualité animale.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Venise en hiver.
(2e partie), réal. J. Doniol-Valcroze.
Une jeune fille, un cadre supérieur exécrable et un photographe aventurier se cherchent, dans une Venise sous les brumes, le tout sur un fond de terrorisme à l'italienne. D'une lenteur à désespérer de la cité des doges.
22 h 10 Magazine : Remue méninges.
De Gilbert Lauzin et Claude Otzenberger.
Tu me feras cent lignes ; La vie est chouette ; photomatons, télécommunications, etc., une série de séquences brèves, cocasses, qui forment un magazine intéressant bien qu'inégal.
23 h Journal.

Musique en délire

HOFFNUNG
TF 1, 21 h 35.

Gérard Hoffnung (1925-1959) est un curieux personnage, un musicien humoriste qui s'est attaché avec talent à mettre en boîte la musique dite « grande », en créant des symphonies pour aspirateurs ou cireuses et autres ustensiles sonnants. Cet été, pour la première fois en France, un festival Hoffnung a eu lieu dans l'amphithéâtre de la faculté d'Assas, avec le concours de l'Orchestre philharmonique de Lille, sous la direction du chef hongrois Michael Halasz. Sérieux, s'abstenir ! On écoutera une grande ouverture pour trois aspirateurs, une cireuse et un grand orchestre de Malcolm Arnold, un concerto pour chef et orchestre de Francis Chagrin, et une ouverture de *Léonore*, de Beethoven. Le tout dans le style Hoffnung, c'est-à-dire une mise en scène théâtrale de l'espace théâtral musical proche de la commedia dell'arte.

Une machine infernale

PARASITES.
FR3, 20 h 35

On peut recommander en toute confiance ce téléfilm produit par la BBC et réalisé par Roland Joffe (prix Italia 1978). C'est dans le style de Ken Loach — description intimiste et analyse politique toute en finesse — l'histoire de Pauline et de sa fille Paula, une enfant mongolienne. *Les Parasites (the Spongers)* raconte la mise en mouvement d'une machine infernale et absurde, l'administration, qui mène Paula à la régression totale et sa mère à l'impasse.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les Jeux.
20 h 35 Téléfilm : Les parasites.
De la B.B.C., prix Italia 1978, réal. R. Joffe.
(Lire notre sélection.)
21 h 20 Journal.
22 h 55 Prélude à la nuit.
Récital d'Arturo Benedetti à Lugano : Quatre ballades opus 10 de Brahms.

FRANCE-CULTURE

7 h 2 Matinales : l'avenir du Liban ; la violence extra-familiale.
8 h Les chemins de la connaissance : le jeu des portraits ; à 8 h 32, Loup y es-tu ? à 8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7 Matinée des sciences et des techniques.
10 h 45 Le livre, ouverture sur la vie : « Le temps des hominoïdes », avec Denis Prache.
11 h 2 En marge du congrès international de musicologie de Strasbourg (et à 17 h 32).
12 h 5 Nous tous chacun.
12 h 45 Panorama.
13 h 30 Les tournois du royaume de la musique.
14 h Sons : Marseille.
14 h 5, Un livre, des voix : « L'amour n'est pas aimé », de Hector Bianciotti.
14 h 47 L'école des parents et des éducateurs : des musées pour quoi faire ?
15 h 2 Les après-midi de France-Culture : le monde au singulier ; à 17 h. Roue libre.
18 h 30 Feuilleton : Cerisette.
19 h 25 Jazz à l'ancienne.
19 h 30 La science en marche : 2 + 2 = 5.
20 h La musique et les hommes : Fred Goldbeck ou la rage d'entendre : trente-cinq ans de vigilance musicale, de la revue « Contrepoints » (1946) aux derniers entretiens (1981). Y. Lefébure interprète Bach.
22 h Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : œuvres de Lanjean, Padilla, Cortopassi, Delange, Heath et Glickman, Lincke, Walrata, Rose et Jolson.
6 h 30, Musiques du matin : œuvres de Debussy, Mercadante, Arriaga, Franaix, Respighi.
8 h 7, Quotidien Musique.
9 h 5, Le matin des musiciens : œuvres de Mozart, Schubert, K.P.E. Bach, Haydn, Schumann.
12 h, L'amateur de musique.
12 h 35, Jazz.
13 h. Jeunes solistes : (en direct du Studio 119 de la Maison de Radio-France), œuvres de Vinci, Haendel, J.-S. Bach, Mozart.
14 h 4, Microcosmos : 14 h 4, Un quart d'heure avec la maîtrise de Radio-France ; œuvres de Louvier ; 14 h 35, Discotine, œuvres de Harsanyi ; 15 h 5, La musique et son public ; œuvres de Milano, Goudimel ; 15 h 40, Le fait divers ; 16 h 10, Le jeu ; 16 h 30, Haute infidélité ; œuvres de Lejeune ; Filigrane.
17 h 2, Repères contemporains : Hommage à... Schönberg et Stockhausen ; œuvres de Donatoni.
17 h 35, Les intégrales : des œuvres de L. Janacek, sans les opéras.
18 h 30, Concert : IIIe Festival de Jazz de Paris (en direct du Théâtre musical de Paris).
19 h 38, Boîte à musique.
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert : Perspectives du vingtième siècle (donné le 7 novembre 1981 au Grand Auditorium et à l'Auditorium 105), « Sonate pour deux pianos et percussions », de Bartok ; « Mantra pour deux pianos », de Stockhausen, par J.-C. Pennetier, J. Koerner, pianos ; G. Cipriani, V. Geminiani, percussions ; « Ouverture pour une fête étrange », de Levinas ; « Océanes », de Barreau ; « Symphonie n° 2 pour cinq orchestres de chambre », par le Nouvel Orchestre philharmonique ; dir. : G. Amy, R. Soudan, A. Bancquart ; et la participation de INA G.R.M.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Le Club des archives ; 23 h, œuvres de Beethoven, Schubert, J. Brahms ; par C. Solomon, piano.

Jeudi 28 octobre

Trois films

LES CONQUÉRANTS

Film américain de Michael Curtiz (1939), avec E. Flynn, O. de Havilland, A. Sheridan, B. Cabot, A. Hale.
TF 1, 14 h.

★ *Aventures à Dodge-City (Kansas) vers 1872. Le romanesque nostalgique du western hollywoodien, façon Warner Bros, et du vieux technicolor. Errol Flynn, en redresseur de torts et la douce Olivia de Havilland. Course entre un train et une diligence, bagarre dans un saloon. Le Far-West et sa légende pour ceux qui regrettent les neiges d'antan.*

LES GORILLES

Film français de Jean Girault (1964), avec D. Cowl, F. Blanche, P. Préboist, P. Viterbo, J. Le Poulain, J. Hahn, J. Fabbri, M. Galabru, B. Altariba.
A 2, 15 h.

★ *Darry Cowl et Francis Blanche courent après une valise, égarée ou volée à Orly. Cela donne une suite de sketches dans lesquels ils rencontrent des acteurs formés au théâtre ou au cabaret. La mise en scène de Jean Girault suit le mouvement sans faire d'étincelles.*

LE DIEU NOIR ET LE DIABLE BLOND

Film brésilien de Glauber Rocha (1964), avec G. del Rey, L. Magalhaes, O. Bastos, L. Silva, M. do Valle.
FR 3, 20 h 35.

★★ *Dans l'éclatante naissance du « cinema novo » brésilien, le film qui apporta à Glauber Rocha (mort l'an dernier) la renommée internationale. Sur un fond de légendes et de mythes, l'injustice sociale, la misère des paysans du Sertao (région désertique du Nord-Est), la violence et la révolte. Un faux prophète noir, un mercenaire et un cangaceiro mènent la tragédie d'un peuple en proie à des chimères et sombrant dans le sang et l'horreur. La mise en scène convulsive, frénétique, transforme la réalité historique en épopée, invite à l'éveil politique. Le choc que produisit cette œuvre est toujours aussi fort.* — J. S.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Météorologie.
12 h 10 Juge Box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé : prestations familiales ; votre enfant est-il à charge ?
14 h Cinéma : les Conquérants, de Michael Curtiz.
16 h 20 Croque-vacances.
Dessins animés ; Variétés ; Feuilleton.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 05 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Mozart.
Deuxième partie : Réal. M. Bluwal avec C. Bantzer, F. Dichamp, J.-C. Brialy.
(Lire notre article page 21.)
22 h 05 Histoire de la vie : D'une vie à l'autre.
Emission de P. Desgraupes, avec E. Lalou et I. Barrère et la participation du ministère de la culture.
De Lamarck à Darwin : l'histoire de l'évolution à travers les théories évolutionnistes : de la vieille télévision.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 05 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h Cinéma : les Gorilles.
De Jean Girault.
16 h 20 Magazine : Un temps pour tout.
Dossier : le sport.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les assemblées parlementaires.
L'Assemblée nationale.
20 h Journal.
20 h 35 L'Histoire en question : Le mur.
De A. Decaux.
Il y a vingt ans, on construisait le mur de Berlin pour éviter le courant d'immigration de l'Allemagne de l'Est à l'Allemagne de l'Ouest : toute l'histoire de cette ligne par un talentueux historien du petit écran.
21 h 55 Magazine : Les enfants du rock.
D'Antoine de Caunes.
Avec Kid Creole, Miami Steve Zandt, Little Steven ; Magazine l'impeccable ; spécial chat, etc.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Le C.D.S.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les Jeux.
20 h 35 Cinéma : le Dieu noir et le Diable blond.
De Glauber Rocha.
22 h 25 Débat.
avec C. Detrez, M. Niedergang, C. Pisa, A. Stewart.
23 h 05 Journal.
23 h 40 Prélude à la nuit.
Récital Arturo Benedetti à Lugano *Sonate posthume*, opus 164 D 537 en la mineur, de Schubert.

FRANCE-CULTURE

7 h 2 Matinales : l'avenir du Liban ; la violence extra-familiale.
8 h Les chemins de la connaissance : le jeu des portraits ; à 8 h 32, Loup y es-tu ? à 8 h 50, Destins et sortilèges.
9 h 7 Matinée de la littérature.
10 h 45 Questions en zig-zag, avec R. Barjavel « la Tempête ».
11 h 2 En marge du congrès international de musicologie de Strasbourg (et à 17 h 32).
12 h 5 Nous tous chacun.
12 h 45 Panorama, avec J.-J. Brochier.
13 h 30 Renaissance des orgues de France à Villefranche-sur-Mer.
14 h Sons : Marseille.
14 h 5 Un livre, des voix : « Irénée », de Henri Bosco.
14 h 45 Les après-midi de France-Culture : Départementale ; à 17 h, Roue libre.
18 h 30 Feuilleton : Cerisette
19 h 25 Jazz à l'ancienne.
19 h 30 Les progrès de la biologie et de la médecine : l'architecture hospitalière.
20 h La première enquête de Maigret, de G. Simenon. Avec M. Biraud, D. Gélin, M. Mercadier, J. Rochefort...
22 h Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de J.-S. Bach, Boccherini, Chabrier, Rebel, Prokofiev, Weber.
8 h 7, Quotidien-Musique.
9 h 5, L'oreille en colimaçon.
9 h 20, Le matin des musiciens : œuvres de K.P.E. Bach, Voglier, Mozart, Haydn.
12 h, Le royaume de la musique : œuvres de Constant.
12 h 35, Jazz.
13 h, Musique légère : œuvres de Lancen, Gabaye, Jerry, Suppé, Strauss, Tchaïkovski.
14 h 4, Emissions d'auteur : le romantisme dans la musique tchèque pour piano ; œuvres de Smetana, Dvorak.
15 h 30, Il y a 200 ans naissait Paganini : œuvres de Paganini.
17 h 2, Repères contemporains : Hommage à... Boulez et Stockhausen ; œuvres de Peck, Boulez.
17 h 30, Les intégrales : des œuvres de L. Janacek, sans les opéras.
18 h 30, Concert : (en direct du Théâtre musical de Paris), IIIe Festival de jazz de Paris.
19 h 38, Boîte à musique.
20 h, Musique lyrique.
20 h 30, Concert : (en direct du Grand Auditorium de Radio-France) « Concerto pour piano et orchestre », de Rachmaninov ; « Symphonie n° 5 », de Chostakovitch », par le Nouvel Orchestre philharmonique ; dir. : E. Mata ; sol. : B.L. Gelber, piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; 23 h, Studio de recherche radiophonique ; 0 h 5, Nocturnes ; œuvres de Johnson, Mozart, Wagner, Puccini.



LE VIIIe VIDCOM

Les grandes manœuvres de l'image électronique

Cannes. – *Le huitième marché international de la vidéocommunication (Vidcom) a fermé ses portes le 19 octobre, après cinq jours d'exposition, de colloques et de tractations commerciales. Le nouveau Palais de festivals de Cannes a accueilli treize mille visiteurs dont un bon tiers de revendeurs, attirés par l'explosion du marché de la vidéocassette pré-enregistrée (le Monde du 19 octobre). Plus de la moitié des six cent soixante sociétés exposantes proposaient des programmes et on dénombrait deux cent vingt-deux catalogues, de quarante à trois mille titres, sur le marché international de la distribution.*

De notre envoyé spécial

Deux ans après l'apparition des premiers magnétoscopes grand public, le film de long métrage représente 90 % des programmes proposés à la vente ou à la location sur vidéocassette. D'où l'âpreté de la bataille commerciale autour des catalogues cinématographiques. Les grands éditeurs se sont déjà adjugé les catalogues français, américains ou italiens les plus importants. On se disputait encore dans les coulisses de la *manifestation* les films de la Twentieth Century Fox et de C.I.C. *sans que l'issue soit certaine.* Il ne reste plus aux petits éditeurs qu'à se rabattre sur les *innombrables* longs métrages de *série B ou les films* d'horreur et de karaté. A moins de se lancer dans des politiques de collection plus ambitieuses, comme Armand Panigel à Régie Cassette vidéo (R.C.V.) qui se propose d'éditer l'œuvre complète de Carné et de Rossellini, ou la Guéville Vidéo qui entreprend la mise sur cassette des films de Jacques Tati.

Au-delà du long métrage, c'est l'aventure plus risquée sur un marché encore balbutiant. Certains éditeurs regardent du côté des variétés, de l'opéra ou de la peinture. D'autres achètent des documentaires sportifs, des séries culinaires ou de bricolage en misant sur le développement des programmes d'initiation *pratique. Le marché des programmes pour enfants* reste, en dehors de Walt Disney et des dessins *animés japonais, relativement inexploré. Le groupe de presse Télé Juniors* a profité du Vidcom pour y faire son entrée avec vingt séries d'animation américaine.

Mais la surprise de cette année, c'est le développement de l'édition de programmes télévisés. Après Antenne 2 (*le Monde* du 19 octobre), TF 1 a signé avec Hachette l'édition de « Au théâtre ce soir ». L'Institut national de la communication audiovisuelle a bien vendu ses archives.

Assainir le marché

Surpris par le développement très rapide du marché, un certain nombre de grands groupes privés français de communication ont profité du Vidcom pour reprendre l'initiative. C'est le cas de Publicis qui se lance dans l'exploitation de vidéoclubs avec Gaumont, et fait avec Hachette se première expérience d'édition en lançant *Vidéo vidéo*, un magazine sur cassette distribué gratuitement aux vidéoclubs et entièrement financé par la publicité. Les Éditions mondiales, filiales du groupe Revillon, ont pris le contrôle du magazine spécialisé *Vidéo News*, qui vient rejoindre *Télé-Poche* et *Tilt*, dans un groupe de presse audiovisuelle. Hachette, qui possédait déjà, grâce au groupe Filipacchi, les catalogues de Warner et United Artists, a repris Film Office qui distribue Walt Disney en vidéo. M. Yves Sabouret, directeur du groupe Hachette, a annoncé son intention de se lancer dans l'exploitation de vidéoclubs en développant la chaîne de magasins California Musique.

Cette offensive d'Hachette, Gaumont et Publicis, qui suit celle de Parafrance, vise, de toute évidence, *à assainir un marché jugé trop confus et à imposer d'autres mécanismes économiques par une intégration verticale entre édition, distribution et exploitation. On* retrouve un souci parallèle chez Sony-France, qui distribuera dès le mois de novembre des programmes pré-enregistrés pour faire face à la relative pénurie de casettes en format betamax dans les vidéoclubs. On prête à Philips l'intention d'en faire autant pour asseoir l'offensive du V. 2000.

L'image impérative

En attendant qu'un jour le vidéodisque règle les problèmes de standard et de coûts de l'édition. Les trois modèles développés par Philips (Laservision), R.C.A. (Selectavision) et J.V.C. (V.H.D.) étaient bien au rendez-vous du Vidcom. Mais R.C.A. a échoué dans sa commercialisation aux Etats-Unis et on attend avec inquiétude les résultats de Philips en Grande-Bretagne. Freiné par les difficultés industrielles de pressage des disques et la concurrence entre les trois standards, le vidéodisque, de l'avis général, ne devrait pas prendre le relais *avant cinq ou six ans.*

Ce sont pourtant des vidéodisques qui ont fait sensation au VIIIe Vidcom, mais il s'agit d'appareils professionnels produits par Sony à partir du standard Laservision et qui, relié à des micro-ordinateurs, permettent la consultation de banques d'images. Ainsi Didot-Bottin présentait une encyclopédie électronique des arts sur vidéodisques interrogeable par l'intermédiaire d'un terminal relié à son centre serveur Telix. Le concepteur de ce programme, M. Jean Dejoux, travaille depuis trois ans aux États-Unis sur des ensembles de ce type et croit au développement de l'« audiovisuel impératif » sur les futurs réseaux câblés français. Il monte en ce moment une imprimerie électronique de banque d'images sur vidéodisques en liaison avec les usines de Sony à Tokyo. La firme canadienne Cedi, franchit un pas de plus dans l'inter-activité audiovisuelle. En supprimant le clavier d'ordinateur. Un logiciel (programme) permet en effet de dialoguer avec la banque d'images en touchant simplement du doigt, l'écran du téléviseur.

La simplification de l'inter-activité est aussi l'une des préoccupations dominantes du groupe Havas dans ses recheerches sur la télématique. Freiné dans son exploitation commerciale de l'annuaire électronique par les résistances de la presse régionale, l'office d'annonces (O.D.A.) propose aujourd'hui, une stratégie du « convivial » : des systèmes télématiques plus adaptés aux besoins des entreprises ou des municipalités.

En attendant la multiplication des *réseaux câblés* et des *terminaux télématiques, l'inter-activité triomphait* au Vidcom *sous une forme plus modeste*, celle des jeux vidéos. Un marché qui atteint trois milliards de dollars en 1982 et qui pourrait doubler l'année prochaine. Outre les trois leaders, Atari (qui représente aujourd'hui 40 % du chiffre d'affaires de Warner), Philips et Mattel, on voit se développer là aussi toute une industrie du programme. Le groupe Carrère a acheté au Vidcom les programmes du catalogue Imagic, R.C.A. ceux d'Activision et Miro Meccano, un des leaders français du jouet, lance les jeux vidéos de Parker. Encore un marché qui risque d'être entièrement dominé par les sociétés américaines.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

VU

Arnaque en trois dimensions

Quelle arnaque, le coup du film en 3 D présenté mardi soir à grand fracas sur FR 3 ! C'est l'escroquerie du siècle. Quand je pense à l'image que nous devions donner, tous plantés là dans des centaines de milliers de foyers, à cinq pas – distance réglementaire – de nos postes, avec nos lunettes rouges et bleu sur le nez et sur les lèvres un sourire d'expectative confiante et bête, le fou-rire me prend.

Dire qu'on a dévalisé les kiosques où cinq millions de ces bouts de cartons bicolore importés des États-Unis et vendus 4 francs pièce sont partis en quelques jours, qu'on a fait des heures de queue devant un stand du B.H.V. qui en a distribué aussi et qu'au début de la semaine on se les arrachait encore pour plus de 20 francs au marché noir, sans compter tous ceux qu'on s'est donné la peine de bricoler soi-même, tout ça pour voir un film médiocre en noir et blanc sans l'ombre d'un effet quelconque, au prix d'un énorme mal de tête, avouez que c'est un peu raide.

A croire qu'Eddy Mitchell n'a pas pris la simple précaution de se faire projeter cette Étrange créature du lac noir à l'antenne pour voir ce qui resterait de l'impression de relief obtenue pendant les années 50 au cinéma. Rien. C'est d'autant plus curieux qu'arrivant bons derniers sur cette piste ouverte il y a déjà plusieurs mois par l'Allemagne fédérale, on aurait pu profiter, à l'exemple de nos voisins du marché commun, de son expérience et diffuser Miss Sadie Thomson avec Rita Hayworth dont les formes crevaient l'écran. Le crime était presque parfait de Hitchkock ou bien (celui qui rend de loin le mieux à la télé) The mad magician, qui vous découpe un bonhomme à la scie mécanique en vous obligeant littéralement à reculer de trouille votre fauteuil.

Alors que là, les pattes griffues du pauvre monstre donnaient l'impression de patiner derrière la vitre de l'écran. La seule chose à sortir du poste c'était les cris de l'héroïne, une couinante Bécassine. Il paraît qu'il faut garder ces lunettes si chèrement acquises. On nous promet mieux pour le 2 novembre sur cette même chaîne. Mon œil !

CLAUDE SARRAUTE.

Mercredi 20 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Sport : Football.
Saint-Étienne-Prague.
22 h 15 Magazine : l'Enjeu.
« De F. de Closets, E. de La Taille et A. Weiller.
Les raisons de la reconquête ; la concurrence en mer ; le difficile pari de l'investissement ; l'Angleterre : l'interminable purge.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Venise en hiver.
De J. Doniol-Valcroze (première partie).
Venise sous les brumes hivernales et les pieds dans l'eau. Cela suffit-il pour faire un bon téléfilm ? Le scénario reste banal et tire plus que trop en longueur.
22 h 10 Magazine : Moi... je.
De B. Bouthier.
Dans la manière « Breugnot », quatre courts reportages, dont une bonne enquête sur les romans à l'eau de rose ; une interview (indécente) d'un homme qui a des difficultés sexuelles : et d'autres petites choses inattendues dures ou amusantes.
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma 16 : la Dame de cœur.
D'après un scénario de D. Boulanger, adaptation J. Sagols, avec M. Maurin, P. Rocard, C. Lambert...
Marthe la cartomancienne est morte. Ce sera sa nièce Zoé qui prédira l'avenir à tout un petit monde en désarroi, malgré sa méconnaissance des pouvoirs des cartes et de la boule de cristal. Une bonne idée de Daniel Boulanger, qui souffre, hélas ! de répétitions et de longueur.
22 h 5 Journal.
22 h 35 Bleu outre-mer.
Reportage sur la Guyane ; Festival des Antilles à Angoulême.
23 h 30 Prélude à la nuit.
« Concerto pour piano nº 3 », de Bela Bartok, par l'orchestre radiophonique de Berlin, sous la direction de W. Boutcher.

FRANCE-CULTURE

20 h, La musique et les hommes : Raymond Roussel et la musique, œuvres : « Parade » (Satie), « Pierrot lunaire », « la Nuit transfigurée », « 2e Quatuor à cordes » (Schœnberg).
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct de l'église Saint-Étienne de Lille) : Musique sacrée de T.-L. de Victoria et de P. de Monte, par l'ensemble vocal et instrumental la Chapelle royale de Paris, dir. P. Herreweghe.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Le club des archives ; 23 h, Œuvres de Ysaye, Wienjawski, Grieg ; Hommage à W. Mengelberg.

En Grande-Bretagne

Un rapport officiel préconise une télévision câblée commerciale

De notre correspondant

Londres. – La quatrième chaîne de télévision n'a pas encore commencé ses émissions (*le Monde* du 29 septembre) que déjà se profile un concurrent beaucoup plus redoutable pour les trois programmes de télévision britannique : le câble. La B.B.C. et I.B.A. (Independant Broadcasting Authority), qui gèrent les chaînes publiques et commerciales, s'attendaient que les sociétés de télévision par câble soient soumises aux mêmes obligations, restrictions et contrôles qu'elles-mêmes. Il n'en sera sans doute rien, si, comme tout le laisse à penser, le gouvernement de Londres suit les recommandations de la commission Hunt publiées récemment.

Lord Hunt of Tanworth, ancien secrétaire général du gouvernement, et deux autres « sages » avaient été, au début de l'année, chargés par le ministère de l'intérieur, qui exerce la tutelle de la radio-télévision, de définir le cadre de la télévision par câble. La commission Hunt a opté pour le libéralisme ; ses critiques disent le laxisme. Le gouvernement devrait annoncer sa décision vers la fin de l'année. Les téléspectateurs des *grandes villes britanniques devraient ainsi pouvoir recevoir une trentaine de programmes, au moins,* vers 1985-1986.

Lord Hunt propose qu'une autorité spécialement créée à cet effet délivre les autorisations à des sociétés opératrices sur une base locale, pour dix ans dans un premier temps, pour huit ans ensuite. Ces sociétés n'auront que trois obligations à respecter : retransmettre les programmes de la B.B.C. et d'I.T.V. (la télévision commerciale) ; ne pas retransmettre les *grands événements sportifs ; observer les mêmes règles de décence que la* B.B.C. et I.T.V. Certains programmes pourront diffuser des films de « porno léger », mais ces appareils devront être équipés de « clefs électroniques » afin d'empêcher que les enfants puissent les regarder.

Toutefois, si les recommandations de Lord Hunt sont acceptées, la télévision par câble ne sera pas soumise à l'obligation de neutralité, d'équilibre, de diversité, comme la B.B.C. et I.T.V. Les sociétés opératrices seront purement commerciales et ne pourront en aucun cas être contrôlées par des partis politiques, des organisations sociales ou religieuses, des organes de presse, le gouvernement central ou les autorités locales.

Les programmes seront financés d'une part par la publicité, d'autre part par le patronage que les entreprises accorderont à certaines émissions, enfin par les abonnements des téléspectateurs, qui auront à payer un forfait mensuel allant de 8 à 10 livres (1). Le coût de l'installation sera d'environ 300 livres par foyer. La commission Hunt a rejeté le système du paiement à l'émission.

Les réactions au rapport ont été mitigées. Mme Mary Whitehouse, une vieille dame qui, en tant que présidente de l'Association des auditeurs et téléspectateurs, s'est fait une spécialité de défendre les bonnes mœurs, craint pour les valeurs morales de la Grande-Bretagne. Plus sérieusement, le directeur de I.B.A. met en cause une forme de concurrence déloyale qui risque de priver les chaînes de télévision commerciale d'une partie de leurs recettes publicitaires et de lancer une course à l'audience, vite transformée en course à la médiocrité. La B.B.C. craint un effritement de son audience, qui, si elle tombait au-dessous de 50 %, ne justifierait plus que la société nationale reçoive la totalité du montant de la redevance.

Il est cependant probable que le gouvernement de Mme Thatcher passera outre à ces réserves : non seulement le libéralisme affiché par la commission Hunt correspond parfaitement à sa philosophie profonde, mais il devrait permettre aux entreprises privées de trouver un nouveau marché et de créer des emplois. Des dizaines de sociétés commerciales sont déjà entrées dans des conversations exploratoires avec le pouvoirs publics.

DANIEL VERNET.

(1) La livre vaut 12,15 F français.

● *Mme Michèle Cotta*, présidente de la haute-autorité de la communication audiovisuelle, a répondu mardi 19 octobre à la demande de M. Georges Chirac, maire de Paris et président du R.P.R., concernant la façon dont la télévision et Radio-France avaient rendu compte des affaires des bureaux d'études et de l'hospice de Cachan (*le Monde* du 19 octobre). Mme Cotta a indiqué que la Haute-Autorité « *procéderait avec diligence aux enquêtes* » et qu'elle pensait « *pouvoir visionner et écouter cette semaine l'ensemble de ces émissions* ». « *Notre avis sera rendu public, comme vous le souhaitez* », a ajouté la présidente.

● *Radio-Côte d'Azur*, huitième station décentralisée de Radio-France, a commencé à émettre sur la bande F.M. 103,8 Mhz le mardi 19 octobre à Nice. Elle se substitue à FR 3 Radio-Côte d'Azur, dont le personnel a été intégré dans ses effectifs (quarante-trois collaborateurs permanents et intérimaires, dont huit journalistes professionnels et huit techniciens). Radio-Côte d'Azur, qui est dirigée par M. Gilles Marquet, cinquante-quatre ans, ancien directeur général de Radio-Andorre, diffusera chaque jour, de 6 heures à 24 heures, un programme à dominante musicale avec six bulletins d'informations régionales et quatre journaux de France-Inter dans le cadre des décrochages nationaux des radios du service public. La nouvelle station pourra être écoutée dans tout le département des Alpes-Maritimes et une partie du littoral varois jusqu'à Saint-Tropez, grâce à trois émetteurs principaux et sept réémetteurs.

Jeudi 21 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Émissions régionales.
13 h 50 Objectif santé : la grippe.
14 h Emission du C.N.D.P. : L'informatique.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 05 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Libre expression.
Le Sénat.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : l'Ours en peluche.
D'après le roman de G. Simenon, réal. : E. Logereau.
Avec C. Salviat, E. Scob, R. Bertin, P. Doris.
Nous suivrons Jean Chabot, un éminent gynécologue, victime du surmenage et sujet à la dépression nerveuse. Un homme qui prend conscience d'avoir tout sacrifié à sa réussite professionnelle et qui part désespérément à la recherche des causes de sa crise...
22 h 10 Documentaire : Histoire de la vie.
Emission de P. Desgraupes, avec Igor Barrère et E. Lalou.
Enfin le sexe vint.
L'apparition de la vie : de la première cellule aux mammifères, des spermatophores des scorpions aux spermatozoïdes humains. La troisième émission de la série, un peu didactique, est l'une des plus intéressantes.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 05 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Émissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h Aujourd'hui la vie.
Avec Sophie Desmarets.
15 h Téléfilm : Les égouts de l'or.
de F.-B. Megahy et B. Cooper.
16 h 20 Magazine : Un temps pour tout.
De M. Cara et A. Valentini.
Les autres médecines.
Le magnétisme, l'homéopathie, l'hydrothérapie, l'acupuncture, etc.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Organisations professionnelles.
Force ouvrière.
20 h Journal.
20 h 35 Emission spéciale : Pierre Mendès France.
De J. Pasteur, réal. J.-L. Leridon.
21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
De A. de Caunes.
Avec le groupe Gun Club : Aimable ; un portrait de Mark Knophler, etc.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Le parti socialiste.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma : la guerre d'Algérie.
Film français d'Y. Courrière et Philippe Monnier (1971) (N.).
Montage de bandes d'actualités empruntées à diverses archives et reconstituant les événements les plus importants, les plus significatifs de la guerre d'Algérie, depuis 1954 jusqu'aux accords d'Evian en 1962.
Travail historique et documentaire réalisé avec la volonté de ne pas faire œuvre partisane. Réunion d'informations reflétant les points de vue antagonistes et destinées à fournir, à tous, des éléments de réflexion.
23 h 10 Journal.
23 h 45 Prélude à la nuit.
Déodat de Séverac : « Les Muletiers devant le christ de Llivia ».

FRANCE-CULTURE

14 h 5, Un livre, des voix : « Un jasmin ivre » ; « l'Amour palimpseste », d'O. Alberti.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : Départementale à Montpellier ; à 15 h 25, Télématique et expérimentation sociale ; 17 h, Le voyage du dalaï-lama en France.
18 h 30, Feuilleton : Cerisette.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : L'architecture hospitalière.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : « Qui a tué le général ? », de V. Haim, avec D. Arden, M. Aumont, A. Sinigalia.
22 h, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

14 h 4, D'une oreille l'autre : 400 ans de musique hollandaise ; œuvres de Hacquart, Buys, Wagenaar, Diepenbrock, van Baaren.
17 h 2, Repères contemporains : musique contemporaine belge.
17 h 30, Les intégrales : des œuvres de Leos Janacek, sans les opéras.
18 h 30, Concert : Eurojazz U.E.R. au Festival d'Amsterdam.
19 h 38, Jazz : Le bloc-notes.
20 h, Actualité lyrique.
20 h 30, Concert (en direct de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul à Lille) : récital d'orgue B. Foccroulle (œuvres de Boezmans, de Lantins, de Macque, Cornet, Van den Kerckhoven, Chaumont, Boutmy, Foccroulle).
22 h 30, La nuit sur France-Musique : à 23 h, Studio de recherche radiophonique ; Leo Kupper ; 0 h 5, Nocturnes (Schumann, Mahler, Mendelssohn, Brahms, Schubert).

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 20 OCTOBRE

– *M. Bernard Pons*, secrétaire général du R.P.R., est l'invité de l'émission « Face au public » sur France-Inter, à 19 h 15.

– L'émission « Radio libre » est consacrée à M. Mendès France, avec la participation de MM. Jean Lacouture, Charles Gombault, Guy Carcassonne et Jean Daniel, sur Europe 1, à 20 h.

JEUDI 21 OCTOBRE

– *M. Philippe Herzog*, économiste, membre du bureau politique du P.C., est invité à l'émission « Plaidoyer » sur R.M.C., à 8 h 30.

– *Le général Alexander Haig*, ancien secrétaire d'État des États-Unis, participe à un « Club de la presse exceptionnel » sur Europe 1, à 19 h 30.

– *M. Henri Krasucki*, secrétaire général de la C.G.T. est reçu au journal de R.M.C., à 12 h 45.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

Conférences-débats : « Antistyle et mauvaise peinture : retour ou recours à la figure ? », par B. Blistène (le 21, à 18 h 30, petite salle).

EDUARDO ARROYO. Galeries contemporaines. Jusqu'au 29 novembre, lundi et jeudi, à 17 h : visite-animation.

ENRICHISSEMENTS RECENTS du Musée national d'art moderne (1981-1982). Parcours des collections. Jusqu'au 29 novembre.

CHOIX POUR AUJOURD'HUI. Regard sur quatre ans d'acquisitions d'art contemporain. Galeries contemporaines. Jusqu'au 29 novembre. Visite-animation : les lundis et jeudis à 17 h.

LA DÉLIRANTE. Salle d'art graphique. — Entrée libre. Jusqu'au 3 janvier.

LA PHOTOGRAPHIE CONTEMPORAINE EN AMÉRIQUE LATINE. Salle contemporaine et salle animation. Entrée libre. Jusqu'au 21 novembre.

PHOTO/CINÉ/VIDÉO/DANSE. Grand foyer et petite salle. — Entrée libre. Jusqu'au 7 novembre.

MONIQUE TIROUFLET, photographe. Salon photos, 3e étage. Jusqu'au 31 octobre.

LIEUX D'ARTISTES. Carrefour des régions. Jusqu'au 3 novembre.

HABITER LA LUMIÈRE. Atelier des enfants, rez-de-chaussée. — Sauf mardi et dim., de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 6 novembre.

THEME ILLUSTRÉ. Plus loin que le bout de mon aile. Bibliothèque des enfants, piazza. Entrée libre. Jusqu'au 1er novembre.

C.C.I.

(AUTO) PORTRAITS DU CHERCHEUR SCIENTIFIQUE. — Jusqu'au 22 novembre.

B.P.I.

LETTRES DES AMÉRIQUES. La nouvelle et le roman hispano-américains. Jusqu'au 8 novembre. Débats : « Les auteurs hispano-américains peu connus en Europe » (le 20, à 18 h 30, salle d'actualité).

ZOLTAN KODALY (1882-1967). Discothèque, 1er étage. — Jusqu'au 1er novembre.

JERRY SCHATZBERG. De la photo au cinéma. Jusqu'au 29 novembre.

Musées

DE CARTHAGE A KAIROUAN. 2 000 ans d'art et d'histoire en Tunisie. — Petit Palais, avenue W.-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 27 février.

TRÉSORS D'IRLANDE. — Grand Palais, avenue du général Eisenhower (voir ci-dessus). Du 23 octobre au 17 janvier.

FIAC. Foire internationale d'art contemporain. — Grand Palais (562-84-58). De 12 h à 20 h, sam. et dim., de 10 h à 20 h. Du 22 octobre au 1er novembre.

J.-B. OUDRY, 1686-1755. — Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower. Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 14 F ; sam. : 11 F (gratuite le 29 novembre). Jusqu'au 3 janvier.

DONATION J.-H. LARTIGUE, tennis 1910-1926. — Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Jusqu'au 31 décembre.

L'INVENTAIRE GÉNÉRAL EN PROVENCE. — Grand Palais (porte D). — Sauf sam. et dim., de 10 h à 18 h. Jusqu'au 25 octobre.

LA PIOCHE ET L'AIGUILLE. — Grand Palais (espace 404). Sauf mardi, de 10 à 18 h. Jusqu'au 25 octobre.

DOUZIÈME BIENNALE DE PARIS. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27) et ambassade d'Australie, 4, rue Jean-Rey (575-62-00). Jusqu'au 14 novembre.

EIKOH HOSOE. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 10 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 novembre.

JANNIE BOREL. Poppen. — Musée des enfants du musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 31 octobre.

LA PEINTURE MURALE ROMAINE, de la Picardie à la Normandie. — Musée national des monuments français, Palais de Chaillot (727-97-27). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. *Entrée* : 8 F (4 F le dim. ; gratuit le mercredi). Jusqu'au 31 octobre.

PRÉSENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Nouvelles acquisitions du musée d'Orsay ; Visages de l'homme : Exposition de moulages et sculptures à l'intention des non-voyants ; Picasso, l'atelier du sculpteur ; Sanley et la terre sainte. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

ROY LICHTENSTEIN, 1970-1980. AFFICHES ET SIGLES DU FESTIVAL D'AUTOMNE A PARIS, 1972-1982. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 13 h à 19 h ; sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 19 décembre.

CINQ SIÈCLES D'HORLOGERIE, du XVIe siècle à Santos de Cartier. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Du 21 octobre au 1er novembre.

X 3 POSTERS. Musée de l'affiche et de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 24 octobre.

PEINTRES-GRAVEURS FRANÇAIS. Hommage à R. Bresdin. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h à 18 h. Jusqu'au 31 octobre.

CALOTYPES DE LYON ET DU DAUPHINÉ. — *Galerie de photographie* de la Bibliothèque Nationale, 4, rue de Louvois. Sauf dim., de 12 h à 18 h. Jusqu'au 15 novembre.

ATGET. Intérieurs parisiens. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 21 novembre.

LES PEINTRES INDÉPENDANTS DE MONTMARTRE (1920-1940). — Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 octobre.

CHYPRE. Les travaux et les jours. — Musée de l'homme, Palais de Chaillot (553-70-69). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'au 30 novembre.

LES PEINTRES TÉMOINS DE LEUR TEMPS. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (354-95-00). Jusqu'au 1er novembre.

PROUST, une illustration pour la recherche du temps perdu. — Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (224-56-38). Jusqu'au 28 novembre.

EN PRÉSENCE DE L'ARTISTE... IRÈNE LASKINE. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation (Bois de Boulogne) (747-47-66). De 11 h à 18 h. Jusqu'au 4 janvier.

Centres culturels

LA MODERNITÉ : UN PROJET INACHEVÉ. — Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (260-34-57). De 12 h à 20 h sauf mardi. Jusqu'au 14 novembre.

LA MODERNITÉ OU L'ESPRIT DU TEMPS. — Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 14, rue Bonaparte (260-34-57). De 12 h 30 à 20 h, sauf le mardi. Jusqu'au 14 novembre.

LA CONSTRUCTION MODERNE. — Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). De 12 h 30 à 19 h, sauf le dimanche et le lundi. Jusqu'au 13 novembre.

TADAO ANDO « minimalisme ». — Institut français d'architecture (633-90-36). De 12 h 30 à 19 h, du mardi au samedi. Jusqu'au 20 novembre.

LA PHOTOGRAPHIE EN ALLEMAGNE, 1900-1939. — Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 19 novembre.

MICHAEL KRAMER. Installation. — Goethe Institut, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim., de 13 h à 19 h. Jusqu'au 4 novembre.

D'UN ART BUL A L'AUTRE. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 francs. Jusqu'au 28 novembre.

PIKE KOCH. — Jusqu'au 28 novembre. **MATÉRIAUX ANCIENS, NOUVEAUX USAGES.** — Jusqu'au 7 novembre. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h.

MICHEL HARTMANN. — B.I.M.C.-Galerie, 52, rue de l'Hôtel de Ville (278-67-08). Sauf dim. et lundi, de 15 h à 19 h. Jusqu'au 30 octobre.

CHRISTINA KUBISCH-THOMAS SCHULZ. Installations sonores. — 57, rue de la Roquette (700-10-94). Sauf dim. et lundi, de 14 h 30 à 19 h. Jusqu'au 6 novembre.

LE GRAND SIÈCLE AU QUARTIER LATIN. — Mairie du 5e arrondissement, 21, place du Panthéon. Tous les jours, de 9 h à 18 h. Jusqu'au 31 octobre.

NAISSANCE DE LA LOUISIANE. — Mairie du 6e arrondissement, 78, rue Bonaparte. Sauf lundi, de 11 h 30 à 18 h. Du 22 octobre au 1er décembre.

LE JARDIN PAYSAGER : F.M. Piper, 1746-1824 ; LARS MILLHAGEN, sculptures, dessins ; ENNO HALLEK, peintures. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 4 novembre.

JEUNE SCULPTURE, SCULPTURE DE JEUNES. — Port d'Austerlitz, quai d'Austerlitz, face à la gare. Tous les jours de 10 h 30 à 17 h. Jusqu'au 31 octobre.

QUATRE REGARDS POUR UN QUARTIER. Photographies. T.E.P., 17, rue Malte-Brun (636-91-02). Jusqu'au 28 novembre.

SYMPHONIE DE VISAGES D'AFRIQUE. — Eglise Saint-Germain des Prés. De 7 h 30 à 19 h 30. Du 23 au 31 octobre.

Galeries

L'AUTRE MOITIÉ DE L'AVANT-GARDE. 1910-1940. Fragments d'une exposition. Galerie des femmes, 74, rue de Seine (222-60-74). Jusqu'au 2 novembre.

RHONE-ALPES. L'éclectisme contemporain. N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 6 novembre.

RONDEURS... Séquence n° 3 de la série « Le corps humain dans l'art ». Galerie Charmy-l'Envers, 61, rue Lhomond (707-39-50). Jusqu'au 20 novembre.

NICE NICE NICE. Galerie P. Landau, 14, rue Guénégaud (323-57-67), jusqu'au 10 novembre.

LE BAISER. Galerie J. Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51), jusqu'au 27 novembre.

HOMMAGE AU CORPS, Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 20 novembre.

BARRY FLANAGAN, Sculptures, jusqu'au 27 novembre. **DAVID TREMBLETT,** jusqu'au 13 Novembre. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60).

GILIOLI. Sculptures, tapisseries. jusqu'au 10 novembre. — **ROUGEMONT. Changement de décor.** Jusqu'au 30 octobre. **HUNDERTWASSER, Peintures récentes.** Jusqu'au 31 décembre. Artcurial, 9, avenue Matignon (256-32-90).

PEINTRES DE L'ÉCOLE DE PARIS : Krémègne, La Patellière, Naliditch, Volovick. Hôtel Le Bristol, 112, rue du Faubourg Saint-Honoré (271-13-84). Du 21 octobre au 3 novembre.

ÉCOLE DE PUTEAUX. Galerie J.-P. Joubert, 38, avenue Matignon (562-07-15). Du 21 octobre au 21 décembre.

MAITRES MINIATURISTES INDONÉSIENS. Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46), jusqu'au 30 octobre.

ICONES, du XIe au XIVe siècle. Passé-Présent, 10, rue Jean du Bellay (325-10-92). Jusqu'au 14 novembre.

SIMON Th. ALLIET. Galerie R. Lussan, 7, rue de l'Odéon (633-37-50). Jusqu'au 30 octobre.

AMANN, Pulsions de l'espace nouveau. Galerie J. Spiess, 4, avenue de Messine (256-06-41). Jusqu'au 12 novembre.

AMORIM, Œuvres sur papier. Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 13 novembre.

AUGEREAU, Peintures. Galerie V. Schmidt, 41, rue Mazarine (354-71-91). Jusqu'au 6 novembre.

BARBE, Jardin de la Paresse, 20, rue Gazan (588-38-52). Jusqu'au 9 novembre.

MAX BILL. Galerie D. René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57).

NORMAN BLUHM, Peintures et aquarelles. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 20 novembre.

MIKLOS BOKOR. Peintures. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (296-69-57). Jusqu'au 30 octobre.

CHRISTIAN BOUILLE. Intervalle au désert. Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 1er novembre.

WILLIAM BRUL. Temple. Galerie C : Ratié, 6, rue Bonaparte (325-16-49). Jusqu'au 31 octobre.

CELESTINO. Peintures « à l'envers ». 41, rue Quincampoix (887-76-87). Jusqu'à fin novembre.

GASTON CHAISSAC. Galerie Messine, 1, avenue de Messine (562-25-04). Jusqu'au 17 décembre.

JOSÉ CHARLET, Peintures, sculptures, dessins. Galerie M. Kaganovitch, 66, boulevard Raspail (548-47-32). Jusqu'au 13 novembre.

CLERTÉ. Veilleurs et sourciers. Aquarelles. Galerie Erval, 16, rue de Seine (354-73-49). Jusqu'au 6 novembre

DOARÉ. Gravures, dessins, peintures. 31, rue des Bergers (577-93-79). Jusqu'au 13 novembre.

BERNARD DUFOUR, autoportraits depuis 1962. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 6 novembre.

BENNI EFRAT. Quest for light. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 30 octobre.

ODED FEINGERSH. Galerie Saphir, 84, boulevard Saint-Germain (326-54-22). Jusqu'au 31 octobre.

CHRISTINE FROMENTIN. Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02). Jusqu'au 6 novembre.

ALINE GAGNAIRE, Peintures, sculptures. Galerie Darial, 22, rue de Beaune (261-20-63). Jusqu'au 13 novembre.

JOCHEN GERZ. Dimanche, 1981-1982. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 30 octobre.

ETIENNE HAJDU, sculptures, encres de Chine. Galerie-Louis Carré, 10, avenue de Messine (562-57-07). Jusqu'au 4 décembre.

TIMOTHY HENNESSY. Performances for Joyce. Atelier A. Le Moine, 21, avenue du Maine (222-47-01). Jusqu'au 19 novembre.

JOEL HUBAUT. La Voie lactée. Galerie Lara-Vincy, 47, rue de Seine (326-72-51). Jusqu'au 15 novembre.

PAUL HUET, rétrospective 1803-1869, aquarelles et dessins. Galerie Verneuil, 13, rue des Saints-Pères (260-28-30). Jusqu'au 30 octobre.

MIRON KIROPOL, Peintures. L'œil de bœuf, 58, rue Quincampoix (272-24-72). Jusqu'au 30 octobre.

HEINRICH KUHN (1866-1944) : photographie. Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 13 novembre.

FELIX LABISSE. Galerie Isy-Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 6 novembre.

LAURA LAMIEL. Galerie Regards, 40, rue de l'Université (262-10-22). Jusqu'au 20 novembre.

LOUIS LE BROCQUY. Etudes vers une image de W. Shakespeare. Galerie J.-Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 3 novembre.

JEAN-CLAUDE LE FLOCH, Dessins, livres et gravures. La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'à fin octobre.

LJUBA. Dessins, lavis, peintures (1958-1982). Galerie M. Meyer, 15, rue Guénégaud (633-04-38). Jusqu'au 13 novembre.

LOUIS LEPRINCE-RINGUET. Galerie K. Granoff, place Beauvau (265-24-41). Jusqu'au 6 novembre.

YVES MILLET, Gravures et dessins. Editions de l'Ermitage, 33, rue Henri Barbusse (354-71-44). Jusqu'au 30 novembre.

HENRI PFEIFFER, Aquarelles, 1928-1932. Galerie James Mayor, 34, rue Mazarine (326-60-34). Jusqu'au 13 novembre.

JEAN-LUC POIVRET. Galerie L. Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 6 novembre.

JACQUES POLI, Architectures. Galerie A. Maeght, 46, rue du Bac (222-12-59). Jusqu'au 30 novembre.

J.-M. QUENEAU. Peintures. l'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 30 octobre.

GUYLAINE RAMBEAU. Peintures. Galerie Chardin, 36, rue de Seine (326-99-38). Jusqu'au 26 octobre.

CHRISTIAN RENONCIAT. Sculptures en bois. Galerie A.-Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusqu'au 4 décembre.

CHUSEI SAITO. Galerie Jean Camion, 8, rue des Beaux-arts (633-95-63). Jusqu'au 23 octobre.

MIHARU SHIOTA. Lithographies. Le Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (354-58-79). Jusqu'au 13 novembre.

VITO TONGIANI. Le Peintre et son modèle. Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 27 novembre.

ROGER VIEILLARD. Gravures anciennes et récentes. Galerie Sagot-Le Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 20 novembre.

VULLIAMY. Dessins, pastels, huiles (1927-1947). Galerie Heyraud-Bresson, 56, rue de l'Université (222-58-09). Jusqu'au 4 décembre.

ROBERT WILSON. Dessins. Galerie le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 1er novembre.

GEORGES YOLDJOGLOU. Galerie des Orfèvres, 66, quai des Orfèvres (326-81-30). Jusqu'au 23 octobre.

ZLOTYKAMIEN. Ephémères. Galerie Charley-Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 30 octobre.

ZUKA. Galerie D. Speyer, 6, rue Jacques Callot (354-78-41). Jusqu'au 20 novembre.

En région parisienne

BEZONS. Le mois du Portugal. Théâtre Paul Eluard, 162, rue Maurice Berteaux (982-20-88). Sauf lundi, de 15 h 19 h. Jusqu'au 7 novembre.

BOUGIVAL. Cinq amis français de Tourgueniev, 14, rue Y.-Tourgueniev. Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 octobre.

BRETIGNY. Christine O'Loughlin. Travaux récents, Brétigny et ailleurs. Centre Gérard-Philipe, rue Henri Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 27 novembre (espace extérieur : jusqu'en mars 1983).

CHARENTON-LE-PONT. L'architecture mexicaine à travers les siècles. Ecole d'architecture de Paris-Conflans, 11, rue du Séminaire-de-Conflans. Sauf sam. et dim., de 10 h à 19 h. Jusqu'au 25 octobre.

CHELLES. Madil Gardet, tissus fichus, tissus cousus. — Centre culturel, place des Martyrs-de-Châteaubriant (421-20-36). Du mardi au samedi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 octobre.

CRÉTEIL. Rustin. Quinze ans de peinture. Maison des arts A.-Malraux, place Salvador-Allende (899-94-50). Jusqu'au 15 décembre.

IVRY. Jean Clareboudt. Théatre, 1, rue Simon Dereure. Sauf lundi, de 16 h à 20 h. Du 23 octobre au 14 novembre.

JOUY-EN-JOSAS. Les indiennes de la manufacture Oberkampf de Jouy. Musée Oberkampf, château de Montebello (946-80-48). Jusqu'au 4 janvier.

LA VARENNE-SAINT-HILAIRE. Paul-Elie Gernez. Musée de Saint-Maur des Fossés, 5 ter, avenue du Bac (283-41-42). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Du 23 octobre au 12 décembre.

MEAUX. Le Grand Siècle en pays de Meaux. Bossuet. — Musée Bossuet, ancien palais épiscopal (434-84-45). Jusqu'au 28 novembre.

MEUDON. Les visions insolites des frères Bourdon. Musée d'art et d'histoire, 11, rue des Pierres (534-75-19). Jusqu'au 24 octobre.

MONTÉVRAIN. Étienne Martin. — Cité des Communautés, château de Chessy. Tous les jours de 14 h à 19 h. Jusqu'au 2 novembre.

MONTREUIL. Figures du réel. Centre des expositions, esplanade Benoit-Frachon (858-07-20). Sauf mardi, de 14 h à 20 h. ; sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 31 octobre.

PONTOISE. Gregory Masurovsky. Dessins. Musée de Pontoise, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 14 novembre. — **Donation Freundich.** Jusqu'en mars 1983. — **Camille Pissarro et son fils Lucien — John Bensusan-Butt.** Jusqu'au 31 janvier. Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h.

SAINT-CHÉRON. Ouverture du Musée Talleyrand. Château du Marais.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. L'éclatement de l'impressionnisme. Musée départemental du Prieuré, 2, rue Maurice-Denis (973-77-87). Jusqu'au 11 janvier 1983.

VERSAILLES. Souvenirs de Versailles depuis 1853. Photographies originales. Bibliothèque, 5, rue de l'Indépendance-américaine (950-09-50). Sauf lundi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 octobre.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES. Picart-Ledoux. Centre culturel municipal, 21, avenue Carnot (389-21-18). Jusqu'au 25 octobre.

En province

AMIENS. Marinette Cueco : ouvrages d'herbes. Maison de la culture. Jusqu'au 1er novembre.

ANGERS. Artisans du Moyen Age. Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 14 novembre.

ANNECY. Nouvelle objectivité. 1919-1933. Musée-château (45-35-66).

CHARTRES, New british glass et vitrail français contemporain. — Grenier de Loëns (21-65-72). Jusqu'au 31 octobre.

COMPIÈGNE. Le néolithique dans le nord de la France. Musée Vivenel, 2, rue d'Austerlitz (440-26-00). Jusqu'au 14 novembre.

DIEPPE. Cent estampes de Georges Braque. Donation Laurens. Château-musée (84-19-76). Jusqu'au 7 mars 1983.

ÉVREUX. La montre de 1580 à 1930. — Musée d'Évreux, ancien Évêché, 6, rue Ch.-Corbeau (39-34-35). Jusqu'au 31 octobre.

GRENOBLE. Taulé. Maison de la culture, 4 rue Paul-Claudel (25-05-45). Jusqu'au 20 novembre.

LE CATEAU-CAMBRESIS. Inauguration du musée Matisse. Palais Fénelon, place du commandant-Edouard-Richez (84-13-15).

LE HAVRE. L'art belge depuis 1945 et l'U.H.A.P. Musée des beaux-arts-A.-Malraux, boulevard J.-F. Kennedy (42-33-97).

LE CREUSOT. L'ingénieur-artiste. Château de la Verrerie (55-01-11). Jusqu'en février 1983.

LILLE. A la conquête des mers. Marins et marchands des Bas-Pays. Musée de l'Hospice Comtesse, 32, rue de la Monnaie (51-02-62). Du 24 octobre au 3 janvier 1983.

LYON. Biennale internationale des arts de la rue. Palais Saint-Jean. ELAC (Centre d'échanges de Perrache), Musée de l'imprimerie, musée des beaux-arts, etc. (Renseignements au 827-11-59). Octobre.

LA SEYNE-SUR-MER. Regards sur les chantiers navals. Hôtel de ville (94-18-03). Jusqu'au 29 octobre.

MORLAIX. Hommage à Mathurin Meheut, 1882-1958. Musée des Jacobins, 6, rue des Vignes (88-38-96). Jusqu'au 31 octobre.

MULHOUSE. Claude Gebhardt. Gravures/Peintures. Galerie A.M.C., 7, rue A.-Engel (45-63-95). Jusqu'au 30 octobre.

NANCY. Karl Oppermann, peintre et poète de Berlin. Goethe Institut, 39 rue de la Ravinelle (335-44-36). Jusqu'au 19 novembre.

NIMES. L'art et la ville — art dans la vie. Musée des beaux-arts, rue cité Foulc (67-25-57). Jusqu'au 7 novembre.

ORLÉANS. Orléans et la Loire, du Moyen-Age au XIXe siècle. Musée historique, hôtel Cabu. (53-39-22).

POITIERS. L'environnement et la sculpture, aujourd'hui. Centre d'animation de Beaulieu, boulevard Savari. Jusqu'au 15 décembre.

QUIMPER. Jean Carton. Musée des beaux-arts, place Saint-Corentin (95-45-20). Jusqu'au 13 décembre.

ROUEN. Comment la préhistoire ? Muséum, 198, rue Beauvoisine. Jusqu'au 7 novembre. — **Rouen Gallo-Romain, fouilles et recherches récentes (1978-1982).** — Musée municipal des beaux-arts. Square Verdrel. Jusqu'à fin décembre. — **Livres animés, XVe-XXe siècle,** Bibliothèque municipale, octobre.

SAINT-ETIENNE. Erwin Blumenfeld. Photographies. Musée d'art et d'industrie (33-04-85).

SAINT-MAXIMIN. Georges Guye : dix ans de sculpture. Collège d'échanges contemporains, ancien couvent royal (78-01-93). Jusqu'au 31 octobre.

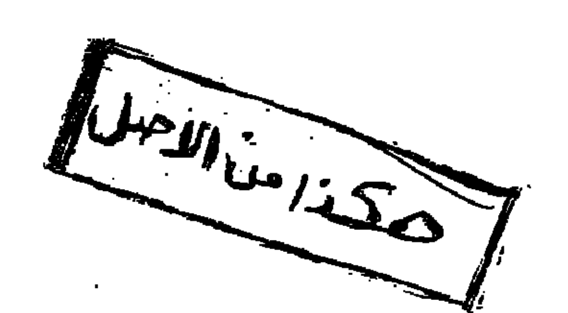
SAVERNE. Espace rhénan, 8 rue Château-des-Rhohan (32-28-37). Jusqu'au 9 novembre.

STRASBOURG. Georges Braque en Europe. Musée d'art moderne, ancienne Douane (35-29-06). Jusqu'au 28 novembre.

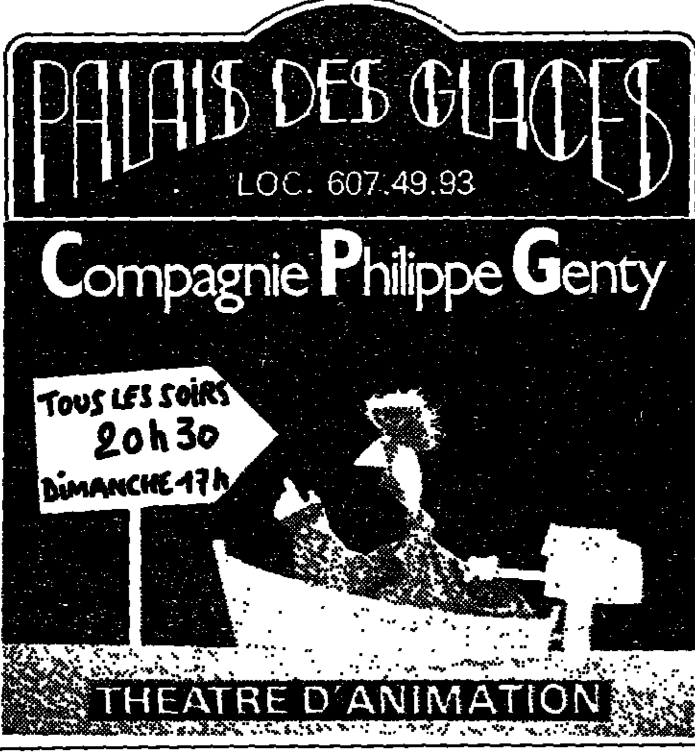
TOURCOING. Wapping : regard sur la création contemporaine britannique. — David Hockney, photographe. Musée, rue Paul-Doumer (01-38-92).

TROYES. Léo Breuer (1893-1975) : Du réalisme au cinétisme. Centre culturel Thibaud de Champagne, 16 rue Champeaux (43-49-49). Jusqu'au 7 novembre.

VILLEURBANNE. Maquettes d'architectes. — Introduction à l'œuvre de G. Paolini 1960-1970. Le Nouveau Musée, 11, rue du docteur-Dolard (884-55-10). Jusqu'au 31 octobre.







THEATRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50) : (dim., lun., mar.), les 20 et 23 à 19 h 30 : Roméo et Juliette ; le 21 à 20 h : la Sylphide.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : les 20 et 23 à 14 h 30 : l'Education d'un prince ; la Double Inconstance ; le 20 à 20 h 30 : Marie Tudor ; les 21, 25, 26 à 20 h 30 : les Corbeaux ; le 22 à 20 h 30 et le 24 à 14 h 30 et 20 h 30 : la Vie est un songe ; le 23 à 20 h 30 : Dom Juan.

CHAILLOT (727-81-15). Grand Foyer (dim., lun.) : les 20, 21, 22, 23, 26 à 20 h 30 : Entretien avec M. Saïd Hammadi, ouvrier algérien ; les 22, 23, 26 à 18 h 30 : les Petites Filles modèles ; Théâtre Gémier (lun.) : le 24 à 15 h et les 20, 21, 22, 23, 26 à 20 h 30 : Instructions aux domestiques.

ODÉON (325-70-32) (sam., dim., lun., mar.) : les 20, 21, 22 à 20 h 30 : 10, Bertolt Brecht nº 2.

LE PETIT ODÉON (325-70-32) (L.), les 20, 21, 22, 23, 24, 26, à 18 h 30 : le Fauteuil à bascule.

TEP (797-96-06) (lun.), les 20, 22, 26 à 20 h 30 : le Chantier ; le 23 à 14 h 30 : Claudine ; la Strada ; à 20 h 30 : le Chantier ; le 24 à 15 h : le Chantier, et à 20 h : Claudine et la Strada.

PETIT TEP (797-96-06), les 20, 22, 23 à 20 h 30 et le 24 à 15 h : A la belle saison.

BEAUBOURG (277-12-33) (Mar.), les 20, 21, 22, 23, 24 et 25 à 17 h : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) ; les 20, 21, 22, 23, 24 et 25 à 13 h, 16 h, 19 h : Nouveaux films, B.P.I. ; Concerts ; les 20 et 21 à 20 h 30 : Cycle IRCAM (Stockhausen-Sirius) ; le 25 à 20 h 30 : concert IRCAM, dir. J. Mercier, avec C. Petrescu, M.-C. Jamet (Depraz, De Falla, Stravinski).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), le 25 à 20 h 30 : orchestre philharmonique de La Nouvelle-Orléans.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris) (L.), Petite salle : les 20, 21, 22, 23 et 26 à 20 h 30 et le 24 à 14 h 30 : la Fuite en Chine ; Grande salle : les 20, 21, 22 et 23 à 20 h 30 et le 24 à 14 h 30 : Une journée particulière ; Jazz : le 24 à 18 h 30, Quartette C. Rousse, le 26 à 18 h 30 : Alberta Hunter Trio ; le 25 à 20 h 30 : H. Texier et A. Mangelsdorff ; le 26 à 20 h 30 : groupe Alma quintette H. Silver.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34) (L.), les 20, 21, 22, 23 et 26 à 21 h et le 24 à 16 h : Carré magique.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. à 15 h 30 : Coup de soleil.

ASTELLE - THÉATRE (238-35-53) (Mer., jeu., vend., sam.), 20 h 30 : le Malentendu ; mar. à 20 h 30, dim. à 16 h : les Bonnes.

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. à 15 h : le Nombril.

ATHÉNÉE (742-67-27) (D., L.), mer., jeu. ; mar. à 18 h 30, ven., sam. à 20 h 30 : Mademoiselle Else.

CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (328-97-04) (D., L., Mar.), 20 h 30, mat. sam. et dim. 15 h : Le bruit de l'eau dit ce que je pense. – Théâtre du Soleil (374-24-08), les 20, 21, 23, à 18 h 30 : la Nuit des rois ; le 22 à 18 h 30, le 24 à 15 h 30 : Richard II.

CENTRE MANDAPA (589-01-60) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim. 15 h : Journal d'un fou.

C.I.S.P. (343-19-01) (D. soir, L., J.), 20 h 45, mat. dim. 15 h : Dieu nous gâte.

CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-38-69) (Jeu., Ven., Sam.), 20 h 30 : Don Quichotte ; Galerie (D., L., Mar.), 20 h 30 : Oncle Vania ; Resserre (D., L.), 20 h 30 : Trois cases blanches.

COMÉDIE CAUMARTIN, (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, mat. dim. à 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) (L.), 20 h 45 : Ça ira comme ça.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), (D., L.), 20 h 30 : Mamma Marcia.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.), 18 h 30 : Ici et là ; 20 h 30 : Elle lui dirait dans l'île.

CONSTANCE (258-97-62), 20 h 30, mat. dim. à 17 h : Appelez-moi Artur (dernière le 24).

DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, mat. dim. à 15 h 30 : La vie est trop courte.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS (372-27-60) (D.), 20 h 30 : Dom Juan.

EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h, mat., Dim. à 15 h et à 18 h 30 : la Dernière Nuit de l'été.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 19 h : Vinaver's (dernière le 25) ; Jeu., ven., sam., 21 h : Diableries amoureuses.

ESPACE-GAITÉ (327-95-94) (D.), 18 h 30 : le Funambule unijambiste ; 22 h : Kadoch.

ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : la Monette (dernière le 23) ; (D. soir, L.), 22 h 30, mat. dim. 18 h : Une chèvre sur un nuage ; Une tortue nommée Dostoïevski.

FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (805-03-23) (D., L., Mar.), 20 h 30 : Tambours dans la nuit.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 20 h 15, mat. dim. à 16 h 30 : Vive les femmes ; 22 h, mat. dim. à 18 h 30 : Rouleur.

GALERIE 55 (326-65-51) (D., L.), 20 h 30 : A View From a Bridge.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), les 21, 23, 26, à 20 h 30 : Artaud et la peste.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon ; 22 h 30 : le Cirque.

LA BRUYÈRE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, mat. sam et dim. à 15 h : Au bois lacté.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I. 18 h 30 : l'Homme lige ; 20 h 30 : la Papesse américaine ; 22 h 15 : + sam. 15 h : le Cri dans la chapelle. – II. 18 h 30 : Noces de sang ; 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : Tchoufa. – Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. sam. et dim. à 15 h : Sodome et Gomorrhe.

MAISON DES AMANDIERS (366-42-17), le 20 à 14 h et 20 h 30 : le Baladin du monde occidental.

MARIGNY (256-04-41), (L.), 21 h, mat. dim. à 15 h : Amadeus. – Salle Gabriel (225-20-74) (D.), 21 h : l'Education de Rita.

MICHEL (265-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 15 et 21 h 15, mat. dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : Joyeuses Pâques.

MONTPARNASSE (320-89-90), Petit Montparnasse (D. soir), 21 h, mat. dim. 16 h : Lettre au père (dernière le 23).

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (D. soir, J.), 20 h 30, mat., dim. 15 h et 19 h : Hold-up pour rire.

ŒUVRE (874-42-52) (D., L.), 20 h 30 : Sarah et le cri de la langouste.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. à 17 h : Rond comme un cube.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), (D., L.), 20 h 45, sam., 19 h 15 et 22 heures : Pauvre France ; le 25 à 20 h 30 : Rencontres du Palais-Royal.

PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20) (D.), 21 h : Nuit de rêve ; Bertrand.

PLAISANCE (320-00-06) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. à 17 h : les Jaloux.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) (D), 21 h : Flock.

POTINIÈRE (261-44-16) (L.), 20 h 45, dim. 15 h et 18 h 30 : « Je m'égalomane à moi-même ».

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim. 15 h : le Charimari.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim. 15 h et 18 h 30 : les Enfants du silence.

STUDIO FORTUNE le 22 à 21 h : Café bouillu... café foutu.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), mer, jeu., ven., sam., à 20 h 30 : Huis clos ; dim. à 18 h 30 ; mar., mer. à 22 h, lun. à 20 h 30 : l'Écume des jours ; jeud., ven., sam., à 20 h 30 ; dim. à 15 h : la Maison de poupée ; mar., mer. à 20 h 30 ; ven., sam., à 22 h ; dim. à 17 h : A. Allais ; sam. à 17 h, dim. à 20 h 30 : Français, encore un effort.

TANGO (272-17-78) (D.), 20 h 30 : les Horreurs de la victoire.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES : voir Jazz.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h + sam. à 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE EN ROND (387-88-14) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 15 h : Complet veston sur mesure en trois essayages.

THÉATRE DE L'ÉPICERIE (272-27-05) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 16 h : Un amour.

THÉATRE DU LYS (327-88-61) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. à 17 h : Voyage en Dualie.

THÉATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h 30 : le Misanthrope.

THÉATRE DE PARIS (loc. 274-22-77) (D. soir, L.), Grande Salle, 20 h 30, mat. dim. 14 h 30 : Une journée particulière. – Petite Salle : 20 h 30, mat. dim., 14 h 30 : la Fuite en Chine.

THÉATRE PRÉSENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 17 h 1929 ou le rêve américain (à partir du 21).

THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21) (L.), 20 h 30 : Ma vie en vrac ; 22 h 30 : les Zavatars des zéros zantiques.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : les Strauss. – II. (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : l'Ambassade.

THÉATRE STUDIO BERTRAND (783-64-66) (L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h 30 : la Marmite.

THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48) (D.), 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : le Mal court ; 22 h 30 : le Radeau d'asphalte.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 20 h 30 : le Retour du héros.

VARIÉTÉS (233-09-92), (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h et 18 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.) : 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h et sam. 23 h 45 : le Président.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.) I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Philippe Ogouz : Tout a changé ; 22 h 30 sam. 24 h : Des bulles dans l'encrier. – II : 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? 22 h 30 : les Boniches.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.) I : 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 et sam. 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II : 18 h 30 : Pas de fantaisie dans l'orangeade ; 20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués ; 22 h : Paris-Paris.

L'ÉCUME (542-71-16) (D., L.), 22 h : Chèque-up.

L'ENVOL (347-33-06) (L., mar.), 19 h : R. Abecera ; 20 h 45 : M. Elis Quartet.

LE FANAL (233-91-17) (D.) 20 h : la Manipule ; 21 h 15 : les Grandes Sartreuses.

LA GAGEURE (367-62-45) (D., L.), 21 h : la Garçonne.

LES LUCIOLES (526-51-64) (L.), 21 h : Les petits frappent toujours ; 22 h 15 : Raoul, je t'aime.

PATACHON (606-90-20) (D., L.), 21 h : les Petits Hôtels.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D., L.), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurlevent.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie.

RESTO SHOW (508-00-81) (D., L.), 20 h 30 : Passe-moi l'sel.

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h 30 : Valardy 83 ; 22 h : Papy fait de la résistance.

LA TANIÈRE (337-74-39), les 20, 21, 22, 23, à 20 h 45 : P. Michel, 22 h 30 : B. Rollin, les 20, 21, 22, 23 à 21 h : M. Musseau.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse na ; 22 h 30 : Clin d'œil à Irma la Douce ; Sam. à 16 h : la Timbale.

THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h 15 : le Retour de l'Arlésienne ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Nitro Goldwyn-Pinson.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h 30 : Duo Cathala-Cordier ; 22 h : B. Fontaine et Areski.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, mat. dim. 15 h 30 : A la courte-paye.

THÉATRE DES DEUX-ANES (606-10-26) (mer.), 21 h, mat. dim. 15 h 30 : A vos ronds... fisc.

En région parisienne

ANTONY, Th. F.-Gémier (666-02-74), le 21, à 21 h : l'Echange.

ARGENTEUIL, C.C.M. (961-25-29), le 22, à 20 h 45 : En v'là d'un chahut.

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (633-16-16) (D. soir, L.), à 20 h 30, mat. Dim., 17 h : Purgatoire à Ingolstadt.

BAGNEUX, Th. Victor-Hugo (663-10-54), les 22 et 23, à 21 h : Cie M.-Ch. Gheorgiu.

BAGNOLET, ATEM (364-77-18), les 20 et 21, à 20 h 30 : Récitations.

BOBIGNY, voir Festival d'Automne.

BOULOGNE, Eglise Saint-Gabriel, le 21, à 21 h : S. Estelles, Ph. Sauvage (Gervaise, Albinoni, Martini).

BRETEUIL, Château (052-05-11), le 24, à 17 h : S. Vigerie (Bach, Chopin, Debussy, Ravel).

CHELLES, Centre Culturel (421-20-36), le 20, à 18 h 30 : Soirée tzigane ; le 22, à 20 h 45 : le Chemin aux pieds nus.

CLICHY, Th. Rutebœuf (731-11-53), le 23, à 20 h 30 : Lili Drop ; les 21, 22, 26, à 20 h 30 : Délire à deux.

COLOMBES, M.J.C. (782-42-70), le 24, à 20 h 30 : Ballet-Théâtre J. Russillo ; le 25 : I. Liptay ; le 26 : D. Agesilas. THÉATRE (782-42-70), Douzième rencontre de danse : le 24, à 20 h 30 : Faust (création ballet, Th. J. Russillo) ; le 25, à 20 h 30 : sol. Ingeborg Liptay et Morton Potash ; le 26, à 20 h 30 : Voyage intérieur.

COURBEVOIE, Maison pour Tous (333-63-52), le 21, à 21 h : Rousseau, l'Homme défiguré ; les 22 et 23, à 21 h : A. Markusfeld.

LA COURNEUVE, C.C. J.-Houdremont (836-11-44), jeu., ven., sam., à 20 h 30, D., à 16 h 30 : Célimare le bien-aimé ; Eglise Saint-Yves, le 22, à 20 h 30 : Inti Illimani.

CRETEIL, Maison A.-Malraux (899-94-50) (L., Mar., Dim. soir), 20 h 30, mat. Dim. 15 h 30 : Mère Courage et ses enfants.

ENGHIEN, Théâtre du Casino (412-90-00), le 23, à 20 h 30 : Ensemble orchestral du Val d'Oise, dir : P. Ferraris (Mozart, Blavet, Haëndel, Telemann).

GENNEVILLIERS : Galerie E. Manet (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Dim. 15 h : la Croisade des enfants ; voir aussi Festival d'Automne.

IVRY, Studio (672-37-43) (D.) à 20 h 30 : le Voyage immobile.

MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45), le 23, à 21 h : S. Kerval.

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LILI LAMONT. – Fontaine (874-74-40), 20 h 45 (20).

ARRABAL. – Interclub 17 (227-68-81), 20 h 30 (20 au 24).

MICHEL LAGUEYRIE. – Gaîté Montparnasse (322-16-18), 20 h 30 (20).

LA NUIT SUSPENDUE. – Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h 30 (20).

LES GROS CHIENS. – Montreuil, TEM (858-65-33), 20 h 30 (20).

EN SOURDINE LES SARDINES. – Bouffes-Parisiens (296-97-03), 20 h 30 (21).

LES MIRABELLES. – A. Dejazet (887-97-34), 20 h 30 (26).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN. – Bouffes du Nord (239-34-50), 20 h 30 (26).

EUPALINOS. – Petit Montparnasse (320-89-90), 21 h (26).

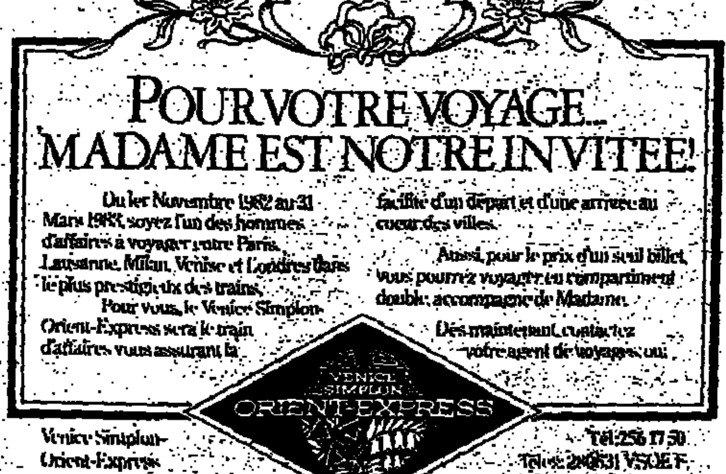
LE BONHOMME QUI AVAIT UN LION. – Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h 45 (26).

L'ENEIDE. – Choisy, Théâtre Paul-Eluard (890-89-79), 20 h 30 (26).









THEATRE

MARLY-LE-ROI, Maison J.-Vilar (958-74-87), le 21, à 21 h : Evohe Jazz.

MASSY, C.C. P.-Bailliart (920-57-04), le 22 à 21 h : le Cocu magnifique.

MELUN, Eglise Saint-Aspais, le 23, à 20 h 45 : Ensemble vocal M. Piquemal (Schubert).

NANTERRE, Centre G. Brassens (725-36-32), les 20, 21, 22, 23, à 20 h 30, le 24, à 15 h : Que diable nous chantez-vous là ?

NOGENT, Pavillon Baltard (873-45-81), le 22, à 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. J. Conlon (Tchaikovski, Moussorgsky, Debussy, Ravel).

RIS-ORANGIS, Centre culturel R.-Desnos (906-76-90), le 23 à 20 h 45 : E. Louiss Quintet.

RUEIL-MALMAISON, Th. A.-Malraux (749-77-22), le 22 à 21 h : Mime Marceau.

SAINT-DENIS, voir Festival d'Automne.

SAINT-MAUR DES FOSSÉS, Rond-Point Liberté (889-22-11), le 22, à 21 h : Viva Rock.

SAVIGNY-LE-TEMPLE, Maison pour Tous (063-28-24), le 22, à 21 h : M. Rougier.

SENLIS, Auditorium F.-Liszt ((4) 453-39-99), le 23 à 16 h : C. Joly (Brahms, Debussy, Prokofiev) ; le 24, à 16 h : J. Berger (Bach).

SURESNES, Théâtre J. Vilar (772-38-80), les 22 et 23, à 21 h : la Cagnotte.

TAVERNY, Gymnase J. Bouin (960-53-33), le 23, à 21 h : Cl. Nougaro.

VERSAILLES, Th. Montansier (950-71-18), le 20, à 21 h : Qui a peur de Virginia Woolf ? ; le 23, à 21 h : Grand Ballet du Venezuela.

LE VESINET, C.A.L. (976-32-75), le 21, à 21 h : soirée Pinter ; le 22, à 21 h : Jazz.

VILLENEUVE-ST-GEORGES, C.C.M. (389-21-18), le 20, à 21 h : R. Magdane.

VITRY, Théâtre J. Vilar (680-85-20) (D. soir, L., Mar.), 21 h ; mat. D. 17 h : Bettine.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27).

Odéon (325-70-32), les 20, 21, 22 à 20 h 30 : Bertolt Brecht.

Maison de la Culture de Bobigny (831-11-45), les 20, 21, 22, 23 à 20 h 30, le 24 à 16 h 30 : Specimen Days.

Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis (243-00-59), les 20, 21, 22, 23 à 20 h 30, le 24 à 17 h : Intrigue et amour.

Théâtre des Champs-Elysées (723-47-77), les 25, 26 à 21 h : Merce Cunningham.

Théâtre de Gennevilliers (793-26-30) (L., Mar.), 20 h 45 : Faust/Foreman. Chapiteau (L.), 20 h 30 : Leonce et Lena.

XXe FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE DE PARIS (723-47-77)

Palais des Congrès (758-27-78) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. sam. et dim., 15 h : la Route de la soie, (dern. le 16).

Théâtre Musical de Paris (261-19-83), les 20, 21, 22, 23, 26 à 20 h 30, le 24 à 14 h 30 et 20 h 30 : Tokyo Ballet.

Centre Georges-Pompidou (277-12-33) (Mar.), à partir de 18 h 30, D. à partir de 15 h : Forum de la danse, (dern. le 24).

III. FESTIVAL DE JAZZ DE PARIS

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris (723-61-27), le 24 à 14 h : Bakea sextette, à 15 h : F. de Larard, à 16 h : Mais où est donc Ornicar, à 19 h : Jazz Unit Tonton quartette, à 20 h : A. Brunet, à 21 h : Quartette Medusa.

Théâtre de Paris (274-22-77), le 25 à 18 h 30 : Slickaphonics, à 20 h 30 : Jazz Patchwork Franco-Allemand, Ch. Lloyd, M. Petrucciani, le 26 à 18 h 30 : A. Hunter, Cook's trio, à 20 h 30 : d'Alma, Nouveau quintette d'H. Silver.

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (723-40-84)

Paris, Petit Palais, le 24 à 16 h : Solistes de la Chapelle royale (Haydn).

Melun, Eglise Saint-Aspais, le 23 à 20 h 45 : Ensemble vocal M. Piquemal (Schubert).

Champigny, Eglise Saint-Saturnin, le 26 à 21 h : Ensemble Contrastes (Schönberg, Berg, Webern).

Vaucresson, CC, le 26 à 21 h : Duo Courtois-Collard (Mozart, Schubert, Beethoven, Webern).

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.) : 20 h 30, mat. Dim. 16 h : H. Tachan ; le 25 à 20 h 45 : A. Révérend.

CENTRE CULTUREL CANADIEN, (551-35-73), le 26 à 20 h 30 : R. Bellemare, M. Pinsonneault.

ELDORADO (208-45-22) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h : Fantasias do Brasil.

FIAP (589-89-15) le 23 à 20 h 30 : P. David, P. Lauglade, M. Nado.

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim., 15 h : le Grand Orchestre du Splendid.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D., L.) 21 h : Hussein el Mari.

MONTPARNASSE (322-89-90) (D. soir, L.) 21 h, mat. Dim. 15 h, (à partir du 21) : R. Devos.

OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h, mat. dim., 14 h 30 : E. Macias-Adama ; le 18 à 21 h : G. Bécaud.

RADIO-FRANCE Auditorium 106, le 26 à 18 h 30 : V. Michel, P. Mindy, Patric, P. Bluteau, B. Letord.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), L., 21 h 30 : Café concert.

TH. DES 400 COUPS (633-01-21) (L.) 18 h 30 : Kapia.

TH. DE POCHE (548-92-97), les 22, 23, à 19 h, le 24 à 17 h : R. Dyens.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75), les 20, 24 à 14 h 30 ; le 23 à 14 h 30 et 20 h 30 ; le 22 à 20 h 30 : le Vagabond tzigane.

TH. DE MÉNILMONTANT (631-66-44), 20 h 30 : Famille Fenouillard dare-dare (dernière le 20).

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 20 OCTOBRE

IRCAM, Espace de projection, 20 h 30 : Ensemble intercontemporain, dir. Stockhausen (Stockhausen).

SALLE PLEYEL, 14 h 30 et 16 h : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. R. Blot, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. J. Conlon (Moussorgsky, Tchaikovsky, Debussy, Ravel).

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : L. et N. Kogan (Schubert, Bach, Paganini).

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 20 h 30 : A. Lauro (Borges-Lauro, Bebey, Ramon y Ribera...).

CHAPELLE DE LA MISSION ESPAGNOLE, 20 h 45 : R. Tambyeff (Cabezon, Correa de Arauxo, Dandrieu...).

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE, 20 h 30 : M. Drobinsky (Vivaldi, Bach, Britten, Offenbach).

CENTRE SIVANANDA, 20 h : G.-S. Sachdev (musique indienne).

SALLE CORTOT, 20 h 30 : Quatuor à cordes de l'Opéra national de Belgique, M. Virlogeux-Henriet (Gounod, Prokofiev, Brahms).

JEUDI 21 OCTOBRE

SALLE GAVEAU, 18 h 30 : N. Lee ; 20 h 30 : New-York Pro Arte Chamber Orchestra (Dellojoio, Haydn, Maïakovsky).

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : M. Barrueco (Bach, Cimarosa, Sor, Albeniz).

PLEYEL, 20 h 30 : voir le 20.

SAINTE-CHAPELLE, 21 h : Ensemble d'archets français, dir. J.-F. Gonzalez (Mozart).

IRCAM, 20 h 30 : voir le 20.

BIBLIOTHÈQUE POLONAISE, 20 h 30 : G. Bérard (Liszt).

C.C. CANADIEN, 20 h 30 : Alberta String Quartet.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN, 20 h 30 : R. Gerlin, D. Hoyland (Tompkins, Pasquini, Soler, Bach).

SALLE BERLIOZ, 20 h 30 : I. Wjuniski, P. Moragues, L. Chorow (Brahms, Lutoslawski, Poulenc).

VENDREDI 22 OCTOBRE

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : A. Pierri (Guiliani, Barrios, Kaplan, Berkeley).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Cl. Bardon (Françaix, Dvorak, Haydn, Brahms).

LUCERNAIRE, 19 h 45 : B. Peltre (Bach, Liszt, Beethoven).

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h : F. Fernandez, M. et P. Hantai, Ph. Pierlot (Rameau).

THÉATRE DE L'ALLIANCE, 22 h : Musique et chants courtois du XIVe siècle de la Chine du Sud.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN, 21 h : Chœur et orchestre de l'université Paris-Sorbonne, dir. J. Grimbert (Charpentier, Lully, Delalande).

SAMEDI 23 OCTOBRE

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : M. Chauveau (Ravel, Schumann).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h : voir le 21.

ÉGLISE SAINT-MERRI, 21 h : A. Holford, A. et D. Jeansonie (Vivaldi, Telemann, Bach, Mozart).

LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 22.

GAVEAU, 17 h : Trio Raphael (Brahms, Fauré, Beethoven) ; 20 h 30 : M. Arroyo (Mozart, Ravel, Brahms, Strauss, Turina).

ÉGLISE SAINT - GERMAIN - DES - PRÉS, 21 h : A. Isoir (Bach, Buxtehude).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Chœur de l'Orchestre de Paris, chef de chœur : A. Oldham, solistes de l'Orchestre de Paris (Brahms).

SORBONNE, Grand Amphi., 20 h 30 : A. Kouyate, P. Diabate, St. Grapelli, R. Shankar.

DIMANCHE 24 OCTOBRE

NOTRE-DAME, 17 h 45 : M. Félix (Bach, Durbin, Vierne, Duruflé).

ÉGLISE SAINT-MERRI, 16 h : Orchetre philharmonique du Val-de-Marne, dir. : M. Rozsa (Rozsa).

THÉATRE DU ROND-POINT, 11 h : G. Pludermacher, trio à cordes français (Mahler, Schubert).

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 17 h 45 : Concerts Pasdeloup, dir. : G. Devos (Saint-Saëns, Berlioz).

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE, 16 h 30 : L. Le Gall (Marchand, Bach).

ÉGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h : J. Ver Hasselt (Chaumont, Roberday, Zipoli...).

GAVEAU, 18 h 30 : G. et J. Gottlieb (Irino, Gottlieb, Wuorinen, Crumb).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h : voir le 21.

MUSÉE CARNAVALET, 15 h : F. Lengelle (Couperin, Forqueray, Scarlatti, Bach).

ÉGLISE LUTHÉRIENNE SAINT-PIERRE, 16 h : Chorale de l'église Sainte-Marguerite de Paris (Bach, Buxtehude, Corelli...).

MUSÉE DE CLUNY, 18 h : Ensemble V. Fortunat.

CENTRE CULTUREL DE LA ROSE-CROIX, 10 h et 17 h : Musique de l'Inde du Nord.

LUNDI 25 OCTOBRE

LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 22.

ATHÉNÉE, 21 h : C. Eda-Pierre, Ch. Ivaldi (Schumann, Gounod, Chausson).

THÉATRE DU RANELAGH, 20 h 30 : O. Bruckert, S. Vatin (Reinecke, Schubert, Roussel) ; Cl. Faucomprez, A. Raes (Finzi, Martinu, Arnold).

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, 20 h 30 : G. Poulet, Cl.-E. Nandrup (Beethoven, Poulenc, Stravinsky).

CENTRE CULTUREL DE LA ROSE-CROIX, 20 h 30 : R. Narayan, Z. Hussein (musique de l'Inde du Nord).

THÉATRE DU ROND-POINT, 20 h 30 : Ensemble contemporain, dir. : J. Mercier (Foison, de Falla, Bancquart, Stravinsky).

MARDI 26 OCTOBRE

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN, 20 h 30 : Quatuor Via Nova, L. Laskine (Haendel, Haydn, Debussy, Satie).

ÉGLISE DE LA MADELEINE, 18 h 30 : Chœurs de la Madeleine, dir. : J. Havard de la Montagne (Caldara, Carrissimi, J.-Ch. Bach...).

CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS, 21 h : V. Blanc, I. Wjuniski (Buxtehude, Bach, Froberger...).

CENTRE CULTUREL DE LA ROSE-CROIX, 20 h 30 : V. G. Jog, V. Kichlu, Z. Hussein (musique de l'Inde du Nord).

ÉGLISE SAINT-MÉDARD, 21 h : G. Fumet, J. Galard (Albinoni, Marcello, Pergolèse...).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : J.-P. Wallez (Copland, Barber, Ives, Bernstein).

Jazz, pop, rock, folk

BAINS DOUCHES (887-34-40), le 22, à 20 h 30 : Joe King Carrasco.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : H. Singer, J.-P. Sasson (dernière le 24) ; les 25 et 26 : D. Doriz.

CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28) (D., L.), 20 h 30 : Pyramide (dernière le 23), à partir du 26 : P. Quirni.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D., L.), 22 h : Bess ; H, 22 h 30 : Agbavia (dernière le 23) ; à partir du 24 : les Diplomates.

CHEVALIERS DU TEMPLE (277-40-21) (D.) 22 h et 24 h : les Etoiles ; ven., sam., dim, à 23 h : Salsa.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 23 h : Los Salseros (dernière le 25) ; le 26 : Ganja.

DEPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30, le 21 : Métronome ; le 22 : Rockin' Rebels ; le 23 : Ch. Genard.

DUNOIS (584-72-00), les 22, 23, à 20 h 30 : Skeleton Crew, V. Effect.

FIAP (589-89-15), le 22, à 20 h 30 : C. Terranova.

GIBUS (700-78-88), 22 h : les Désaxés ; les 22, 23 : Sty Gian Eels.

NEW MORNING (523-51-41), le 20, à 21 h 30 : Ph. Woods ; les 21, 22, à 20 h 30 et 23 h : Superstar Quartet ; le 23, à 21 h 30 : A. Blythe ; les 25, 26, à 20 h 30 et 23 h : S. Getz.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (D. soir, L.), 20 h 30 : J. Hallyday.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : mer. : E. Louiss ; jeu. : P. Saussois ; ven. : Watergate Seven-One ; sam. : New Farming ; lun. : V.S.O.P. ; mar. : Symphonic Jazz Parade.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : J.-L. Longnon, D. Huck, G. Arvanitas, M. Michel, M. Sabini (dernière le 24) ; à partir du 25 : Steckar Tuba Pack.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : les 20, 21, 26 : Cl. Luter ; les 22, 23 : J. Caroff.

TH. DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), les 21, 23, à 21 h : J. Norman, R. Wilson.

VIEILLE HERBE (321-33-01), le 21, à 21 h : Bratch.

La danse

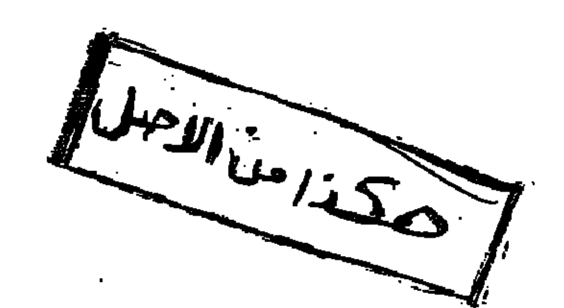
Voir FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA DANSE

ALLIANCE FRANÇAISE (544-41-42), le 26 : à 20 h 30, Ramakien de Thaïlande.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)







CINÉMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 20 OCTOBRE

15 h : Fox (1917-1935) : Prince sans amour, de H. Hawks ; 19 h : Hommage à Miklos Rozsa : le Receleur, de W.-K. Howard ; 21 h : l'Espion noir, de M. Powell.

JEUDI 21 OCTOBRE

15 h : Fox (1917-1935) : les Quatre Fils, de J. Ford ; 19 h : Hommage à Miklos Rozsa : les Cinq Secrets du désert, de B. Wilder ; 21 h : Assurance sur la mort, de B. Wilder.

VENDREDI 22 OCTOBRE

15 h : Fox (1917-1935) : Cœur d'or, poings d'acier, de H. Hawks ; 19 h : Hommage à Miklos Rozsa : Sahara, de Z. Korda ; 21 h : le Poison, de B. Wilder.

SAMEDI 23 OCTOBRE

15 h : Hommage à Miklos Rozsa : la Maison du Dr Edwards, de A. Hitchcock ; 17 h : les Démons de la liberté, de J. Dassin ; 19 h : Jesse Lasky Jr, scénariste : Agent secret ou quatre de l'espionnage, d'A. Hitchcock ; 21 h : Pacific express, de C. B. de Mille.

DIMANCHE 24 OCTOBRE

15 h : Hommage à Miklos Rozsa : le Secret derrière la porte, de F. Lang ; 17 h : la Cité sans voiles, de J. Dassin ; 19 h : Pearl of the South Pacific, d'A. Dwan ; 21 h : l'Ardente Gitane, de N. Ray.

LUNDI 25 OCTOBRE

Relâche.

MARDI 26 OCTOBRE

15 h : la Demoiselle et son revenant, de M. Allégret ; 19 h : Fox (1915-1935) : la Maison du bourreau, de J. Ford ; 21 h : Hommage à Miklos Rozsa : Madame Bovary, de V. Minelli.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 20 OCTOBRE

15 h : Jerry Schatzberg : Panique à Needle Park ; 17 h : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) : Black and Light, de P. Rovere ; la Perdue, portrait de (F) the Queen, de D. Willoughby et L. Picasso ; la Griffe et la Dent, de F. Bel, G. Vienne et M. Fano ; 19 h : Hommage à L. Torre-Nilsson : le Protégé.

JEUDI 21 OCTOBRE

15 h : Jerry Schatzberg : Vol à la tire ; 17 h : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) : Le vent souffle où il veut, de M. Hanoun ; Rythmes de passage, de P. Harel ; Irisation, de F. Jaulmes ; Salomé, de T. Hernandez ; 19 h : Hommage à L. Torre-Nilsson : la Terrasse.

VENDREDI 22 OCTOBRE

15 h : Jerry Schatzberg : la Vie privée d'un sénateur ; 17 h : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) : Sensitometrie III, de P. Kirchhofer ; Gravida esquisse 1, de R. Carasco ; Scandes, de P. Delabre - 74/77 : Un navet, de M. Lemaître - 75/77 ; 19 h : Hommage à L. Torre-Nilsson : le Trou de la serrure.

SAMEDI 23 OCTOBRE

15 h : Jerry Schatzberg : Show bus ; 17 h : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) : Chromaticité I (P. Kirchhofer) ; la Petite Fille (P. Auger, 78) ; Droids (J.-P. Auberge, 78) ; 19 h : Hommage à L. Torre-Nilsson : Boquitas Pintadas ; 21 h : Piedra Libre.

DIMANCHE 24 OCTOBRE

15 h : Nouvelle-Orléans, d'A. Lubin ; 17 h : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) : l'Idole des jeunes, d'Y. Lagrange. — 1re partie : Kili Watch ; 20 h : 2e partie : Surprise-partie.

LUNDI 25 OCTOBRE

15 h : le Mur du son, de D. Lean ; 17 h : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) : Y. Beauvais, 76/78 ; P. Bressan, 78 ; St. Deluermoz, 78 ; Ch. Lebrat, 78 : R. Lowder, 78 : J. de Missolz, 78 ; M. Lemaître, 78 ; 19 h : M. Duras ; M. Caro et J.-P. Jeunet, 81 ; R. Lalanne, 81 ; D. Sugeeta, 81 ; J. Xavier, 81 ; P. Bokanowski, 77-82.

Les exclusivités

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rex, 2e (236-83-93) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Cluny-Écoles, 5e (354-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e, (359-92-82) ; — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e, (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

CLASS 1984 (A., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ;

COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

DE LA VIE DES ESTIVANTS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JÉSUS-CHRIST (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

DIVA (Fr.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62). H. sp.

LA FÉLINE (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (562-41-46) ; — V.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).

LA FEMME TATOUÉE (Jap., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA FIÈVRE DE L'OR (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e, (329-90-10).

LES GAMINS D'ISTANBUL (Turc, v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).

LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94). Secrétan, 19e (241-77-99).

LE GRAND FRÈRE (Fr.) (*) : Richelieu 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HAMMETT (A., v.f.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

JAMAIS AVANT LE MARIAGE (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99).

LÉGITIME VIOLENCE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).

LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

MAD MAX II (Austr., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C.

LES FILMS NOUVEAUX

AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR, film américain d'Arthur Miller. V.o. : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (559-12-15) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (770-10-41) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

LA COTE D'AMOUR, film français de Charlotte Dubreuil. Berlitz, 2e (742-60-33) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE DRAGON DU LAC DE FEU, film américain de Mattew Robbins. V.o. : Ermitage, 8e (359-15-71). V.f. Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage (en mat.), 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

L'ÉTAT DES CHOSES, film allemand de Wim Wenders. V.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LETTRE A FREDY BUACHE, Court métrage suisse de Jean-Luc Godard. Studio 43, 9e (770-63-40).

MAYA L'ABEILLE, film autrichien de Marty Murphy. V.f. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).

LES MISÉRABLES, film français de Robert Hossein. Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-51-55) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 8e (636-10-96).

LA NUIT DE SAN LORENZO, film italien de Paolo et Vittorio Taviani. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet Parnasse, 8e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevards, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

POLTERGEIST (**), film américain de Tobe Hopper. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (241-77-99).

STAR TREK II : LA COLÈRE DE KHAN, film américain de Nicolas Meyer. — V.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

CINEMA

Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

MAMAN IXE (Fr.) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

MAMAN (QUE MAN) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

LE MARQUIS S'AMUSE (It., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82).

MEURTRES A DOMICILE (Fr.-Bel.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).

MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

PARADIS POUR TOUS (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

PASSION (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LE PETIT JOSEPH (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Convention (828-42-27).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

POLENTA (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86).

PORKY'S (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

POUR 100 BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

QUERELLE (All., v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

TIR GROUPÉ (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA TRUITE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – (V.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

YOL (Turc, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Biarritz, 6e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

Les festivals

SEMAINE DU CINÉMA PUBLICITAIRE Forum, 1er (297-53-74) : tous les jours.

FASSBINDER (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) : Gibier de passage : ven., 12 h ; Despair : lun., 12 h ; l'Année des treize lunes (**) : jeu., 12 h.

BUSTER KEATON : Marais, 4e (272-47-86) : merc, Sherlock Jr ; jeu., les Lois de l'hospitalité ; ven., Fiancées en folie ; sam., le Dernier Round ; dim., la Croisière du « Navigator » ; lun., Ma vache et moi ; mar., Steamboat Bill Jr.

LA COMÉDIE MUSICALE : Du merveilleux au drame (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), en alternance : Chantons sous la pluie, Movie Movie, Que le spectacle commence.

ROBERT MITCHUM (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer., les Indomptables ; jeu., Pendez-moi haut et court ; ven., Un homme fait la loi ; sam., Eldorado ; dim., le Dernier Nabab ; lun., Cinq cartes à abattre ; mar., Yakuza.

FESTIVAL BOGART (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer., Passage to Marseille ; jeu., Echec à la Gestapo ; ven., En marge de l'enquête : sam., les Passagers de la nuit ; dim., la Femme à abattre ; lun., le Grand Sommeil : mar., les Fantastiques Années 20.

LA CINEMATHEQUE IDEALE Studio 43, 9e (770-63-40), mer., Espoir ; jeu., Judex ; ven., A propos de Nice ; sam., Vampyr ; dim., le Lys brisé ; lun., le Baron fantôme.

CYCLE UNHEIMLICH Studio 43, 9e (770-63-40), Unheimlich I, Dialogue secret : mar., 15 h ; Kha, les Embaumés, Chant pour Unheimlich, mar., 16 h 30 ; Unheimlich II, Astari, mar., 20 h ; Unheimlich III, mar., 23 h.

ICI ET AILLEURS : Lettres à Freddy Buache, Inventaire lausannois, Studio 43, 9e (770-63-40), t.l.j., 18 h et 20 h (sauf mar.), sam. dim, 14 h, 16 h, 18 h., 20 h.

TEX AVERY (v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), sam., dim., 17 h 30.

LUIS BUNUEL/ROBBE-GRILLET : Denfert, 14e (321-41-01), Glissements progressifs du plaisir (**) : ven., 14 h 30, mar., 22 h : Tristana : mer., 22 h, jeu., dim., lun., 20 h ; le Charme discret de la bourgeoisie : jeu., lun., 17 h, sam. 22 h, mar., 20 h. ; la Voie lactée : jeu., 14 h 30, ven., 22 h, dim., 17 h ; Cet obscur objet du désir : mer., ven., 17 h, sam. 20 h, lun., 22 h ; le Fantôme de la liberté : ven., 20 h, mar., 14 h 30 : le Journal d'une femme de chambre (+ C. M. les Ministères de la nuit) : sam., dim., 14 h 30 ; l'Age d'or : mer., 20 h, jeu., dim., 22 h, lun., 14 h 30, sam., 17 h ; l'Eden et après : mer., 14 h 30, mar., 17 h.

FESTIVAL JACQUES TOURNEUR (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94), 14 h., la Féline ; 16 h., les Hommes-léopards ; 18 h., Vandou ; 20 h., Berlin-Express ; 22 h., Pendez-moi haut et court.

PORTRAITS D'ACTEURS EN SEPT FILMS (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), mer. : Absence of malice ; jeu., la Brune brûlante ; ven., Luke la main froide ; sam., le Clan des irréductibles ; dim., l'Arnaqueur ; lun., le Piège ; mar., Wusa.

TOUTE L'ŒUVRE DE FRANÇOIS TRUFFAUT (v.o.) : Olympic (14e) (542-67-42), mer., jeu. : Une belle fille comme moi ; ven., l'Argent de poche ; sam., les Quatre Cents Coups, les Mistons ; dim., la Peau douce ; lun., mar., Fahrenheit 451.

CROISIÈRE POUR LE COURT MÉTRAGE : la Péniche des Arts, 16e (527-77-55), t.l.s., 20 h 30 et 22 h.

Les grandes reprises

ACCELERATION PUNK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

ALL THE ROCK'N ROLL YOU CAN EAT (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LES ANNEES-LUMIERE (Suisse) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (337-57-47).

L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

AROUND THE STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

AU BOULOT JERRY (A., v.f.) : Astros, 17e (627-60-20).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60) ; V.f. : Arcades, 2e (233-39-36).

BANANA SPLIT (A., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

BREL (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

CASABLANCA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES CHEMINS DE LA HAUTE VILLE (A., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

CINEMA PAS MORT MISTER GODARD (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

LES CRIMINELS (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*), Opéra Night, 2e (296-62-56).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) Ranelagh, 16e (288-64-44).

EN QUATRIÈME VITESSE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

L'EPOUVANTAIL (A., v.o.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

L'EXORCISTE (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

FELLINI ROMA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LES FOURBERIES DE SCAPIN (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62).

FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Hanssmann, 9e (770-47-55).

J'AI MÊME RENCONTRÉ DES TZIGANES HEUREUX (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-52-56).

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).

LISZTOMANIA (A., v.o.), Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LES MISFITS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LE MILLIARDAIRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20).

POPEYE (A., v.f.), Paris Loisirs Bowling, 16e (606-64-98).

QUATRE GARÇONS DANS LE VENT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er, (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A, v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

SHANGAI EXPRESS (A., v.o.) : Action Ecoles II, 6e (325-72-07).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.), Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

THE ROSE (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14 Juillet Bastille, 11e (343-50-91).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42). V.f. : Arcades, 2e (233-39-36) ; Français, 9e (770-33-88).

Z (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).



CARNET

Décès

– Jacques et Joëlle Blanchard,
Arlette et Gabriel Coron,
Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Suzanne BLANCHARD,
née Pinet,
veuve du préfet Marcel Blanchard,
survenu le 18 octobre 1982, dans sa soixante-huitième année.
Les obsèques ont eu lieu à Bussière-Poitevine dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, rue du Stade-Buffalo,
92120 Montrouge.

– Le docteur vétérinaire Birago Diop, écrivain, ancien ambassadeur du Sénégal en Tunisie,
Ses filles, Mmes Renée Tancrède et Andrée Lalanne,
Ses parents, alliés et amis,
ont le regret de faire part du décès à Dakar (Sénégal), le 6 octobre 1982, de
Mme Marie-Louise DIOP,
née Pradere,
Boîte postale 5018,
Dakar-Fann (Sénégal).

– Mme Guilben Douady, son épouse,

Laurence et Jean Dolivet,
Adrien et Régine Douady,
Clément-Noël et Dominique Douady,
Jérôme et Françoise Douady,
Véronique Gautheron et Jean Touzot,
ses enfants,

Ses dix-sept petits-enfants,
Amandine et Perceval, ses arrière-petits-enfants,

Mme Paul Dottin,
M. et Mme Lucien Douady,
ses frère et sœur,

Ses neveux et nièces, petits-neveux, petites-nièces,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du

docteur Daniel DOUADY,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
membre de l'Académie nationale de médecine,
directeur honoraire de la santé scolaire et universitaire
au ministère de l'éducation nationale,
directeur honoraire
et conseiller technique
de la Fondation santé des Etudiants de France,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques
et de l'ordre de la Santé publique,
officier de l'ordre Polonia Restituta,

décédé le 14 octobre 1982 à Tulle, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité de la famille, suivies de l'inhumation, au cimetière de Tulle (Corrèze).
Cet avis tient lieu de faire-part.
40, rue Rouelle, Paris (15e).

[Né le 26 septembre 1904 à Brest, Daniel Douady avait fait ses études de médecine à Paris avant de se spécialiser en phtisiologie, en médecine sociale et en hygiène scolaire. Nommé en 1933 directeur général de la santé scolaire, il avait, la même année, fondé à Saint-Hilaire-du-Touvet, près de Grenoble, le premier sanatorium universitaire. En 1945, il avait créé la direction de la santé scolaire et universitaire au ministère de l'éducation nationale. Daniel Douady a longtemps dirigé la Fondation santé des étudiants de France. En 1982, il avait été élu membre de l'Académie nationale de médecine.]

– Le conseil d'administration, le président, la direction générale et le personnel de la Fondation santé des Etudiants de France ont la tristesse de faire part du décès du
docteur Daniel DOUADY,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
membre de l'Académie nationale de médecine,
directeur général honoraire
de la Fondation santé
des Etudiants de France 1933-1970,
puis conseiller technique
et administrateur 1971-1982,
directeur honoraire
et conseiller technique
au ministère de l'éducation nationale,
président d'honneur
de l'association d'entraide Vivre,
président d'honneur du Comité national contre la tuberculose
et les maladies respiratoires,
vice-président de l'association
l'Hygiène par l'exemple,
administrateur
de l'Association française
des centres psychopédagogiques,
conseiller technique
de l'Association internationale
de l'hygiène et de médecine scolaires et universitaires,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
commandeur
de l'ordre de la Santé publique,
officier de l'ordre Polonia Restituta,
décédé le 14 octobre 1982 à Tulle, dans sa soixante-dix-neuvième année.
Selon la volonté du défunt, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 18 octobre à Tulle, suivies d'une inhumation au cimetière de Tulle.
C'est également en exécution de la volonté du défunt que l'annonce de son décès a été retardée.

– M. Charles Goetz et sa fille,
M. et Mme Jean-Nicolas Goetz et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Goetz et leurs enfants,
M. et Mme André Chargueraud et leurs enfants,
M. et Mme Alain Bienvenüe et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Charles GOETZ,
président honoraire
du tribunal administratif de Paris,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le 18 octobre 1982 à Founex (Suisse), dans sa quatre-vingt-onzième année.
Le service religieux aura lieu au temple protestant de Brumath (Bas-Rhin) le vendredi 22 octobre 1982, à 14 h 30.

– Le Seigneur a daigné rappeler auprès de lui le
docteur Gérard LE FLOCH
dans sa soixante-neuvième année.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, mardi 19 octobre, à 15 heures, à la basilique Notre-Dame-de-Bon-de-Secours à Guingamp.
Ni fleurs ni couronnes, des prières, des messes.
De la part de :
Mme Le Floch, née Gabrielle Julienne, son épouse,
M. et Mme Loïk Le Floch-Prigent et leurs enfants, Fanny et Vincent,
Et de toute leur famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Pierre Masquelier,
Mlle Masquelier,
M. et Mme Christian Masquelier et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 13 octobre 1982, de
M. Pierre MASQUELIER,
croix de guerre 1914-1918.
L'inhumation a eu lieu dans la stricte intimité à Sainte-Adresse.
Une cérémonie religieuse sera célébrée, le jeudi 21 octobre, à midi, en l'église Saint-Honoré d'Eylau.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
18, rue Spontini, 75016 Paris.
25, rue du Château,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Mme Etienne Moeneclaey,
M. et Mme Denis Moeneclaey et leurs enfants,
Le professeur et Mme Michel Rey, leurs enfants et petite-fille,
Mme Pierre Moeneclaey,
M. et Mme Jacques Cresson et leurs enfants,
M. Harold Campion,
M. et Mme Olivier Campion,
M. et Mme François Tulasne-Moeneclaey et leurs enfants,
Mlle Annick Tulasne-Moeneclaey,
Les familles Vignal, Deschodt et Delcourt,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, en son domicile, muni des sacrements de l'Eglise, de

M. Etienne MOENECLAEY
inspecteur général des finances honoraire,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
croix de guerre 1939-1945,
le lundi 18 octobre 1982, dans sa quatre-vingt-sixième année.
Son épouse, ses enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille, sa belle-sœur, ses beaux-enfants, ses neveux et nièces, ses parents et alliés.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-François-Xavier le jeudi 21 octobre, à 16 heures, suivies de l'inhumation, dans l'intimité familiale.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Cassel (Nord) suivie d'un vin d'honneur.

Cet avis tient lieu de faire-part.
La famille s'excuse de ne pas recevoir.
Ni fleurs ni couronnes.
Ses amis sont invités à verser leurs dons à la Fondation pour la recherche médicale.

3, rue Philibert-Delorme,
75017 Paris.
7, avenue Albert-Bartholomé,
75015 Paris.
Chemin des Crêtes,
63130 Royat.

[Né le 14 février 1897, à Paris, M. Etienne Moeneclaey, inspecteur général des finances, a fait une partie de sa carrière dans les cabinets ministériels, notamment comme chef adjoint du cabinet du président du conseil de 1926 à 1930, puis comme chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil en 1931. Directeur de la Monnaie, de 1934 à 1946, il a été par la suite commissaire du gouvernement auprès de l'Immobilière Construction de Paris et de la SEFFICO. En 1963, il devint vice-président du Comité des inspecteurs généraux des finances.]

– M. et Mme Louis Urrutia, professeur à l'université de Pau,
M. Jean-Pierre Urrutia et sa fille,
M. et Mme Claude Urrutia,
M. et Mme Javier Oroz et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Marie ORY,
née Pujet,
leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère, survenu à Hendaye dans sa quatre-vingt-quatorzième année.
Les obsèques civiles suivies de l'inhumation ont eu lieu le vendredi 15 octobre 1982 à Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) dans la plus stricte intimité.
5, rue d'Aguerria,
64700 Hendaye-Plage.

– Claira, Void.
M. Jean-Baptiste Paris, ancien professeur de la faculté de droit de Rennes, avocat honoraire, son époux,
Ses enfants, petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ses gendres,
Les familles Didlapp, Calley, Gousseau, Levaillant, Mottant, Gilbert, Dupré, de Montenon, Sirol, Darnault, parents et alliés,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Jean-Baptiste PARIS,
née Renée Mottant,
rappelée à Dieu, munie des sacrements de l'Eglise, le 13 octobre 1982, à Montpellier, dans sa soixante-seizième année.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité en l'église de Void (Meuse), le 16 octobre 1982.
66530 Claira.
55190 Void.

– Le baron et la baronne Louis Ascione,
Mme Irène Ascione et son fils Emmanuel,
ont la douleur de faire part du décès brutal de
Mme veuve Maurice PINSON,
née Suzanne Roux,
Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 20 octobre 1982, en l'église paroissiale de Châteaurenaud 71500, suivies de l'inhumation dans la sépulture de famille.

– La Baronne Alain de Rothschild,
M. et Mme Pierre Rosenberg,
M. Eric de Rothschild,
M. Robert de Rothschild,
Mlle Marie Angliviel de La Beaumelle,
son épouse, ses enfants et sa petite-fille,
Mme Chauvin du Treuil, sa belle-mère,
Mme Benvenuti, ses enfants et petits-enfants,
Mlle Cécile de Rothschild,
Le baron et la baronne Elie de Rothschild,
leurs enfants et petits-enfants,
ses frère, sœurs et belle-sœur, ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces,
Et les membres de la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

baron Alain de ROTHSCHILD,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
maire de Chamant,
président du CRIF,
président honoraire
du Consistoire central
israélite de France,
président du CASIP,
président de la Fondation Rothschild,
président de l'école Lucien-de Hirsch,
ancien président
de la Compagnie du Nord,
ancien associé-gérant
de de Rothschild Frères,

survenu à New-York le 17 octobre 1982.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
Un service religieux sera célébré à la grande synagogue, 44, rue de la Victoire le mardi 26 octobre 1982, à 17 h 30.
Ni fleurs ni couronnes.
[*Le Monde* du 20 octobre.]

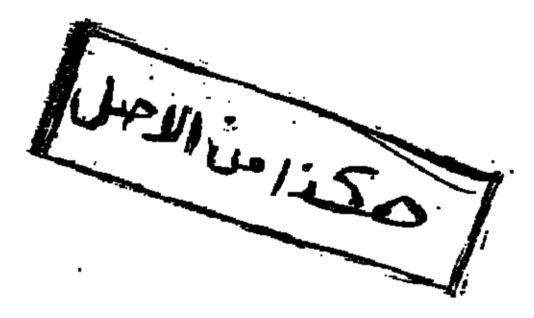
– M. et Mme Gilles Schaufelberger,
M. et Mme Philippe Schaufelberger,
ses enfants,
M. et Mme Laurent Schaufelberger,
M. et Mme Pierre Boï,
M. et Mme Robert Fabbri,
Etienne, Jérôme, Bruno et Laure Schaufelberger,
ses petits-enfants,
M. et Mme Jean Schaufelberger,
L'amiral Pierre Borot,
ont la douleur de faire part du décès de

M. William SCHAUFELBERGER,
ingénieur civil des mines,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 18 octobre 1982, dans sa quatre-vingt-unième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 21 octobre, à 14 heures, en l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard, Paris-7e.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Saint-Tropez.
Ni fleurs ni couronnes.
47 *bis*, boulevard des Invalides,
75007 Paris.
2, rue Saint-Laurent,
13002 Marseille.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de
Bernard de VALZ,
président de la TRANSAFRIC,
une messe sera célébrée en l'église Notre-Dame de l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, Paris (16e), le vendredi 22 octobre, à 18 h 30.



Nouveau. Nikon FG : le "Programme" qui progresse avec vous.

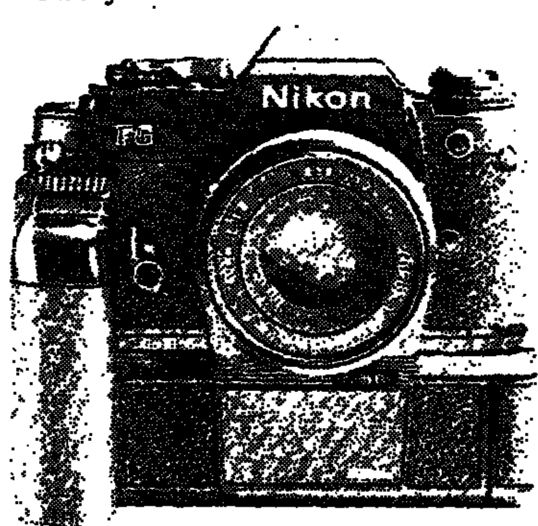
P..., une petite lettre en majuscule sur le sélecteur de vitesse du nouveau Nikon FG.

P, comme Programme, une petite lettre importante qui fait du FG un Nikon un peu différent des autres.

P..., c'est la paix des photographes. C'est la possibilité de se libérer de la technique pour se concentrer sur les images.

Quand le FG est en position P, vous n'avez aucun réglage d'ouverture ou de vitesse à faire... Vous visez, vous mettez au point, vous déclenchez, c'est tout. Comme le ferait l'assistant d'un professionnel, le microprocesseur règle pour vous la combinaison ouverture-vitesse optimale pour une exposition parfaite. Il fait plus, il affiche la vitesse dans le viseur et peut même, en cas de nécessité, corriger sa programmation après fermeture du diaphragme.

Si vous êtes attiré par les performances des Reflex 24 x 36, mais retenu par leur complexité d'utilisation, la position Programme est une bénédiction pour vous. Ce serait une raison suffisante pour faire du Nikon FG votre appareil. Mais il y en a bien d'autres.



Tout d'abord, le caractère évolutif du Nikon FG. La simplicité de l'automatisme programmé va vous faire progresser rapidement, développer votre sens de l'image. Et demain votre créativité, votre imagination vont réclamer des armes plus personnelles.

Nikon a donc prévu sur le FG d'autres modes d'exposition : automatique avec priorité à l'ouverture et information sur la vitesse, semi-auto à part entière avec contrôle permanent dans le viseur, ou manuel avec libre choix de l'ouverture et de la vitesse qui vous permettront d'accéder, comme les professionnels, à la maîtrise complète de la photographie.

Une autre raison — et non la moindre — est que le FG est créé par Nikon.

Depuis longtemps, Nikon équipe les plus grands professionnels dans tous les domaines de la photographie : reportage, illustration, sport, mode, publicité, ... Le FG récolte aujourd'hui les fruits de cette collaboration unique pour vous en faire bénéficier.

C'est un boîtier tout de précision, de simplicité, de fiabilité. Protégé par un châssis en aluminium injecté. Truffé de sécurités : informations visuelles et acoustiques sur les risques de bougé et de sur ou sous-exposition, touche de compensation pour jouer avec les contre-jours.

La majorité des appareils automatiques ne peuvent plus fonctionner sans piles : le FG, lui, est doté de positions mécaniques qui lui permettent encore d'opérer, même si vous êtes perdu dans la brousse.

Rare également, l'automatisme TTL au flash qui, par son analyse en temps réel, permet le même nombre d'ouvertures qu'en lumière du jour.

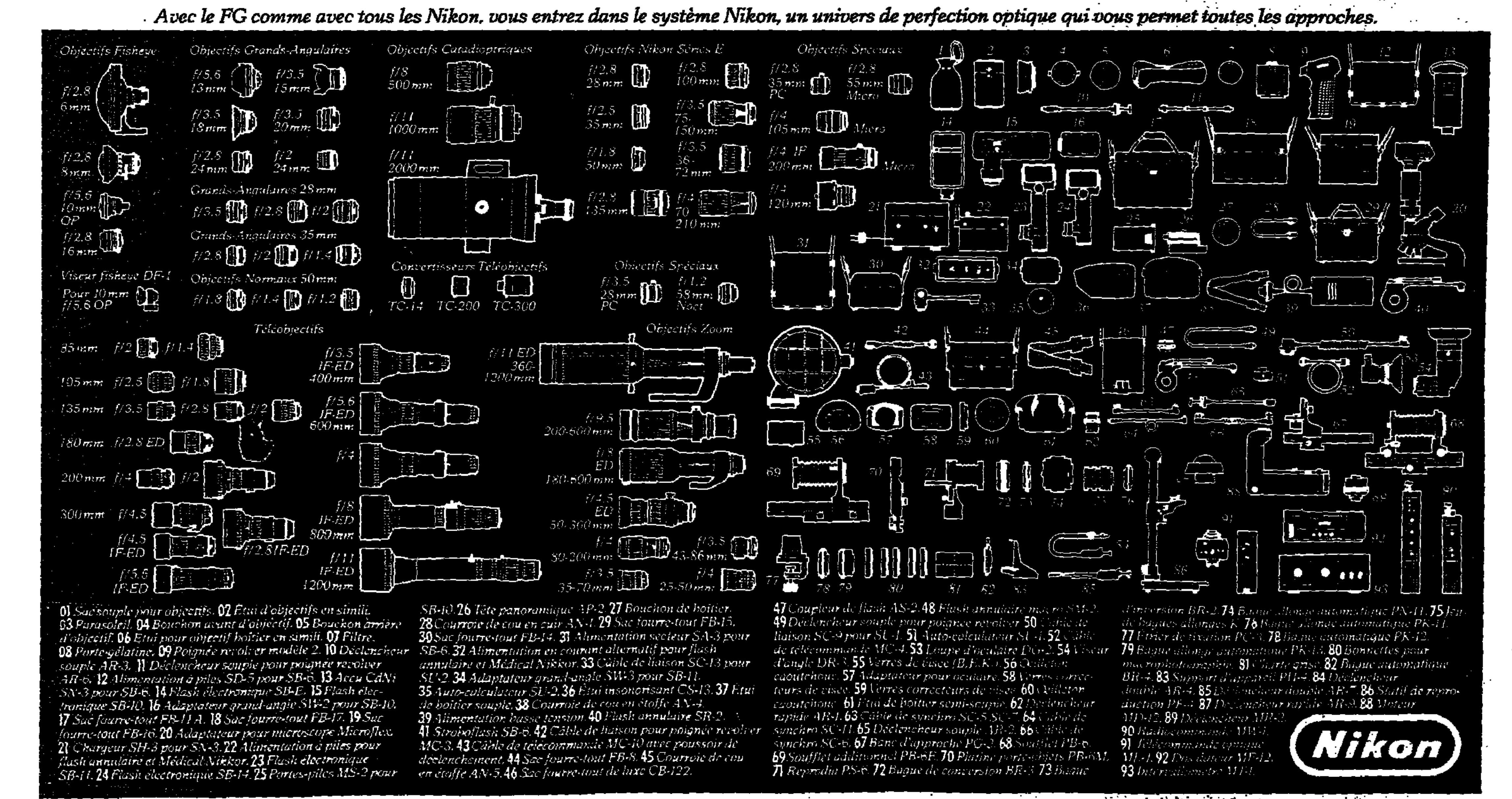
La synchronisation au flash s'effectue au 1/90e de seconde réduisant ainsi le risque de bougé. Ceci est dû à l'obturateur métallique par ailleurs plus endurant que les rideaux textiles généralement utilisés.

Depuis 1917, Nikon élargit et enrichit sa vocation de chercheur et de fabricant d'optique dans toutes ses applications : télescopes astronomiques, microscopes, verres de lunettes, optoélectronique, etc.

Le Nikon FG vous donne accès à cette extraordinaire tradition en vous ouvrant les portes du Système Nikon, (près de 70 objectifs Nikkor et Nikon série E, les flashes et accessoires), l'univers le plus riche et le plus performant de toute la photographie 24 x 36 Reflex.

Nikon FG équipé d'un objectif 50 mm f/1,8 série E et d'un moteur MD 14.

Avec le FG comme avec tous les Nikon, vous entrez dans le système Nikon, un univers de perfection optique qui vous permet toutes les approches.



Pour obtenir une information complète sur les appareils, les objectifs et l'ensemble des accessoires Nikon, il suffit de vous renseigner auprès des revendeurs Nikon ou d'écrire à Nikon, Maison Brandt Frères, 16 rue de la Cerisaie, 94227 Charenton Cedex. Tél. 375. 97. 55

FAITS DIVERS

L'EXPLOSION DE SILOS A GRAINS DE METZ

Peu d'espoir de retrouver des survivants

Un quatrième corps a été dégagé, mardi 19 octobre, des décombres des silos à grains après l'explosion qui s'est produite lundi. Le bilan provisoire de cette catastrophe s'établit pour l'instant à quatre morts, un blessé grave et huit disparus. L'espoir de retrouver des survivants s'amenuisent. Après des sondages de détection favorables, les sauveteurs ont travaillé pendant onze heures pour accéder à la fosse des élévateurs d'un silo, mais aucun ouvrier ne s'y trouvait. Les bruits captés provenaient sûrement de deux pigeons qui ont été libérés dans la nuit.

D'autre part, un incendie d'origine criminelle a éclaté mardi 19 octobre, vers 22 h 25 dans un silo de maïs de la société Lorca (Lorraine céréale approvisionnement) située à proximité des lieux de la catastrophe. Le sinistre a pu être rapidement circonscrit, mais plusieurs journaux locaux ont reçu des coups de téléphone anonymes provenant d'un mystérieux « mouvement de libération de la Lorraine ».

Aux Etats-Unis

UNE PISTE DANS L'AFFAIRE DU TYLENOL

Après la mort, à Chicago, dans les premiers jours d'octobre, de sept personnes qui avaient absorbé un médicament d'usage courant aux Etats-Unis, le Tylenol, dans lequel avait été introduit du cyanure (*le Monde* du 5 octobre), les policiers semblent avoir découvert la piste d'un suspect, qui pourrait être l'auteur des empoisonnements. En effet, Theodore Wilson, âgé de trente-six ans, impliqué en 1978 dans une affaire de meurtre, a été filmé, à son insu, dans les jours ayant immédiatement précédé la mort des victimes, par l'une des caméras du réseau de surveillance interne d'un magasin à grande surface de Chicago.

Sur le document, qu'une chaîne de télévision de Chicago a diffusé le lundi 18 octobre, on peut voir simultanément l'une des futures victimes du médicament contaminé en train d'en acheter un flacon et le suspect qui, d'une travée voisine, observe attentivement la scène. Selon les enquêteurs, Theodore Wilson serait, d'autre part, l'auteur présumé d'une lettre de chantage adressée, sitôt connus les premiers décès, au laboratoire qui fabrique le Tylenol, et dans laquelle il réclame le versement de 1 million de dollars *« pour faire cesser les empoisonnements »*.

● *Près de trois cents maisons ont été endommagées* par une série de secousses telluriques qui ont frappé la province d'Ombrie (Italie), pendant ces derniers jours. Deux cents personnes sont sans abri, et on estime, au ministère de l'intérieur italien, que le montant des dégâts s'élève à environ 3 milliards de lires. – (*A.F.P., Reuter.*)

● *Collision sur la Seine.* – Six bateaux ont été impliqués dans une collision sur la Seine, le 18 octobre, à la hauteur du pont de Bezons (Val-d'Oise). Une péniche a coulé, mais ses deux occupants ont pu être sauvés.

PRESSE

Au « Matin de Paris »

LA NÉGOCIATION S'ENGAGE SUR LE « PLAN PERDRIEL »

Les employés et journalistes du *Matin de Paris*, réunis mardi 19 octobre pour examiner le « plan de restructuration » présenté la veille par le directeur, M. Claude Perdriel (*le Monde* du 20 octobre) *« ont décidé à la majorité de repousser ce plan »*. Rappelons que ce plan se caractérise par deux décisions essentielles : le licenciement collectif de dix-neuf personnes, dont six de l'édition du *Matin du Nord* (1), et un blocage des salaires pendant un an.

Refusant tout licenciement (sans s'opposer à des départs volontaires) et le blocage des salaires (application des accords nationaux), l'assemblée générale – pour appuyer ses délégués syndicaux – a décidé un arrêt de travail immédiat. A l'issue d'une rencontre avec les syndicats, MM. Claude Perdriel et Bernard Villeneuve, administrateur général, ont annoncé un moratoire concernant le plan de restructuration et ont accepté d'engager des négociations qui commencent ce mercredi matin 20 octobre.

(1) Quatre licenciements de journalistes ont été annoncés, dont celui du responsable de la rédaction, M. Guy Durieux. Un autre journaliste, attaché à l'édition du Nord mais travaillant à Paris, serait licencié ainsi qu'une secrétaire à Lille. Il restera donc quatre personnes à Lille pour assurer la confection du supplément hebdomadaire culturel *Kiosque*.

● *Mme Evelyne-Jean Baylet*, P.-D. G. de *La Dépêche du midi*, vient d'être nommée président du Groupement des grands régionaux (G.G.R.), dont elle était vice-président. Elle remplace, à ce poste, M. Jean-Jacques Kielholz, P.-D. G. des *Dernières nouvelles d'Alsace*, président du Syndicat des quotidiens régionaux (S.Q.R.), qui est aussi devenu, en août dernier, président de l'Union syndicale de la presse quotidienne régionale (U.S.P.Q.R.), organisme regroupant le (S.Q.R.) et le Syndicat national de la presse quotidienne régionale (S.N.P.Q.R.).

● *M. Noël Copin*, ancien rédacteur en chef à Antenne 2 chargé du secteur politique, devenu récemment rédacteur en chef au journal *la Croix*, vient d'être nommé conseiller de l'information et éditorialiste politique à TF 1.

● *M. Michel Langlois* vient de prendre la direction de *la Liberté du Morbihan* aux côtés de M. Maurice Chenailler, annonce la direction générale du groupe Hersant.

[Né en 1925 dans l'Eure, M. Langlois débute en 1946 à *la Liberté de Seine-et-Marne* qu'il quitte en 1962 pour *le Parisien libéré*, où il devient secrétaire général. Entré dans le groupe Hersant en 1976, il est au poste successivement à *Paris-Normandie*, puis à *l'Action républicaine*, en 1980, comme rédacteur en chef.]

● *M. André Audinot*, P.-D.G. du *Figaro* et député (non inscrit) de la Somme, a été reçu jeudi 14 octobre par M. Roger Frey, président du Conseil constitutionnel. M. Audinot lui a remis le dossier de sa défense, où il conteste notamment la légalité, *« face à la loi constitutionnelle »*, de son inculpation (dans l'affaire Hersant) en dehors d'une session parlementaire.





INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

Au printemps prochain

Ajustée et provocante comme les toilettes qu'affectionnait Marilyn Monroe, la silhouette de printemps en prêt-à-porter moule le buste et les hanches, les proportions s'équilibrant grâce aux épaules doucement gonflées comme les manches avec un effet de taille fine sur une jupe droite ou gonflée, à l'ourlet en cache-genoux.

Les créateurs parisiens, cette année, jouent la carte du rétro « années 60 », mais pensent aussi aux loisirs, à la mode du temps libre.

Fini le pantalon long ; vive le pantacourt, tube aux mollets !..., mais la robe se révèle la grande vedette de la saison : moulant les formes dans les innombrables jerseys, tricots et mailles, notamment chez *Popy Moreni* et *Dorothée Bis*. Elle est, aussi, droite en lin noir ; forme housse en tissu uni et imprimé à décolleté important, en cœur ou le coupé en bateau dénudant les épaules ou à bretelles pour montrer les dos bronzés. La robe-chemisier, qui fait toujours l'unanimité, seyante et facile à porter, s'orne pour le printemps de grands cols, de manches travaillées, de taille marquée avec une jupe froncée plutôt que plissée.

Les manteaux de lin, de coton, de mélanges laqués ou mats sont taillés au carré sur des bouts de jupe en contraste.

Les tailleurs perdent de leur rigueur par le raccourci des vestes, dont l'ourlet navigue entre la taille et la pointe des hanches. L'autre tendance importante qu'on voit partout, notamment chez *Chantal Thomass*, est une longueur qui frôle les cuisses.

Accentuant le côté artistique de la mode de printemps, où dominent le noir, le blanc et le gris, les imprimés reprennent des thèmes chers à Klee, Mondrian, Vasarely, Picasso et Matisse. *Yves Saint-Laurent* enchante avec les fleurs de Gauguin, multicolores sur fonds noir, sur des robes à bretelles, droites, vagues ou ceinturées à manches ballon aux coudes, et longues, en soie fluide pour le soir. *Emmanuel Ungaro*, pour sa part, préfère les pastels doux pour ses robes à taille basse, veste décentrée et robes-chemises fleuries à volants.

Lagerfeld en tête d'affiche

Mais ces prétentions de printemps donnent la tête d'affiche à *Karl Lagerfeld*, le génial créateur hambourgeois, parisien depuis 1954. *Il réussit une superbe collection chez Chloé, raffinée et créative à souhait tout en installant une écurie de jeunes stylistes chez Chanel,* avant d'apporter son *« orientation artistique » en haute couture, rue Cambon. Et Karl invente le vêtement de la saison : la gaine amovible, qui se plaque en ceinture, de l'estomac aux hanches, à panneaux de tissus ou de cuir plus ou moins élaborés,* reliés par de grandes bandes élastiques *noires,* à fermeture à glissière dans le dos. Réalisée avec humour, elle affine le profil et renouvelle les proportions de n'importe quel ensemble. Le thème du corselet inspire aussi les panoplies de clown de *Claude Montana*.

C'est une gageure que de vouloir rénover le style Chanel. *Hervé Léger* et *Eva Campocasso* s'en donnent à cœur joie, comme des adolescents ayant découvert au grenier les malles de grand-mère. Le résultat est un pastiche, très jeune et charmant, surtout pour le jour, surgansé, porté avec des masses de bijoux, de perles, d'accessoires et de délicieux chapeaux.

NATHALIE MONT-SERVAN.



(Croquis de MARCQ.)

CHANEL 83 : *Le tailleur rose bavard surgansé de marine, à veste doucement épaulée et raccourcie, blouse de soie rose à plis, jupe portefeuille dans le dos. Porté avec un canotier assorti perché sur le haut de la tête, une collerette de perles et des gants blancs, un gros bracelet transparent contenant des motifs dorés et une ceinture double chaîne.*

LAGERFELD CHEZ CHANEL. — Le créateur Karl Lagerfeld entrera, à partir de janvier 1983, chez Chanel haute couture, où il aura la collaboration de Colette Maciet et de Paquito Sala comme premiers d'atelier.

EXPOSITION

ARTISTES JAPONAIS A L'ESPACE PIERRE-CARDIN. — Sous le patronage de l'ambassade du Japon se tient, jusqu'au 30 octobre, de 11 heures à 19 heures, sauf dimanche, 1-3, avenue Gabriel à Paris, à l'Espace Pierre-Cardin, organisé par le NAC (Nihonjinkai Artistes Club) groupement des artistes japonais résidant en France. Soixante-seize exposants participent à cette manifestation.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 20 octobre 1982 :

UNE LOI

● Relative aux retenues pour absence de service fait par les personnels de l'Etat, des collectivités locales et des services publics.

DES DÉCRETS

● Fixant pour 1982 le taux d'intérêt à servir par la Caisse des dépôts et consignations aux Caisses d'épargne sur les fonds provenant des comptes de dépôts ;

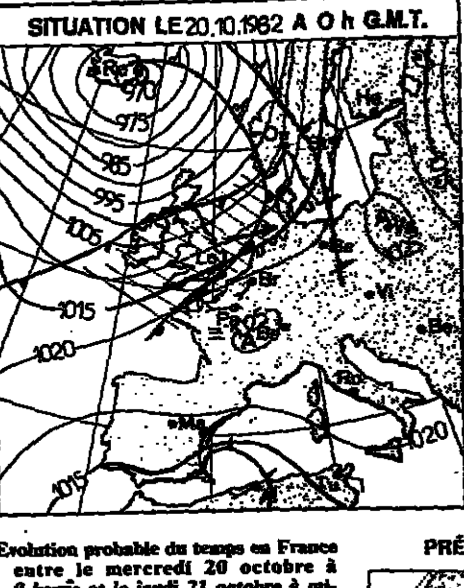
● Relatif à la taxe parafiscale perçue sur les céréales au profit du Fonds national de développement agricole ;

● Fixant le régime financier des céréales pour la campagne 1982-1983 ;

● Relatif au calcul de l'indice national pris en compte pour la révision des loyers des contrats de location en application de l'article 58 de la loi du 22 juin 1982 relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 20.10.1982 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 21.10.82 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ∼ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 20 octobre à 0 heure et le jeudi 21 octobre à minuit :

La France reste sous l'influence de hautes valeurs de pression, comprises entre deux centres de basses valeurs, l'un sur l'Islande, l'autre sur l'Algérie ; le premier va se déplacer vers le sud, le second vers le nord, de telle sorte que deux zones de mauvais temps liées aux dépressions vont jeudi aborder notre pays, d'une part par le nord-ouest, d'autre part par le sud, et vont tendre à se *rapprocher et s'étendre* à toute la France vendredi.

Jeudi, le matin, de la Bretagne à la Normandie et aux Flandres, le ciel sera couvert avec des pluies ; les températures seront de l'ordre de 9 à 10 degrés. Cette zone de mauvais temps va se diriger vers le sud et gagner le soir la Vendée, la Touraine et la région parisienne ; les températures s'élèveront au mieux à 14-15 degrés ; les vents d'ouest-sud-ouest seront assez forts sur les côtes, modérés dans les terres. Sur les régions *méditerranéennes* le ciel, peu nuageux à nuageux le matin, se couvrira, en cours de journée, et des orages et pluies affecteront l'après-midi le Roussillon, puis le Languedoc et les Bouches-du-Rhône. Les températures, de 13 à 15 degrés au lever du jour, atteindront les 20 à 22 degrés au maximum ; vents de sud à sud-est modérés.

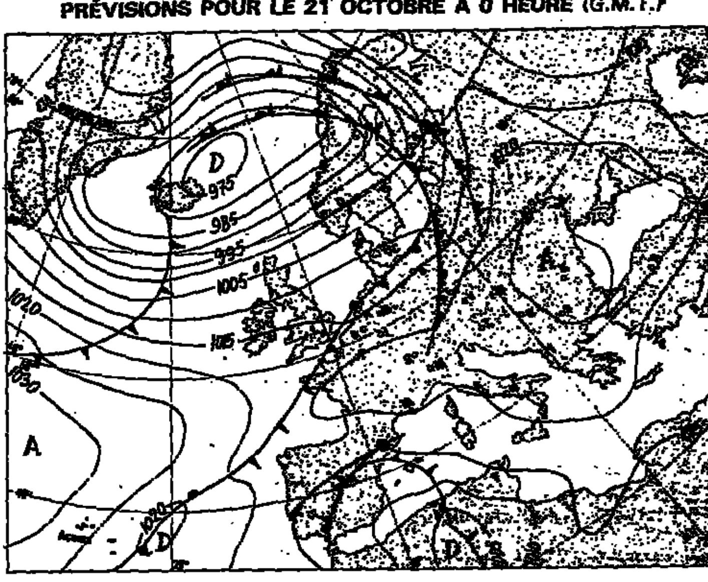
La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 20 octobre, à 7 heures, de *1 022,9 millibars, soit 767,2 millimètres de mercure.*

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20 octobre) : Ajaccio, 24 et 11 degrés ; Biarritz, 16 et 9 ; Bordeaux, 17 et 7 ; Bourges, 17 et 5 ; Brest, 14 et 12 ; Caen, 15 et 8 ; Cherbourg, 14 et 11 ; Clermont-Ferrand, 16 et 7 ; Dijon, 17 et 5 ; Grenoble, 19 et 12 ; Lille, 16 et 9 ; Lyon, 14 et 8 ; Marseille-Marignane, 21 et 12 ; Nancy, 18 et 4 ; Nantes, 16 et 5 ; Nice-Côte d'Azur, 21 et 14 ; Paris-Le Bourget, 17 et 4 ; Pau, 15 et 6 ; Perpignan, 15 et 14 ; Rennes, 16 et 8 ; Strasbourg, 16 et 5 ; Tours, 17 et 3 ; Toulouse, 14 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 14 degrés ; Amsterdam, 14 et 11 ; Athènes, 23 et 14 ; Berlin, 10 et 8 ; Bonn, 17 et 6 ; Bruxelles, 15 et 9 ; Le Caire, 29 et 20 ; îles Canaries, 23 et 20 ; Copenhague, 11 et 9 ; Dakar, 31 et 25 ; Djerba, 29 et 23 ; Genève, 16 et 10 ; Jérusalem, 23 et 13 ; Lisbonne, 19 et 11 ; Londres, 15 et 13 ; Luxembourg, 14 et 4 ; Madrid, 14 et 11 ; Moscou, — 3 et — 6 ; Nairobi, 23 et 13 ; Palma-de-Majorque, 22 et 19 ; Rome, 24 et 12 ; Stockholm, 4 et 4 ; Tozeur, 28 et 22 ; Tunis, 29 et 21.

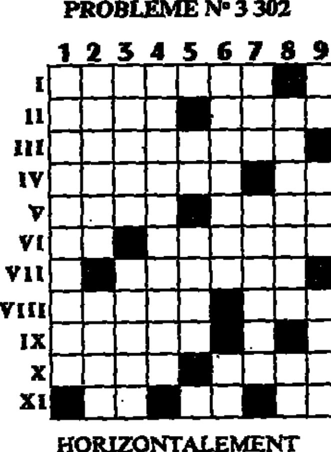
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 21 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3 302



HORIZONTALEMENT

I. Où les faisans sont souvent pris en fourchette entre deux coups de fusil. — II. Attila avait considérablement réduit ses moyens d'existence. Incantation bacchique. — III. Chauffer un pieu ou échauffer un chrétien. — IV. Toujours le premier à être à la page. Nœud bourguignon. — V. Très loin de tout. Manifestation d'affection donnée à l'homme par le chien. — VI. Divinité. Marché couvert. — VII. Son âme sensible le fait souvent sangloter. — VIII. Brosses ou habits, mais non brosses à habit. Point d'approvisionnement de prêt-à-porter pour personnes très démunies. — IX. Robe de chanvre. — X. Des millénaires pour Elie de Beaumont. On y vit la condamnation d'un innocent. — XI. Préposition. Sans dessus ni dessous. L'as du casino.

VERTICALEMENT

1. Ce n'est pas à travers les lentilles qu'il parviendra à atteindre les étoiles. — 2. Première miss Univers. Base de départ de certains raids aériens. — 3. Élément d'une académie. Qui occupent une position supérieure dans le domaine de la bassesse. — 4. Capitaux et, par conséquent, non dépourvus d'intérêt. — 5. Répété en toute légitimité. Strip-teaseuse très parfumée. — 6. Le « gros » de la troupe. Contracté. — 7. Fruit de la côte lié au souvenir d'une pomme. Dont les foyers sont rejetés à l'infini. — 8. Germe ou racine. Participe passé. — 9. Personnel. Epithète peu réjouissante pour ce qui suit. Peut être, à la fois, gagné et perdu.

Solution du problème n° 3 301

Horizontalement

I. Appétit. — II. Poulet. Or. — III. Puce. Este. — IV. Epier. Cam. — V. Née. O.P.A. — VI. Dérouille. — VII. Utopie. — VIII. Crétin. — IX. Eu. Rêches. — X. Stère. Râ. — XI. Fées. Rues.

Verticalement

1. Appendice. — 2. Poupée. Ruse. — 3. Pucier. Te. — 4. Elée. Outres. — 5. Te. Routier. — 6. Ite. Pioncer. — 7. Scalp. — 8. Ota. Liséré. — 9. Trempée. Sas.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 22 OCTOBRE

« L'église Saint-Thomas-d'Aquin », 15 heures, devant l'église, place Saint-Thomas-d'Aquin, Mme Bouquet des Chaux.

« La Défense », 15 heures, hall du R.E.R., devant le tabac, Mme Oswald.

« La Renaissance », 15 heures, musée du Louvre, Porte Denon, Mme Saint-Girons.

« La Conciergerie », 15 heures, 1, quai de l'Horloge, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Saint-Sulpice », 11 heures, devant l'église, M. Bouchard.

« J.-B Oudry », 14 h 30, Grand Palais, Mme Caneri.

« Palais de justice », 15 heures, métro Cité, M. Czarny.

« Hôtel de la Monnaie », 15 heures, 11, quai Conti, P.-Y. Jaslet.

« Autour de Saint-Martin-des-Champs », 14 h 30, métro Temple (Paris pittoresque et insolite).

« Mystère des Templiers », 15 heures, 195, rue du Temple (Paris et son histoire).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

20 h 15, 11 bis, rue Keppler : « Le retour du Messie » (Loge unie des Théosophes) (entrée libre).

20 h 30, 19, rue Frédéric-Lemaître, A. et D. Meurois-Givaudan : « Témoignages sur les territoires d'après-vie » (Centre GRACE).

EN MÉMOIRE DE PAUL BELMONDO. — Une plaque commémorative, à la mémoire du statuaire Paul Belmondo, sera apposée sur la façade de l'immeuble, 4, rue Victor-Considérant (14e), avec cette inscription : « Paul Belmondo (1898-1982), statuaire, membre de l'Institut, habita cette maison de 1938 à sa mort. »

LA MAISON

Nouveaux couvre-lits

Le lit est l'élément dominant d'une chambre ; le décor de sa surface a, de ce fait, une grande importance pour créer l'ambiance de la pièce.

Dans sa boutique *Living-room*, située à l'angle du boulevard *Raspail et de la rue de Varenne, Catherine Toulemonde* présente la collection artisanale *Toulemonde-Bochart*. Ce sont des tapis durries et des couvre-lits, tissés à la main en Inde, dans des couleurs et des dessins élaborés par Catherine et des dessinateurs indiens. Tous les dessus de lit se font en deux dimensions : 175 × 250 cm et 225 × 250 cm. *Pour un jeté de lit,* les « mottis » sont en coton à léger relief, dans des tons naturels ou en six coloris unis (145 et 180 francs).

Dans la gamme des matelassés, épais et légers, les dessins, très colorés, sont entrelacés ou se détachent sur fond blanc ; *d'autres impressions sont des reproductions de motifs tantriques* (750 F *et* 930 F, avec housses d'oreillers).

Autre production indienne, les tissus de coton de *Madura*. Quittant sa petite boutique de la rue Monge, *Madura* vient de s'installer rue de Rennes, dans un vaste magasin à la devanture peinte en violet. Les tissus, présentés en panneaux de 180 × 265 cm ou 225 × 265 cm, peuvent aussi bien recouvrir un lit qu'un pan de mur ou habiller une fenêtre.

Des motifs géométriques, alignés en larges rayures, et de grands carreaux, genre madras, sont imprimés dans un camaïeu des couleurs du style *Madura* : rose, mauve, bleu, prune et violet (117 F et 141 F). Mêmes prix pour de nouveaux panneaux, très figuratifs, représentant une troupe d'éléphants dans une végétation luxuriante. *De vrais jetés de lit, avec franges aux deux extrémités, ont un tissage de rayures irrégulières, en ton uni* rose, bleu, prune, violet ou gris (141 F et 175 F). Des enveloppes de coussins sont réalisées dans tous les tissus des panneaux.

Quelques mètres plus loin, ce sont des couvre-lits d'un style totalement différent que Françoise Raimbaut propose dans sa boutique *l'Édredon*. Ces créations de Plum'Art font resurgir la technique du sertissage des motifs à l'ancienne sur des tissus de haute qualité. Dans cette collection luxueuse, les couvre-lits, dodus comme des édredons, ont trois tailles : 180 × 260 cm, 240 × 260 cm et 280 × 260 cm ; ils peuvent aussi être exécutés sur mesure.

Le modèle « Esther » est en coton gris, mat et brillant, à dessins 1930 ton sur ton (3 520 F en taille moyenne). « Vagues » est en soie avec des lignes ondulées, tracées en fil or et argent et soulignées de piqûres, 7 260 F. *Pour « Semis », le sertissage fait ressortir les grosses fleurs brodées or sur un tissu de soie grège.*

Vestor est une firme italienne dont le magasin pilote est installé rue Bonaparte. Tout ce qui concerne le décor de la chambre y est réuni : couvre-lits, draps, coussins et tissu au mètre pour rideaux et tenture murale. Les couvre-lits, matelassés, sont décorés de motifs inclus dans de grands carrés ; leurs dimensions sont de 170 × 250 cm, 230 × 250 cm et 260 × 250 cm.

Nouveautés de cet automne, « Bosco » est un imprimé champêtre en coton à dominante bleu, vert, turquoise ou or (1 870 F pour un grand lit) ; pour « Regimental » (2 550 F) les impressions sont de tonalité bordeaux et bleu marine. Sur le tissu de soie à fond quadrillé d'« Éventail » (2 550 F) ressortent de larges motifs circulaires bicolores, en deux tons de bleu, bordeaux et gris ou bleu ciel et or.

JANY AUJAME.

★ *Living-room*, 29, boulevard Raspail, 75007 Paris.

★ *Madura*, 66, rue de Rennes à Paris et Bordeaux, Clermont-Fd, Grenoble, Lyon, Montpellier.

★ *L'Édredon*, 70, rue de Rennes, 75006 Paris.

★ *Vestor*, 40, rue Bonaparte, 75006 Paris.

LE SALON DU MOBILIER

DU 1er octobre AU 1er novembre aura lieu, à la porte de Versailles à Paris, le Salon du mobilier et de la décoration, plus connu sous le nom du « Monde de la maison ».

A cette manifestation, ouverte au public, seront présentés des meubles de tous les styles, des cuisines, des tapis et des luminaires. Outre cette exposition-vente, différents points d'animation permettront de s'informer sur le choix d'un tissu, les soins à donner aux plantes d'appartement ou les recettes de cuisine d'automne.

★ Parc des expositions, porte de Versailles (bâtiment 1). Tous les jours, de 10 heures à 19 heures ; les 22, 26 et 29 octobre, jusqu'à 22 heures. Entrée : 17 F.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Collaborateur administratif

Vous avez une formation universitaire en **droit** du niveau **D.E.U.G. ou un B.T.S. de gestion.**
Vous bénéficiez, si possible, d'une **expérience de 3 à 5 ans** acquise en **secteur public** ou **industriel et commercial.**
Vous maîtrisez parfaitement l'expression écrite.

Nous vous proposons de devenir notre **collaborateur administratif** au sein du service chargé du contrôle des dépenses de l'établissement et de la liquidation des marchés « ARIANE » passés avec les industriels.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions au Service du Personnel du **C.N.E.S.**-129, rue de l'Université - 75007 PARIS.

cnes CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

MEDIA BA

ALSTHOM ATLANTIQUE

GROUPE ALSTHOM ATLANTIQUE
42.000 personnes - 16 milliards de C.A.

recherche pour l'étude et le développement de ses activités de diversification de biens d'équipement industriel (en particulier robotique, materiaux nouveaux aux urbaines agricoles industrielles).,

CADRES MARKETING

Ayant une première expérience de Marketing Industriel.
Une bonne connaissance de l'anglais et de l'allemand est demandée.
Les postes considérés offrent des possibilités de développement et de promotion dans les différentes branches du Groupe.

Adresser CV et prétentions au Service du Personnel - Relations Sociales - ALSTHOM ATLANTIQUE
38, avenue Kléber - 75795 PARIS CEDEX 16.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

BETHUNE **180.000 F+**

Les Magasins Réunis, recherchent :

LE DIRECTEUR
de leur grand magasin de Béthune

Vous avez de solides connaissances en gestion commerciale;
Vous avez déjà une expérience de la distribution (Grands Magasins ou Hyper) en tant que chef de rayon, chef de département ou chef de groupe;
Vous avez envie d'y progresser au plus haut niveau :
Notre société vous donnera alors l'opportunité de conduire une expérience passionnante à Béthune et des possibilités d'évolution de carrière intéressantes.

Ecrivez à Claire KOMISAROW, qui traitera confidentiellement votre dossier, 60 rue de Turenne 75003 PARIS en joignant lettre manuscrite, CV et photo



MAGASINS RÉUNIS

INGÉNIEUR
électricien confirmé haut niveau



DEUXIÈME GROUPE CHIMIQUE FRANÇAIS, activités variées et internationales, recherche, pour une de ses grandes usines de Lorraine, un **Ingénieur Électricien Confirmé de Haut Niveau,** capable de prendre la responsabilité de la maintenance des moyens électriques centraux de l'usine.

Poste important qui conviendrait à un ingénieur ESE, IEG ou école équivalente, ayant une expérience confirmée de la gestion et de l'animation d'un service entretien électrique, au sein d'une industrie lourde à feu continu.
Larges possibilités d'évolution au sein du groupe.

Écrire sous référ. UN 173 AM

4, rue Massenet 75016 Paris



REGION RHONE-ALPES

JEUNES INGENIEURS DIPLOMES

débutants ou avec une première expérience industrielle
et ayant des connaissances en

METALLURGIE

NOTRE USINE SIDERURGIQUE (650 personnes)
- LEADER DANS SA BRANCHE 50 % EXPORTATION
OFFRE
PLUSIEURS POSTES A POURVOIR RAPIDEMENT :

INGENIEUR DE VENTE

Référence 200

— vous participerez aux ventes aciers et vous assurerez le suivi de la clientèle
— vous devez parler ALLEMAND et si possible une autre langue étrangère (Italien, Anglais).

INGENIEUR DE FABRICATION

Référence 201

— vous contribuerez aux progrès d'un atelier de production aciers
— vous pourriez avoir déjà acquis une expérience de laminage.

INGENIEUR DU CONTROLE QUALITE

Référence 202

— vous aurez en charge la fonction de la qualité à partir de la connaissance des exigences du client
— une expérience de laboratoire (métallurgie) serait utile.

Pour entrer dans notre GROUPE, adressez votre CV, soigneusement rempli, avec un numéro de téléphone, en précisant la référence du poste choisi à

GUY POSTEL B.P. 19 06480 LA COLLE SUR LOUP
CONSEIL

REPONSE ASSUREE - DISCRETION GARANTIE



QUAKER FRANCE

Filiale française d'un groupe américain en pleine expansion
- Notre C.A. : + 500 millions de francs
- Notre croissance : + 30 % par an
- Nos produits : les céréales **QUAKER**
  les aliments pour chiens et chats **FIDO** et **FIDELE.**

Nous recherchons pour notre Usine de **QUIMPERLE — FINISTERE SUD**

UN RESPONSABLE ACHATS USINE

Réf. R.A.M.

En liaison fonctionnelle avec les services opérationnels de l'usine, et avec les services administratifs du siège, il devra assurer, sous l'autorité du Directeur des Achats basé à Marseille, l'approvisionnement de l'usine en matériel d'entretien et en équipements, négocier les interventions extérieures (régies — prestataires de services) et assister la direction usine dans la mise au point des études et la négociation des travaux et contrats avec les fournisseurs.

Nous attendons un candidat âgé de 30 ans environ, de formation supérieure (AM, ESCAE — ESA...) parlant couramment l'anglais et ayant une expérience de 4 à 5 ans des achats en usine qui lui a permis d'acquérir de solides connaissances techniques (bâtiment — mécanique — électricité).

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) à

QUAKER FRANCE
Direction du Personnel
40 Bld de Dunkerque
13002 MARSEILLE



La Société d'Agences et de Diffusion
SEUL GROSSISTE NATIONAL
EN PAPETERIE
recherche

1 DIRECTEUR

pour son centre régional
de distribution de la papeterie à LYON

A la tête d'une équipe d'une vingtaine de personnes, il aura en charge l'organisation et la responsabilité de la gestion du centre régional ; lequel assure des prestations permanentes auprès de 5 unités régionales de la société.

Le candidat retenu devra justifier d'une formation commerciale supérieure et de gestion (Ecole de commerce par exemple), ainsi que d'une solide expérience.

(5 ans min.) dans les produits de grande consommation, ou de préférence dans la papeterie ou ses articles dérivés.

La rémunération tiendra compte de l'expérience.

Les candidatures seront adressées à : **La Direction du Personnel de la Société d'Agences et de Diffusion,** 115, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Infirmerie protestante (HOPITAL AMBROISE-PARÉ, 1, rue d'Eylau, 13006 MARSEILLE), cherche
Surveillante générale,
Libre au 1er trimestre 1983.
Conditions d'accès :
- Surveillante générale ou surveillante chef ;
- Ou 10 ans d'expérience en qualité d'infirmière dont 3 années d'infirmière major ;
- Salaire selon candidature (+ 100.000 F).

LA CAISSE REGIONALE DE
CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DE L'EURE
recherche
POUR SON CENTRE A ÉVREUX
équipé de 3031 et 3033-
DOS en cours de migration vers MVS CICS - DL 1-
300 terminaux diversifiés.

RESPONSABLE SYSTEME

- Formation ingénieur - Expérience souhaitée au moins 3 ans sur MVS et logiciels ci-dessus mentionnés.
- Dépendant de la Direction Informatique et assisté de deux collaborateurs, il devra assurer dans les conditions optimales de fiabilité et de disponibilité, l'utilisation des logiciels en place.

Adresser réponse et curriculum vitae détaillé à :
Monsieur le Chef du Personnel
C.R.C.A.M. de l'EURE
5, rue de la Rochette - B.P. 422
27004 ÉVREUX CEDEX.

emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

Afrique Francophone

Importante société d'ingénierie, nous recherchons pour l'Afrique Francophone un

Ingénieur Grande Ecole

(SUPELEC, ENSI...)

ayant pratiqué l'électronique de puissance et les asservissements. Il assurera la conception et la mise en place de la maintenance de matériels de haute technicité. Expérience requise : 3 à 5 ans.

Ce poste est à pourvoir le plus rapidement possible.
Les conditions d'expatriation sont excellentes.

Pour de plus amples informations, nous vous prions d'adresser un CV accompagné d'une photo et de vos prétentions sous référence 4263 à DESSEIN - 69, rue de Provence 75009 Paris, qui transmettra.

Dessein

IMPTE SOCIÉTÉ FRANÇAIS. recherche pour poste Afrique noire francophone

INGÉNIEUR EN INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

pour assurer direction technique usine production huile alimentaire et savonnerie. Expérience professionnelle en industrie agro-alimentaire minimum 10 ans.

Adresser lettre manuscrite + C.V. détaillé avec photo et prétentions sous nº 3.762 à L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75083 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

ANNONCES CLASSÉES
TÉLÉPHONÉES
296-15-01

ORGANISATEUR CHEF DE PROJET

Vous avez complété votre formation supérieure scientifique par une expérience d'au moins 5 ans de préférence en organisation bancaire, et bénéficiez d'une bonne technicité informatique.

Nous vous proposons de rejoindre notre Direction des systèmes d'information située près de BOURGES pour devenir l'interlocuteur de services fonctionnels du siège.
Fréquents déplacements sur Paris.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à

BANQUE HERVET

Direction du Personnel
Service Recrutement
127, avenue Charles-de-Gaulle
92201 NEUILLY-SUR-SEINE.

Von Champs

ORGANISME REGIONAL
recrute

SON RESPONSABLE COMMERCIAL EXPORT

pour développer ses activités à l'étranger, il aura obligatoirement la maîtrise de l'Anglais et une connaissance des pratiques commerciales des pays en développement sera appréciée.

Faire acte de candidature par C.V. détaillé + lettre manuscrite d'accompagnement à l'attention de M. BARTOLI



12, place de la Croix-de-Bourgogne
54042 NANCY CEDEX

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	*Le mm/col.	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Paris · Bordeaux

2 FUTURS CHEFS DE PROJET TELEMATIQUE

jeunes diplômés école d'ingénieurs

Nous sommes une Société d'Etudes et de Conseil en Informatique appartenant au Groupe des filiales de la Caisse des Dépôts et Consignations, en très forte croissance depuis plusieurs années.

Nous développons auprès des secteurs public et privé des prestations dans deux domaines :
- *prestations intellectuelles - études, progiciels, ingénierie informatique,*
- *prestations de traitement - banques de données, télématique, Time-Sharing (économétrie-finance), réseaux.*

Nous offrons à deux ingénieurs grande école ou équivalent, ayant si possible une première expérience, de prendre en charge le développement de systèmes télématiques. A terme, de larges possibilités de carrière pourront leur être proposées au sein du Groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adresser c.v. et prétentions sous référence 169 (en précisant la ville qui vous intéresse) à

G.CAM

Marie-Françoise Aletti - G. CAM
Tour Maine-Montparnasse - Boite Postale 08
75755 PARIS CEDEX 15.



HUTCHINSON électronique

INGENIEUR DE FABRICATION
SECTEUR DE POINTE

Vous avez un diplôme d'Ingénieur (Mécanique de préférence) et une première expérience industrielle. Vous êtes attiré par l'animation d'une petite équipe pour commercer (20 personnes).
Nous vous offrons de mettre en route avec nous une nouvelle unité fabriquant des composants élastomères destinés à l'industrie électronique.
Vous aurez en charge :
- la gestion de fabrication,
- le contrôle et la qualité,
- l'entretien d'un parc de machines automatisées
et vous évoluerez rapidement avec la croissance de votre secteur.
Le poste est à pourvoir région Est de PARIS (5 Km de Meaux).

Nous sommes filiale d'un grand groupe industriel français ; si vous êtes intéressé adressez votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. HE 1810 à HUTCHINSON ELECTRONIQUE - 2, rue Balzac - 75008 PARIS.

Galeries Lafayette

Paris (9e)
Renforcent leurs équipes informatiques et cherchent :

UN INGÉNIEUR SYSTÈME
- Placé sous la responsabilité du chef de service Système pour participer à la migration MVS.
- Expérience de quelques années sur moyen ou gros systèmes.

UN INFORMATICIEN
- Intéressé par le système.
- *Quelques années d'expérience en programmation Cobol (PL. 1 apprécié). Nous vous formerons à MVS/CICS.*

UN ANALYSTE-PROGRAMMEUR GESTION
- Cobol (PL 1 apprécié).
- Vous serez formé à nos techniques (CICS-UFO).
- Vous participerez au développement de nos projets en temps réel.

Equipement du centre informatique :
2 IBM 4341 – Modèle 2 – 400 terminaux
VTAM – CICS – OS. VS1 – MVS – TSO – SPF.

Adresser candidatures, C.V. à :
GALERIES LAFAYETTE
47, rue La Bruyère, 75446 PARIS Cedex 09.

Directeur des ventes

Une Société Agro-Alimentaire de 1er plan. *Des produits de très forte notoriété,* leaders sur leurs marchés. *Une force de vente connue pour sa* compétence et sa performance, qui se cherche un patron à sa mesure.

La Direction des Ventes complète, incluant les Centrales, ne pourra être confiée qu'à un homme dont la réputation dans la grande consommation est solidement établie. Bien introduit dans la grande distribution il a animé des équipes *nombreuses* et souhaite continuer à assurer une présence importante *en clientèle.*

Chance sera donnée aussi à un candidat *plus junior* à *fort potentiel,* de formation supérieure, qui s'est affirmé *sur le terrain,* dans *une société réputée* de la grande consommation. A 30/35 ans on le dit promis à *un avenir* important. En un premier temps il sera essentiellement l'animateur d'une équipe de 100 personnes. Il prendre les Centrales en un deuxième temps.

Nous sommes exigeants... Vous aussi ? Alors pour l'un ou l'autre profil, *prenez rapidement contact* avec nous en envoyant lettre manuscrite, CV, *photo et prétentions* sous référence 1394M à :

SOURCES
16, rue JJ Rousseau
75001 PARIS, qui transmettra

formation professionnelle

FEMMES
à la recherche d'un
EMPLOI QUALIFIÉ
Stage rémunéré de 4 mois
à partir du 4 novembre 1982
Formation à la vente
et aux fonctions
Technico-commerciales
Niveau Bacc. ou exp. prof.
GRATUIT
Organisé par Conseil général des Hauts-de-Seine, ANPE et CEGOS
Réservé aux personnes domiciliées Hauts-de-Seine
Tél. pour RV : CEGOS 620.62.21

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE SERVICES

PARIS (1 000 PERSONNES)
recherche

UN CHEF DU PERSONNEL

- VOUS AUREZ LA CHARGE DE TOUTE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL AINSI QUE DE LA PAYE INFORMATISÉE.
- DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES, vous devez avoir une expérience d'au moins 10 ans dans la fonction et être LIBRE DE SUITE.

Adressez lettre manuscrite + C.V. + prétent. à :
CARENE PUBLICITÉ, 13, rue d'Ormesson, 75004 Paris.

Président de sociétés
HOMME D'AFFAIRES INTERNATIONAL
constituant son éq. pour la promot. internat. d'un produits, haut de gamme, breveté mondialement recherche la personne chargée des

RELATIONS PUBLIQUES

et plusieurs

NÉGOCIATEURS (TRICES) internationaux

Je suis exigeant et veux constituer une éq. dynamique, performante et ambit., ayant le goût du contact à haut niveau.
Je vous offre l'opportunité de rentabiliser exceptionnellement votre expérience et vos relations internationales.

Adr. cand. man. av. C.V. et photo s/nº 6.381 le Monde Pub., serv. annonces classées 5, r. des Italiens, 75008 Paris.

secrétaires

telsys INFORMATIQUE
FILIALE de SG2
(C.A. 150 M.F. hors taxes)
recherche pour son DIRECTEUR GENERAL

une secrétaire de direction
- expérimentée
- sachant rédiger
- disponible

Lieu de travail : Denfert-Rochereau
réf. 030

Pour son DIRECTEUR TECHNIQUE

une secrétaire de direction
- connaissances informatiques souhaitées
- langue anglaise appréciée.

Lieu de travail : Neuilly (92)
réf. 031

Salaires en fonction de l'expérience.
Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo en rappelant la référence du poste à :

GROUPE SG2
TELSYS INFORMATIQUE
20, Bd de la Muette
95140 Garges-Les Gonesse

Publicités Hesselin

SOCIETE banlieue Nord-Ouest
recherche

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Niveau DUT indispensable
3 ans d'expérience minimum dans *analyse organique et programmation* Cobol.
Niveau 62/DPS4.
1 an de pratique IPS au minimum.
Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à No 49.857, CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANT ORGANISME SOCIAL
recherche d'urgence

COMPTABLES EXPERIMENTES H/F

pour son service de
REVISION COMPTABLE.
DECS complet, Sciences Eco ou similaire.
Expérience indispensable.
Le poste basé à Paris nécessite des déplacements en Province.

FNMF
Adresser *CV détaillé,* photo (retournée) et prétentions à FNMF Division des Relations Sociales
56/60, rue Nationale
75649 PARIS Cedex 13.

Métro Mairie de MONTREUIL
IMPORTANT BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES BATIMENT INFRASTRUCTURE POUR DÉVELOPPEMENT ET MISE EN PLACE DE L'INFORMATIQUE recherche

INGÉNIEUR DIPLOMÉ (E) EXPÉRIMENTÉ (E)

Chargé (e) :
- De la définition des cahiers des charges avec les services utilisateurs ;
- De la mise en œuvre des solutions informatiques et de leur suivi ;
- Du conseil aux utilisateurs.

Connaissances de l'ingénierie du Bâtiment et de l'infrastructure appréciées, en particulier dans le domaine de la thermique.
Adresser curriculum vitae et prétentions sous nº 443 à OPF, 2, *rue de Sèze,* 75009 Paris, *qui transmettra.*

Jeune directeur administratif et financier PMI

DELMAG FRANCE, PMI, *filiale française (30 millions de CA) d'un groupe allemand de dimension internationale,* leader dans un domaine specialisé des matériels de travaux publics, MAUREPAS (Yvelines) recherche pour poste de **Directeur Administratif, Comptable et Financier,** Jeune diplômé *ESC ou école équivalente, option finances comptable, si possible DECS, disposant de 4 à 5 ans d'expérience acquise en PME et ayant le goût et* l'habitude de l'utilisation de l'informatique (IBM 34). Langue anglaise indispensable.

Ce poste peut convenir à un candidat de valeur ayant le sens du travail polyvalent au sein d'une petite équipe de direction et capable de devenir à court terme membre du Directoire.

Rémunération 160.000 F +

Ecrire sous référ. HW 115 AM.

4, rue Massenet 75016 Paris **etap**

GRDE STÉ NATIONALE
(5.000 personnes)
cherche
pour Siège parisien
ANALYSTE-PROGRAMMEUR CONFIRMÉ
(Cobol-PL. 1)
Spécialiste de la paie.
Il participera à la mise en œuvre d'un nouveau système de paie et de gestion de personnel en temps réel.
Importante possibilité d'évolution pour candidat de valeur.
Environnem. informat. : 2 IBM 4341 - mod. 2 MVS TSO/SPF CICS - PL. 1 - Cobol - UFO.
Adresser candidature à :
DUFAYEL
47, rue La Bruyère.
75009 Paris.

La Ville d'Athis-Mons (91200) recrute
Une sous-bibliothécaire avec option discothèque (indices brut 267 majoré 254) à temps complet.
Adresser curriculum vitae à : *Mme le Maire d'ATHIS-MONS, place du Général-de-Gaulle,* 91205 ATHIS-MONS CEDEX.

Non-voyant cherche lectrice pour lecture et écriture de son courrier, 1 heure, 2 à 3 fois par semaine.
Env. C.V. à Etienne ISTILLART, 4, rue Dupin, 75006 PARIS.

SOCIÉTÉ recherche
TECHNICIEN D'ORGANISAT. des ventes secteur automobile et vendeurs confirmés.
Envoyer C.V. détaillé.
Ecr. s/nº 3.847 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Entreprise Génie climatique économies d'énergie et nouvelles énergies recherche
pour contrat à durée limitée (6 mois environ) dans agence banlieue Sud Paris

UNE ATTACHÉE COMMERCIALE

pour prospection commerciale *téléphonique, préparation* rendez-vous chef d'entreprise, tenue fichier commercial.
Poste sédentaire.

Adr. C.V., photo et prét. à
SEITHA
88, rue Auguste-Delaune
94800 VILLEJUIF

Entrepreneur Bâtiment cherche CHEF PERSONNEL conf. 5 ans minimum fonction personnel 200.000/an CENAF 297-49-95.

ICI PHARMA

Filiale française d'un important groupe pharmaceutique international en pleine expansion

recherche

UN/E ASSISTANT/E DE RECHERCHE CLINIQUE

EXPÉRIMENTÉ/E
Pour le suivi des essais cliniques, concernant une gamme de produits.
Niveau BTS, DUT + 3 à 5 ans d'expérience dans un laboratoire.
Bonnes notions d'Anglais.
Connaissance de la méthodologie des essais cliniques.
Lieu de travail :
ENGHIEN-LES-BAINS
EN 1984 :
CERGY-PONTOISE

Envoyer C.V., photo et prétentions nº M. 48.890 BLEU, 17, rue Lebel 94307 VINCENNES CEDEX qui transmettra.

Organisme National de Formation recherche

ANIMATEUR DE FORMATION

en gestion de stocks et droit social.
(Vacations ou temps plein).
Adresser C.V. dét., lettre manuscrite et prét. s/réf. 7178 à PIERRE LICHAU SA, BP 220, 75063 PARIS cédex 02 - qui transmettra.

Madame, Mademoiselle, Monsieur

ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS

recherche
DÉLÉGUÉS RÉGION PARIS
25 ans min., excellente élocution, bonne culture générale, dynamique, formation assurée, rémunérat. import. Tél. pr r.-v. 538-66-23, de 10 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 18 h 30.

La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Hauts-de-Seine recrute

UN ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

au service de l'action éducative en milieu ouvert (équipe d'Asnières).
Les candidatures devront parvenir à Mme Verdier, aide sociale à l'enfance, service de préventions,
Bureau A 22
141, avenue Joliot-Curie, 92020 NANTERRE Cedex. Tél. : 725-95-00, p. 5.947.

RAYCHEM est une société internationale d'origine américaine à forte croissance qui implante une petite unité indépendante de recherche à COURTABŒUF (91)

LA SECRÉTAIRE DE DIRECTION

parfaitement bilingue anglais que nous recherchons est *une véritable assistante* administrative de cette petite équipe appelée à se développer.
Le poste conviendrait à une femme ayant au moins 3 ans d'expérience.
Il faut avoir le goût d'entreprendre, la qualité d'organiser et le désir de réaliser.
Le lieu de travail est situé à COURTABŒUF (91) Z.I. d'ORSAY.
Envoyer C.V., photo et prétentions à RAYCHEM, Thierry BERRIER, B.P. 738, 95004 CERGY PONTOISE Cedex.

STE DE CONSEIL FINANCIER recherche

SECRÉTAIRE STANDARDISTE

- Parfaitement bilingue anglais-français.
- Excellente présentation.
- Sténodactylo.

Adr. lettre + C.V. avec photo à FINANCE et DÉVELOPPEMENT 42, av. Montaigne, 75008 Paris

LES ÉDITIONS NATHAN recherche
SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO
parfaitement bilingue français, anglais pour assurer secrétariat éditorial France et étranger.
Expérience édition indispensable.
Adr. C.V. man., photo et prét. à M. J.-B. BOUTRY, Direction du Personnel, 9, rue Méchain, 75014 Paris.

capitaux propositions commerciales

Investisseurs, projet affaire immobilière, hôtelière et Touristique, 25 km de Casablanca, bord de mer, plage, cherchons associés capitaux, il faut par client 500.000 F ou plus.
Rapport 40 % l'an.
Garantie bancaire et hypothécaire sur terrain 21 ha, valeur : 200 millions de francs. Importante plus-value en cession petits lotissements.
Tél. : 348-30-01 après 19 h.

IMPORTATEUR GÉNÉRAL POUR LA SUISSE D'UN SYSTÈME AMÉRICAIN DE TECHNOLOGIE AVANCÉE cherche obtenir prêt de 800.000 F env., pour durée 6 mois taux de 12 %. Il s'agit d'un invest. destiné à consolider l'expansion exceptionnellement rapide de l'entreprise, des référ. premier ordre tant aux Etats-Unis qu'en Suisse sont à dispos. Possib. de particip. ultérieure. Faire offres sous nº 0/6345/3.82 à PUBLICITAS serv. international, B.P., CH-4010 BALE SUISSE.

propositions diverses

L'ÉTAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et tous avec ou sans diplôme.
Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE-CARRIÈRES (C 16), Boîte Postale 402.09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe).
Demander une documentation sur notre revue spécialisée MIGRATIONS (LM).
3, rue Montyon,
75429 PARIS CEDEX 09.

ARCHITECTE D.P.L.G., 45 ANS cherche sous-traitances d'études pour projets, concours ou autres délais rapides. Tél. : 905-78-75 ou 996-47-32.

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

QUARTIER de l'HORLOGE Imm. 1979, étage élevé, 3 P., 82 m², parf. état, calme, soleil. Urgt. 55-02-87 ou 727-80-55

Loyer annuel : 12.000 F ; bail : 8 ans + petit logement, excellente situation, prox. nouveau Parc des Princes. Cession de bail : 140.000 F. Tél. : (1) 672-04-48.

4e arrdt

CŒUR MARAIS
GD HOTEL PARTICULIER Nombreuses surfaces. A rénover - 766-03-15.

PR. PL. DES VOSGES TRIPLEX 200 m²
s/jard. fleuri 325-46-35.

5e arrdt

MÉTRO MONGE (50 m²) cuisine, séjour, chbre, salle de bains, w.-c., 2e étage. Prix : 515.000 F - 387-71-55.

7e arrdt

Près CHAMP-DE-MARS ELEGANT DUPLEX 170 m² EXTRAORDIN. TERRASSE 3 park. DORESSAY. 624-93-33

DUROC - 125 m², magnif. séjour avec cheminée, 2 chbres. Imm. pierre de taille, ascens. GARBI - 567-22-88

9e arrdt

Propriét. vd gd studio équipé, tt cft, 3e étage. Bel imm. Bas prix vu urgence. Tél. : 526-00-35.

BON IXe double liv. 46 m² + 2 chbres s/verdure, tt cft, soleil, chambre serv. Parking. Px 990.000 F. VERNEL 526-01-50.

12e arrdt

NATION, près place Très beau 80 m² à aménager. 3,75 m s/plafond, autres surf. + ou — grandes. - 272-40-19.

13e arrdt

Près AV. ITALIE bel imm., 4 P. 80 m² R.-de-Ch. clair, calme. Prix : 583.500 F - 589-49-34.

SALPÊTRIÈRE. Liv. + 2 chbres 78 m² asc., Vide-ord. Soleil (Me à 100 m) 640.000 F. 535-86-37.

14e arrdt

PLAISANCE
2 pièces tt cft. Immeuble Pierre de taille, état neuf. Loyer libre pour investisseur. Prix : 340.000 F. Renseignements : Téléphone : 326-32-08.

VUE S/PARC MONTSOURIS PLEIN CIEL, 14e ETAGE Saloon, terrasse 60 m² Luxueux 5 P., 135 m², parf. état, 2 parkings. 227-83-30

15e arrdt

PORTE DE VERSAILLES. 5e étage, immeuble récent, beau 3 pièces, tt cft, parking, ensoleillé et calme. 827.000 F.
NOTAIRE - 501-54-30
LE MATIN

16e arrdt

RUE DE MONTEVIDEO
1er ét., charmant 2 P., cft. 470.000 F.
NOTAIRE - 501-54-30
LE MATIN

MAISON STYLE ANGLAIS 180 m² + Jard. 4-5 chbres, 577-38-38, jeudi 13 h à 16 h. 28, RUE DE CIVRY.

RUE CL.-LORRAIN
3 P. cft Bel imm. pierre de T. 635.000 F. VERNEL 526-01-50.

Me EXELMANS
GRD 2 P. tout conft. bon état. 375.000 F. VERNEL 526-01-50.

17e arrdt

NIEL - Appart. 2 niveaux, stand. Imm. pierre de taille. 870.000 F. - 553-91-45.

92 Hauts-de-Seine

SURESNES Part. vent appt 3-4 pièces, 72 m², cave, park. 540.000 F à débattre. Tél. : 772-19-10.

NEUILLY
SÉJOUR + CHAMBRE. TERRASSE. TT CONFORT. A DÉBATTRE - 380-77-44.

NEUILLY Petite maison. Séjour, 1 chambre tout cft. Prix : 480.000 F - 460-22-88.

NEUILLY-SABLONS, 5 pces 4me ét., 125 m², asc., services, stand., bon plan, bel immeuble. Téléphone : 266-13-30.

Province

Alpes du Sud LES ORRES, appt 2 pces équipées, park. T.B. stand. 450.000 F (facilités paiement intéressantes). Téléphone : (16/27) 81-34-63 (heures de bureaux).

appartements achats

Recherche 1 à 3 P. PARIS préfère rive gauche. Avec ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire. 873-20-67, même le soir.

appartements occupés

Boulevard SAINT-GERMAIN CARDINAL-LEMOINE Bel imm. P. de T., asc., tapis escalier, 5e ét. s/rue, beau 5 P. tt cft 100 m². Px : 770.000 F. Loi 48. Droit de reprise. Vis. jeudi de 14 h 30 à 16 h 30. 11, boulev. SAINT-GERMAIN.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRE LOUER SANS FRAIS
VOS APPARTEMENTS PARIS - BANLIEUE SOUS 48 heures
CLIENTS SELECTIONNES LOYER GARANTIE
TEL. 359-64-00

PROPRIÉTAIRES
Pour louer rapidement SANS FRAIS et SANS AGENCE vos appartements vides et meublés à Paris et en banlieue. Tél. : 282-12-50.

CADRE COMMERCIAL, cherche appt 3 p., cuis., salle d'eau, ascenseur, préférence 17e, loyer maximum 3.000 F + charges ACCEPTERAIT REPRISE JUSTIFIÉE. Ecr. s/no 6.373 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune couple (revenus réguliers) cherche appartement à louer 3-4 pièces, calme, Paris 15e, 7e, 5e, 6e, ou 17e. Tél. 783-82-71, M. GOSSET.

PROPRIÉTAIRES LOUEZ rapidement, clientèle assurée. Service gratuit. 770-25-90.

Région parisienne

PROPRIÉTAIRES
Louez vite et sans frais ENTRE PARTICULIERS OFFICE DES LOCATAIRES. Téléphonez au : 296-58-10.

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons, pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. - 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

EMBASSY - SERVICE
8, av. Messine, 75008 Paris, rech. pr clientèle étrangère et diplomates. APPARTEM.: HOTELS PARTIC. et VILLAS, PARIS ou Ouest résid. **562-78-99**

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing 4 pièces et plus. - 281-10-20

Association cherche chambres pour étudiants — APLI 33, place Maubert, 75005 PARIS Tél. : 325-77-51.

immeubles

ACHAT IMM. VIDE, même avec gros travaux, Paris, banlieue. Tél. : 590-86-06 de 7 à 21 h.

Part. vend Montréal, centre ville, imm. 33 appts, construit en 1967, rev. net : 300.000 F Prix : 3 millions de francs. Tél. : 19 (1.514) 932-67-25 le soir.

BATIMO. 553-91-45
Achète imm. Paris périphérie.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Un service gratuit interprofessionnel et inter-bancaire pour tout achat d'appts et de pav. neufs. Renseignements sur de nombreux programmes PAP et prêts conventionnés.
525-25-25.
49, av. Kléber, 75116 PARIS.

terrains

GARD, à 30 km Méditerranée. 2.900 m² viabilisé. 120 F le m². — Tél. : 066-10-87.

forêts

MAINE 200 km PARIS bois 95, 75 et 55 ha. Etang, feuillus et résineux. Placement chasse. MORBIHAN 155 ha pins, placement rare. HOUDIARD. B.P. 83. LAVAS Téléphone : (43) 56-61-60.

maisons de campagne

VAL DE LOIR SUD (72)
BELLE MAISON DE PIERRE Type 1900, 1 km S.N.C.F. av. 4 p., tt cft, cour, jardin. Prix 350.000 F (poss. Crédit total). Tél. au (16-43) 24-79-16 h.b. ou (16-43) 44-97-47 h. repas.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

Ventes

MÉTRO RANELAGH
A VENDRE 90 m²
de burx professionnels. Locaux en excellent état
PARKINGS HAMPTON **225-50-35**

Locations

WEATHERALLS
PONTHIEU, 50 m², bon état MILAN, 830 m², vte ou loc. RUE ROYALE, 164 m², lux. CH.-ÉLYSÉES 460 m² 820 m², prestige.
563-05-50.

Domiciliations : 8e-2e.
SECRÉTARIAT, TÉL., TÉLEX. Loc. bureau, toutes démarches, pour constitution de sociétés.
ACTE S.A. 261-80-88 +.

XVIe. 400 m² en DUPLEX, très clairs, bon standing. XIXe, 245 m² + 4 parkgs. BON STANDG, très bon état.
M. SOLAL. 562-63-28.

KIJOXSON. 522-13-09.
MADELEINE, 2 bureaux EUROPE, 3 bureaux OPÉRA, 3 bureaux LAMARCK, 3 bureaux GUY MOQUET, 4 bureaux VAUGIRARD, 4 bureaux LIÈGE, 7 bureaux GARE EST, 5 à 10 bureaux.

VOTRE SIÈGE SOCIAL S.A.R.L., R.C., R.M. Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
355-17-50.

VOTRE SECRÉTARIAT PERMANENT VOTRE ANTENNE A PARIS
VOTRE SIÈGE SOCIAL 8e COLYSÉE ÉLYSÉES
TELEX ET TOUS SERVICES CRÉATION DE SOCIÉTÉS
A.F.C. 359-20-20.

BUREAUX et LOCAUX
TOUTES ACTIVITÉS VENTE - LOCATION
RELANGE. 285-21-64.

VILLE-D'AVRAY, 92
5' DE VERSAILLES
A LOUER BUREAUX 300 m² ET 550 m²
+ PARKINGS : 709-98-83.

bureaux

CASTIGLIONES TUILERIES
155 m², 5e étage BUREAUX RÉNOVÉS
SAGGEL VENDOME
522-38-00.

JULES LEFEBVRE, 9e
6 beaux bureaux, 6e étage, asc., 170 m² BAIL NEUF
SAGGEL VENDOME
522-38-00.

VOTRE BUREAU OU DEPUIS 150 F/MOIS UNE DOMICILIATION + SERVICES S.A.R.L. Artisans : 296-36-74.

CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation, RM, RC, SARL, à partir de 150 F CONSTITUTION SOCIÉTÉS Tél., télex, toutes démarches. C2E, téléphone : 562-42-12.

PRÈS CHAMPS-ÉLYSÉES
UN NOUVEAU CENTRE D'AFFAIRES PRESTIGIEUX
Votre adresse, votre bureau, votre secrétariat, votre salle de réunion. POUR UN JOUR OU PLUS.
LE SATELLITE,
8, rue Copernic, 75116 Paris. Téléphone : (1) 727-15-59.

DOMICILIATION (8e)
R.M., R.C. - 200/300 F mois, AVEC SERVICE COMPLET TÉLEX SECRÉTARIAT CRÉATION DE SOCIÉTÉS TOUTES DÉMARCHES
AGECO : 294-95-28.
(STATIONNEMENT AISÉ.)

BOETIE, 380 m²
BUREAUX PRESTIGIEUX
PASSIM. 553-17-17.

1er : 260, 300 m².
2e : 50, 73, 136 m².
8e : 110, 164, 300 m².
11e : 650, 950, 1.600 m².
13e : 400 à 6.600 m².
19e : 78, 410, 1.200 m².
NEUILLY : 250 m².
Prébail 260-30-83/296-53-01.

Votre nouvelle implantation ?
UFFI
522-12-00.

locaux commerciaux

Ventes

A VENDRE OU A LOUER
Grand choix de locaux cciaux de 50 à 500 m² environ sur toute la région parisienne.
Appelez :
LA MAISON DU G. SCIC.
Croisine BRIANT, 538-52-53 (p. 3957 ou 3954).

MAISONS-ALFORT, café + 2 appts + bureau + dépend. poss. Fast Food. 553-91-45.

Locations

RECHERCHE LOCAUX CCIAUX, TTES SURFACES. TTE PROPRIÉTÉ ou LOCATION.
P. BLUM : 265-64-11.

18e : 560 m². PÉR. NORD : 600 à 1.400 m². LEVALLOIS : 1.000 m². PANTIN : 800 m². Prébail 260-30-83/296-53-01.

RUEIL, SUR NATIONALE
LOCAL 1.018 m²
+ 540 m² BURX + 400 m² cour
M. SOLAL : 562-63-28.

locaux industriels

Locations

WEATHERALLS
BOBIGNY : 300 à 1.200 m². COLOMBES : 1.600 m². IVRY : 6.000 m² divisibles. WISSOUS : 350 à 1.200 m².
Tél. : 563-05-50.

BOBIGNY LOCAUX INDUSTRIELS NEUFS
1200 m² div. à part. de 400 m²
SOPREC : 306-03-03.

boutiques

Ventes

BOURSE. Imm. caractère, bar, 48 m² + gde cave + appt 46 m², bail nf rapport 30.000/an, 320.000 Pptaire. 553-91-45.

Locations

V.-HUGO, boutique bon état, 1.000 F mensuel. Cession bail 150.000 F. Urgt. 553-91-45.

pavillons

CHAVILLE - 2-3 P., cuisine, s. d'eau, garage, jardin. Prix 420.000 F. - 534-57-40.

MAREIL-SUR-MAULDRE (78) PAVILLON 77, libre, 6 pces, tt cft, cuis. équipée, gar. 2 voit., jard. 818 m², vue. URGENT. 700.000 F dont C.F. 090-77-38.

ST-DENIS, A VENDRE
Quartier pavillonnaire calme, sur 260 m² de terrain, pavillon rénové, cuisine équipée, beau séjour, 2 chambres, salle de bain, w.-c., chauffage central au gaz, dépendances + garage. 15 mn de Paris. — Prix 420.000 F. Tél. après 18 h et week-end : 827-93-24.

propriétés

PÉRIGORD
Très belle propriété sur 19 hectares - 7-8 pièces. Tour - Tennis - Piscine. 1.800.000 F. Doc. s/dem. PROPINTER S.A., B.P. 33 24103 Bergerac. (53) 57-53-75

LOT - MANOIR XIIIe
restauré 10 pièces + dépend. Falaises et grottes. 6 ha. Prix intéress. VU URGENCE. A.V.L. - 874-82-22.

SAONE-ET-LOIRE
16 pièces, écuries, 7 ha. A.V.L. - 281-07-94.

Département 06 — A vendre ancienne bergerie — Village calme — Vue imprenable, à mi-route entre mer et station de ski (20 km) — Restauration de caractère — grand séjour avec kitchenette — Cheminée — Mezzanine — poutres apparentes — 2 chambres — S.d.b. W.C. garage 2 voitures — Terrasse avec barbecue — Prix 530.000 F. Ecr. s/no 6382 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

viagers

Except. LIBRE PRÈS HOUDAN. Ppté 200 m² habitables, séjour 85 m² avec cheminée et poutres, 4 chambres tout conft + atel. 230 m², garage et dépendances sur terrain 2.000 m². 360.000 + 3.900 par mois. LODEL, téléph. : 355-00-44.

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, Paris (11e), tél. : 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

FONCIAL VIAGERS
19, bd MALESHERBES (8e), 266-32-35, spécialiste 43 ans d'expérience, étude gratuite, discrète, rente indexée.

Libre 16e. Me PASSY 6 p. tt cft. 235 m², park. 1.200.000 F + 12.500-2 têtes Cruz, 8, r. La Boétie. 266-19-00.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

DEMANDES D'EMPLOIS

SPÉCIALISTE HAUT NIVEAU REL. PUB. ET COMMUNICATION

- Diagnostic et image
- Relations presse
- Relations consommateurs
- Communication interne
- Presse d'entreprise

Références et résultats exceptionnels

Souhaite créer ou reprendre direction de l'information et de la communication dans entreprise ou organisme important

Sal. min. 20.000 F net X 14.

Ecrire sous no 3.640 le Monde Pub., service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INFORMATIQUE ET MUSIQUE

femme, double formation :

- MUSICALE : premier prix analyse musicale Conservatoire national de Paris ;
- INFORMATIQUE : Miage-Dauphine, mention Bien, félicitations du jury,

aimerait travailler dans tout domaine relevant de l'application des techniques informatiques à la musique, toutes catégories (Recherche expérimentale, conception et réalisation de logiciels, etc.).

Ecrire sous no 9.396 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

HOMME, 47 ANS

E.S.C.P., licence droit, préliminaires expertise comptable, B.P. comptabilité ; Anglais, Espagnol, notions Allemand.

Vous apporte 25 ans d'expérience commerciale Direction Financière et du Personnel Commerce extérieur douanes — Relations à haut niveau Chiffre Affaires : 800 millions de Francs — 3.500 personnes

recherche

Poste de Direction Générale ou Secrétariat Général

Écrire : P. Labranche — 10, Parc de la Feuilleraie 78380 BOUGIVAL

INVESTIR 1,80 FRANC

est le tarif fixé par l'administration postale pour prendre contact avec un ancien élève de

L'INSTITUT AUGUSTE-COMTE

40 ans, prêt à joindre son expérience à celle d'une équipe motivée. Ecrire sous no 3.602 le Monde Publicité, service ANNONCES CLASSÉES 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

CADRE banque, cf V. dipl. enseign. sup. 5 ans expér. recherche poste respons. Service étranger-africain. 34 ans. Ecr. s/no 3.601 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Secrétaire sténo, 20 ans, Bac G1 + BTS secrétariat de direction, trilingue anglais-espagnol ch. emploi en rapport avec ses connaissances, Catherine Dubois, 29, rue Malesherbes, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois.

J. F., 21 ans, BTS, traducteur commercial espagnol + gestion, mention interprète, une année Droit. Sachant rédiger, notion anglais, dactylo, ch. immédi., libre immédi. Ecr. s/no 6.367 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. H., 28 ans, représentant en emballage (carton-polystirène) cherche place rég. parisienne (N.E.). Possédant véhicule. Ecr. s/no 6.379 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DIRECTION GÉNÉRALE

H. 39 ans. Universitaire (Droit + Sc. P.)
- Exp. management, direction commerciale, marketing, organisation.
- Exp. direction P.M.E. + 50 pers.
- Angl.-Espag. connais. All. et It.
- Rompu négociations internationales.
- Esprit volontariste et de synthèse.
- Connais. marchés Espagnol-Italien, Amérique Latine.

Recherche : poste actif d'adjoint à P.-D.G. ou D.G. ou Direction P.M.E. Ecr. s/no 6.375 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

FEMME capable, cherche à mi-temps possibilité de seconder dans commerce. Libre de suite. Tél. avant 9 h. et après 19 h. : 241-13-90.

J.H. 23 ans, dég. O.M., 3 ans exp. publicité, rech. emploi représent., ou étud. ttes propos. Ecr. s/no 6.376 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F., 30 ans, bonne présentation. Exp. : standard, restauration, cher. emploi de nuit dans Paris ou proche banl. nord. 829-82-15, de 20 à 22 h.

J. F., 23 ans, étudiante en chirurgie dentaire, cherche emploi à mi-temps (1 an d'expérience dans cabinet dentaire) sur Paris. Tél. 824-63-05, tte la journ.

J.F., cadre documentaliste expérimentée, bilingue anglais, 37 ans, bonne connaissance doc. presse, télématique, informatique documentaire recherche poste responsabilités. Ecr. s/no 6.380 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. Fme 25 ans, bilingue anglais, formation supérieure psycho + 5 ans exp. association européenne (secrétaire) ch. stage de gestion de personnel à mi-temps, durée 8 mois, dans entreprise cciale ou industrielle en alternance avec l'école. Tél. : 348-39-30.

J.F. 27 ans, B.T.S. secrétariat, diplôme sup., 6 ans expér. professionnelle, ch. poste temps partiel, 3.000 F net Paris-banlieue nord-est. Tél. 845-19-55.

J.H., 21 ans, sérieux, dég. O.M., bns + réanimation + permis ambulance rech. place ambulancier dans SMUR, tél. jusqu'à 14 h. 735-54-44.

CADRE DE BANQUE 37 ans - LI.B. Exp. exploitation 12 ans cherche poste banque ou entreprise France ou pays francophones. Ecrire sous le no T 9.416 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

l'agenda du Monde

Particuliers

(offres)

A vendre, veste en loup, état impeccable, taille 38/40, valeur 9.000 F, vendue 5.000 F. Tél. Mme Carpentier, 460-15-21.

Vends ancien pressoir à pommes, très décoratif pour jardin. Diamètre 1,50 m, hauteur 2 m. Prix à débattre. Tél. : 973-04-07 (h. de b.) ou 975-83-99 (après 19 h 30).

Part. vend belle STATUETTE TLATILCO. Téléph. le matin ou après 20 h au 296-41-61.

Ameublement

RÉVOLUTION SUR CANAPÉS
DU 15 AU 24 OCTOBRE
Vente exceptionnelle à
MOITIÉ PRIX
Canapé 3 places : buffle véritable, largeur 2,3 m assise ressorts, coussins mousse et duvet. 5.400 AU LIEU DE 10.800 F. Canapé 2 places : tissu, coussins plume 2.300 F AU LIEU DE 4.600 F Composition d'angle 5 places : déhoussable, réversible, tissu. 5.508 F AU LIEU DE 11.015 F. Canapé 2 places : tissu, déhoussable. 1.852 F AU LIEU DE 3.704 F.
Bien d'autres modèles sont disponibles et à emporter.
VENEZ VITE
24, quai d'Austerlitz. Paris-13e Ouvert tous les jours de 10 h. à 19 h. Parking.
Nocturne jeudi 21 octobre.

Animaux

Le contraire d'un chenil
Vie de famille - 731-36-11

Antiquités

SPÉCIALISTE INTERNATIONAL recherche très beaux meubles et objets de collection
1920-1930
Téléphone : 329-50-84.

Artisans

POUR VOS TRAVAUX Maçonnerie, plomberie, électricité, menuiserie, peinture, moquette, 233-73-78.

TS TRAVX URGENTS
Démolition, maçonnerie électricité, plomberie peinture, menuiserie. Garantie décennale et R.C.
TÉLÉPH. : 858-62-08.

ENTREPRISE sér. réf. effectue rapid. travx peint., revêt. sols et murs électr. Plomb., décorat. Devis gratuits sauf sinistres. Tél. 388-47-84 & 893-30-02.

Bijoux

PAUL TERRIER
achète COMPTANT, bijoux or, argenterie, déchets or. 35, r. du Colisée, 75008 Paris. Métro Saint-Philippe-du-Roule. Lundi au vendredi 225-47-77.

ACHATS BRILLANTS
Toutes pierres précieuses, bijoux or, etc., argenterie. PERRONO JOAILLIERS ORFÈVRES à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, à l'Etoile, 37, av. Victor-Hugo. Vente. Occasions/Echanges.

ACHAT TRÈS CHER
Or 50 à 100 F le gramme. Brillants, argenterie, REKMAX, 97, avenue de Clichy, Paris-17e. Me Brochant. Ouvert lundi à vendredi.

OLIVINE
ACHÈTE AU PLUS HAUT COURS OR, débris dentaires, pièces or, bijoux, anciens et modernes. ARGENTERIE, tableaux, pâte de verre, lampe, vase montres anciennes et modernes, pendules, boîte or et argent, antiquités. Déplacements à domicile, 6, rue de Tocqueville, 17e. Me VILLIERS, 763-27-31. EXPERTISE GRATUITE.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83 ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Sanitaire

Si vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez pour le sanitaire et la robinetterie venez voir : SANITOR 21, rue de l'Abbé-Grégoire, 75006 Paris. Ouvert le samedi. Téléph. : 222-44-44.

Cours

Jeune Anglais 23 ans, diplômE instituteur, donnerait des cours d'anglais, de guitare ou tout autre emploi. BERNI CURZON. Poste restante. Bureau de poste. 78100. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

MATH PHYSIQUE
Révision de la Toussaint St. intens. du 25 au 30 Oct.
MATH CONTACT
16, rue du Mail. 75002 Paris Téléphone : 236-31-63

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE

- ★ L'école est dans le même bâtiment que notre hôtel (100 ch.) près de la mer, de renommée mondiale, le logement en famille également possible.
- ★ Pas de limite d'âge (jeunes de 16 à 18 ans !). Pas de limite de séjour (mais 25 % de réduction pour 90 jours).
- ★ Piscine couv., sauna, discothèques, etc., à 100 km de Londres.
- ★ Agréé par le British Council and Arels.

Pr. broch. en couleur et formul. d'inscription écr. à

REGENCY SCHOOL OF ENGLISH

ROYAL CRESCENT RAMSGATE, KENT, G.-B. Téléphone : 8435 12 12 ou Mme BOUILLON, 4, rue de la Persévérance, 95600 Eaubonne, France. Téléph. au (3) 959-26-33 soirée.

Hôtes payants

Les Camélias - Retraite. Grd cft. près Coulommiers. 77320. JOUY/MORIN. Téléphone : (6) 404-05-75.

Livres

NOSTRADAMUS, particulier vend édition originale « Prédictions Nostradamus 1784 », occasion exceptionnelle, prix à débattre. Tél. : M. Gosset, 783-82-71.

Achète LIVRES ANCIENS, livres rares, bibliothèques Jean-Paul Delon (50) 01-28-14, 74150 Marigny-Saint-Marcel.

Literie

INVESTISSEZ DANS LE SOMMEIL
Un très bon matelas de grand luxe garanti 5 ans vaut 2.500/3.000 F. Chez CAP, spécialiste du prix direct, son matelas coûte seulement 1.590 F (largeur 140 cm) et il est garanti 8 ANS, soit 0,51 centime la bonne nuit... Une affaire. Sommiers et dosserets assortis couvertures piquées, couettes. Votre sommeil mérite cette visite.
CAP 37, rue de Citeaux, 75012 PARIS. Téléphone : 307-24-01.

Matériel photo

GAYOUT, 4, bd Saint-Martin (10e), 607-61-10, fermé lundi ach. cpt photo, ciné, films, vidéo, Hifi, disques, cassettes, télé et gds choix mat. occasion.

Moquettes

MOQUETTES PURE LAINE — 50 % DE SA VALEUR
334, rue de Vaugirard 75015 PARIS
TÉL. : 842-42-62.

MIEUX QUE DES **SOLDES** 20.000 m² **MOQUETTES** PRIX D'USINE Les plus grandes marques en pure laine et synthétique MOQUETTE DE LA REINE, 109 bis, route de la Reine, 92100 Boulogne, 603-02-30 +.

Musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES refaits et garantis par artisan, facteur DEVIS GRATUIT POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Téléphone : 840-89-52.

Péniches

Péniche 29 mètres aménagée, moteur. Téléphone 424-60-39, Samois 77. Prix 220.000 francs.

Restaurants

« DINER EN CHANTANT » Le Petit Conservatoire de la Chanson, de Mireille. Tous les soirs (sauf dimanche) 165, rue Ordener, 75018 Paris. MENU : 100 F. Service et spectacle compris. RÉSERVATION SOUHAITÉE. Téléphone : 251-57-90.

Vacances

Tourisme

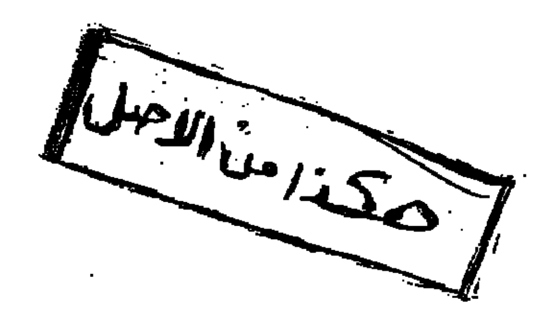
Loisirs

LE CLUB VERT, 20 km Paris. Mixte, enfants, adolescents. Toussaint : 24-31 oct., stages 6 jours : équitation, tennis photo, micro-informatique. Petits groupes. Tél. : 903-50-80.

SPORTS D'HIVER, HTE-SAVOIE. Locations meublées semaine, HEURO-VACANCES, BP 18, GAILLARD 74240. Tél. (50) 38-74-02.

VOUS PARTEZ AUX U.S.A. ?
Profitez d'un combiné exceptionnel !
Q E 2 et CONCORDE
trav. transatlantique en QUEEN-ELIZABETH-2, séj. de 2 jours au Grand Hyatt Hôtel de New-York et retour en CONCORDE, du 2 au 9 décembre 1982 à partir de
12.999 F
par personne
Rens. et réservations : AMERICAN EXPRESS (lic. 4) (1) 266-09-99, M. Lagarde.

PRA-LOUP neige-soleil. Part. vd très beau stud. 26 m² sud meublé, cave, parkg, grd balc., 50 m télésiège. 230.000 F. Téléphone : (91) 98-38-14.



Le Monde

équipement

TRANSPORTS

Un nouveau départ pour l'aménagement de la Loire

De notre correspondant

Orléans. — Après l'inauguration du barrage de Villerest, le 11 septembre dernier (« le Monde » du 12 septembre), l'aménagement de la Loire a fait un nouveau pas en avant à Orléans, le 15 octobre. Réunis par M. Jean Rochet, commissaire de la République de la région Centre, les représentants de huit conseils régionaux, de dix-sept conseils généraux et de soixante-huit villes de plus de 10 000 habitants riverains du fleuve ont décidé de choisir un maître d'ouvrage unique.

Les élus avaient le choix entre plusieurs formules. Après les propositions de M. Jean Royer, député et maire de Tours (non inscrit), ils ont retenu la solution d'un syndicat mixte qui rassemblera l'ensemble des parties prenantes : les régions, les départements, les communes, les compagnies consulaires et les établissements publics. M. Royer a déclaré : « *L'œuvre dans laquelle nous nous engageons est une affaire de trente ans.* »

Les élus ont préféré la formule d'un syndicat mixte à celle d'une société d'économie mixte comme, par exemple, la Compagnie nationale du Rhône. L'aménagement de la Loire qu'il n'est pas question, sauf à l'embouchure, de rendre à la navigation, contrairement au Rhône, n'est pas, en effet, une affaire rentable : la vente de l'eau, d'un peu d'énergie électrique, de quelques terrains mis hors d'eau dégagera certes des recettes. Le produit de celles-ci restera sans commune mesure avec le coût des barrages à construire encore dans tout le bassin. Les riverains ont donné aussi leur accord à un syndicat mixte de préférence à l'institution interdépartementale regroupant les départements qui assure actuellement la maîtrise du barrage de Villerest, mais qui n'est pas aussi élargie. Les statuts du nouveau syndicat pourraient être adoptés dès la fin de cette année. Les objectifs d'aménagement seront définis par les élus rapidement afin que certains projets, comme celui, urgent, de la construction des barrages, puissent « *prendre le train du IXe plan* ».

Le vieux dossier de la Loire est donc ouvert à nouveau. Le gouvernement semble vouloir le suivre plus activement. En 1979, sous la pression des riverains inquiets des risques de crues, l'ancien gouvernement avait confié un rapport à l'ingénieur général Chapon, qui avait défini un programme hydraulique et une série de mesures destinées à préserver la vie et les rives du fleuve menacées. Les nouveaux responsables de l'aménagement du territoire, qui avaient critiqué naguère ce rapport, entendent aujourd'hui le reprendre en le complétant et en lui donnant une couleur « économique ».

Ils rejoignent ainsi l'opinion des riverains qui souhaitent que, parallèlement à la régularisation du cours du fleuve, on améliore les voies de communication, les ponts par exemple, qu'on examine l'utilisation des eaux de rejet des centrales nucléaires, qu'on développe une certaine forme de tourisme fluvial, etc., bref que l'on redonne une chance économique aux pays de la Loire qui ont surtout servi jusqu'ici de main-d'œuvre à la région parisienne.

Au mois de juillet dernier, une réunion à Roanne entre plusieurs ministres, MM. Rocard, Auroux et Crépeaux et les élus, avait scellé les « retrouvailles ». L'aménagement de la Loire devrait être un bon test pour la décentralisation.

RÉGIS GUYOTAT.

● *Baisse de trafic sur la Corse.* — M. Jacques Rivière, président de la Société nationale Corse-Méditerranée (S.N.C.M.), a déploré, à Bastia, que le trafic des passagers et des véhicules entre la Corse et le continent ait diminué, cette année, de 1 % pour sa société. Il a aussi annoncé le lancement à Nantes, le 16 octobre, d'un nouveau car-ferry « *Corse* », destiné aux lignes corses, et qui entrera en service le 16 juin 1983. Il pourra transporter deux mille trois cents passagers et sept cents voitures.

CONSTRUCTION NAVALE

Trois grands chantiers se regroupent

(Suite de la première page.)

Ils seraient également prêts à négocier avec Nord-Méditerranée (si cette appellation est retenue) un contrat d'entreprise pluriannuel précisant notamment le régime des aides publiques à la construction navale.

Les délégués syndicaux et les élus de la région de La Seyne ont été longuement reçus le 19 octobre par M. Jean-Claude Boulard, directeur du cabinet du ministre de la mer, qui leur a exposé le schéma de restructuration. Pour apaiser les appréhensions des syndicats, il leur a été précisé que cette restructuration ne donnerait lieu à aucun licenciement. Mais syndicats et élus redoutaient un « démantèlement » des CNIM, l'établissement de La Seyne faisant 30 % de son chiffre d'affaires dans des secteurs qui n'ont rien à voir avec la construction navale (escaliers mécaniques, chaudronnerie, tubes lance-missiles, équipements nucléaires).

Il a donc été décidé que les CNIM apporteraient dans le berceau du nouveau groupe une société spécialisée dans les travaux d'électricité, et que d'autre part Nord-Méditerranée contrôlerait à 51 % la société du groupe Herlicq spécialisée dans les activités terrestres de diversification (un secteur, du reste, en expansion sensible).

France-Dunkerque, La Ciotat et les CNIM vont réunir leurs comités d'entreprise, le 27 octobre, pour faire part au personnel des résultats des négociations. Les conseils d'administration des trois sociétés sont, eux, convoqués pour le 3 novembre et devront approuver ce que l'on appelle « *les traités d'apport* ».

Le ministre de la mer, M. Louis Le Pensec, devrait faire une communication au début de novembre au conseil des ministres sur la restructuration des chantiers navals (y compris sur les négociations entre Alsthom-Atlantique et Dubigeon-Normandie) et les perspectives d'avenir.

Des perspectives qui, actuellement, ne sont guère florissantes. Les commandes nouvelles enregistrées au premier semestre 1982 par les principaux pays de l'O.C.D.E. ont accusé une baisse de 3 % par rapport à la même période de 1981, et les experts de cette organisation ne distinguent aucun signe de reprise véritable dans ce secteur avant quatre ans. Selon le Lloyd Register of Shipping de Londres, le nombre des navires désarmés dans le monde a dépassé, pour la première fois, le millier (dont quatre cent trois pétroliers). Tous les grands pays voient leurs carnets de commandes se dégonfler, sauf la Corée du Sud, qui, partie de zéro il y a dix ans, se hisse désormais au deuxième rang mondial en se lançant dans des investissements gigantesques. Les coûts salariaux sont en Corée trois à quatre fois plus faibles qu'en R.F.A., en Suède ou en France.

Dans cette lutte sans merci où le « dumping » le dispute à un interventionnisme d'État de plus en plus marqué, la France compte, avec des chantiers réorganisés autour de deux grands groupes, tirer le meilleur profit des atouts technologiques qu'elle a su forger et des créneaux commerciaux dans lesquels elle a acquis une avance : l'offshore, les navires très spécialisés, les paquebots, et demain les usines flottantes.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

FAITS ET PROJETS

POUR SAUVER LA FORÊT MONDIALE

Au rythme où elle est exploitée la forêt tropicale pourtant immense aura disparu dans quelques décennies. Cinquante ans ou cent vingt ans, les avis ne diffèrent que sur l'échéance, non sur la prévision de la catastrophe. Aussi quelque cinq cents spécialistes réunis depuis le 11 octobre et pour dix jours à Bali, pour le troisième congrès mondial des parcs nationaux viennent de lancer un appel pour « *désamorcer la bombe* ».

« *En effet la disparition accélérée de la forêt tropicale au rythme actuel de 11 millions d'hectares par an*, affirme M. Charles de Haes, directeur du Fonds mondial pour la nature, *est comme une bombe à retardement soigneusement cachée. Pour l'instant seuls les scientifiques sont conscients du problème. Quand les politiques s'en apercevront, il sera trop tard.* »

La forêt tropicale fournit 6 % de l'oxygène mondial et elle constitue un important régulateur du climat. Elle est souvent la seule ressource énergétique de nombreux ruraux du tiers-monde. Déjà cent millions de personnes n'ont plus assez de bois de chauffage pour assurer leurs besoins quotidiens.

Selon les experts, la destruction de la forêt tropicale est responsable d'une série d'accidents écologiques : désastreuses inondations en Inde, sécheresse en Indonésie, baisse du niveau des eaux dans le canal de Panama, chute de production des barrages hydroélectriques aux Philippines, etc.

Pour enrayer la multiplication de ces dommages, les organisations internationales encouragent les pays en voie de développement à lancer des campagnes de reboisement. Mais actuellement, pour un arbre planté dix sont abattus. Aussi les spécialistes demandent-ils instamment que le rythme de replantation soit quintuplé. Si ce programme était adopté, il en coûterait environ 1 milliard de dollars pendant vingt ans. — *(A.F.P.)*

UNE VITRINE POUR LA FRANCHE-COMTÉ

Le morbier, l'emmental et le comté ont enfin trouvé une vitrine à Paris : la maison de la Franche-Comté (1) inaugurée en grande pompe par M. Edgar Faure, président du conseil régional, et M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie.

Deux parrains prestigieux pour une boutique habilement installée dans le quartier d'affaires des Champs-Elysées. Au-delà de la présentation au public des produits régionaux et des possibilités variées de tourisme, cette maison se propose de défendre, à Paris, les ressources humaines et les moyens économiques de la Franche-Comté auprès d'investisseurs soucieux de décentralisation ou avides de nouveaux marchés.

Elle a pour seconde mission de recevoir les Francs-Comtois de passage à Paris en mettant à leur disposition un bureau, des moyens de communication (téléphone et télex) et un lieu d'exposition destiné à toutes les promotions. Elle deviendra probablement le point de rencontre des Francs-Comtois « en exil » en Ile-de-France.

(1) 10, rue du Colisée, 75008 Paris. Tél. : 562-71-57. Directeur : M. Christian Ferre.

CHOOZ : LES PROJETS DES ANTINUCLÉAIRES

Charleville. — « *Chooz est un des derniers endroits mobilisateurs et peut devenir un lieu d'expression au niveau national. Il peut servir de tremplin pour une lutte nationale.* » C'est ce qu'ont notamment indiqué les membres de la Coordination nationale anti-nucléaire (C.N.A.N.), réunie durant le dernier week-end à Chooz dans les Ardennes.

Des réunions d'information auront lieu chaque premier samedi du mois. Dès le 6 novembre, il sera question des surrégénérateurs et de la présentation de la maquette du film *les Clochards de Chooz*, un résumé des manifestations qui s'y sont déroulées jusqu'à maintenant.

Auparavant, le 30 octobre, rendez-vous de fin de mois pour les antinucléaires. Ce jour-là, une caravane d'information sillonnera les quatorze communes concernées par l'implantation de Chooz-II et l'enquête d'utilité publique.

Enfin, la C.N.A.N. envisage de mettre sur pied des états généraux vers Pâques à Chooz et de publier un journal antinucléaire national. Une semaine nationale est aussi prévue, concrétisée à Chooz par une journée en mars ou en avril. — *(Corresp.)*

LE RITZ ENCORE

La commission du Vieux Paris, qui s'est réunie le 18 octobre, a entendu une communication de M. Michel Fleury, son vice-président, relative à un nouvel aménagement des cimetières parisiens et à la restauration des tombeaux et monuments funéraires les plus intéressants, entrepris sous l'impulsion de M. Pernin, maire adjoint de Paris.

On a ainsi parlé, dans le cimetière de Passy, de la restauration de l'extraordinaire chapelle russo-byzantine visible de la place du Trocadéro où repose Marie Baskirtseff. Cette jeune Russe, d'un milieu très « cosmopolite », comme on disait alors, après avoir tenté vainement du chant et de la peinture, passa surtout à la postérité par un extraordinaire journal qu'elle tint fidèlement de l'âge de douze ans jusqu'à sa mort en 1884. Elle avait vingt-quatre ans.

Il y a un peu moins d'un an, la commission du Vieux Paris avait émis le vœu que les lucarnes qui déshonoraient depuis quelques semaines le toit de l'hôtel Ritz, place Vendôme, soient supprimées. Ce vœu avait été entièrement suivi par le ministre de la culture qui avait demandé que les choses soient remises en état, mais deux points concernant l'hôtel Ritz avaient échappé à l'attention de la commission.

Il s'agit du jardin intérieur, espace vert protégé, sur lequel on a construit une salle à manger qui en réduit la superficie de moitié, et aussi de la transformation « assez malheureuse » du bar donnant sur la rue Cambon, qui avait été décoré par Leleu entre 1925 et 1930 et qui présentait toutes les caractéristiques de ce style « Arts déco » si prisé actuellement. Ajoutons pour la petite histoire que c'est dans ce bar qu'Ernest Hemingway, alors correspondant de guerre, installa son P.C. à la libération de Paris en août 1944. Il est naturellement trop tard pour revenir sur ces deux affaires et la commission du Vieux Paris s'est promis d'être désormais plus vigilante. — A. J.

L'ILE-DE-FRANCE RÉGION D'ÉMIGRATION

La diminution de la population d'Ile-de-France, révélée par le dernier recensement (300 000 habitants de moins qu'en 1975), « *doit conduire à modifier les rapports entre Paris et la province en matière de décentralisation d'entreprises* », a estimé, le 19 octobre, M. Michel Giraud, président (R.P.R.) du conseil régional d'Ile-de-France.

« *Après avoir été longtemps terre d'immigration, l'Ile-de-France devient l'une des premières régions d'émigration*, a déclaré M. Giraud. *Avec une perte moyenne d'environ 40 000 habitants par an, depuis le recensement de 1975, elle se trouve maintenant en tête des quatre régions qui enregistrent « les déficits migratoires relatifs les plus importants. »*

L'Ile-de-France se place toutefois, selon le recensement du printemps dernier, aux premiers rangs pour le taux moyen d'accroissement naturel : plus de 0,7 % entre 1975 et 1982 au lieu de 0,4 % en France, en moyenne, pendant la même période. Cette forte natalité, liée à la présence d'une population plus jeune que dans le reste du pays, « *confirme la nécessité pour la région de renforcer sa politique d'aide au logement et en particulier au logement social* », a conclu M. Giraud.

LE DIFFICILE MARIAGE DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS

Montpellier. — Si la culture ne s'envisage pas en termes d'entreprise, il apparaît de plus en plus nettement qu'une association culturelle par ses projets et ses réalisations a des implications économiques certaines et peut participer, sous certaines conditions, à un plan de développement global. Ce thème a été au cœur d'un colloque organisé à Montpellier par l'Office départemental de l'action culturelle, à travers plusieurs expériences, notamment celles de la Corse, du village héraultais d'Octon et d'un contrat de pays dans les hauts cantons.

Leur exemple montre qu'il est possible de vaincre le sentiment d'abandon qui paralyse les petits pays. Le premier obstacle à franchir est la confrontation entre les communes et les associations. Il peut l'être assez rapidement en développant un sentiment de solidarité entre institutions de droit public et de droit privé.

M. Gérard Saumade, président (P.S.) du conseil général de l'Hérault, a insisté sur les initiatives que peuvent prendre les associations dans la préparation et l'application du plan. Relais pris par M. Bruno Chetaille, chargé de mission au ministère du Plan, pour qui le plan n'est pas un instrument de l'appareil d'État mais une émanation des forces vives de la nation au niveau des communes et des départements.

Ces rapports nouveaux nécessitent fondamentalement un apprentissage de la relation entre ces diverses collectivités, les unes détentrices de la légitimité du suffrage universel et les autres qui ne représentent que leurs propres membres. Plutôt que de voir en elle un contre-pouvoir, l'important est de savoir utiliser leurs compétences. — *(Corresp.)*

POUR LA BATELLERIE

M. Charles Fiterman, ministre des transports, a annoncé, le 20 octobre, devant l'assemblée générale de l'Association nationale des travailleurs indépendants de la batellerie (ANTIB), à Paris, un certain nombre de mesures en faveur des voies navigables et des artisans bateliers.

M. Fiterman (c'est la première fois qu'un ministre des transports assistait à une assemblée de l'ANTIB) a d'abord souligné que « *la voie d'eau n'était pas un outil périmé et que l'utilité économique et sociale du transport fluvial n'avait pas à être démontrée* ».

Une avance de 5 millions de francs va être accordée au groupement de la batellerie artisanale. D'autre part, dans le but d'inciter les bateliers à moderniser leurs bateaux, le ministre a indiqué qu'ils pourraient bénéficier, dès janvier, de prêts à taux réduit (10,5 % et 13,5 % selon les cas).

Troisième volet du plan de crise : des mesures pour permettre l'entrée de jeunes dans la profession et le départ en préretraite de bateliers âgés de soixante à soixante-cinq ans.

Le ministre des transports a enfin annoncé pour le 1er novembre le relèvement de un point et demi des tarifs de fret et précisé que l'ensemble des crédits et aides consacrés à la batellerie artisanale pour 1982 et 1983 atteindront 60 millions de francs au lieu de 16 en 1981.

Auparavant, M. Delesalle, président de l'ANTIB, avait résumé les principales préoccupations des bateliers : la concurrence « déloyale » de la route et de la S.N.C.F., le découragement des jeunes, la grave situation financière des entreprises, la demande d'une détaxe du carburant, la réforme de la scolarité des enfants de bateliers.

1 500 000 FOYERS « CABLÉS » EN 1985

A l'occasion des journées de l'IDATE qui se déroulent actuellement à Montpellier, M. François du Castel, directeur adjoint du CNET (Centre national d'étude des télécommunications), a confirmé que le gouvernement allait lancer un programme de câblage qui concernera un million cinq cent mille foyers à l'horizon 1985. Le tiers des prises de ce réseau sera installé en région parisienne.

Le réseau sera à « *dominante fibres optiques* » et sera raccordable aux futurs satellites de télécommunication (Telecom I) et de télévision directe (T.D.F. I). Il offrira non seulement des services de télédistribution mais aussi des services de communication interactifs (son haute fidélité, banque d'images, etc.). Le prix de l'abonnement pour l'usager devra être inférieur à 50 F par mois.

M. du Castel a indiqué que ce plan avait été établi « *avec le concours des collectivités locales et sur leur demande* », ce qui a été contesté par certains représentants de collectivités locales présents à Montpellier. — R. C.

LE « BOTTIN GOURMAND »

Millésimé 1983 et devançant tous les autres guides, puisqu'il sera en vente dès novembre 1982, le Bottin gourmand (1), dont le rédacteur en chef est M. Jean Didier, vient de paraître. La couverture, banale, et le format, incommode — celui des cartes touristiques, auront leurs détracteurs. L'abondance de signes (une à quatre étoiles pour la cuisine, un à cinq chandeliers pour le cadre, une à cinq clefs pour le confort des hôtels, un ou deux petits oiseaux pour le calme) égarera peut-être le lecteur non habitué. Il faut comprendre qu'un adjectif, percutant et malicieux, vaut souvent mieux que dix lignes d'explication et une pluie de symboles.

Mais ce Bottin gourmand se présente comme un monument, avec sa classification par département (tellement supérieure à celle, alphabétique, des autres guides), ses cartes extrêmement pratiques, la liste des curiosités, sites, musées, plats régionaux, festivités, sports, salles de réunions, stations-service, etc. Et s'il n'est pas encore un « pavé » dans la mare, du moins fera-t-il, à juste titre, des remous dans le petit monde touristique et gourmand.

En gros : 1 175 pages en quadrichromie et sous reliure souple avec 179 cartes et plans de ville. Pour Paris : 432 restaurants et 820 hôtels. En province : 2 039 restaurants et 2 959 hôtels. Beaucoup plus encore, hélas ! de fautes d'impression.

Les 4-étoiles sont en tout neuf, dont un seul à Paris, le Taillevent. On pourra en discuter, et, pour mon compte, je n'en garderais que quatre ou cinq sur ces neuf là !

Les 3-étoiles sont sept sur Paris et vingt-sept en province. Si l'on compare aux guides 1982 Michelin et Gault et Millau on trouvera sur ce Bottin gourmand la promotion de Faugeron et Jamin (pour Paris) tandis que chez Gault et Millau les 3 et 4 toques sont plus nombreuses d'au moins une dizaine. Inflation ?

En province, également, il semble que le Bottin gourmand soit plus sévère. On en reparlera, mais, déjà, ce compagnon du « gastronomade », voire du simple automobiliste utilisateur (une liste des maisons à 100 francs et moins à la carte en propose 62 à Paris et 360 en province), peut paraître indispensable sinon indiscutable. Mais n'est-ce pas, justement, un des plaisirs du gourmet que de comparer les mérites de telle ou telle table ? — L. B.

(1) 120 francs T.T.C.

● *Une mission sur l'urbanisme.* — M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, vient de charger M. Paul Picard, maire (P.S.) de Mantes-la-Jolie, dans les Yvelines, de procéder à une analyse des diverses missions concernant l'urbanisme et l'architecture que les élus auront à remplir dans le cadre de la décentralisation.

● *Angers, ville-pilote anti-bruit.* — Un contrat « ville-pilote anti-bruit », le second en France après celui de La Rochelle, a été signé à Angers, dans le Maine-et-Loire, entre le maire de la ville, M. Jean Monnier (P.S.), et M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement. Ce contrat, d'un montant de 4 500 000 F en trois ans, vise à donner un nouveau départ à l'action de sensibilisation que mène la ville depuis un an contre le bruit.

FORUM DE L'INVESTISSEMENT

Placements : sécurité et fiscalité au détriment du rendement

PRIVILEGIER l'épargne productive en pénalisant les placements liquides jugés stériles. Depuis de nombreux mois, l'investisseur ne disposait que de ce seul postulat gouvernemental pour déterminer la gestion de son patrimoine en attendant les décisions que devaient prendre les pouvoirs publics. Partant de ce principe premier, la démonstration reposait sur une réforme complète des circuits de l'épargne en France, dont la commission Dautresme a essayé de tracer une carte aussi complète que possible.

Au nom de l'investissement, priorité a été donnée à l'épargne longue à travers un marché financier où les émissions d'obligations auront pratiquement doublé en deux ans en volume, passant de 106 milliards de francs en 1981 à quelque 200 milliards en 1983. Voilà qui supposait, pour le succès de l'opération, une rémunération des obligations qui soit positive par rapport au rythme d'inflation annuelle, tout en maintenant les avantages fiscaux attachés à cette catégorie de placement.

L'engagement a certes été pris, mais il s'accompagne d'une pénalisation de ces placements liquides ou à court terme qui représentaient quelque 1 470 milliards de francs à la fin de l'année dernière. Indirecte pour les comptes « A » des caisses d'épargne, dont la rémunération a été relevée de 7,5 % à 8,5 % en octobre 1981, mais dont le plafond a été limité à 49 000 F, la contrainte est apparue beaucoup plus forte pour les comptes à terme depuis la réforme de septembre 1981 et pour les bons de caisse anonymes, qui seront handicapés par un taux de prélèvement libératoire porté à 50 % dans le projet de loi de finances 1983.

Accusée de vouloir la mort du capital à risque, la Rue de Rivoli a répliqué en annonçant une gamme nouvelle de produits financiers (dont un compte d'épargne en actions destiné à prendre le relais des souscriptions aux « 5 000 F Monory ») en même temps qu'une série de dispositions favorables au marché des actions.

La mise en place d'un crédit d'impôt destiné à remplacer l'ancien système de l'avoir fiscal n'est pas la moins importante, et les investisseurs ont accueilli d'autant plus favorablement cette mesure qu'elle va de pair avec une simplification du système des plus-values (au bénéfice d'un taux uniforme de 15 %), que nombre de financiers n'osaient espérer, invoquant le « mauvais coup » porté au capital — et à l'entreprise — par l'impôt sur les grandes fortunes (I.G.F.).

Si ce dispositif soulève encore de nombreuses interrogations, étant donné que toutes les mesures n'ont pas encore été votées par le Parlement, il a au moins le mérite d'exister et de guider le choix de l'investisseur. Malheureusement, en raison d'une conjoncture défavorable qui pèse sur les résultats des entreprises, celui-ci se trouve trop souvent contraint d'opter pour la sécurité et la recherche de la fiscalité la moins lourde possible, au détriment du rendement.

Telle est sans doute la leçon que tireront les participants aux sept « tables rondes » réunies du 23 au 25 octobre 1982 à l'hôtel Hilton-Suffren, sous l'égide du Forum de l'investissement et du placement.

SERGE MARTI.

Les produits-miracles sous la surveillance de la COB

VOILA plusieurs années que la Commission des opérations de Bourse (COB) était régulièrement saisie de diverses plaintes au sujet de ces placements-miracles, tous plus attrayants les uns que les autres si l'on en croit les publicités qui apparaissent régulièrement dans certains journaux spécialisés.

Jusqu'à présent, la COB était en butte à un vide juridique, puisque la mission qui lui avait été assignée lors de sa création en 1967 (le contrôle des valeurs mobilières à travers les actions (et les obligations) avait été étendue en 1970 aux seules sociétés civiles de placement immobiliers (S.C.P.I.) sans englober d'autres formes de placement. Depuis, la Commission ne pouvait qu'invoquer les recommandations du Bureau de vérification de la publicité (B.V.P.) et obtenir, dans certains cas et au bout de nombreux mois de procédure, une condamnation pour publicité mensongère. Une sanction bien peu dissuasive, d'ailleurs, puisque l'amende qui était alors infligée au contrevenant ne dépassait pas le prix de deux ou trois placards publicitaires assurant des rendements inespérés à l'épargnant tenté par un anneau de port, une orangeraie en Floride, un camping-car en location ou encore... une génisse de pure race prête à vêler !

Pour mettre un peu d'ordre dans ces placements parallèles, dont la rigueur de gestion et la rentabilité demandent à être vérifiées, la COB et le B.V.P. ont voulu obtenir un contrôle *a priori* sur ces publicités présentées parfois de façon tendancieuse, voire carrément mensongère, selon ces instances.

Satisfaction vient de leur être donnée puisque la loi sur le développement des investissements et la protection de l'épargne votée le 28 septembre 1982, et plus communément appelée « *loi Delors* », comporte une série d'articles qui vont dans ce sens.

Ainsi, préalablement à tout appel public à l'épargne et à tout démarchage, « *un document destiné à donner toute information utile au public sur l'opération proposée, sur la personne qui en a pris l'initiative et sur le gestionnaire doit être établi dans des conditions déterminées par décret* », stipule cette loi dans son article 23, ajoutant que ces documents déposés à la tour Mirabeau, au siège de la Commission des opérations de Bourse, devront revêtir un numéro d'ordre de cet organisme, à défaut de visa, comme pour les sociétés cotées.

La COB disposera d'un délai de trente jours, qu'« *elle peut porter à soixante jours pour une délibération motivée* », à compter de la date de dépôt de ces documents (projet de document d'information et projet de contrat type), pour formuler ses observations.

Mais, et c'est un point très important, les obligations de l'annonceur ou du créateur de ce placement diversifié ne s'arrêtent pas à cette seule phase d'information. « *A la clôture de chaque exercice annuel* », précise le texte, le gestionnaire devra établir l'inventaire des biens dont il assure la gestion sous la forme d'un rapport d'activité, outre l'établissement d'un bilan et d'un compte de résultats contrôlés par un commissaire aux comptes « *qui en certifiera la sincérité et la régularité* », celui-ci étant désigné pour six exercices annuels, sur la demande du gestionnaire, par décision de justice prise après avis de la COB.

Après les injonctions, les sanctions ; celles-ci peuvent aller jusqu'à un emprisonnement d'un à cinq ans et une amende de 6 000 F à 120 000 F pour les personnes qui ne se seraient pas conformées à ces dispositions nouvelles. En plaçant la barre un cran plus haut, le législateur a ainsi introduit la notion de délit à la place de la simple contravention au titre de publicité mensongère dans l'ancien système.

Dans un premier temps, cette réglementation aura une portée essentiellement psychologique, et il est à prévoir que certains gestionnaires de placements-miracles y regarderont à deux fois avant d'établir la luxueuse plaquette qui devra être déposée au siège de la COB. Pour autant, cet organisme n'entend pas manier systématiquement le bâton. « *Le fait d'obliger ces chasseurs d'épargne à élaborer et à soumettre eux-mêmes leurs documents à la censure de la COB ainsi qu'à offrir les services d'un commissaire aux comptes est suffisamment dissuasif et les entreprises qui n'ont pas la surface nécessaire renonceront d'elles-mêmes* », estime-t-on à la tour Mirabeau, où l'on tient à signaler que seuls les récalcitrants seront déférés au parquet.

Mais qui est visé exactement par ce texte ? « Toute personne qui propose aux épargnants, par voie d'appel public ou de démarchage, d'acquérir des droits portant sur des biens mobiliers ou immobiliers dont ceux-ci n'assurent pas eux-mêmes la gestion ; toute personne qui recueille des fonds à cette fin et toute personne chargée de la gestion desdits biens », dit le texte.

En clair, ne sont donc concernées que les officines qui se sont vu confier — dans le cadre de contrats plus ou moins précis — la gestion de certains produits dont l'épargnant ne veut ou ne peut pas se charger lui-même, ce qui équivaut à exclure du champ d'application de la loi les diamants, les œuvres d'art, les médailles et la multipropriété, qui est déjà soumise à de strictes règles fiscales.

La COB entend, en revanche, exercer fermement une surveillance sur ces sortes de « pools » au sein desquels sont regroupés les souscripteurs et qui fonctionnent en fait comme des sociétés civiles, ce qui leur interdit, normalement, de faire appel à l'épargne, seules les sociétés civiles de placement immobilier (S.C.P.I.) bénéficiant de cette faveur depuis 1978.

Enfin, le texte voté par l'Assemblée nationale a modifié l'article 303 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés pour le remplacer par une disposition indiquant que « *les valeurs mobilières émises par les sociétés par actions revêtent la forme de titres au porteur ou de titres nominatifs* ». Par cette formule, le ministre s'est donné toute latitude pour élargir par simple décret la notion de valeurs mobilières, qui ne concernait jusqu'à présent que les actions et les obligations, à d'autres types de valeurs, tels les fonds communs de placement.

A l'inverse, le législateur n'a pas voulu que les placements-miracles puissent être assimilés à des valeurs mobilières, ce qui aurait eu pourtant le mérite de simplifier la tâche de la Commission des opérations de Bourse, son rôle étant, en partie, d'assurer la surveillance de l'ensemble des valeurs mobilières. Cette assimilation est admise dans certains pays occidentaux, notamment en Belgique et aux Etats-Unis, mais, dans le cas présent, la COB et la Rue de Rivoli ont cherché à conserver la distinction entre deux catégories de produits aux caractéristiques totalement différentes. S. M.



Les placements traditionnels

CATÉGORIE	IMMOBILISATION	CARACTÉRISTIQUES	RENDEMENT
● Le livret d'épargne populaire (L.E.P.).	Au moins six mois.	Plus connue sous le nom de « livret rose », cette formule est réservée aux contribuables qui n'ont pas payé *plus de 1 000 francs d'impôts* au titre de l'année 1981. *Sous réserve de deux livrets* au maximum par foyer, le plafond est fixé à 5 000 francs la première année et à 10 000 francs ensuite.	8,50 % plus une prime indexée sur le coût de la vie.
● Le livret « A » des Caisses d'épargne ou le livret « bleu » du Crédit Mutuel.	Aucune.	Actuellement plafonné à 49 000 francs, le livret « A » ne peut être cumulé avec le « bleu » (limité à 45 000 francs), *les revenus procurés dans les deux cas étant exonérés d'impôt.*	8,50 %
● *Le livret « B ».*	Aucune.	Même formule que pour les livrets « A », sinon que les revenus sont soumis, au gré du souscripteur, soit à l'impôt sur le revenu, soit au prélèvement libératoire.	8,50 %
● Le compte d'épargne logement.	Aucune	Après un *versement* initial de 750 francs, possibilité d'effectuer des dépôts et des retraits sous réserve d'un solde minimal de 750 francs. Les intérêts et la prime sont exonérés d'impôt, le solde maximal du CEL étant fixé à 100 000 francs (intérêts compris).	3,25 % plus une prime
● Le Plan d'épargne logement.	Cinq ans avec une possibilité *de sortir* au bout de la quatrième année.	Sous réserve d'un versement initial de 1 000 francs *et d'un plafond de 150 000 francs*, permet d'obtenir un *prêt maximal* de 200 000 francs.	9 % en taux actuariel au maximum (avec prime).
● Les comptes à terme.	6 mois à un an et plus de *500 000 francs* pour une bonne rémunération.	Seule la formule supérieure à ce délai de six mois et à une somme de 500 000 francs est *intéressante dans la* mesure où la *rémunération* est alors librement *débattue entre* les intermédiaires, depuis la réforme de ce mode de placement en septembre 1981. Les intérêts sont soumis soit à l'impôt sur le revenu, soit au prélèvement libératoire de 45 %.	Proche du taux du marché monétaire pour la formule retenue, dérisoire pour le reste
● Les bons de caisse et d'épargne.	Entre un mois et cinq mois.	Soumis à une fiscalité plus lourde, le prélèvement libératoire sur les bons anonymes passant à 50 %, auquel s'ajoute un *impôt annuel* de 1,5 % de la valeur *du* bon au titre de l'*impôt sur les grandes fortunes.* S'il n'est pas anonyme, le bon procure un revenu soumis à l'I.R.P.P. ou à un prélèvement libératoire de 45 %.	6,5 % en moyenne 9 % à 14 % pour les bons à intérêt progressif
● Les bons de capitalisation.	Dix à trente ans.	Contrats de capitalisation établis au porteur ou nominatifs, les intérêts étant capitalisés en franchise d'impôt avec un taux garanti d'avance. Emis par des sociétés *soumises* au code des assurances, ces bons sont *assimilés dans* la loi *de finances 1983 et des* bons du Trésor, donc soumis à un *prélèvement* libératoire compris entre 25 % et 50 % selon la durée du bon.	10 % environ
● Les actions françaises.	Variable.	L'intérêt de ce type de placement repose à la fois sur l'écart de cours qui permet de réaliser une plus-value (ou de subir une moins-value) et sur la rémunération de l'actionnaire assurée par le dividende, auquel *s'appliquera* un *système de crédit d'impôt calqué sur l'ancien avoir fiscal.* Il *s'agit* là *d'un* investissement *spéculatif* qui bénéficiera de nouvelles incitations, telle la création d'un compte d'épargne en actions (C.E.A.) destiné à assurer la suite des « 5 000 francs Monory ».	Variable, mais *de nombreuses actions* de premier rang rapportent plus de 10 % (8,60 % en moyenne au mois de septembre).
● Les actions étrangères.	Variable.	Toute transaction sur ce *type* de valeur mobilière doit prendre en compte un *intermédiaire* : la « *devise-titre* » créée en mai 1981 pour stopper une hémorragie de devises en raison d'un intérêt trop marqué pour les titres étrangers. Ce système a pour effet de renchérir (parfois jusqu'à 25 %) l'achat d'actions étrangères dans le cas du « dollar-titre » qui sert de base de référence aux autres valeurs étrangères.	Variable
● Les *obligations.*	*Moyen* et long terme.	*Bénéficiant à la fois de l'image du placement « sûr » et de la faveur* des pouvoirs *publics,* les *obligations ont* le vent en poupe avec des rendements que peuvent difficilement égaler d'autres formes d'investissement. Longtemps délaissées au bénéfice des titres à taux variable en raison de la hausse des taux d'intérêt, les obligations à taux fixe ont retrouvé la faveur des investisseurs qui ne craignent plus le risque d'une perte du capital investi depuis la récente baisse du loyer de l'argent. Pour satisfaire tout le monde, *certains* émetteurs ont lancé des emprunts *hybrides comprenant une partie* à *taux fixe* et le reste à taux variable, tandis que d'autres *sociétés* décidaient de recourir à l'émission d'obligations convertibles, une formule qui a l'avantage, pour l'emprunteur, d'être meilleur marché que celle de l'obligation classique. Pour la première fois de leur histoire, l'écart entre le taux de rendement des obligations et le niveau de l'inflation atteint plus de trois points ; de *quoi* favoriser ce placement vedette qui *bénéficie* d'un régime fiscal très avantageux outre *sa simplicité* (exonération *de l'impôt,* à hauteur de 5 000 francs de *revenus* d'*obligations et* prélèvement libératoire de 25 % au-delà).	*15 % à 16 %* à la fin septembre.
● Les *emprunts* indexés.	Variable.	Appelés aussi « satellites », les emprunts 4,5 % 1973 et 7 % 1973 sont rattachés à l'or tandis que la Caisse nationale de l'énergie ou C.N.E. 3 % est indexée sur les ventes de *l'Electricité* et du Gaz de France. Il convient d'ajouter à *ces* trois emprunts *indexés les* plus connus le *8,80 % 1977* dit « *emprunt Barre* » qui est *indexé sur* l'ECU (*unité de compte européenne*). Délaissés tout au long de l'année 1981 et jusqu'au mois de mai dernier, le 4,5 % 1973, dit « emprunt Giscard » indexé sur le cours du napoléon, et le 7 % 1973, lié au lingot, ont repris de la hauteur, surtout pour ce dernier, en raison de la hausse de l'or.	8 % environ pour le 7 % 1973, inférieur pour les autres *emprunts.*
● L'or et les mines d'or.	Aucune.	Abandonnant *pour* l'instant son rôle de valeur refuge au dollar, l'or a effectué une belle remontée depuis le mois de juin lorsque l'once était tombée à 296 dollars. Depuis, le métal fin a refranchi la barre des 400 dollars et de nombreux observateurs le voient parti à l'assaut des 500. A Paris, en dépit du coup porté par la levée de l'anonymat, les cours se sont redressés, à l'exception du napoléon et le lingot d'or vient d'atteindre les *100 000 francs à la mi-octobre.* Du coup, les mines d'or *sud-africaines* se retrouvent très convoitées.	7 % à 14 % pour les mines d'or.
● Les fonds d'investissement collectifs.	Variable.	Aux quelque cent cinquante SICAV (sociétés d'investissement à capital variable) existantes, sont venus s'ajouter plus de 500 F.C.P. (Fonds communs de placement) qui viennent de recevoir l'autorisation de recourir à la *publicité. Le principe de ces deux types de placement* est *sensiblement* identique *:* atténuer les *risques* en *diversifiant* les titres détenus en portefeuille ou, au contraire, sélectionner un secteur industriel (le biomédical, par exemple) ou géographique (la zone pacifique) que les gestionnaires de ces fonds d'investissement pensent promu à un bel avenir. Dès la suppression de la libre rémunération des comptes à terme, les *banques* et les agents de change *ont trouvé la parade* en *proposant* à leur clientèle une *nouvelle catégorie de* placements à court terme : les Sicav et les fonds communs de placement en trésorerie. Plus de 350 fonds et une vingtaine de Sicav de cette nature ont été constitués à l'heure actuelle qui bénéficient de la transparence fiscale, c'est-à-dire que les souscripteurs ne sont pas imposés sur les plus-values réalisées à l'intérieur du fonds *et qu'ils sont simplement* tenus de verser des *droits d'entrée* ou de gestion.	Variable, 10 % à 13 % (brut) pour les fonds *de trésorerie.*
● Les placements immobiliers.	Long terme.	Dans un marché pénalisé à la fois par une conjoncture économique défavorable et par les conséquences de la loi Quilliot sur les *droits* et obligations des locataires et bailleurs, le marché primaire s'est pratiquement effondré alors que la location se trouve à présent confrontée à une véritable *explosion de la demande.* Dans *ces conditions,* il vaut mieux acheter « de la pierre *en morceaux* », c'est-à-dire recourir aux formules de placement dans des sociétés spécialisées dans l'acquisition et dans la gestion d'un patrimoine immobilier : ● Les S.C.P.I. (Sociétés civiles de placements immobiliers) qui regroupent des épargnants afin d'acquérir un patrimoine immobilier, industriel ou commercial destiné uniquement à la location et dont la gestion est confiée à une *société de gérance.* ● Les S.I.I. (*Sociétés* immobilières d'investissement) pâtissent *du* secteur où elles opèrent, l'habitat locatif à hauteur de 75 % de leur activité, en dépit du fait qu'elles n'aient pas été directement concernées par le blocage des loyers. Les S.I.I. sont cotées en bourse. ● Les Sicomi (Sociétés d'investissement pour le commerce et l'industrie) qui sont tenues d'investir uniquement dans l'immobilier à usage industriel et commercial qu'elles peuvent louer ou transformer en opérations de crédit-bail. Ces *sociétés* qui ne *paient* pas l'impôt *sur* les *bénéfices* dans la mesure où elles redistribuent à leurs actionnaires 85 % de leurs bénéfices sont cotées en bourse pour la plupart d'entre elles.	2 % à 3 % net pour les placements immobiliers *traditionnels*. 11 % environ. 9 % à 10 % environ. 10 % à 12 %.
● *Les prêts notariés.*	Deux à quatre ans.	Appelés aussi prêts hypothécaires en raison de la garantie accordée au prêteur, ces prêts offrent une sécurité supplémentaire pour l'investisseur sous couvert du Centre national des prêts hypothécaires, géré par les notaires.	16 % environ.

N.B. — De cette liste de placements traditionnels, nullement exhaustive, ont été écartées diverses formes d'investissement immobiliers (pierre de loisirs, bureaux...), fonciers, voire des placements spéciaux (diamants, meubles et objets d'art) et, surtout, les Sicav qui feront l'objet d'une étude spéciale dans un prochain numéro du « Monde ».

La loi Delors et les nouveaux produits d'épargne

POUR des raisons budgétaires, la réforme en profondeur de l'épargne, entreprise par MM. Delors et Fabius, et largement inspirée des recommandations de la commission Dautresme, a été scindée en deux :

● D'un côté, un projet de loi sur le développement des investissements et la protection de l'épargne. Légèrement amendé par la commission des finances de l'Assemblée nationale, ce document a reçu l'aval du Palais-Bourbon le 28 septembre dernier, les parlementaires ayant voté l'ensemble du projet qui vise à améliorer l'environnement des entreprises, à élargir l'épargne stable et, enfin, à accroître le volume et l'accessibilité des capitaux à risque.

● De l'autre, une série d'articles comportant la création de produits financiers nouveaux, la reconduction des dispositions fiscales dont bénéficient les obligations, et un autre volet visant à substituer un crédit d'impôt à l'ancien avoir fiscal et à simplifier le système d'imposition des plus-values. Ces articles ont été incorporés au projet de loi de finances 1983, que l'Assemblée nationale devrait examiner prochainement.

Sous réserve du vote définitif du Parlement, les épargnants pourront bénéficier dès l'année prochaine d'un dispositif et d'instruments de placements à plusieurs niveaux :

1° LA FISCALITÉ AMÉLIORÉE DES OBLIGATIONS

C'est sans doute la mesure la plus simple puisque le gouvernement s'est contenté de reconduire, en les améliorant, les avantages fiscaux dont bénéficiaient les valeurs mobilières à revenu fixe, plutôt que de mettre en chantier une formule de « Compte d'épargne obligations » comme cela avait été initialement envisagé dans certains ministères.

A partir du 1er janvier 1983, l'abattement sur les revenus d'obligations est porté de 3 000 F à 5 000 F, ce qui signifie que l'obligataire qui reçoit dans une année 5 000 F ou moins de revenus sur cette catégorie de titres ne paie aucun impôt, pour approximativement un portefeuille de 30 000 F d'obligations.

Au-delà de cette somme de 5 000 F, l'épargnant peut opter soit pour le prélèvement forfaitaire de 25 % qui le libère du versement de tout autre impôt, soit pour l'intégration de ces intérêts dans son revenu.

Dans la foulée, l'impôt de Bourse sur les obligations sera supprimé à partir de la même date.

2° LA CRÉATION DU COMPTE D'ÉPARGNE D'ACTIONS (C.E.A.)

Très attendue par les spécialistes puisqu'elle devait assurer le relais à la « *loi Monory* » du 13 juillet 1978 dont les dispositions avaient été exceptionnellement reconduites en 1982, cette formule permet à son souscripteur de voir son impôt diminué de 20 % du montant des achats nets d'actions françaises effectués et, ce, dans la limite de 10 000 F par an pour une personne seule et de 20 000 F pour un couple. Il est toutefois précisé que le détenteur d'un compte d'épargne en actions sera tenu de maintenir au niveau atteint à la fin de cette année son portefeuille d'actions françaises afin d'éviter que son C.E.A. ne soit alimenté par des ventes d'actions existantes.

En d'autres termes, les pouvoirs publics veulent éviter toute tentation de « *vendre des Monory* » pour souscrire à un C.E.A. Si l'épargnant veut bénéficier de la déduction de 20 %, il devra constituer une épargne nouvelle chaque année pendant cinq ans avec, toutefois, la possibilité de procéder dans l'intervalle à un désinvestissement, moyennant une petite pénalité.

Cette réduction d'impôts applicable aux achats nets effectués dans le cadre d'un compte d'épargne en actions est cumulable avec les dispositions propres aux revenus d'obligations (franchise d'impôts portée de 3 000 à 5 000 F et prélèvement forfaitaire libératoire de 25 %) mais non pas avec les 3 000 F — un seuil qui lui, n'a pas été relevé — d'abattement fiscal sur les revenus d'actions.

3° LES ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE SANS DROIT DE VOTE

La formule n'est pas nouvelle. Créée en 1978, elle était pratiquement tombée en désuétude puisque seules une demi-douzaine de sociétés françaises avaient utilisé jusqu'à présent ce système qui permet aux entreprises d'élargir leur assise financière sans que se pose le problème du contrôle du capital.

Cette faculté d'émettre des actions à dividende prioritaire sans droit de vote est réservée, d'après la nouvelle loi, aux sociétés qui ont réalisé au cours des deux derniers exercices des bénéfices distribuables. Créées par augmentation de capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, elles ne peuvent représenter plus d'un quart du capital social, et il est stipulé que les titulaires de ce type d'actions bénéficient des mêmes droits que ceux reconnus aux autres actionnaires, à l'exception du droit de participer et de voter aux assemblées générales des actionnaires de la société.

Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet que la moitié des sociétés réalisent des bénéfices alors que seulement 6 % des sociétés les distribuent, souligne le rapport présenté à l'Assemblée, ajoutant que le champ théorique d'application de ces actions à dividende prioritaire sans droit de vote se trouve ainsi porté de 6 % à 50 %.

4° LES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT

Directement inspirés des certificats pétroliers émis de 1957 à 1959 par la future compagnie Elf-Aquitaine et des titres identiques lancés par la Compagnie française des pétroles à quatre reprises, de 1957 à 1978, ces produits sont plus particulièrement adaptés « *aux sociétés dont l'Etat ne possède pas la totalité du capital* ».

A peu de chose près, il s'agit du même mécanisme que pour les actions à dividende prioritaire, mais sans droit de vote, applicable à des entreprises de plus grande envergure telles que Dassault, Matra ou encore Roussel - Uclaf, dans lesquelles l'Etat cohabite avec un actionnariat privé.

La création de ces titres est du ressort de l'assemblée générale extraordinaire d'une société par actions, ou encore sur simple rapport du conseil d'administration ou des commissaires aux comptes. Cette formule, très proche des actions qui auraient été amputées de leur droit de vote, peut intéresser des investisseurs qui acceptent de parier sur le développement de ce type d'entreprises.

5° LES TITRES PARTICIPATIFS

Ces titres ne donnent pas plus de droit de vote que les précédents, ni le droit à une répartition des réserves. Destinés aux entreprises publiques, y compris celles qui viennent d'être nationalisées, et aux sociétés anonymes coopératives, ces titres non amortissables viendront s'ajouter aux fonds propres de l'entreprise.

La seule interrogation pour l'épargnant intéressé par ce type de placement est la rémunération qui lui sera offerte. Celle-ci sera calculée à deux niveaux : une partie fixe déterminée dans le contrat d'émission et une partie variable indexée sur un élément d'activité de l'entreprise ou du compte d'exploitation ; le choix n'est pas encore fait sur ce point particulier.

Selon le gouvernement, la création du titre participatif permet de répondre au double souci d'autoriser les entreprises à recueillir des capitaux sans modifier la structure du pouvoir dans leur sein (ce que permet aussi le certificat d'investissement) et de rassurer les épargnants qui craindraient de lier la rémunération de leur épargne à celle des actions en rattachant celle-ci à un élément représentatif de l'activité ou des résultats de l'entreprise.

Tel est, en fait, l'objet des titres participatifs, dont le principe est assez proche des obligations, alors que les certificats d'investissement sont davantage assimilables à des actions si l'on fait abstraction du problème du droit de vote.

Par ailleurs, les porteurs de titres participatifs (négociables et dont un décret fixera les conditions selon lesquelles l'assiette de la partie variable de la rémunération sera plafonnée) peuvent obtenir communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les actionnaires et assister, de même, aux assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts.

Enfin, le régime fiscal applicable aux titres participatifs est celui des obligations à taux fixe, soit la franchise de 5 000 francs et le prélèvement libératoire de 25 %.

6° LES FONDS COMMUNS SPÉCIALISÉS EN SOCIÉTÉS NON COTÉES

Baptisés fonds communs de placement à risques dans le projet de loi, ces fonds pourront investir dans des sociétés non cotées à partir de l'année prochaine, les Sicav et les fonds communs de placement classiques étant tenus, de par leur statut, de s'intéresser uniquement aux sociétés négociées en Bourse.

Une structure nouvelle est ainsi offerte aux investisseurs attirés par un certain nombre d'entreprises innovatrices, lesquelles pourront parallèlement satisfaire leurs besoins en fonds propres. Ces fonds devront, en effet, être constitués de façon constante et pour 50 % au moins en actions ou en parts de sociétés dont les actions ou les parts ne sont pas admises à la cote officielle ou à la cote du second marché qui doit prendre prochainement la succession du « *hors-cote spécial* ». La fonction de ces fonds étant nettement affirmée, il convient que les épargnants en soient avertis sans équivoque possible, et les pouvoirs publics ont estimé que le meilleur moyen était de leur faire comporter la mention « *à risques* », toute publicité ou démarchage à domicile ou dans les lieux publics étant d'ailleurs interdits.

Aucune demande de rachat ne pourra être reçue pendant une période qui sera fixée par le règlement du fonds sans pouvoir être inférieure à cinq ans ni supérieure à dix ans, le porteur de parts pouvant exiger la liquidation du fonds si, un an après le dépôt de la demande de rachat, le fonds n'a pu y satisfaire. L'ensemble de ces dispositions apparaît très rigoureux, et on est encore loin du « *capital-risque* » tel qu'on le pratique dans les pays anglo-saxons ; mais cette initiative constitue indéniablement un premier pas pour alimenter un nouveau courant de capitaux vers des P.M.E. qui sauront mériter la confiance des investisseurs.

7° LES ÉMISSIONS D'ACTIONS A TITRE DE DIVIDENDE

Non prévues par la commission des finances, ces actions « *accumulantes* » ou d'« *accumulation* », selon la traduction plus ou moins libre de l'anglais (*accumulating shares*), doivent à un amendement de M. Jacques Marette de figurer dans la loi sur le développement de l'investissement et la protection de l'épargne.

Inspirées du droit anglo-saxon, ces actions permettent, schématiquement, à leur porteur de recevoir sous forme d'actions nouvelles le dividende auquel il peut prétendre, le but étant de permettre à l'entreprise de renforcer son « *haut de bilan* » tout en laissant à l'épargnant le choix entre actions nouvelles et rémunération classique de son capital sous forme de dividende. Nul doute que la formule sera examinée avec plus d'attention par la communauté financière une fois que le statut fiscal de cette « *nouvelle race d'actions* » aura été déterminé.

S. M.

Le Monde

économie

AGRICULTURE

L'affaire des exportations de beurre vers l'Union soviétique reste en suspens

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). – La C.E.E. va-t-elle reprendre ses exportations subventionnées de beurre vers l'Union soviétique ? Les travaux des ministres de l'agriculture des Dix, le mardi 19 octobre, à Luxembourg, peuvent donner à le penser.

A l'occasion des discussions du conseil de la Communauté sur l'ouverture du contingent d'importation de 87 000 tonnes de beurre pour 1983 à des conditions privilégiées en provenance de la Nouvelle-Zélande, Mme Cresson a réaffirmé la position de la France : la C.E.E. ne peut s'engager à acheter une telle quantité alors que ses stocks de beurre sont substantiels (400 000 tonnes) et que rien n'est fait pour écouler les excédents.

La délégation française opposera donc son veto à la décision sur le contingent néo-zélandais si les Dix n'adoptent pas un programme visant à rétablir l'équilibre du marché laitier. Aussi a-t-elle demandé à la Commission de formuler ses propositions d'ici au 25 octobre, date à laquelle les Dix doivent approuver l'accord avec les Néo-Zélandais.

Pour Mme Cresson le projet de la Commission doit porter sur des mesures internes (notamment sur le lancement d'une opération « beurre de Noël » qui permettra aux consommateurs de s'approvisionner à un prix réduit), mais surtout sur l'octroi, à nouveau, de restitutions pour les ventes à Moscou. Les subventions à l'exportation à destination de l'U.R.S.S. avaient été supprimées à la fin de 1980 après l'intervention de l'armée rouge en Afghanistan. Les ventes aux Soviétiques avaient atteint cette année-là 140 000 tonnes. « *Il s'agit là d'une question de principe*, a déclaré le ministre, *car il est totalement irrationnel de se priver d'un débouché quel qu'il soit.* »

A la fin des travaux des Dix, on faisait valoir, du côté britannique, qu'il n'existait pas de lien entre les deux affaires et que la solution à la question néo-zélandaise n'était plus qu'une formalité juridique. Trop vite dit, certainement, car l'ouverture d'un contingent en faveur de la Nouvelle Zélande relève d'un accord international, et un seul Etat membre peut empêcher sa conclusion. Reste à savoir si la France maintiendra sa position, les exportations néo-zélandaises vers la C.E.E. faisant l'objet d'un arrangement d'une dirée de trois ans, même s'il a été accepté par le précédent gouvernement.

A l'inverse, dans le cas où la Commission, qui doit se prononcer ce mercredi, formulerait des propositions dans le sens souhaité par les Français, le Royaume-Uni ne pourra s'opposer à la reprise des ventes aux Soviétiques. S'agissant d'une mesure de gestion, Bruxelles n'a pour obligation que de recueillir l'avis des Etats.

Il faudrait une véritable « pression politique » de la plupart des gouvernements pour que la Commission renonce à son projet. Or cette majorité ne semble pas exister.

Tout dépend, sauf surprise, de la Commission. Là aussi les tensions sont fortes mais les commissaires ne peuvent ignorer la situation du marché laitier et l'annonce par M. Reagan de la fourniture de 23 millions de tonnes de céréales par les Etats-Unis à l'Union soviétique.

MARCEL SCOTTO.

● **Un accord de crédit franco-chinois**, portant sur l'achat par la Chine de 700 000 tonnes de blé, vient d'être signé à Pékin. Il porte sur un prêt d'environ 700 millions de francs consenti à la Banque de Chine par deux banques françaises, la Banque nationale de Paris et le Crédit agricole. Ce prêt est remboursable en deux ans et assorti d'un taux d'intérêt de 12 %. L'Etat français a accepté de compenser la différence entre ce taux relativement bas et le taux en vigueur sur le marché international. – *(A.F.P.)*

● **L'Australie devra importer du blé.** Pour la première fois depuis 1951, l'Australie devra, pour combler son déficit céréalier, dû à la sécheresse, importer du blé. La récolte n'atteindrait pas 9 millions de tonnes, alors que l'an passé elle avait atteint le niveau record de 16,1 millions de tonnes. L'Australie est usuellement le quatrième exportateur mondial de céréales.

AUTOMOBILE

EN SEPTEMBRE

Les ventes d'automobiles ont augmenté de 13,2 %

Soutenu par le blocage des prix et l'approche du Salon, le marché français de l'automobile a été excellent en septembre. Selon les résultats provisoires publiés par la Chambre syndicale des constructeurs, les ventes de voitures neuves ont atteint, au cours du mois, 139 370 unités, soit 13,2 % de plus que l'an dernier. Ce qui porte le marché total au cours des neuf premiers mois de 1982 à 1 473 623 unités, en progression de 10,5 % sur 1981.

Après un été difficile, les constructeurs français ont réussi à regagner une partie du terrain perdu au profit des groupes étrangers, la part de ces derniers retombant à 32,4 % en septembre et à 30,7 % au cours des neuf premiers mois de l'année. Renault, dont les ventes ont progressé de 18,4 % par rapport à l'an passé, a ainsi repris sa part de marché « normale » (40,8 %), tandis que Peugeot et Talbot atteignaient 16,4 % du marché, avec une hausse de leurs ventes de 15,4 % au cours du mois. En revanche, Citroën, pénalisé à la fois par les difficultés de redémarrage de la production dans certaines usines et l'attente de la sortie de nouveaux modèles, a vu ses ventes chuter de 17,9 % en septembre par rapport à l'année précédente. Au total, les ventes des groupes français ont néanmoins augmenté de 10,4 %

● **Daimler Benz (Mercedes) présentera le 8 *décembre* sa « petite » voiture**, nouveau modèle fort attendu, dont le prix devrait être inférieur de 10 % à celui des modèles les moins chers de la gamme actuelle. Nommée « 190 », cette petite Mercedes est équipée d'un moteur à 4 cylindres de 2 000 cm³, dont deux versions – à carburateur et à injection – seront commercialisés.

● *Les constructeurs d'automobiles japonais ont accepté de limiter leurs ventes en Grande-Bretagne en 1983* pour la huitième année consécutive, au cours d'une réunion entre les dirigeants des associations de constructeurs britanniques et nippons lundi 18 octobre. Les ventes de voitures japonaises en Grande-Bretagne devraient donc rester limitées à une part allant de 10 % à 11 % du marché.

SOCIAL

M. Jospin chez Renault

« Ah ! bon »

L'exercice, pour M. Lionel Jospin, n'était pas nouveau. Il était déjà venu trois fois devant l'entrée principale des usines Renault de Boulogne-Billancourt pour une « prise de parole », comme on dit. Mais il n'avait jamais « *dialogué avec les travailleurs* » afin de défendre la politique du gouvernement. Il l'a fait mardi 19 octobre, et c'est, sans doute, plus difficile qu'avant.

Le gouvernement, explique-t-il, n'a pas bloqué seulement les salaires, mais l'ensemble des revenus. « *Ça, c'est pas vrai*, dit une femme dans la foule. *Moi, je le sais, puisque moi, je paye* », ajoute-t-elle. « *Toi, tu payes... Et moi aussi, ma chère ! Qu'est-ce que tu crois ? Au travail, ou comme député, je paye. Comme vous.* »

Le gouvernement a bloqué les prix, rappelle M. Jospin. « *Ah ! bon* », dit un persifleur quelque part au fond de la place Nationale. Parlons-en, justement, des prix ! « *Vous faites pas le marché, c'est pas vrai !* », lui a-t-on dit entre ses deux prises de parole, lorsqu'il s'est mêlé quelques minutes aux groupes qui discutaient sur la place. « *Si* », a-t-il assuré. « *Alors, c'est seulement avant les élections* », a répondu son interlocuteur.

Ce n'était pas méchant. Un peu drôle. Frondeur, comme d'habitude. Terre à terre d'un côté : « *Chez Renault, on travaille plus avec moins de personnel.* » Réaliste de l'autre : « *Si nous sommes arrivés au pouvoir, c'est parce que la droite a dû avouer son bilan d'échec. Nous ne sommes pas venus par hasard. Nous sommes venus parce que les difficultés étaient grandes. Nous ne sommes pas là pour réaliser un feu de paille de réformes sociales, mais pour réconcilier la gauche avec la rigueur, avec la réussite économique. Il fallait éviter le dérapage économique. Il a fallu prendre des décisions qui pèsent sur la vie de tous.* »

Les résultats, ou les débuts de résultats, sont là, du point de vue du premier secrétaire du P. S. Pour la première phase, les nationalisations, la cinquième semaine de congés payés, les trente-neuf heures, les droits nouveaux des travailleurs. Pour la seconde, 1 % de hausse des prix en trois mois, une baisse – même « *légère* » – du chômage en septembre. Certes, le commerce extérieur et le franc fournissent matière à « *inquiétudes* ». Et « *ce n'est pas du côté de la droite qu'on peut attendre la moindre solution* ». Nul n'a dit « *Ah ! bon* ».

J.-Y. L.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

La C.G.T. perd du terrain à Usinor

Lors des élections du comité d'établissement d'Usinor à Denain, la C.G.T. a perdu 16,18 points et ne détient plus, pour la première fois, la majorité. La C.F.D.T. a gagné 13,7 points ; F.O. 1,30 et la C.F.T.C. 1,15.

Premier collège : inscrits 944, exprimés 760 ; C.G.T. 384 voix (3 sièges, 50,53 %) ; C.F.D.T. 305 (2 sièges, 40,13 %) ; F.O. 41 voix (5,39 %) ; C.F.T.C. 30 voix (3,95 %). *Second collège :* inscrits 244, exprimés 2.15, C.F.D.T. 98 voix (45,5 %, 1 siège) ; C.G.C 89 voix (41,4 %, 1 siège) ; C.G.T. 28 voix (13,02 %).

Aux aciers spéciaux de la Chiers, filiale de la compagnie française des aciers spéciaux, elle-même filiale d'Usinor, à Vireux-Molhain (Ardennes), F.O. et la C.G.C. ont gagné un siège au détriment de la C.G.T. lors des dernières élections du personnel.

Collège ouvriers : inscrits 589, exprimés 401 ; F.O. 262 voix (2 sièges, 65,34 %) ; C.G.T. 125 voix (1 siège, 31,17 %) ; C.F.D.T. 117 voix (1 siège, 29,18 %).

employés, la C.G.T. conserve son siège dans le *collège maîtrise*, la C.g.c. prend le siège que détenait la C.G.T. et dans le *collège cadres*, la C.G.C. conserve son siège. *A l'usine des Dunes à Dunkerque (Nord), autre filiale de la Compagnie française des aciers spéciaux*, lors des élections des délégués du personnel, la C.F.D.T. demeure largement majoritaire.

1er collège. – Inscrits, 2 135 ; exprimés, 1 615. C.F.D.T., 897 voix (7 sièges) ; C.G.T., 520 voix (4 sièges).

2e collège. – Inscrits, 741 ; exprimés, 582. C.G.C., 305 voix (2 sièges) ; C.F.D.T., 234 voix (1 siège).

Chez Citroën à Meudon (Hauts-de-Seine), aux élections de délégués du personnel, la C.G.T. recule dans le premier collège au profit de la C.S.L.

1er collège. – Inscrits, 561 ; exprimés, 430. C.S.L., 231 voix (4 sièges, 53,70 %) ; C.G.T., 99 voix (1 siège, 23 %) ; C.F.D.T., 78 voix (1 siège, 18,2 %) ; F.O., 22 voix (5,1 %).

Enfin, à la Caisse primaire centrale d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône à Marseille, lors des élections des délégués du personnel – employés et cadres confondus, – Force ouvrière gagne deux sièges, la C.G.T. un siège par rapport aux élections précédentes. F.O. : 1 532 voix (35 sièges) ; C.G.T., 1 110 voix (17 sièges) ; C.F.T.C., 240 voix (1 siège) ; C.F.D.T., 180 voix.

MEMBRE DE LA DIRECTION DE LA C.G.T. ET DU P.S.

Mlle Parent est-elle victime d'une atteinte aux libertés syndicales ?

Mlle Janine Parent, membre de la commission exécutive de la C.G.T. et du comité-directeur du parti socialiste, est-elle victime d'une atteinte aux libertés syndicales à la société Claude (lampes et luminaires), où elle est à la fois déléguée syndicale, déléguée du personnel et représentante de son syndicat au comité d'établissement et au comité central d'entreprise ? L'intéressée l'assure. Le 14 mai, Mlle Parent, chef du service conception, se voit notifier un changement d'attribution : chef à la fois du laboratoire de mesures photométriqueq et du laboratoire des normes NF, Mlle Parent, toujours cadre en position 3B, conserve la même classification, mais juge son nouveau travail moins intéressant.

En septembre, la direction confirme le déménagement, en avril 1983, de son siège social (où près de cent soixante salariés travaillent à plein temps) de Boulogne-Billancourt à la Défense, les deux laboratoires étant transférés à la porte d'Aubervilliers, soit à 12 kilomètres environ. Or, parmi les sept personnes qui vont travailler à Aubervilliers, on compte trois délégués, Mlle Parent pour la C.G.T., une déléguée C.F.D.T. et un délégué C.G.C. Pour la militante cégétiste et aussi responsable nationale de l'UGICT cadre C.G.T.) qui demande à conserver un bureau à la Défense, un tel transfert ne lui permettra plus d'exercer normalement ses fonctions syndicales : elle s'estime ainsi victime d'une manœuvre en deux temps visant à vider de leur contenu ses diverses responsabilités.

A la direction de la société Claude, on récuse toute idée de sanction ou de discrimination syndicale, soulignant que toutes facilités seront laissées à Mlle Parent pour exercer ses mandats. La direction lui a proposé par écrit d'en discuter. On ajoute que c'est uniquement pour des raisons techniques que les laboratoires n'ont pu être transférés à la Défense. L'UGICT et la C.G.T. ont protesté. M. Gérard Gaumé, secrétaire de la C.G.T., est intervenu directement auprès de M. Jean Auroux, ministre du travail, et M. Krasucki aurait entrepris une démarche auprès de M. Chevènement.

● **A l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)**, M. Abaoui Mohammed, travailleur marocain adhérent de la C.S.L., a été agressé et roué de coups par un groupe de personnes le 18 octobre, vers 23 heures, sur le parking intérieur de l'usine. M. Abaoui a été hospitalisé à l'hôpital d'Aulnay où il se trouvait encore le 20 octobre au matin. Il n'a pas porté plainte jusqu'à présent.

La C.F.D.T. et la C.G.C. souhaitent « rechercher sur des problèmes ponctuels précis les possibilités de convergence »

Après la F.E.N. et la C.G.T., la C.F.D.T. a rencontré, le 19 octobre, rue Cadet, la C.G.C. C'était la première rencontre au sommet entre les deux organisations depuis celle du 12 novembre 1979 qui s'était soldée par un accord sur la durée du travail. A l'issue d'une discussion, « *très franche et très ouverte* » selon M. Jean Menu, d'un peu plus de deux heures entre les deux délégations, M. Edmond Maire a lu une brève déclaration commune. La C.F.D.T. et la C.G.C. ont parlé des salaires, de la durée du travail, des retraites, de la Sécurité sociale et de l'assurance-chômage, ainsi que des droits nouveaux. Elles jugent « *inacceptable* » l'attitude du C.N.P.F. sur l'assurance-chômage et affirment que les propos de M. Gattaz menaçant de dénoncer l'accord UNEDIC « *ne peuvent que rencontrer l'opposition résolue de la C.F.D.T. et de la C.G.C. Elles attendent également du gouvernement qu'il prenne ses responsabilités en annonçant clairement ses intentions dans les plus brefs délais* ».

Sur la politique salariale et la mise en œuvre des droits nouveaux les divergences n'ont pas été aplanies, mais sur ces deux points, a confié M. Menu, « *nous avons décidé d'approfondir nos positions respectives* ». « *Au-delà des désaccords, qui existent entre les deux confédérations*, note la déclaration commune, *la C.G.C. et la C.F.D.T. conviennent de rechercher, à chaque fois que cela est possible, sur des problèmes ponctuels précis, les possibilités de convergence, en particulier dans le cadre des négociations avec le C.N.P.F.* ». Ainsi pour M. Maire « *les différences d'opinion, qui peuvent être fortes, n'empêchent nullement une écoute réciproque* » grâce à « *une certaine transparence de nos deux confédérations dont les débats internes apparaissent au grand jour* ». M. Menu s'est félicité d'un tel dialogue, estimant qu'« *une des causes de la faiblesse endémique du syndicalisme est la difficulté des organisations syndicales de converser entre elles* ».

UNEDIC : Les dossiers sociaux

(Suite de la première page.)

M. Le Pors a annonce d'autres mesures : un point d'indemnité de résidence sera intégré dans le traitement au 1er novembre. Les rémunérations inférieures ou égales à l'indice 246 seront majorées d'environ 2 % au 1er décembre, ce qui signifie qu'à cette date, les salaires égaux ou inférieurs à 4 500 F par mois auront été relevés, en 1982, entre 10,4 % et 13,6 %. Une opération bas salaires, qui devait toucher environ 450 000 fonctionnaires.

Une double préoccupation

En agissant de manière unilatérale, le gouvernement a une double préoccupation. Il entend d'abord, au risque de faire une entorse à la propre recommandation de M. Mauroy de négocier les salaires sur quatorze mois, faire cesser « la course de lenteur » qu'il observe pour l'ensemble des discussions de sortie du blocage des salaires. Il y a un « *effet d'attention* », perceptible notamment dans le secteur privé – malgré le « déblocage » que la C.G.T. et F.O. viennent de constater dans la branche de l'habillement – qu'il veut combattre. Il entend aussi satisfaire les signataires du relevé de conclusions de mars dernier dont certains comme F.O. n'entendaient pas renégocier les modalités, préférant qu'on dissocie 1982 de 1983, année pour laquelle, selon M. Le Pors, la négociation reste ouverte dans le cadre d'un relèvement général de 8 %.

Ce faisant, le gouvernement prend *des risques. En premier lieu, il accentue la « grogne » syndicale.* F.O. *et la C.G.C. ont maintenu leur mot d'ordre de grève des fonctionnaires pour le 22 octobre. La C.F.D.T., en désaccord sur la forme – la démarche est contraire à l' « obligation de négocier »* qu'elle veut obtenir dans la fonction publique – et *sur le fond* – les mesures *pour les bas salaires* sont jugées très insuffisantes, – appelle à une grève d'au *moins* une heure le 26 octobre. La C.G.T. parle « *d'erreur politique, économique et sociale* » et veut faire de la journée du 27 « *une journée d'intervention de masse* ». Quant au comité national de la C.F.T.C., il vient de fustiger « *le double langage des pouvoirs publics qui, confirmant en paroles leur attachement à la politique contractuelle, en ruinant dans les faits la pratique par leur dirigisme* ».

L'autre risque est que, dans le secteur privé, d'autres branches soient tentées d'imiter la fonction publique. Cependant, si la méthode unilatérale est possible dans la fonction publique, où la notion de contrat salarial n'existe pas, elle est moins imaginable dans le secteur public. Le 20 octobre, les négociations reprennent à E.G.F., dans un climat tendu – avec une grève de la C.F.D.T., – et commencent à la S.N.C.F., entreprise dont les agents qui ont déjà vu leurs salaires relevés pour les six premiers mois de 1982 de 5,5 %. A dix jours de la sortie du blocage, il apparaît en tout cas que peu de syndicats sont prêts à cautionner une perte de pouvoir d'achat pour 1982.

Embarras

Sur l'ensemble des dossiers sociaux, le gouvernement, soumis à la pression syndicale, mais aussi à certaines réticences de sa majorité parlementaire – à laquelle il vient de concéder l'abandon d'une cotisation à l'assurance-vieillesse pour les préretraités, – fait preuve d'un visible embarras. *Celui-ci* est perceptible sur l'assurance-chômage : M. Bérégovoy semble juger inéluctable un relèvement des cotisations patronales, alors que le chef de l'Etat ne perd pas une occasion de souligner que les charges des entreprises sont trop élevées. Le ministre des affaires sociales entend se laisser le temps de la réflexion avant de prendre ses décisions. Il va de nouveau recevoir séparément les partenaires sociaux avant de réunir une séance tripartite, vraisemblablement d'ici *huit jours*.

Dans ces conditions, le patronat va-t-il maintenir sa menace de dénoncer l'UNEDIC si ses cotisations sont relevées ? Ce n'est pas la manifestation C.G.T.-C.F.D.T. du 19 octobre – quelques centaines de personnes – qui risque de la faire changer d'avis. Pour le C.N.P.F., l'ampleur des modifications à opérer dans les allocations, va entraîner une refonte complète du système d'assurance-chômage. La dénonciation de la convention de 1958 instituant l'UNEDIC, qui arrive à expiration triennale le 31 décembre prochain, est une « nécessité juridique ». Les partenaires sociaux ont jusqu'au 31 octobre pour faire part de leur refus de la reconduire. Mais le C.N.P.F. semble prêt à accepter – ce qui conviendrait à F.O. – que la date d'expiration soit repoussée au 31 mars. Une telle période serait mise à profit pour faire accepter par les syndicats des économies importantes, une nouvelle négociation permettant de lier le financement de l'UNEDIC et de dispositif à mettre en place pour faire face à l'abaissement de l'âge de la retraite. Une telle solution supposerait des mesure conservatoires pour maintenir le paiement des prestations de l'UNEDIC. Que fera alors l'Etat ?

MICHEL NOBLECOURT.

CONJONCTURE

L'avoir fiscal de nouveau en question

L'avoir fiscal, qui fit couler beaucoup d'encre il y a dix ans et valut en 1972 à M. Chaban-Delmas, alors premier ministre, les ennuis que l'on sait, retrouve de façon un peu paradoxale une grande actualité avec le projet de budget pour 1983, qui lui redonne une longue espérance de vie.

Cet avantage fiscal, créé par une loi de juillet 1965 pour intéresser les Français à leur industrie et y attirer leur épargne, fut à chaque fois que l'occasion se présenta critiqué par la gauche quasi unanime. L'impôt était injuste parce qu'il s'analysait comme une redistribution de revenu des salariés vers les actionnaires. Telle était la thèse. Or le projet de budget pour 1983 comprend un article 52 qui supprime l'avoir fiscal pour le remplacer par un crédit d'impôt lui ressemblant comme un frère.

A l'analyse, la différence apparaît extrêmement faible. Le système actuel prévoit que pour 100 F de dividende distribué par une société à ses actionnaires est attaché un crédit d'impôt de 50 F. Ces 50 F étant intégrés dans le revenu imposable, l'actionnaire paie théoriquement l'impôt sur 150 F. Si le taux marginal d'imposition du contribuable est de 40 %, l'impôt dû sera de 60 F (150 F × 40 %). Mais, sur ces 60 F d'impôt, le contribuable a le droit de déduire 50 F d'avoir fiscal, ce qui ramène son impôt à 10 F. Cela revient à dire que l'actuel système prévoit dans un premier temps d'imposer une somme non perçue et, dans un deuxième temps, de déduire de l'impôt une somme non payée. Curieuse complication de la fiscalité...

Le nouveau système imaginé par le ministère du budget est appelé crédit d'impôt. L'actionnaire reçoit 100 F de dividende et est imposé sur cette somme. Si l'on reprend l'exemple précédent d'une imposition au taux marginal de 40 %, l'actionnaire devra 40 F au fisc dont il retranchera le crédit d'impôt calculé selon une formule qui veut que plus le taux marginal est élevé et plus la réduction sera faible. Soit dans notre exemple 30 F (1). Pour les 100 F de dividende distribué, l'actionnaire bénéficiera d'un crédit d'impôt de 30 F qu'il soustraira des 40 F d'impôt dû. On voit que dans ce cas comme dans le précédent, l'impôt effectivement payé sera de 10 F.

Gêne au P.S.

La seule différence entre les deux systèmes est que l'actuel gonfle artificiellement la base imposable du contribuable, ce qui a, dans certains cas, pour effet de faire franchir une tranche d'imposition aux petits et moyens revenus et donc d'augmenter le taux marginal d'imposition (la déduction dans le calcul de l'avoir fiscal ne réduit pas le taux marginal mais seulement le montant de l'impôt). Le système proposé par le gouvernement Mauroy évite cet inconvénient. Il est donc plus juste. Mais il conserve intégralement le mécanisme fiscal si critiqué par la gauche. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a fait savoir qu'il n'était pas d'accord.

Certains députés socialistes voudraient qu'on supprime purement et simplement le mécanisme, d'autres qu'on le modifie profondément, d'autres, enfin, semblent résignés à conserver l'ancien système. Pour sa part, M. Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, estime que le problème n'est pas de supprimer ou non l'avoir fiscal, mais de définir une nouvelle approche globale de la taxation des dividendes. Il a demandé au bureau exécutif de trancher. Voilà le groupe socialiste, conscient de la nécessité de drainer l'épargne des Français vers l'industrie, fort embarrassé d'avoir tant critiqué un système qui se révèle finalement bien utile...

ALAIN VERNHOLES.

(1) *Le crédit d'impôt est égal à la moitié du dividende net distribué diminué de la moitié du taux marginal d'imposition. Soit dans notre exemple 50 % - 40 % :2 = 30.*

IX[e] PLAN

Huit missions pour encourager l'innovation

M. Rocard, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, vient de confier *« huit missions d'évaluation et de propositions à des personnalités qualifiées »*. Les rapports de missions, qui devront être rédigés courant décembre, seront rendus publics, et devront être examinés par les instances de préparation du IX[e] Plan.

Partant du principe qu'il est peu de domaines dont le Plan n'ait à s'occuper, et rappelant qu'il a pour fonctions d'encourager l'innovation, M. Rocard ne craint pas les télescopages en matière de compétences.

Il souhaite même des rapports *« corrosifs »*. M. de Wulf, directeur général adjoint de la compagnie financière et délégué général de Paribas, ainsi que M. Percie du Sert, directeur financier adjoint chez Renault, examineront le *« financement de l'industrie » ;* M. Jean-Claude Pelissolo, membre du directoire de C.D.F.-Chimie, étudiera les stratégies de *« développement de l'industrie » ;* M. Daniel Houri, administrateur général de la Banque parisienne de crédit, et M. Michel Hervé, P.-D.G. de Hervé-Thermique, traiteront du *« développement des P.M.I. » ;* M. Pierre Gourdin, directeur des études de la Banque de France, sera chargé de *l'« allocation des ressources financières » ;* M. Jean Ravel, directeur commercial « voyageurs » à la R.A.T.P., étudiera le *« temps choisi »* et ses répercussions sur la réorganisation des entreprises ; M. Pierre Uri, conseiller économique du P.S., dressera un rapport sur les *« inégalités » ;* le Père Joseph Wresinski, secrétaire général de l'Aide à toute détresse, traitera de *« la grande pauvreté en France » ;* le professeur René Caquet, généraliste à Bicêtre et M. Serge Karsenty, chargé de recherche au C.N.R.S., étudieront le problème des *« alternatives à l'hospitalisation ».*

ERRATUM. – Une ligne sautée dans l'information consacrée à la réorganisation de Pechiney-Ugine-Kuhlmann (*le Monde* du 20 octobre) a fait attribuer à M. Jean-Louis Rey, directeur juridique la responsabilité des affaires financières. En fait, celles-ci sont confiées à M. Jean-Louis Vinciguerra.

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/2	9 7/8	9 1/2	9 7/8	9 9/16	9 15/16	9 7/8	10 1/4
DM	7 1/4	7 5/8	6 7/8	7 1/4	6 3/4	7 1/8	6 3/4	7 1/8
Florin	6 7/8	7 1/8	6 1/2	7 1/4	6 1/2	7 1/4	6 7/8	7 1/8
F.B. (100)	14	15	13	14 1/4	12 1/2	13 3/4	13	13 7/8
F.S.	3/4	1 3/4	2 3/4	3 3/8	2 3/4	3 3/8	3 3/4	4 1/4
L (1 000)	30	60	20	21 1/2	20	21 1/2	20	20 1/2
£	9 3/4	10 1/4	9 1/2	10 1/8	9 1/4	9 7/8	9 1/16	9 13/16
F. français	20	28	22	24	20 1/2	22	19 3/4	20 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –	
$ E.-U.	7,1140	7,1180	+ 215	+ 260	+ 415	+ 485	+1115	+1260
$ can.	5,7905	5,7955	+ 35	+ 90	+ 104	+ 180	+ 455	+ 590
Yen (100)	2,6415	2,6455	+ 140	+ 170	+ 275	+ 320	+ 820	+ 900
DM	2,8210	2,8240	+ 145	+ 170	+ 300	+ 335	+ 880	+ 955
Florin	2,5875	2,5895	+ 135	+ 160	+ 270	+ 300	+ 800	+ 860
F.B. (100)	14,5320	14,5480	– 105	+ 95	– 55	+ 225	– 105	+ 380
F.S.	3,2895	3,2930	+ 280	+ 315	+ 560	+ 605	+1495	+1590
L (1 000)	4,9340	4,9390	– 325	– 265	– 620	– 530	–1595	–1435
£	12,0915	12,1025	+ 370	+ 475	+ 765	+ 925	+2380	+2675

MONNAIES

L'or de la Banque de France

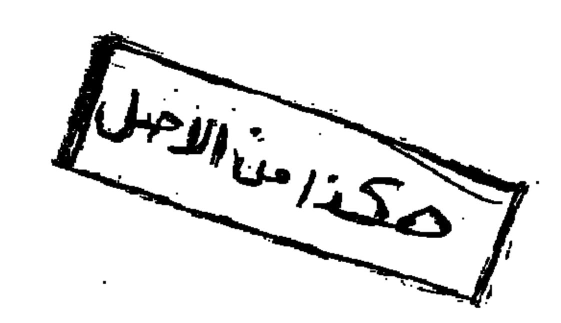
« Le gouvernement français est prêt à donner en gage ou, même à vendre le stock d'or de la Banque de France ». Ce titre fracassant en première page du *Financial Times* du 19 octobre a jeté un certain émoi en France et sur les places financières. La politique s'est emparé du sujet, avec les connotations que l'on devine : *« Les socialistes aux abois vont s'attaquer au stock d'or après avoir épuisé le magot de devises constitué par Raymond Barre. »* En haut lieu, on pousse des cris, et le directeur du Trésor, M. Camdessus, déclare, calmement *« la question n'est pas actuelle ».* Le problème cependant ne peut, et ne doit pas être esquivé. En France, tout ce qui touche l'or est explosif. On connaît le goût des Français pour le métal jaune, et le général de Gaulle, conseillé par Jacques Rueff avait, entre 1958 et 1967, porté le stock de la Banque de France du 666 tonnes à 4 651 tonnes. A l'époque, il s'agissait « d'ancrer » le franc pour lutter contre la grande dérive monétaire, et d'ancrer un retour à l'étalon-or pour sortir du désordre.

Maintenant, les préoccupations sont plus prosaïques : le stock de métal ne garantit plus guère la monnaie en circulation, comme autrefois, mais constitue le dernier recours vis-à-vis de l'étrange *« en cas de malheur »*, après les événements de 1968, il fallut vendre, et le stock de la Banque de France revint de 4 651 tonnes à3 182 tonnes, niveau auquel il est resté depuis 1970. La même mésaventure s'est produite pour le Portugal, il y a quatre ans, l'or mis en gage ayant dû être vendu pour partie. En 1976, L'Italie, aux abois, obtient de l'Allemagne fédérale un emprunt de 1,5 milliard de dollars avec prise da gage réel sur son stock de métal.

Aujourd'hui, qu'en est-il ? La City de Londres ne rate jamais une occasion de dauber sur le franc et la politique monétaire des gouvernements successifs, quelle que soit leur couleur. D'autre part, le gouvernement, pour soutenir le franc, peut utiliser un certain nombre de tiroir : le prêt de 4 milliards de dollars, en cours de signature, les concours du FECOM, le droit de tirage sur le Fonds monétaire, et il est douteux qu'il veuille engager le métal autrement que d'une façon « morale », comme garantie virtuelle. Mais on ne peut exclure qu'au sein du gouvernement, certains considèrent le stock d'or comme une arme à mobiliser pour franchir une passe délicate, lui déniant une valeur « en soi » et considérant que la valeur d'une monnaie est celle de l'économie d'un pays, comme en Allemagne. C'est là tout le problème, et à l'étranger, on ne pourrait s'empêcher de penser que toute atteinte en stock d'or serait le *« commencement de la fin ».*

F.R.

● **Nucléaire : la C.F.D.T. demande l'annulation des commandes de réacteurs pour 1983.** – La fédération C.F.D.T. du gaz et de l'énergie demande dans un communiqué publié le 19 octobre que la commande de trois tranches nucléaires faite par E.D.F. pour 1983 soit *« annulée ou étalée sur trois ans »*. Le syndicat, qui estime que *« la consommation d'électricité sera en 1990 beaucoup plus proche de 350 milliards de kilowatts que des 400 milliards qui étaient visés »*, réclame en outre l'arrêt de toute commande en 1984 et 1985 et la construction chaque année de deux groupes de 600 mégawatts au charbon.



AFFAIRES

Industrie chimique européenne cherche gestionnaires compétents

De notre envoyé spécial

Bruxelles. – Les groupes chimiques européens devraient présenter dans une quinzaine de jours un plan visant à réduire les excédents de capacité de production dont la pétrochimie du vieux continent est affligée et qui lui coûtent une petite fortune en ces temps de crise. Au vu des mesures que les industriels auront à arrêter, la Commission européenne étudiera les moyens de les mettre en œuvre et d'y participer. Parlant au nom du commissaire aux affaires industrielles, M. Davignon, M. Braun, directeur général du commissariat, l'a annoncé lundi 18 octobre lors de la réunion de la Society of Chemical Industry (section européenne), organisme consultatif regroupant les plus grands noms de la chimie européenne.

Visiblement, M. Braun connaissait, dans leurs grandes lignes du moins, les mesures que les chimistes entendraient prendre pour ralentir autant que faire se peut l'hémorragie financière de la pétrochimie européenne.

Cette branche amont de la chimie située à la frontière du pétrole perd mensuellement, selon les dernières estimations, 200 millions de dollars (près de 1,5 milliard de francs français). Ces surcapacités sont considérables (32 % rien que pour l'éthylène, sa matière de base).

M. Braun s'est pourtant bien gardé de souffler mot des remèdes que les chimistes envisageaient d'employer. Il n'a pas révélé non plus ce que les autorités communautaires projetaient de faire pour les aider. Le règlement est le règlement. *« Il n'appartient pas,* a précisé M. Braum, *aux instances communautaires de dire aux industriels où et comment ils doivent investir ou désinvestir. »* En clair, Bruxelles leur laisse le soin de régler leurs problèmes.

Pour la Communauté, l'état de crise ne peut être déclaré que si trois critères rigoureux sont réunis : élargissement du fossé entre les capacités, d'une part, la production et la demande , de l'autre ; concurrence sauvage et ruineuse conduisant à une dislocation du marché ; pertes importantes supportées par les entreprises concernées. Ces conditions paraissent réunies. Mais M. Davignon ne semble guère disposé à les prendre en considération.

Dans la matinée, les représentants de la Society of Chemical Industry s'étaient relayés pour déplorer le triste sort de la chimie. Tous s'étaient déclarés opposés à toute intervention nationale et communautaire, n'acceptant pour toute aide que celle que la C.E.E. pourrait leur apporter sur un plan social. *« Quand passerez-vous des paroles aux actes ? »* leur lança un délégué plus vindicatif que les autres. En aparté, un ancien dirigeant d'un grand groupe chimique nous a déclaré que le plus grand mal dont souffrait la chimie européenne était le manque de *« managers »* compétents !

ANDRÉ DESSOT.

Les chambres de commerce et d'industrie lancent un appel en faveur de « la sauvegarde des entreprises

Quelques semaines avant les élections qui doivent permettre de renouveller la moitié des sièges d'administration de la chambre de commerce et d'industrie, l'Assemblée permanente qui rassemble ces organismes (A.P.C.C.I.) s'est réunie les 18 et 19 octobre.

La dégradation de la situation des entreprises a donné un ton plus revendicatif aux travaux de l'Assemblée où se retrouvent ces témoins de la vie économique régionale que sont les présidents des organisations consultatives, établissements publics chargés d'aider les entreprises.

Un appel en faveur de la *« sauvgarde des entreprises et de l'économie française »* a été lancé par l'A.P.C.C.I.

M. Robert Delorozoy président de l'A.P.C.C.I., réclame, dans une lettre à MM. Mauroy et Delors, *« Un rétablissement rapide et complet d'une liberté totale sans aucune discrimination entre l'industrie, le commerce et les services avant la fin du premier semestre 1983 »*. Il demande aussi la possibilité pour les entreprises d'inclure dans leurs prix dès le 1er novembre le point de T.V.A. supporté par elle depuis le 1er juillet. Pour certains dirigeants des A.P.C.C.I. à défaut de ces mesures, les élections consulaires pourraient devenir un enjeu politique. On prête au syndicat national des petites et moyennes industries l'intention de présenter des listes dans de nombreuses C.C.I.

Invité de l'Assemblée, M. Chevènement acceuilli sans la moindre chaleur par les participants – n'a rien promis.

LA COMMISSION NATIONALE DES RAPPORTS LOCATIFS EST CRÉÉE

La commission nationale des rapports locatifs est constituée par un décret publié au *Journal officiel* du 19 octobre. C'est le premier des décrets d'application de la loi Quilliot, et sa publication était particulièrement attendue, puisque cette commission doit notamment donner son avis sur les taux d'évolution annuelle des loyers. La sortie du blocage des loyers le 1er novembre sera la première occasion pour cette commission de fonctionner.

Dix-huit organisations nationales (propriétaires publics ou privés, gestionnaires, locataires, collectivités locales) désigneront chacune trois représentants,

L'introduction de la publicité à FR 3

(Suite de la première page.)

Sur TF 1 et sur A 2, la Régie française de publicité, R.F.P. (1), gère les temps d'antenne, établit les tarifs, fait fonctionner la commission consultative de visionnage (2). Ayant deux filiales spécialisées pour chacune des deux chaînes, il semblait aller de soi qu'elle en créât une troisième pour FR 3. Ce n'est pas si simple. Certes, la R.F.P., depuis le début de l'été, prépare l'introduction de messages publicitaires sur FR 3, établit les tarifs et, depuis la mi-septembre, engrange les ordres des annonceurs. Mais il s'agit là de publicité nationale faite par des industriels dont les produits sont présents sur l'ensemble du territoire : ces spots-là seront du même type que ceux qui passent sur les deux sœurs de FR 3.

Au reste, l'ouverture à la publicité en 1983 reste modeste : 250 millions de francs (contre 1 177 millions de francs pour TF1 et 1011 millions de francs pour A2). La loi sur l'audiovisuel a « déplafonné » le montant des ressources des deux premières chaînes fournies par la publicité, jusqu'ici limitées à 25 % de leur budget, mais cela reste une décision un peu formelle, puisque, échappant à la loi-cadre, la maîtrise de la présence publicitaire est devenue annuelle et réglementaire, le plafonnement devant figurer dans les lois de finances et dans les cahiers des charges. Il semble, en fait, acquis que la R.F.P. demeurera le « régisseur » de la publicité nationale sur FR 3.

Le problème est loin d'être tranché, en revanche, en ce qui concerne ce que les professionnels, dans leur jargon, appellent la *« nationale régionale »* et la *« régionale régionale »*. Lorsqu'ils parlent de publicité *« nationale régionale »*, il s'agit de campagnes qu'un fabricant de taille nationale entreprendrait dans la zone d'écoute d'une des stations régionales de FR 3. Une telle campagne pourrait avoir pour but de vérifier l'accueil réservé à un nouveau produit, mais aussi de tester l'efficacité de messages d'un nouveau style, ou de relancer un produit ancien « rajeuni » par le marketing ou la publicité : ce ne sont que des exemples, l'imagination des agences de publicité et des fabricants n'ayant guère de limites, tant est grande leur soif de publicité télévisée régionale. Pour l'instant, il ne s'agit guère que de projets, l'introduction de ce type de publicité sur FR 3, ne devant intervenir que progressivement jusqu'en 1984, avec quelques expériences locales préalables.

Enfin, la *« régionale régionale »*, c'est la publicité que sont susceptibles de faire des annonceurs installés dans une ou deux régions et dont les produits ne sont distribués que dans cette aire restreinte. Là, on est encore plus prudent quant à l'époque où ce projet pourrait se concrétiser.

Ce qui fait problème, c'est de savoir qui assurera la régie de ces temps d'antenne réservés dans un futur plus ou moins lointain, à l'écoute locale. La fonction de régisseur – inconnue aux Etats-Unis – est en fait la survivance d'une pratique surprenante mais historiquement explicable. Au dix-neuvième siècle, au temps où Emile de Girardin inventait le *« journal à un sou »*, les éditeurs de journaux eurent besoin de courtiers qui allaient démarcher chez les fabricants et les commerçants des réclames. L'annonceur payait l'éditeur du journal, qui versait une commision au courtier. Le système existe toujours si les tâches se sont singulièrement différenciées, et c'est toujours le support ou le média (journal, magazine, radio, etc.) qui facture son espace publicitaire à l'annonceur et rétribue l'agence de publicité en lui versant 15 % du prix des « espaces » vendus. Mais d'autres acteurs ont fait leur entrée dans ce monde des affaires feutré et passablement compliqué. Les plus récents sont les centrales d'achat d'espaces, qui assurent aux médias des ressources sûres, moyennant une surcommission, prenant le risque de revendre des espaces aux agents de publicité. En outre, dès longtemps, les régisseurs ont été chargés par les médias à la fois de l'ancienne tâche de démarchage des courtiers et de la facturation, en un mot, de la gestion de l'espace publicitaire, page de journal ou temps d'antenne. Il y a en France, trois cent cinquante entreprises de régie, dont soixante-cinq adhérentes du Syndicat national des régies de publicité de presse. En l'occurrence, deux de ces régisseurs se distinguent par l'ampleur de leurs activités.

Le premier et de loin le plus puissant est l'agence Havas (3) : par son département Havas communication et sa filiale Interdeco, elle assure la régie commerciale extra-locale de trente-quatre titres de la presse régionale, la régie des petites annonces de trente-six titres ainsi que de nombreux magazines, et, par sa filiale Information et publicité, la régie de R.T.L. De plus, Havas est présent dans l'affichage par Avenir Publicité, dans les transports en commun avec Metrobus, les salles de cinéma avec Mediavision (4). Enfin, sa filiale Eurocom (contrôlée avec 45 % du capital) la place au premier rang des réseaux européens d'agences de publicité (Havas conseil, Le Belier, Ecom) ; au total, une structure éclatée d'agences-sœurs reliées au sein du même holding et utilisant toute une cascade de services communs ; il faut y ajouter le réseau Avaco, qui dépend directement de l'agence Havas. Enfin, cette agence Havas, ce sont aussi les organes de presse spécialisés (trente-cinq publications), les journaux gratuits, les éditions Nathan,et, bien sûr, les agences de voyage (premier rang en France). Au total, un chiffre d'affaires consolidé qui dépassera, en 1982, les 7 milliards de francs et plus de onze mille personnes. Un monstre, disent les malveillants. Une nébuleuse, disent d'autres. Un empire, peut-on affirmer sans se tromper.

Il y a aussi le groupe Publicis, privé celui-ci, et contrôlé par son fondateur, M. Marcel Bleustein-Blanchet, et ses alliés. Publicis, c'est la première agence française de publicité, mais c'est aussi Régie-Presse, qui gère les espaces publicitaires d'une trentaine de quotidiens, et aussi des magazines, et aussi Europe 1. En tout, un chiffre d'affaires consolidé de 3,7 milliards de francs.

La régie de FR 3 a suscité bien des convoitises, bien des candidatures, mais aussi des inquiétudes. A la R.F.P., on estimait que la troisième chaîne devait rejoindre ses deux sœurs aînées dans une structure parallèle et identique, M. Philippe Le Ménestrel, son P.-D.G., se faisant fort d'installer, en temps voulu, les douze bureaux locaux prévus à terme pour gérer la publicité régionale télévisée. De plus, la R.F.P. pratique des taux de régie très faibles (2,5 %) en raison de la légèreté de ses structures (soixante-quinze personnes), qui amène des frais de fonctionnement réduits (1,7 %). L'établissement de bureaux nouveaux pour la régie régionale, progressif comme l'ouverture des temps d'antenne, ne devrait pas changer ces données. Havas,de son côté, fait valoir l'existence d'un réseau régional dense, puisque, publicitairement, le groupe est présent dans environ cinquante villes. On pourrait penser naïvement que le choix entre R.F.P. et Havas – puisqu'il s'agit de deux entités dépendant de l'État – laisserait indifférents les partenaires et les acteurs de l'acte publitaire, ne déclenchant rien d'autre qu'une de ces batailles d'intérêts qui sont le lot habituel du monde des affaires. Il n'en est rien, et la candidature d'Havas – on a même parlé de « forcing » – a déclenché tempête, opposition véhémente, contestation polie, inquiétude ou,plus simplement,réserve.

JOSÉE DOYÈRE.

Prochain article :

II. – L'INTROUVABLE TRANSPARENCE ?

(2) Composée de six personnes (un représentant des consommateurs, un des annonceurs, un des agences de publicité, un du Bureau de vérification de la publicité,un de chacune de deux chaînes, ainsi qu'un représentant des services administratifs habilités à poursuivre devant les tribunaux, auxquels s'adjoignent des représentants d'autres ministères lorsqu'ils sont concernés), la commission de visionnage en 1981 a examiné 1272 films et 1712 scénarios. Elle a fait modifier 75 films (5,8 %) et 404 scénarios (23,5 %), refusant un film et 24 scénarios.

(3) Le capital de l'agence Havas est détenu à 50,26 % par l'État, le reste étant partagé entre des SICAV, des compagnies d'assurances, le groupe de la Caisse des dépôts, le personnel et le public.

(4) Havas et Publicis sont côte à côte dans le capital de ces deux sociétés.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE

L'assemblée extraordinaire, tenue le 15 octobre 1982, sous la présidence de M. R. Desaint, a donné tous pouvoirs et autorisations nécessaires au conseil pour augmenter le capital jusqu'à un maximum de 70 millions de francs.

Au cours du conseil d'administration réuni le même jour, le président a présenté les comptes de la société pour le premier semestre de 1982 ainsi que l'évolution de la situation.

La production consolidée realisée au cours du premier semestre 1982 atteint 1 583 millions de francs avec un résultat net de 192 millions de francs en progression sur le premier semestre 1981 respectivement de 25 % et 7 %. Bien que le troisième trimestre ait vu un nouveau fléchissement du marché géophysique nord-américain, l'activité du groupe est restée soutenue, voisine de celle observée l'an dernier.

L'ensemble de l'exercice devrait faire ressortir une progression globale de la production de l'ordre de 15 % avec un résultat net, très satisfaisant, supérieur à 10 % des produits, malgré l'incertitude qui demeure sur les réalisations du quatrième trimestre liées à l'évolution du marché nord-américain et aux conditions climatiques hivernales.

Ces résultats, nettement supérieurs à ceux de la plupart des sociétés concurrentes, confirment la valeur de la politique suivie par le groupe C.G.G. en concentrant ses efforts sur les produits de haute technicité et en répartissant harmonieusement ses activités dans le monde entier.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 10,60 % (ex-6,25 %) novembre 1967

Les intérêts courus du 10 novembre 1981 au 9 novembre 1982 sur les obligations Electricité de France 10,60 % (ex-6,25 %) novembre 1967, seront payables, à partir du 10 novembre 1982, à raison de 38,16 francs par titre de 400 francs nominal, contre détachement du coupon nº 15 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,24 francs (montant global : 42,40 francs). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 6,35 francs, soit un net de 31,81 francs.

A partir de la même date, les obligations appartenant aux séries désignées par les lettres « B » et « E », sorties au tirage du 1er septembre 1982, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 460 francs, coupon nº 16 au 10 novembre 1983 attaché.

Il est rappelé que les titres des séries désignées par les lettres « D » et « C » sont respectivement remboursables depuis les 10 novembre 1972 et 1977.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 8,10 % (ex-6,75 %) novembre 1968

Les intérêts courus du 10 novembre 1981 au 9 novembre 1982 sur les obligations Electricité de France 8,10 % (ex-6,75 %) novembre 1968, seront payables, à partir du 10 novembre 1982, à raison de 36,45 francs par titre de 500 francs nominal, contre détachement du coupon nº 14 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,05 francs (montant global : 40,50 francs). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 6,07 francs, soit un net de 30,38 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – Obligations 8 % novembre 1969

Les intérêts courus du 2 novembre 1981 au 1er novembre 1982 sur les obligations Electricité de France 8 % novembre 1969 seront payables, à partir du 2 novembre 1982, à raison de 36 francs par titre de 500 francs nominal, contre détachement du coupon nº 13 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,00 francs (montant global : 40,00 francs). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 5,99 francs, soit un net de 30,01 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – Obligations 8,50 % novembre 1970

Les intérêts courus du 23 novembre 1981 au 22 novembre 1982 sur les obligations Electricité de France 8,50 % novembre 1970 seront payables, à partir du 23 novembre 1982, à raison de 38,25 francs par titre de 500 francs nominal, contre détachement du coupon nº 12 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,25 francs (montant global : 42,50 francs). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 6,37 francs, soit un net de 31,88 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – Obligations 8 % octobre 1972

Les intérêts courus du 10 novembre 1981 au 9 novembre 1982 sur les obligations Electricité de France 8 % octobre 1972 seront payables, à partir du 10 novembre 1982, à raison de 72 francs par titre de 1 000 francs nominal, contre détachement du coupon nº 10 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 8,00 francs (montant global : 80,00 francs). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 11,99 francs, soit un net de 60,01 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – Obligations 11,30 % novembre 1974

Les intérêts courus du 24 novembre 1981 au 23 novembre 1982 sur les obligations Electricité de France 11,30 % novembre 1974 seront payables, à partir du 24 novembre 1982, à raison de 101,70 francs par titre de 1 000 francs nominal, contre détachement du coupon nº 8 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 11,30 francs (montant global : 113,00 francs). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 16,94 francs, soit un net de 84,76 francs.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (Trésoreries générales, Recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, 18 *bis*, rue de Berri, à Paris (8e), ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après :

Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit Commercial de France, Crédit Industriel et Commercial et Banques affiliées, Société Générale Alsacienne de Banque, Société Marseillaise de Crédit, Banque de l'Union Européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse Centrale des Banques populaires, et toutes les banques populaires de France, Société Centrale de Banque.

Worms Investissement

Au 30 septembre 1982, l'actif net s'établit à 346 668 165,70 F, se répartissant de la façon suivante (en francs et en pourcentage) :

	En francs	En %
Actions franç.	76 578 024	22,09
Actions étrang.	144 408 468	41,66
Obligat. franç.	101 007 989	29,14
Obligat. étrang.	10 653 737	3,07
Liquidités	14 019 947	4,04
	346 668 165	100

Le nombre d'actions étant de 745 541 à la même date, la valeur liquidative de l'action ressort à 464,99 F.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 octobre

Légère reprise en dépit du recul de la distribution

La même reprise constatée lundi soir à Wall Street n'a pas franchi l'Atlantique, et la cote s'est contentée de progresser de 0,5 %, alors qu'elle avait baissé d'un peu plus de 1 % la veille.

Anticipant un certain nombre de dispositions bénéfiques pour le secteur pétrolier, notamment le raffinage, les actions de ce compartiment sont bien orientées. C.F.P. gagne 5 %, Sogerap 4,9 %, Pétroles B.P. 4,5 % et Elf-Aquitaine 3 %, tandis que, parmi les autres hausses les plus significatives, figurent Penarroya (+ 6,5 %), Scoa (+ 6 %) et Chiers Châtillon (+ 4,7 %).

La distribution, par contre, est en recul sensible en prévision des modifications à la loi Royer qui pourraient être annoncées lors d'un prochain conseil des ministres. Euromarché, Promodès, Carrefour, Cedis, Casino, perdent 2 % à 5 %, devancées par Saulnes, en repli de 6 %.

Sur le marché de l'or, le lingot gagne 1 900 F à 99 000 F, le napoléon s'adjugeant 14 F à 688 F, tandis que, sur le marché international, le métal fin est passé de 426,50 à 439 dollars l'once.

A 8,4245 F, le dollar-titre est en retrait sur son cours de la veille (8,55 F).

Se conformant enfin aux injonctions de la Chambre syndicale des agents de change, le groupe Cora propose aux actionnaires minoritaires de Révillon de leur assurer un cours de 582 F pendant les quinze séances de Bourse complémentaires. Ce cours, précise la Chambre syndicale, correspond au prix de base de l'option, déduction faite du coupon de dividende mis en paiement le 6 juillet 1982, soit 574 F, majoré de 8 F. La cotation de Révillon, suspendue depuis de 28 juillet dernier, reprendra le 21 octobre 1982.

NEW-YORK

Plus irrégulier

En réaction technique à la forte hausse de la veille, le marché new-yorkais est apparu beaucoup plus irrégulier mardi, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles clôturant la séance sur un repli de 5,42 points, pour s'établir à 1 013,80, après les 26 points gagnés en début de semaine.

Au dire des observateurs, les investisseurs institutionnels ont poursuivi leurs achats sur les valeurs vedettes dans la matinée mais un reflux a été observé, ultérieurement, sous le poids de ventes bénéficiaires dès que l'indice Dow Jones a atteint le seuil de 1 025, son second record dans les annales de Wall Street.

Hausses et baisses ont été ensuite sensiblement équilibrées (917 contre 734), et les transactions sont restées étoffées puisque 100,85 millions de francs d'actions ont finalement été échangés contre 83,79 millions lundi.

Si les *blue chips* restent en cour à Wall Street, de nombreux opérateurs commencent à s'intéresser, à présent, à des valeurs de second rang, estime un familier du Big Board, ajoutant que la cote continue à bénéficier de l'anticipation, de plus en plus répandue dans la communauté boursière, en faveur d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt.

C'est bien dans ce sens que vont les propos de M. Henry Kaufman, le spécialiste de Salomon Brothers qui avait contribué au « boom » de Wall Street à la mi-août.

VALEURS	Cours du 18 oct.	Cours du 19 oct.
Alcoa	29 1/8	29 1/8
A.T.T.	60 5/8	60 5/8
Boeing	24 3/8	24 5/8
Chase Manhattan Bank	50	51 1/2
Du Pont de Nemours	40	39 5/8
Eastman Kodak	96 1/4	93 3/4
Exxon	31 1/4	31 1/8
Ford	30 3/4	30 5/8
General Electric	84 7/8	83 3/4
General Foods	43 3/8	42 1/2
General Motors	52 3/4	52 5/8
Goodyear	28 5/8	28 1/2
I.B.M.	83	82 1/8
I.T.T.	30 1/8	30 3/8
Mobil Oil	27	27
Pfizer	78	73 7/8
Schlumberger	44 3/4	43 1/4
Texaco	33 1/4	33 1/4
U.A.L. Inc.	24 3/4	23 7/8
Union Carbide	55 3/4	55
U.S. Steel	20 1/4	19 1/2
Westinghouse	36 1/4	35 7/8
Xerox Corp.	38 3/4	38

LA VIE DES SOCIÉTÉS

CORA-RÉVILLON. – La Chambre syndicale des agents de change avait fait savoir, le 14 octobre dernier, qu'elle jugeait insuffisantes certaines dispositions du projet d'offre publique déposé par Cora à l'intention des actionnaires minoritaires de Révillon. Elle précisait qu'à son avis la seule solution acceptable par les autorités boursières serait une indemnisation prenant en compte le prix principal de 574 francs, majoré d'une somme de 574 francs représentant les intérêts courus depuis le 30 juillet.

Se conformant aux injonctions de la Chambre syndicale, la société Cora, qui avait porté à la fin juillet dernier sa participation dans Révillon de 34 % à 69,25 %, a préféré opter pour la procédure du maintien de cours (au lieu d'une offre publique). Le groupe Cora propose donc aux actionnaires minoritaires de Révillon de leur assurer un cours de 582 francs pendant les quinze séances de bourse réglementaires, du 21 octobre au 15 novembre inclus. La cotation en Bourse des actions Révillon sera reprise le 21 octobre.

MAJORETTE. – En raison d'une concurrence particulièrement vive sur le marché de la voiture miniature, la société a subi, au premier semestre 1982, une contraction de son chiffre d'affaires limitée à 1 %, lequel s'est finalement établi à 96,7 millions de francs. Dans le même temps, le résultat d'exploitation a été ramené à 18,8 millions de francs par rapport aux 26,2 millions réalisés durant les six premiers mois de l'exercice précédent.

La firme a cependant enregistré une progression de 3,6 % de son bénéfice net, qui a atteint 12,7 millions de francs durant le premier semestre. Par ailleurs, Majorette précise qu'elle va créer 425 264 actions nouvelles de 100 francs nominal, qui seront attribuées gratuitement à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	18 oct.	19 oct.
Valeurs françaises	104,7	
Valeurs étrangères	125,2	–

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	18 oct.	19 oct.
Indice général	100,5	100,3

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 20 octobre .... 14 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19 oct.	20 oct.
1 dollar (en yens)	269	269 40

BOURSE DE PARIS — Comptant — 19 OCTOBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]														

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		
Concorde (La)	244	241
C.M.P.	8 30	8 30
Conte S.A. (Li)	21	20 o
Crédit (C.F.B.)	180	180
Créd. Gén. Ind.	220	223

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	225 50	230
[illegible]	330	353
[illegible]	118	118
[illegible]	162	160
[illegible]	358	364 50
[illegible]	103	109 d
[illegible]	216	220
Luchaire S.A.	83 50	80 50
Magasins Uniprix	86 40	86 40
Magnant S.A.	50 50	....
Maritimes Part.	86	86 50
Marocaine Cie	21 20	24 60 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		
U.A.P.	552	553
Union Brasseries	36 90	36
Union Habit.	185	186
Un. Imm. France	161 50	164
Un. Ind. Crédit	215	213
Union Ind. Ouest	300	312
Unipol	122 80	....
Vincey Bourgeot (Ny)	10 65	....
Virax	41 80	42 60
Waterman S.A.	180	169 c
Brass. du Maroc	142	....
Brass. Ouest-Afr.	20 90	21 70

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	150	....
Cellulose du Pin	20	....
Coparex	440	415
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Iena Industries	13	....
La Mure	61 20	....
Océanic	45	41 o
Petrofigaz	335	....
Pronuptia	125	110 o
Ratier For. G.S.P.	....	....
Roranto N.V.	544	539
Sabl. Morillon Corv.	120	....

SICAV

19/10	Émission Frais inclus	Rachat net
[illegible]		
Sogeparge	271 12	258 83
Sogeur	614 35	586 49
Sogestar	777 95	742 67
Soleil Investis.	357 32	341 12
U.A.P. Investis.	254 35	242 82
Unifrance	194 24	185 43
Unifoncier	502 89	480 09
Unigestion	441 04	421 04
Uni-Japon	620 10	591 98
Unisanté	1501 54	1452 17
Univar	11399 08	11399 08
Valorem	280 38	267 67
Valrea	112015 07	111903 17
Worms Investiss.	516 88	492 49

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1876	4,5 % 1973	1822	1860	1865	1850 50
3105	C.N.E. 3 %	3115	3105	3105	3101
310	Agence Havas	328	330	330	323 50
450	Air Liquide	453	450 10	451	450 10
330	Als. Superm.	340	331	331	331
72	A.L.S.P.I.	70 90	70 60	70 80	69 40
142	Alsthom-Atl.	144 10	148	147 50	149 90
840	Amrep	831	826	826	821
141	Applic. gaz	134 50	135	135	135
102	Arjom. Prioux	116 80	117 50	117 50	118 10
890	Aux. Entrepr.	950	950	950	932
490	Av. Dass.-Br.	490	488	489	490
188	Bail-Equipem.	188	183	184	185
365	Bail-Investiss.	368 50	368 50	368 50	361 60
190	Cie Bancaire	211 50	218 50	216 50	215
107	Bazar H.-V.	108	108	108	109
91	B.C.T. Midi B.	101 20	102	102	102
200	Béghin-Say	190	188	190	188
440	Bic	415	424	425	416
154	B.I.S.	152	154	154	151
380	Biscuit (Géné.)	405	397	397	397
1070	Bongrain S.A.	1049	1048	1048	1050
735	Bouygues	754	760	763	760
1450	B.S.N.-G.D.	1470	1472	1471	1472
1430	– (obl.)	1458	1450	1450	1430
1480	Carrefour	1351	1301	1286	1301
290	– (obl.)	285 10	285 10	285 10	285 10
1210	Casino	1105	1080	1082	1100
685	Cedis	592	575	570	575
29	CEM	29	29	28 60	29
187	Cetelem	202	206	208	202
580	C.F.A.O.	544	539	539	538
62	C.F.D.E.	47 40	46	47	46
183	Charg. Réunis	196 90	198	197	198
12	Chiers-Châtil.	11 65	12 20	12 20	12
130	Ciments franç.	131 50	133	133	131 60
776	C.I.T. Alcatel	756	780	779	780
515	Club Méditer.	494 80	490 20	493	491 50
99	Codetel	103 50	101 80	101 80	100
119	Cofimeg	122 20	123	123	122
225	Colas	234	225	228	221
88	Compt. Entrepr.	90 20	88 60	90	90 60
345	Compt. Mod.	324	324	324	317 50
375	Créd. Foncier	391	394	394	390
195	Crédit F. Imm.	203 50	201 50	201 50	197 50
295	Crédit Nat.	312	311	312	312
74	Creusot-Loire	68	67 50	67 50	68 70
147	Crouzet	150	148 50	147	149
250	C.S. Saupiquet	245	245	245	245
880	Darran-Servip	801	820	820	820
870	Darty	820	811	799	811
765	Docks France	623	619	619	629
29	D.M.C.	30 80	31	31	30 50
1170	Dumez	1193	1201	1203	1200
315	Eaux (Gén.)	312	312	318	312
104	Elf-Aquitaine	112 50	115 50	115	113 20
103	– (certific.)	110 20	113	113	111
720	Essilor	760	763	763	748
173	Esso S.A.F.	164 50	168 90	168 50	172
355	Eurafrance	365	368	368	360 10
1040	Euromarché	920	870	870	870
500	Europe n° 1	535	530	531	530

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
590	Facom	616	605	620	594
860	Fichet-bauche	803	808	808	808
170	Finextel	166	167	167	165 10
138	Fives-Lille	148	148	148	147 10
49	Fonderie (Gén.)	44 20	43 50	43 50	44 40
76	Fraissinet	78	78	78	78
385	Francarep	385	360	360	355
153	Gal. Lafayette	142	143	146	145
280	Gén. d'Entrep.	279 80	280	280 10	280
1250	Gén. Géophys.	1015	1000	1000	1000
395	G.T. Mars	363	364	370	365
380	Guyenne-Gasc.	370	368	366	368 90
520	Hachette	572	577	575	567
345	Hénin (La)	348	351	351	346 20
50	Imétal	46 50	46 50	48 50	48 50
197	Imm. Plaine-M.	201 50	202	202 80	199 50
159	Ind. et Particip.	167	169	169	167 40
750	Inst. Mérieux	705	680	690	693
1160	Intertechnique	1060	1065	1065	1061
184 30	J. Borel Inc.	184 30	....	....	....
182	J. Lefebvre	188	179	179	179
134	Jeumont Ind.	126	126	126	124 50
265	Lab. Bellon	256	255	255	255
212	Lafarge-Coppée	211	209 80	209 70	209 80
280	– (obl.)	284 50	285	285	282 20
1680	Legrand	1610	1610	1611	1610
785	Lesieur	796	796	798	798
186	Locafrance	189 90	188	186	189 50
405	Locindus	434	434	434	434
410	Lyonn. Eaux	397	398	398	385
28	Machines Bull	26 55	26 10	26 25	26 15
290	Mais. Phénix	359	369	368	362
1250	Majorette (Ly)	1199	1170	1170	1170
320	Manurhin	303	299	290	299
47	Mar. Wendel	51 50	50 50	51	51 50
740	Martell	790	790	790	790
725	– (obl.)	774	789	789	789
535	Merlin-Gerin	619	618	618	606
1730	Matra	1640	1684	1665	1636
8 80	Mét. Nav. D.-N.	9 20	9	9 05	9 15
645	Michelin	703	714	710	710
580	– (obl.)	581	581 50	581 50	581 50
630	Midi (Cie)	634	639	639	649
87	Mines Kali (Sté)	88 30	89 50	89 90	88
49	M.M. Penarroya	44 50	47 50	48	47 50
786	Moët-Hennessy	735	742	740	742
930	– (obl.)	860	862	862	860
385	Mot. Leroy-S.	392 50	392	392	388
56	Moulinex	58	58 50	60 40	59 50
345	Mumm	341	333 10	333 10	331
152	Navig. Mixtes	148 50	147 50	147 50	144 60
14	Nobel-Bozel	13	12 80	12 80	13
42	Nord-Est	42	42	42 50	41 55
210	Nordon (Ny)	220	215	215	216
85	Nouvelles Gal.	78 10	78	77 90	77 20
405	Occident. (Gén.)	400	399	399 80	403
163	Olida-Caby	156	157	154	155 10
730	Omn. F. Paris	696	705	705	700
126	Opfi-Paribas	128 20	128	128	128
980	Oréal (L')	989	981	982	981
52	Papet. Gascogne	52	51	51	50
115	Paris-France	120	120	125	119 10

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
280	Paris-Réescomp	293	297	296	300
100	Pechelbronn	97 90	96	96	95
335	Penhoet	327	321	321	326
395	Pernod-Ricard	385	365 50	368 50	360 60
103	Pétroles (Fse)	102 60	108	108	106
175	– (obl.)	175 20	175 20	175 20	175 20
26	– (certific.)	26 15	26 80	27	26 30
38	Pétroles B.P.	40	41 80	41 80	41
125	Peugeot S.A.	141 50	141	141	141
310	– (obl.)	325 50	325 50	325 50	322 10
86	P.L.M.	86	....	....	....
82	Poclain	83	81 50	81 50	83 10
300	Poliet	298	291	291	290
95	Pompey	96	96 50	98 50	94 60
215	P.M. Labinal	209	211	214	217
760	Presses Cité	789	780	791	680
550	Prétabail Sic.	578	597	594	587
265	Primagaz	258 50	247 50	247 50	242 60
135	Printemps	127	127	127	125
1300	Promodès	1100	1050	1050	1050
300	Radiotechn.	313	314	313	308
82	Raffin. (Fse)	79	78	78	76 40
960	Redoute (La)	908	895	889	895
550	Révillon	560	....	....	....
220	Roussel-Uclaf	214	217	217	217
840	Rue Impériale	780	784	784	784
34	Sacilor	26	26	25 60	26
138	Sade	135	137	137	137
1040	Sagem	1110	1122	1122	1110
150	St-Louis B.	160	160	159	159
255	Sanofi	230	223	226 50	227 40
345	– (obl.)	326	321	321	321
255	S.A.T.	277	276	276	269 50
24	Saulnes	23 60	22	22	21 55
48	Saunier-Duval	44 50	44 50	44 70	45
99	Schneider	100 50	100 50	100 50	98 80
29	S.C.O.A.	26 80	27	28 50	27
100	S.C.R.E.G.	101 80	100	100	100
133	– (obl.)	131	131 20	131 20	131 20
210	Seb	246	248	247 50	246
148	Sefimeg	151 50	152 90	153	151
645	S.F.I.M.	714	700	700	714
410	Sign. Ent. El.	432	442	442	433 20
295	Silic	290	290	290	287
174	Simco	189	189 90	189 90	189 90
93	Simnor	95	94	94	94
520	Skis Rossignol	548	543	543	533
270	Sogerap	282	298	298	300
128	Sommer-Allib.	150	153	153	153
176	Source Perrier	178 80	180	182 50	178 10
285	Talcs Luzenac	286	285 90	285	280 20
780	Tél. Elect.	791	800	800	800
129	– (obl.)	128	127 60	127 80	127 50
129	Thomson-C.S.F.	135	137 50	140 50	135 10
195	– (obl.)	193	195 60	195 60	193
1130	T.R.T.	1200	1235	1243	1212
123	U.F.B.	122	121	121	120
335	U.I.S.	368	369	369	369
108	U.C.B.	114	114	114	112 10
2 30	Usinor	2 06	2 06	2 05	2 10
174	U.T.A.	180	180	180	176 40
180	Valéo	212 50	212 90	213	217 10

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
118	Vallourec	119	117 10	117 40	118 90
1280	V. Clicquot-P.	1130	1134	1134	1116
870	Viniprix	855	855	860	847
191	Amax Inc.	214 50	219 90	221	219 20
420	Amer. Express	473	489	489	480
485	Amer. Teleph.	517	521	521	521
100	Anglo Amer. C.	106	107 20	107 50	106 90
630	Amgold	722	730	730	720
700	B. Ottomane	693	699	697	686
400	BASF (Akt)	385	386	386	380
396	Bayer	363	353	355	359 90
305	Buffelsfont.	359 50	367	386	367
27	Charter	28 20	28 50	28 75	28 50
325	Chase Manh.	410	417	427	414
205	Cie Pétr. Imp.	217 80	218	219 50	216
43	De Beers	46 40	47 20	47 45	47
860	Deutsche Bank	884	871	871	867
84	Dome Mines	79 50	80 20	80 10	80
186	Driefontein Cté	219	222	223	220
315	Du Pont-Nem.	340	343	343	340
940	Elf-Gabon	1002	1015	1012	1001
720	Eastman Kodak	778	800	800	796
114	East Rand	140 10	145	148	143
335	Ericsson	320	330	330	327
235	Exxon Corp.	259	262	264 50	260
225	Ford Motors	243	265 60	264 20	264
285	Free State	335	343	346	340
138	Gencor	146 50	150	150	147 10
215	Gén. Belgique	214 50	211 60	211 50	211 50
650	Gén. Electr.	695	720	722	710
410	Gen. Motors	444 50	455	455	450
63	Goldfields	66	67	66 10	66 10
116	Harmony	131	133 20	137	130 60
20	Hitachi	24 10	23 90	23 80	23 90
375	Hoechst Akt.	361	360	360	354

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
44	Imp. Chemical	45 20	44 90	44 90	45 50
82	Inco. Limited	92 70	92 90	93 20	92 10
640	IBM	682	699	699	699
30	Ito-Yokado	31 45	31 10	31 10	30 55
230	ITT	249	253 20	253 50	250
36	Matsushita	43 60	44 30	44 30	43 45
670	Merck	710	701	701	708
565	Minnesota M.	626	638	640	633
215	Mobil Corp.	224	230	231	225 50
13350	Nestlé	13980	13900	13900	13950
340	Norsk Hydro	376	389	388	386
840	Petrofina	834	825	807	820
495	Philip Morris	497	508	508	505
79	Philips	85 90	87 50	87 40	85 80
280	Pres. Brand	323	330	326	327
260	Président Steyn	325	330	318	323 40
1050	Quilmès	1000	983	987	983
580	Randfontein	705	720	724	720
265	Royal Dutch	299	298	298	296
60	Rio Tinto Zinc	68 90	68	67 90	67
260	St Helena Co	298	299 20	300	299 90
320	Schlumberger	371	376	376	375
57	Shell transp.	64 40	63	63 40	62
830	Siemens A.G.	817	815	815	815
107	Sony	124 50	126	126 10	123 60
130	T.D.K.	151 90	154	154	154 80
515	Unilever	576	591	591	....
405	Unit. Techn.	441	453	453	450
580	Vaal Reefs	657	667	666	655
275	West Deep	333	336	334	335
330	West Hold.	374	380 30	378	377
270	Xerox Corp.	315 50	325 50	325 50	320 10
2 02	Zambia Corp.	2 23	2 26	2 23	2 21

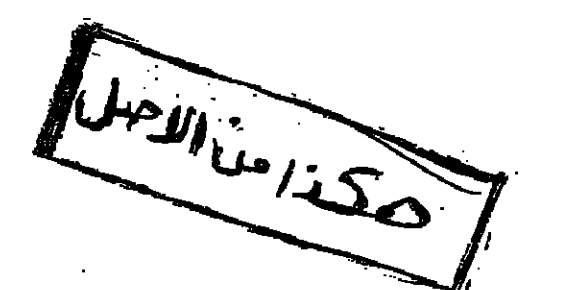
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ● : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 103	7 097	6 850	7 200
Allemagne (100 DM)	282 940	282 250	275	289
Belgique (100 F)	14 590	14 547	13 200	14 300
Pays Bas (100 fl.)	259 600	259	252	264
Danemark (100 krd)	80 530	80 250	76	82
Norvège (100 k)	98 440	99 280	95	101
Grande-Bretagne (£ 1)	12 147	12 118	11 750	12 450
Grèce (100 drachmes)	9 967	9 925	8	11
Italie (1 000 lires)	4 958	4 938	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	330 800	329 900	321	339
Suède (100 krs)	96 800	96 680	93	99
Autriche (100 sch)	40 230	40 170	38 900	40 600
Espagne (100 pes.)	6 202	6 167	0 595	6 400
Portugal (100 esc.)	7 990	7 970	5 800	8
Canada ($ can 1)	5 784	5 788	5 620	5 890
Japon (100 yens)	2 851	2 843	0 255	2 830

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/10
Or fin (kilo en barre)	97300	100000
Or fin (en lingot)	97100	99000
Pièce française (20 fr)	674	688
Pièce française (10 fr)	400	.....
Pièce suisse (20 fr)	606	612
Pièce latine (20 fr)	575	576
Souverain	710	722
Pièce de 20 dollars	3260	3270
Pièce de 10 dollars	1530	1530
Pièce de 5 dollars	801 25	.....
Pièce de 50 pesos	3715	3715
Pièce de 10 florins	590	595



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A NOS LECTEURS BELGES

En raison de difficultés techniques, le « Courrier de Belgique » n'a pu être publié cette semaine. Nous prions nos lecteurs belges de bien vouloir nous en excuser.

Les exportations d'acier européen vers les Etats-Unis

Le compromis établi par les Dix reste soumis à l'approbation de la R.F.A.

De notre correspondant

Bruxelles. — Les représentants des Dix se sont mis d'accord le 19 octobre sur un projet d'accord visant à mettre fin au différend qui oppose la C.E.E. et les Etats-Unis sur les exportations d'acier européen. Ce projet, toutefois, restait soumis à l'approbation du gouvernement de la R.F.A., qui devait donner sa réponse mercredi 20 octobre.

A la suite des aménagements apportés au projet du 6 août par la Commission et l'administration Reagan, Bonn avait en effet demandé un délai de réflexion avant de se prononcer.

Si la R.F.A. l'accepte, l'accord d'autolimitation des exportations vers les marchés américains pourra être signé, sauf rebondissements du côté de Washington.

L'accord, qui doit couvrir la période allant du 1er octobre 1982 au 31 décembre 1983, a limité à 5,75 % les livraisons sur le marché américain pour onze produits. Par la suite les limitations ont été étendues aux « produits alliés » et aux « palplanches ». Des dispositions portant sur le contrôle statistique sont venues s'ajouter à l'arrangement initial pour les tubes. Si la C.E.E. dépasse sa part actuelle de marché (5,9 %) pour ces produits, les Dix sont tenus d'accepter des « consultations ». Ce dernier point avait soulevé les réticences des Allemands, qui assurent 70 % des exportations vers les Etats-Unis. Apparemment les autorités allemandes ont voulu obtenir les assurances de Washington avant de donner leur feu vert. — M. S.

LES GRANDS GROUPES CHIMIQUES EUROPÉENS RÉDUISENT LEUR CAPACITÉ DE PRODUCTION DE FIBRES SYNTHÉTIQUES

Tous les grands groupes chimiques européens fabricants de fibres synthétiques, notamment Rhône-Poulenc, Montefibre, Bayer, Hoechst, Courtaulds, I.C.I. et Enka Glanzstoff, devraient signer jeudi 21 octobre à Paris un nouvel accord sur une réduction volontaire de leurs capacités de production. Cette réduction portera sur 500 000 tonnes soit 17 % de la capacité globale de fabrication européenne de fibres synthétiques (2,8 millions de tonnes).

Les produits concernés sont les fils nylons et polyester (coupés et continus), les fils acryliques, les fils texturés et les fils en nylon pour tapis.

Remontant à plus de deux ans, le précédent accord avait porté sur une réduction de 400 000 tonnes. Les sociétés italiennes qui avaient été autorisées lors de ce dernier accord à maintenir leurs capacités, devront cette fois diminuer sérieusement leur potentiel de fabrication.

Ce nouvel accord était inévitable avec la chute des ventes. Après la reprise de 1981, les prévisions d'amélioration pour 1982 ne se sont pas réalisées. Au contraire, la conjoncture s'est détériorée. Les estimations pour l'année entière portent sur une baisse des ventes des textiles synthétiques en Europe de l'Ouest de 8 %, dont le volume, en hausse de 9 % l'an dernier, devrait revenir à 1,38 million de tonnes.

A. D.

Pour acheter Texasgulf

ELF-AQUITAINE A DÉJA TRANSFÉRÉ PLUS D'UN MILLIARD DE FRANCS AUX ÉTATS-UNIS EN 1982

Cent cinquante millions de dollars ont été « sortis » de France par Elf-Aquitaine depuis que le groupe pétrolier d'Etat a obtenu, en avril, l'autorisation du ministère de l'économie et des finances, de transférer des devises pour régler l'achat de la société américaine Texasgulf. 200 millions de dollars seront ainsi nécessaires pour l'ensemble de 1982 afin de payer les agios prévus cette année sur les lignes de crédit ouvertes en eurodollars (« le Monde » du 18 juillet).

En revanche, aucune autorisation de transfert n'a encore été demandée pour 1983. Il n'en reste pas moins que, comme l'écrit le « Financial Times » du 20 octobre, l'amortissement sur sept ans de la dette contractée par Elf-Aquitaine pour acheter Texasgulf nécessitera un remboursement (intérêt et principal), de l'ordre de 300 millions de dollars dont la majeure partie devra venir de la maison-mère Elf-Aquitaine.

La polémique autour d'« Apostrophes »

M. DEBRAY REGRETTE D'AVOIR PARLÉ DE « DICTATURE » AU SUJET DE M. PIVOT

M. Régis Debray, conseiller du président de la République, a affirmé au micro d'Europe 1, mercredi 20 octobre, regretter d'avoir prononcé le mot de « *dictature* » à propos de l'émission littéraire « Apostrophes » de Bernard Pivot. « *Je regrette de l'avoir dit. Ce mot a dépassé ma pensée* », a-t-il déclaré. Sur les trois mots de « *monopole, arbitraire et dictature* », le conseiller du président a fait ce commentaire : « *Le monopole : oui, le monopole de fait qui n'est pas protégé par une loi, mais par un talent, un talent sans concurrence. (...) Arbitraire : oui, inhérent à tout choix. Dictature : non. J'ai trop tâté des dictatures pour jouer sérieusement avec ce mot-là.* »

BONNE TENUE DU FRANC HAUSSE DU DOLLAR

Le franc a confirmé, mercredi 20 octobre, son redressement, amorcé lundi 18 octobre, dans l'après-midi, et accentué mardi 19 octobre : le cours du mark à Paris, qui était maintenu par la Banque de France à 2,83 F, record historique, depuis une quinzaine de jours, est revenu un peu en dessous de 2,8250 F. Les pressions qui s'exerçaient sur lui, notamment à la veille du week-end, ont cessé, du moins pour l'instant, après l'annonce, officieuse, que l'accord sur le prêt international de 4 milliards de dollars allait être incessammennt signé.

Le dollar s'est orienté à la hausse sur tous les marchés, passant de 2,51 DM à 2,5250 DM et de 7,0975 F à 7,12 F environ, sur la rumeur d'une réduction des taux d'intérêt en Allemagne.

Baisse du coût du crédit à la consommation

En France, les taux du crédit à la consommation, pour l'électroménager et l'ameublement, qui s'étagent, actuellement, entre 23 % et 27 %, vont baisser de 0,50 %. Le coût du crédit à l'achat des véhicules automobiles, qui a, déjà, au début de l'année, été ramené de 26 %-27 % à 23,50 %-24 %, ne sera pas modifié. Cette baisse, qui intervient après une réduction de 1,50 %, il y a un an, par rapport au taux record de 28,46 % atteint en juillet 1981, est due à la lente diminution des taux d'intérêt des obligations sur le marché financier.

● *L'écurie italienne Alfa-Romeo* a annoncé, mardi 19 octobre, qu'elle ne participera pas au championnat du monde de formule 1 en 1983. La firme italienne, en revanche, fournira ses moteurs et son assistance technique à une autre écurie italienne, Euroracing, spécialiste des compétitions de formule 3 et qui s'est engagée à inscrire deux voitures dans les épreuves de formule 1 en 1983 et en 1984.

En Afghanistan

LES FORCES GOUVERNEMENTALES POURSUIVENT LEUR OFFENSIVE AUTOUR DE KABOUL

L'offensive des forces soviéto-afghanes contre diverses localités, et notamment Pagman, proches de Kaboul (*le Monde* du 14 octobre), s'est poursuivie pendant une seconde semaine, indiquait-on, mardi 19 octobre, de source diplomatique occidentale à New-Delhi et à Islamabad. Des résistants ont cependant pénétré dans le périmètre de l'aéroport de la capitale et lancé deux roquettes sur un DC-10 de la compagnie aérienne nationale Ariana, sans toutefois, atteindre l'appareil.

La résistance se montre également active dans le nord de l'Afghanistan, notamment, autour de la ville de Mazar-I-Sharif où de nombreux combats se sont déroulés au cours des deux dernières semaines. La présence de troupes gouvernementales dans cette région — où se situent des gisements de gaz naturel exporté vers l'U.R.S.S. — aurait été renforcée. Les groupes de résistants, principalement tadjiks et turkmènes, y coordonnent leurs opérations.

A Kaboul, environ 3 000 personnes ont participé, lundi 18 octobre, à une manifestation devant l'ambassade des Etats-Unis pour exprimer, selon la radio locale, leur « *indignation et leur condamnation des attaques de la part du sionisme et de l'impérialisme contre l'Afghanistan* ». Selon les milieux diplomatiques occidentaux, les manifestants avaient l'air « *las et sans enthousiasme* » et aucune personnalité n'assistait au rassemblement. — (A.F.P., U.P.I., A.P.).

Le numéro du « Monde » daté 20 octobre 1982 a été tiré à 555 888 exemplaires.

LE PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE EST ATTRIBUÉE A L'AMÉRICAIN GEORGE STIGLER

Le prix Nobel 1982 d'économie a été attribué au professeur américain George Stigler, pour ses études ouvrant de nouvelles perspectives sur les modes de fonctionnement et les structures des marchés, ainsi que sur les causes et les effets des réglementations publiques. M. Stigler est professeur à l'université de Chicago.

● *M. John de Lorean*, âgé de cinquante-sept ans, constructeur britannique d'automobiles, a été arrêté mardi 19 octobre à Los Angeles, et accusé de trafic de drogue, a annoncé le F.B.I. M. de Lorean, qui fut vice-président de la firme General Motors, a été arrêté à l'aéroport de Los Angeles, où il venait chercher 100 kilos de cocaïne, d'une valeur de 24 millions de dollars. Deux autres personnes, dont le propriétaire d'une compagnie d'aviation, ont été arrêtées en même temps que lui.

Le jour même, le gouvernement britannique avait annoncé la faillite et la fermeture de la société de construction de voitures de sport créée en 1978 à Belfast par M. de Lorean, avec l'aide du gouvernement de Londres. — (A.F.P.)

● *Les quatre-vingt-sept enfants palestiniens*, âgés de sept à quatorze ans, qui ont passé quatre semaines en France, vacances organisées notamment par France-Palestine, ont quitté Roissy lundi 18 octobre pour Damas. Avant leur départ, les petits Palestiniens, tous orphelins, ont été salués par M. Charles Fiterman, ministre des transports. — (A.F.P.)

● *M. Chester Crocker*, secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires africaines, séjourne actuellement à Paris où il doit avoir des entretiens avec les responsables français sur la Namibie et la situation en Afrique en général.